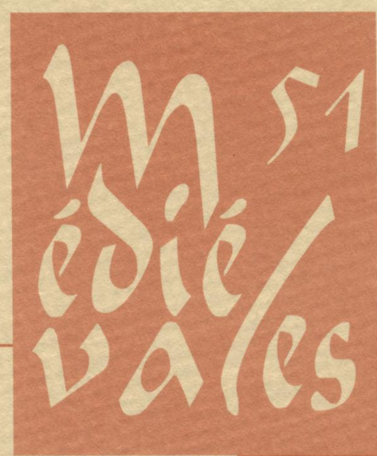


AUTOMNE 2006

L'Occident sur ses marges (VIe-Xe siècles)

Formes et techniques de l'intégration



REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU C.N.R.S.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES



MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Revue semestrielle
publiée par les Presses Universitaires de Vincennes-Paris VIII
avec le concours du Centre national du livre
et du Centre National de la Recherche Scientifique

fondée par François-J. Beaussart, Bernard Cerquiglini, Orlando de Rudder,
François Jacquesson, Claude Jean, Odile Redon

Couverture : dessin de Michel Pastoureau
maquette de Piero Brogi

MÉDIÉVALES 51 AUTOMNE 2006

L'OCCIDENT SUR SES MARGES
(VIe-Xe siècles)
Formes et techniques de l'intégration

DOSSIER COORDONNÉ
PAR GENEVIÈVE BÜHRER-THIERRY ET STÉPHANE LEBECQ

CONSIGNES AUX AUTEURS

A – Articles

Les textes seront remis (en double exemplaire) imprimés en double interligne. Les notes seront numérotées en continu. Les articles (notes comprises) ne dépasseront pas 45 000 signes (y compris les blancs), sauf consignes spécifiques du responsable du numéro. Les fichiers informatiques seront fournis dans un second temps.

Normes de présentation

Les citations figureront entre guillemets. Les illustrations seront présentées à part, en cliché positif noir et blanc, numérotées et avec une légende. Le nombre des illustrations par article ne dépassera pas 5. Les dessins au trait sont les bienvenus.

Notes

Dans les notes et les références bibliographiques, on respectera les normes suivantes : initiale du prénom de l'auteur en capitale, suivi du nom de l'auteur en petites capitales (sauf l'initiale en capitale) ; après une virgule, titre d'ouvrage en italique ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, lieu et date d'édition ; après une virgule, pages.

Pour les articles de revue : titre de l'article entre guillemets, directement suivi, après une virgule (sans « dans » ni *in*), du titre de la revue en italique ou souligné ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, année ; après une virgule, pages.

Pour les articles inclus dans des ouvrages collectifs (actes de colloques, mélanges...), même présentation mais le titre de l'article est suivi du mot « dans », puis du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. », et du titre de l'ouvrage (en italique).

Pour les éditions des textes médiévaux, le prénom et le nom de l'auteur seront en petites capitales (sauf initiales, en capitales) ; après une virgule, le titre du texte (en italique) sera suivi du prénom et du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. ».

B – Notes de lecture

On indiquera dans l'ordre : l'auteur, le titre en italique (y compris l'intégralité des sous-titres), le lieu d'édition, la maison d'édition, la date de publication, le nombre de pages, le nombre de planches et la nature des index.

SOMMAIRE — N° 51 AUTOMNE 2006

L'OCCIDENT SUR SES MARGES (VIe-Xe siècles) Formes et techniques de l'intégration

ESSAIS ET RECHERCHES

POINTS DE VUE

Médiévales 51, automne 2006, p. 5-8

Geneviève BÜHRER-THIERRY
Stéphane LEBECQ

L'OCCIDENT SUR SES MARGES (VIe-XIe SIÈCLES) FORMES ET TECHNIQUES DE L'INTÉGRATION

Au milieu du VIIIe siècle, dans sa *Cosmographia*, un auteur chrétien connu sous le nom d'Aethicus Ister décrit les confins du monde comme des sociétés sinistrement privées d'États par des peuples brutaux, sans foi, ni roi [1]. Dans une société chrétienne comme celle des Francs – mais c'était tout aussi vrai en Irlande et en Grande-Bretagne –, l'idée qu'on se faisait de la civilisation était indissolublement liée non seulement à la conversion des peuples à la vraie foi, mais aussi à l'existence d'une royauté solide et prestigieuse [2], une royauté qui ne cessait de se renforcer et qui se donnait pour mission d'ordonner la société. En dédiant le présent numéro aux « marges » de l'Occident dans le haut Moyen Âge, et en faisant appel à de jeunes chercheurs qui, pour la plupart, ont fait, de la fin des années 1990 au début des années 2000, les beaux jours du séminaire d'histoire du haut Moyen Âge de l'Université Lille III, *Médiévales* a voulu donner des clefs pour comprendre par quels moyens et à l'aide de quelles représentations l'Occident avait progressivement intégré ses marges, dans un double mouvement de conquête et de christianisation.

Car, entre le VIe et le XIe siècle, il s'agit d'un Occident en pleine expansion – une expansion qu'il faut mettre essentiellement au compte de la diffusion du christianisme sur les marges orientales et septentrionales de l'Europe, mouvement qui se double à partir du VIIIe siècle d'une uniformisation du christianisme autour du modèle romain. Mais on assiste aussi, dans le même temps,

1. AETHICUS ISTER, *Die Kosmographie des Aethicus*, éd. O. Prinz (MGH, Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters 14), Munich, 1993, p. 115-116 : « [...] ignorantes deum, demonia et auguria colentes, regem non habent [...]. »

2. P. BROWN, *L'Essor du christianisme occidental. Triomphe et diversité (200-1000)*, trad. fr. Paris, 1997, p. 313.

à l'expansion de la puissance franque sur l'ensemble de l'Europe continentale, et même, d'une certaine façon, sur le monde anglo-saxon par l'impact des modèles qu'elle propose. On constate alors un double mouvement d'intégration : l'intégration de sociétés « segmentaires » à une société plus « étatique », l'intégration religieuse de populations non-chrétiennes à un Occident qui se définit d'abord comme un ensemble de royaumes adhérant à la foi catholique, avant de prendre la forme de l'empire carolingien.

Or nous avons voulu déborder largement l'époque carolingienne, en amont comme en aval, pour mieux observer ce que furent les techniques de l'intégration des marges non pas au seul grand ensemble carolingien mais aux différents royaumes occidentaux. Une des premières difficultés que l'on rencontre tient alors à la définition même de ces « périphéries » par rapport à un hypothétique « centre » : comme on le sait, il n'existe dans ces sociétés du haut Moyen Âge que bien peu de centralité. Si certains lieux peuvent faire fonction de « places centrales » comme Rome ou Aix-la-Chapelle à l'époque carolingienne[3], le simple fait de parler de « centre » et de « périphérie » suppose qu'on mette au cœur du propos une image mentale, une carte qui n'est évidemment pas celle des contemporains dont la conception de l'espace n'était ni analytique, ni mathématique, mais relevait plutôt d'une perception globale et d'une lecture fortement symbolique du monde[4]. Ainsi certains espaces peuvent-ils être perçus à la fois comme centraux et périphériques, comme le montre Rodolphe Dreillart pour les Alpes, au gré des variations politiques et de la géographie des réseaux : les projets de partage et leurs éventuelles applications ont ainsi promu la centralité des abbayes d'Agaune et de Novalese ainsi que de l'évêché de Coire qui contrôlaient les principales passes ou « cluses » alpines et partant l'essentiel des communications entre l'Outremont et l'Italie. Le centre peut ainsi se démultiplier dans un système où, restant fondamentalement polycentrique, le pouvoir est sans doute mieux apte à intégrer les marges.

On peut aussi assister à de véritables renversements de perspective lorsque des espaces autrefois marginaux se trouvent propulsés au centre d'une constellation politique comme c'est le cas de la Saxe, étudié ici par Paul Bertrand et Charles Mériaux. Rattachée de force à l'empire carolingien au IXe siècle, non seulement par la conquête militaire mais aussi par l'afflux des reliques occidentales qui l'amarre fermement à Rome et aux saints de l'Église occidentale[5], la Saxe, devenue le berceau des Ottoniens qui ressuscitent la dignité impériale, use, un siècle plus tard, des mêmes techniques pour inté-

3. Sur la notion de « places centrales », L. HEDEAGER, « Asgard reconstructed? Gudme – a "central place" in the North » in *Topographies of power in the Early Middle Ages*, Leyde, 2001, p. 467-508.

4. C. MARTIN, *La Géographie du pouvoir dans l'Espagne visigothique*, Lille, 2003, p. 321.

5. Sur ce mouvement, H. RÖCKELEIN, *Reliquientranslationen nach Sachsen im 9. Jahrhundert. Über Kommunikation und Öffentlichkeit im Frühmittelalter*, Stuttgart, 2002 (Beihefte der Francia, 48).

grer dans son orbite la Lotharingie, où elle va chercher une nouveau stock de reliques – notamment, à Cambrai, celles des saints Géry et Aubert – de façon à enrichir le trésor spirituel de sa nouvelle capitale, Magdebourg : on peut dire qu'ici le centre d'hier s'est fait périphérie, et la périphérie d'hier est devenue centre.

Mais on peut aussi chercher à définir la « périphérie » moins par rapport au « centre » que par rapport à un mode particulier de fonctionnement : dans une société où les structures sociales sont plus fluides et les normes moins rigides, l'importance des hommes de pouvoir et des réseaux qu'ils contrôlent peut être en soi un facteur d'instabilité. Ainsi, dans deux régions et deux époques très éloignées, Thomas Lienhard et Céline Martin montrent, au prix de la relecture critique de sources qu'on croyait connaître, comment les jeux de pouvoir au sein d'espaces frontaliers suscitent une réaction du « centre » qui amène un contrôle plus rigide des marges. À la frontière du monde slave et du monde franc du IXe siècle, plus précisément aux confins de la Pannonie en 815-823 et aux confins de la Moravie en 870-890, les conflits qui opposent des chefs slaves à leurs homologues francs ne procèdent pas nécessairement d'une tentative d'affronter le centre du monde franc ou de remettre en question son hégémonie, mais plus simplement d'un affrontement interpersonnel : informée des événements par la seule médiation des grands qui sont partie prenante dans le conflit, l'autorité centrale, parfois animée par le « parti des faucons », répond par la guerre et l'éradication éventuelle des lignées de chefs slaves, englobant définitivement les marges sous son contrôle direct. Dans les marges septentrionales de la péninsule hispanique au premier tiers du VIe siècle, spécialement dans le territoire de Palencia, de grands ecclésiastiques s'appuient sur les solidarités traditionnelles de leur cité avec la province de Galice à laquelle elle appartenait, et qui est désormais partagée entre l'autorité suève à l'ouest et l'autorité visigothique à l'est, pour instaurer une Église « dissidente » que le roi des Visigoths brise par la création de la nouvelle province ecclésiastique de Tolède, entendant ainsi mettre un terme tant à la déviance religieuse de ces clercs, due à la prégnance du priscillianisme, qu'à la déloyauté politique des élites qui tiennent ces marges.

Cependant, les formes d'intégration ne sauraient se limiter au conflit armé, à la guerre missionnaire ou à la restructuration administrative. Nombreux sont les cas de politique d'intégration qui mettent en jeu les réseaux de parenté, ce dont Yves-Mary Verhoeve nous offre un exemple, avec l'histoire de l'intégration des duchés dans le royaume lombard. Mais plus largement encore, toutes les formes d'intégration culturelle témoignent de la diversité des degrés et des modes d'intégration, voire d'acculturation. Alban Gautier montre comment la circulation de la vaisselle fabriquée sur le continent témoigne de l'appartenance de la Grande-Bretagne des VIe-VIIe siècles à la chrétienté occidentale selon des modalités particulières. En effet, on constate que la vaisselle de prestige a été importée pour être ensuite utilisée au sein de circuits propres aux milieux tant anglo-saxons que brittoniques, et toujours pour être intégrée aux pratiques de la distinction sociale. Il s'agit ici

d'une forme d'intégration aux modèles continentaux (dans laquelle le Kent, pour ne citer que lui, a joué un rôle décisif), mais qui n'exclut pas le maintien de particularismes, en particulier là où on note, comme dans les cours de l'ouest brittonique, « petits centres de leurs petits mondes », l'existence de « circuits d'interaction ».

Au terme d'un tel parcours, si nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet, nous espérons avoir mis l'accent sur la spécificité des « marges » du monde occidental et sur la diversité des formes d'intégration qui n'aboutissent pas nécessairement à la dissolution de ces périphéries dans la structure qui les englobe : comme la Narbonnaise longtemps considérée par les Visigoths comme une « frontière intérieure », comme les marches orientales de l'empire carolingien qui seront un tremplin permettant à des nombreux grands d'accéder au pouvoir, comme la Lotharingie dont l'identité ne saurait faire de doute, comme la Grande-Bretagne rejoignant le concert des nations chrétiennes, la plupart de ces régions « périphériques » ont résisté, d'une manière ou d'une autre, à l'uniformisation pour conserver leur identité propre et leurs propres traditions.

Geneviève Bührer-Thierry, Université de Marne-la-Vallée, EA 3350 ACP, Cité Descartes, Champs-sur-Marne, 77454 Marne-la-Vallée Cedex

Stéphane Lebecq, Université Lille III-Charles-de-Gaulle, UMR 8529 IRHIS, BP 60149, 59563 Villeneuve-d'Ascq Cedex

Médiévales 51, automne 2006, p. 9-20

Céline MARTIN

MONTANUS ET LES SCHISMATIQUES : LA REPRISE EN MAIN D'UNE PÉRIPHÉRIE HISPANIQUE AU DÉBUT DU VI[e] SIÈCLE

La collection de conciles visigothique appelée *Hispana* rassemble quelques rares documents qui ne sont pas des actes conciliaires. Parmi eux, deux lettres non datées de l'évêque Montanus de Tolède, annexées au II[e] concile de Tolède de l'année 531[1]. Leur seul lien apparent avec les actes de ce concile est leur auteur, qui en a présidé les sessions comme métropolitain, et dont le nom apparaît donc dans les souscriptions. Montanus adresse ces deux lettres, au contenu globalement parallèle, respectivement « aux frères et aux fils très aimés du territoire de Palencia », c'est-à-dire aux clercs palentins, et à un certain Toribius, « mon fils, éminent seigneur et adorateur distingué du Christ » dont la fonction n'est pas précisée. Ces documents posent plusieurs questions d'autant plus gênantes qu'ils se trouvent isolés dans une période d'étiage des sources écrites, que les historiens les ont donc beaucoup sollicités, et souvent interprétés dans des sens contradictoires. Je pense pourtant qu'il est possible aujourd'hui de répondre à ces questions de manière satisfaisante, et de faire ainsi progresser un peu la connaissance des rapports de pouvoir dans la péninsule Ibérique du début du VI[e] siècle[2].

Les lettres de l'évêque Montanus sont des lettres de reproches, adressées néanmoins sur un ton très différent aux clercs palentins et à Toribius. Aux clercs, Montanus commence par rappeler, par une série de citations scripturaires, les châtiments qu'ils encourent s'ils continuent à se comporter en

1. *Colección canónica hispana*, t. IV, G. MARTÍNEZ DÍEZ, F. RODRÍGUEZ éds., Madrid, 1984, p. 356-366.

2. J'ai déjà examiné ces sources il y a quelques années, dans un article (C. MARTIN, « Las cartas de Montano y la autonomía episcopal de la Hispania septentrional en el siglo VI », *Hispania Antiqua*, 22, 1998, p. 403-426) dont je reprends ici certaines idées de départ. Je tiens à remercier les participants au séminaire de Stéphane Lebecq à Lille, où j'ai pu présenter ce dossier, et tout spécialement Frédéric Buche, à qui revient l'idée féconde d'un lien de parenté entre les deux Toribius.

« schismatiques » (le mot apparaît deux fois). Il énumère ensuite leurs fautes : de simples prêtres ont consacré le saint chrême, alors qu'ils ont l'obligation d'aller le quérir auprès de leur évêque tous les deux ans ; ils ont invité des évêques « d'un autre ressort » (*alienae sortis*) pour consacrer des basiliques ; ils honorent la « secte priscillianiste », non en actes certes, mais au moins en paroles, ce qui doit signifier qu'ils comptent Priscillien (premier hérétique condamné à mort par le pouvoir civil en 385) parmi les martyrs. Désormais, sous peine d'excommunication, et jusqu'à ce que Dieu leur procure « l'évêque accoutumé » (*consuetus antistes*), il leur faudra l'avertir à temps de leurs besoins soit en saint chrême, soit pour les nouvelles églises, et il y pourvoira lui-même ou par l'un de ses coévêques.

La missive à Toribius commence, elle, par des flatteries : même quand il « fleurissait encore dans le siècle », Toribius était « un ami de la sainte religion ». « Promoteur du culte divin », il a ensuite combattu le priscillianisme, « principalement dans cette province », et il a travaillé à conduire les « féroces esprits cohabitant avec lui », ceux des « seigneurs terrestres » (*terrenorum dominorum*), à une « saine règle et à la norme d'une discipline régulière ». Il lui faut pourtant encore, déplore respectueusement Montanus, corriger certains abus dans le territoire de Palencia : face aux prêtres qui consacrent eux-mêmes le chrême, il devra faire usage de « l'autorité sacerdotale la plus sévère » (*seuerissimi sacerdotis auctoritate uti*) ; de plus des évêques d'un autre ressort sont invités à consacrer les nouvelles églises ; pourtant, dit Montanus, « nous vous envoyons un exemplaire du privilège que votre coévêque a fait pour notre prédécesseur et nos frères les évêques de Carpétanie-Celtibérie, pour que vous sachiez quel fruit pourrait obtenir une demande incorrecte ». Trois municipes ont certes été concédés à ce personnage, mais uniquement tant qu'il vivra, pour ne pas avilir la dignité épiscopale ; et si Toribius ne tient pas compte de cet avertissement et prétend enfreindre une « antique coutume », Montanus devra faire appel au roi (*domini nostri auribus intimare*) et requérir la sentence (*districtio*) du juge (*iudex*) Erga, ce qui sera à son détriment. La *pietas* du roi est en effet telle qu'il ne saurait permettre que l'on change rien à un *ius antiquum*.

Ces lettres ont d'abord été utilisées pour illustrer la première étape de l'ascension progressive de Tolède au rang de capitale du royaume visigothique[3], alors même que le roi visigoth réside encore à Narbonne. Ce sont en effet les premiers documents qui attestent l'existence de la Carpétanie-Celtibérie, province nouvelle créée au sein de l'ordonnancement administratif romain et commandée par Tolède, qui dépendait jusque-là de la Carthaginoise et de sa métropole, Carthagène. C'est donc en tant que métropolitain que Montanus réprimande le clergé palentin, et le *ius antiquum* défendu par le roi goth doit se référer à la hiérarchie ecclésiastique provinciale, qui dans

3. A. Barbero, « Las divisiones eclesiásticas y las relaciones entre la Iglesia y el Estado en la España de los siglos VI y VI », dans *Id.*, *La sociedad visigoda y su entorno histórico*, Madrid, 1992, p. 168-198.

son principe existe depuis un siècle ou un peu moins[4]. La création de la Carpétanie n'est pas due, comme on le lit trop souvent, à l'occupation byzantine du Levant, qui n'a lieu que vingt ans plus tard, en 552[5]. Ses limites ne sont pas connues, mais il s'agit visiblement d'une province purement intérieure, s'étendant, autour de Tolède, sur les deux *Mesetas*. Les lettres de Montanus offrent pourtant plusieurs autres problèmes à résoudre.

Qui est « l'éminent seigneur Toribius » ?

La première question à soulever est celle de l'identité de Toribius. Les titres que lui décerne Montanus suggèrent qu'il appartient à une famille sénatoriale de Palencia. Il a occupé une position importante dans le monde avant de s'en retirer. L'évolution tardive de l'onomastique romaine[6] et leur statut social respectif rendent tout à fait vraisemblable l'existence d'un lien de parenté entre Toribius et l'évêque Toribius d'Astorga, avec lequel il a d'ailleurs parfois été confondu – par exemple un lien de grand-père à petit-fils. La région où ils sont actifs est la même : quatre jours de voyage séparent Astorga et Palencia[7]. Toribius d'Astorga s'est distingué dans les années 445-450 en affrontant les priscillianistes, dont il a dénoncé les erreurs dans un livre adressé au pape Léon Ier, qu'il connaissait peut-être personnellement[8]. Au VIe siècle une copie de cet écrit, aujourd'hui perdu, se trouve à Palencia : dans sa première lettre Montanus enjoint aux clercs de s'y référer. C'est donc peut-être une tradition familiale qui a poussé Toribius de Palencia à lutter, lui aussi, contre le priscillianisme.

En 531, Toribius n'est plus un dignitaire laïc, il ne « fleurit plus dans le siècle ». Quelque cent trente ans plus tard, Hildefonse de Tolède, dans sa notice sur Montanus[9], le qualifiera de *religiosus*, un substantif désignant normalement les moines. Par ailleurs Toribius ne saurait être évêque de Palencia[10],

4. D. Mansilla, « Orígenes de la organización metropolitana en la Iglesia española », *Hispania sacra*, XII, 1959, p. 255-290.

5. Erreur déjà réfutée par J. F. Rivera Recio (« El encubramiento de la sede toledana durante la dominación visigoda », *Hispania Sacra*, VIII, 1955, p. 3-34) puis par A. Barbero (*cf.* n. 3).

6. M. Heinzelmann, « Les changements de la dénomination latine à la fin de l'Antiquité », dans *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, G. Duby, J. Le Goff éds., Rome, 1977, p. 19-24.

7. Si l'on suit la moyenne de 45 km par jour pour un voyageur ordinaire que propose R. Chevallier, *Les voies romaines*, Paris, 1972. Sur les voies romaines du nord de l'Hispanie, voir J. M. Novo Güisan, *Los pueblos vasco-cantábricos y galaicos en la antigüedad tardía. Siglos III-IX*, Alcalá de Henares, 1992.

8. Il fut peut-être son secrétaire. Cf. C. Torres Rodríguez, *El reino de los suevos*, La Corogne, 1977.

9. Hildefonse de Tolède, *De Viris Illustribus*, C. Codoñer éd., *El* De Viris Illustribus *de Ildefonso de Toledo. Estudio y edición crítica*, Salamanque, 1972.

10. Certains historiens ont affirmé le contraire, suivant trop rapidement la lecture d'E. A. Thompson, *The Goths in Spain*, Oxford, 1969, p. 33, n. 5.

car les lettres prouvent éloquemment que le siège épiscopal se trouve vacant. Seul un argument pourrait appuyer une telle idée, c'est l'expression *uester coepiscopus* contenue dans la lettre que lui adresse Montanus : si Toribius a un coévêque, il doit appartenir lui-même à l'épiscopat. Certains manuscrits comportent néanmoins, pour *uester*, l'abréviation *ur* [11], ce qui amène à considérer la possibilité qu'une confusion ait eu lieu, au cours du processus de copie, entre *uester* et *noster*. Le personnage en question est en effet, s'il est évêque, un collègue de Montanus, comme les autres suffragants de Carpétanie-Celtibérie qu'il désigne par ce mot [12].

Il ne reste qu'une hypothèse solide : Toribius est l'abbé d'un monastère. À ce titre, il a dû être ordonné prêtre, ce qui lui permettrait de mettre en œuvre face aux clercs « l'autorité sacerdotale la plus sévère », mais n'en fait pas un évêque, bien que le mot *sacerdos* puisse désigner aussi bien le prêtre que le prélat. Une phrase de Montanus suggère que Toribius appartient bien à l'ordre des moines : « Tu as consacré ta peine à conduire les esprits féroces de ceux qui cohabitaient avec toi à une règle salutaire et à la norme de la discipline régulière ». Cette « cohabitation » pourrait certes faire référence à « l'accommodation » des barbares sur le sol romain, si Toribius est un grand propriétaire foncier – ce qu'il est sans aucun doute. Mais la double mention d'une « règle » incite plutôt à y voir des moines d'origine aristocratique peu enclins à se soumettre à la discipline monastique : ce sont les « seigneurs terrestres », sans autre précision ethnique, dont, selon Montanus, Toribius a corrigé la foi, probablement mêlée de priscillianisme. Rien n'indique en effet qu'il s'agisse de barbares [13]. Depuis le début du ve siècle les régions hispaniques les plus éloignées de la côte méditerranéenne sont, de fait, indépendantes de Rome, et les puissants locaux, propriétaires fonciers ou évêques, exercent une *dominatio* que celle des Suèves puis des Goths est simplement venue concurrencer [14].

Ainsi Toribius est-il très probablement un grand personnage du nord de la péninsule qui a fondé un monastère près de Palencia, sans doute dans une villa suburbaine lui appartenant, comme c'est très souvent le cas dans l'Antiquité tardive hispanique [15]. Il s'y est retiré, sans cesser de prêcher contre le paganisme (« par ton instigation l'erreur idolâtre a reculé ») et l'hérésie (« et la secte détestable et honteuse des priscillianistes a dépéri »). Sa fonction d'abbé et son prestige social en font la plus haute autorité religieuse du terri-

11. *Colección canónica hispana*, t. IV, *op. cit.*, p. 365, l. 272.

12. La consécration des églises devra ainsi être accomplie « [...] soit par nous, soit par l'un de nos frères et coévêques selon ce qui nous paraîtra bon » (*Ibid.*, p. 361, l. 208-209).

13. *Ferox*, qui peut certes évoquer des barbares, signifie aussi insolent, orgueilleux, ce qui paraît une traduction plus exacte que « féroce » pour qualifier les esprits de moines aux pratiques ascétiques extrêmes, dans la tradition priscillianiste, et refusant la « discipline régulière ».

14. P. C. Díaz, « La ocupación germánica del valle del Duero: un ensayo interpretativo », *Hispania Antiqua*, 18, 1994, p. 457-476.

15. Id., *Formas económicas y sociales en el monacato visigodo*, Salamanque, 1987.

toire palentin, d'autant plus que dans la cité aucun évêque ne lui fait d'ombre. Pourtant on a vu que Montanus évoque, sans le nommer, un « coévêque » qui semble avoir des liens avec Palencia.

Aux origines des désordres : un évêque déposé

Montanus n'introduit ce personnage qu'à la fin de la seconde lettre, alors qu'il n'en fait pas mention dans la première. Cette différence entre les deux lettres, le contraste entre leur longueur respective et la relative incohérence de la phrase dans laquelle apparaît le *coepiscopus* avaient conduit l'augustin Enrique Flórez[16] à supposer l'existence d'une lacune dans la version actuelle de la seconde lettre, lacune faisant se court-circuiter deux constructions en *licet... tamen*[17]. Cette solution semble assez vraisemblable. Malheureusement elle ne dissipe pas toutes les ombres, dans la mesure où le fameux « coévêque » demeure anonyme et où la « demande incorrecte » de Toribius à son sujet n'est pas explicitée.

Encore une fois, il faut donc nous livrer au jeu des hypothèses. Notre personnage, que Toribius connaît, est sans nul doute l'ancien évêque de Palencia, car le siège n'est vacant que depuis quelques années. Pour une raison inconnue, il a été déposé par un concile provincial de Carpétanie-Celtibérie antérieur à Tolède II, concile dont il a reconnu la sentence en adressant au prédécesseur de Montanus et aux autres évêques un *priuilegium*, l'équivalent d'un *placitum*. Afin de ne pas avilir la dignité épiscopale, le concile lui a cependant concédé trois municipes, *Segobia*, *Brittablo* et *Cauca*. La première et la troisième de ces localités ne posent pas de problème : il s'agit de Ségovie et de Coca, situées à une centaine de kilomètres au sud de Palencia. *Brittablo* est inconnue. Elle est généralement identifiée à Buitrago, sans motifs solides ; ce village se trouve au sud, au-delà de la cordillère du Système central par rapport à Palencia, et la filiation entre les deux noms paraît nébuleuse. Mais une autre identification a été proposée récemment[18] : celle de Vertavillo, village proche de Palencia (une trentaine de kilomètres au sud), sur la voie romaine Palencia-Clunia, et qui figure dans deux diplômes du xe et du xie siècle comme *Bretavellos* et *Bertabello*. Cette localisation de *Brittablo* est satisfaisante géographiquement, car la portion détachée du diocèse de Palencia en gagne une certaine cohérence. Il est même possible que

16. E. Flórez, *España sagrada*, Madrid, 1750, t. V, p. 418.

17. « Et licet sit in toto orbe sponsae Christi thalamus unus eiusque antistites una in eodem sint fibula caritatis et fidei unione conexi, [*] quid tamen in priuilegium decessori nostro necnon dominis et fratribus nostris Carpetaniae uel Celtiberiae episcopis uester coepiscopus fecit, in exemplaribus caritati uestrae direximus ut scire possitis, improba petitio qualem potuisset habere profectum. » (*Colección canónica hispana*, t. IV, G. Martínez Díez, F. Rodríguez éds., Madrid, 1984, p. 365.) La lacune se situerait au lieu marqué d'une astérisque.

18. F. R. Gordaliza Aparicio, J. M. Canal Sánchez-Pagín, *Toponimia palentina*, Palencia, 1993.

l'ex-évêque de Palencia se soit établi à *Brittablo*, à proximité de son ancien siège épiscopal.

La « demande incorrecte » de Toribius, qui fait réagir Montanus si violemment, ne peut s'expliquer que si l'on admet qu'il manque un passage de la lettre. Sans doute sollicite-t-il de recourir au *coepiscopus* pour l'administration des ordres majeurs, la consécration des basiliques ou du chrême, tous actes qui ne sont pourtant plus de sa compétence [19] ; la copie du *priuilegium* que Montanus lui envoie aurait ainsi pour objet de prouver l'indignité du prélat déposé, qui est peut-être, au demeurant, un allié de Toribius. Les historiens attribuent généralement sa déposition à une ordination irrégulière [20], la concession de quelques paroisses et des pouvoirs amoindris n'étant pas sans rappeler un cas semblable de sanction infligée, un siècle plus tôt, à Armentaire d'Embrun par le concile de Riez [21]. Qui portait donc la responsabilité de la consécration anticanonique de l'évêque de Palencia ? Pour tenter de répondre à cette question, il faut s'intéresser aux diocèses voisins et aux possibles concurrents qu'affronte Montanus de Tolède.

Une région périphérique au début du VIe siècle

Le quart nord-ouest de la péninsule Ibérique, bien que traversé d'un réseau dense de voies lié aux nécessités de l'exploitation minière, a été beaucoup moins romanisé que le sud et la façade méditerranéenne. Ce sont ces terres que les Romains abandonnent en premier aux barbares qui ont franchi les Pyrénées en 409 : par le *foedus* de 411 les Suèves et les Vandales Asdingues se partagent la province de Galice. Une vingtaine d'années plus tard les Vandales quittent l'Hispanie pour l'Afrique, permettant ainsi l'expansion des Suèves, dont la chronique d'Hydace de Chaves [22] rapporte les incursions jusqu'en Bétique et dans la vallée de l'Èbre. Mais en 456 les Visigoths interviennent en Hispanie et leur infligent de sérieux revers. En 469, quand le récit d'Hydace s'interrompt, les Suèves sont divisés, affaiblis, mais tiennent toujours une bonne partie de la province de Galice, y compris, certainement, Astorga [23]. À partir de cette date, et pendant un siècle, nous ne savons absolument plus rien sur eux ; ils ne sortent de l'obscurité documentaire qu'en 559, avec leur conversion de l'arianisme au catholicisme sous l'impulsion de

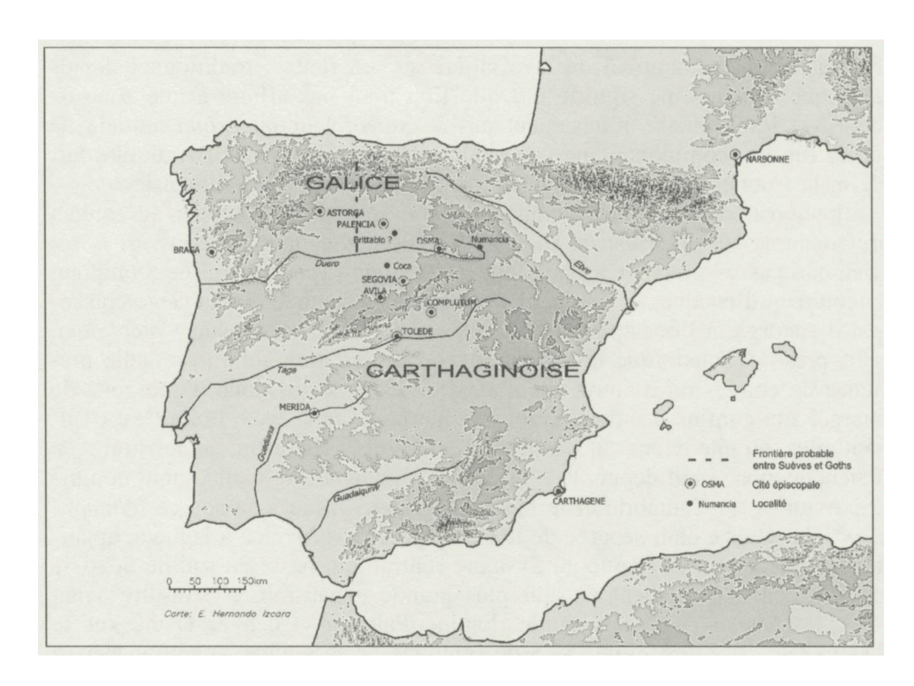
19. En Occident, les évêques dégradés par des conciles reçoivent parfois le statut de *chorepiscopus* ou évêque rural, subordonné à l'évêque de la cité, et n'ayant que le pouvoir de conférer les ordres mineurs. Cf. ISIDORE DE SÉVILLE, *De Ecclesiasticis Officiis Libri Duo*, II, 6, C. M. LAWSON éd., *CC SL*, 113, Turnhout, 1989.

20. C. CODOÑER, *El* De Viris Illustribus *de Ildefonso de Toledo*, *op. cit.*, p. 62.

21. *Concile de Riez* (a. 439), c. 3, dans *Concilia Galliae (314-506)*, Ch. MUNIER éd., *CC SL*, 148, Turnhout, 1963, p. 63.

22. HYDACE, *Chronicon*, A. TRANOY éd., *Hydace. Chronique*, *SC* 218-219, Paris, 1974.

23. P. C. DÍAZ, « La ocupación... », *loc. cit.*



Martin de Braga[24]. Parallèlement, des groupes de Visigoths s'implantent progressivement en Hispanie depuis le milieu du ve siècle, le transfert de population s'accélérant après la défaite de Vouillé de 507 ; mais le royaume visigothique, sous tutelle ostrogothique, reste dirigé à partir de la Narbonnaise jusqu'à l'assassinat d'Amalaric en 531[25], sans doute quelques mois après la tenue du IIe concile de Tolède.

Ainsi, dans les années où Montanus et Toribius correspondent, la frontière séparant le *regnum sueborum* et le *regnum gothorum*, grossièrement orientée nord-sud, passe quelque part entre Astorga et Palencia. Les historiens sont incapables de la situer précisément, même si certains n'hésitent pas à la décrire comme un *limes*[26]. Cette incapacité, certes décevante, est peut-être significative : les frontières ne prennent alors qu'exceptionnellement l'aspect de lignes fortifiées, et le mot *limes*, qui désigne à partir de la fin du IIIe siècle une démarcation militaire frontalière commandée par un *dux*[27], est en ce sens

24. ISIDORE DE SÉVILLE, *Historia Gothorum Vandalorum et Sueborum*, 90-91, C. RODRÍGUEZ ALONSO éd., *Las Historias de los Godos, Vandalos y Suevos de Isidoro de Sevilla*, León, 1975.

25. M. R. VALVERDE CASTRO, *Ideología, simbolismo y ejercicio del poder real en la monarquía visigoda: un proceso de cambio*, Salamanque, 2000, p. 116-124.

26. L. A. GARCÍA MORENO, « Zamora del dominio imperial romano al visigodo. Cuestiones de historia militar y geopolítica », dans *Actas del I Congreso de Historia de Zamora*, t. II, Zamora, 1990, p. 455-465.

27. Le mot *limes* n'a jamais, avant Mommsen, désigné une frontière linéaire fortifiée. Cf. la mise au point déjà ancienne, mais généralement ignorée des médiévistes, de B. ISAAC, « The Meaning of the Terms Limes and Limitanei », *Journal of Roman Studies*, 78 (1988), p. 125-147.

révélateur. Même l'appui de la frontière sur un fleuve, traditionnel depuis l'époque romaine, ne signifie pas que l'on n'ait pas affaire à une zone de confins : les Romains n'hésitaient pas à exercer leur *imperium* au-delà de telles limites, commodes, mais purement théoriques[28]. Dans l'Antiquité tardive, la frontière, loin d'être linéaire, a généralement deux dimensions[29].

Le territoire de Palencia constitue donc un espace frontalier au contact du royaume suève. Il est de surcroît éloigné des centres de pouvoir, le roi visigothique se trouvant à Narbonne et la région, peu urbanisée, comptant encore peu d'évêques (on ne peut y situer avec certitude que le siège épiscopal d'Astorga, à l'ouest, celui d'Avila, au sud-ouest, et au sud *Complutum*, plus près de Tolède que de Palencia) ; on ne sait rien sur l'éventuelle présence de comtes ou d'autres dignitaires civils. Il s'agit donc d'une zone de marge, aux confins des dominations visigothique et suève, et elle l'est d'autant plus qu'elle vient de changer d'obédience. En effet, le territoire de Palencia appartenait depuis le IVe siècle à la province de Galice, tout comme les Asturies, la Cantabrie et le bassin du Duero jusqu'à sa source (*Numantia*)[30]. La Galice était séparée de la Carthaginoise, province à laquelle appartenait Tolède, par la chaîne du Système central, qui passe au sud de Ségovie et de Coca. Au moment de leur plus grande expansion, c'est-à-dire avant 470, les Suèves ont sans doute dominé Palencia, Coca et Osma sur le Duero[31], c'est-à-dire toute la partie orientale de la Galice, échue au départ aux Asdingues. En revanche, au moment où Montanus écrit à Toribius et au clercs palentins, c'est le pouvoir visigothique qui en a pris le contrôle, sans doute dès avant la fin du Ve siècle.

Dans un tel contexte politique, l'expression *alienae sortis episcopi* utilisée par Montanus, traduite littéralement ci-dessus par « des évêques d'un autre ressort », semble beaucoup plus claire : contrairement à ce que j'ai pu écrire[32], il est parfaitement vraisemblable que ces évêques « étrangers » invités à consacrer des basiliques à Palencia viennent de la province de Galice, à laquelle la cité appartenait jusqu'à une époque récente. Le mot *sors*, qui ne signifie pas *regnum*, est néanmoins parfaitement indiqué pour désigner deux aires de domination respectivement soumises à deux peuples barbares différents : on se souvient que l'installation des barbares en Hispa-

28. P. TROUSSET, « La frontière romaine et ses contradictions », dans *La frontière, Travaux de la Maison de l'Orient – 21*, Lyon, 1993, p. 25-33.

29. C. MARTIN, « *In confinio externis gentibus*. La percepción de la frontera en el reino visigodo », *Studia Historica. Historia Antigua*, 16 (1998), p. 267-280.

30. C. TORRES RODRÍGUEZ, « Límites geográficos de Galicia en los siglos IV y V », *Cuadernos de Estudios Gallegos*, 4 (1949), p. 367-383. Les auteurs, abusés par la géographie ecclésiastique du VIIe siècle, ont longtemps cru que toute cette région appartenait dès l'origine à la Carthaginoise, « précurseur » de la Castille ; aujourd'hui cependant ce point est admis, même par Alain Tranoy, qui a corrigé sa position initiale dans *La Galice romaine. Recherches sur le Nord-Ouest de la Péninsule ibérique dans l'Antiquité*, Paris, 1981, p. 402-403.

31. C. TORRES RODRÍGUEZ, « Límites », *loc. cit.*

32. C. MARTIN, « Las cartas », *loc. cit.*

nie a pris la forme d'une répartition des provinces par tirage au sort[33]. Les évêques « intrusifs » aux yeux de Montanus sont très certainement des prélats des régions suèves voisines, les familles les plus puissantes étant implantées des deux côtés de la nouvelle frontière. Astorga est le siège le plus proche et le premier qui vient à l'esprit : l'éventualité d'un rapport de parenté entre Toribius d'Astorga et Toribius de Palencia est un exemple des liens entre les deux cités. Mais Montanus parle de plusieurs évêques d'une autre *sors*, ce qui pose problème, car aucun autre évêché suève n'est attesté à l'est de la Galice avant la fin du VIe siècle. Il faut sans doute admettre qu'il existait, en Galice, plus d'évêques que de cités épiscopales, et que, le manque de sources aidant, ils échappent à notre regard. Ce n'est pas une supposition gratuite : la christianisation de la Galice, largement assurée par les priscillianistes aux IV-Ve siècles, a entraîné la consécration d'évêques dans de simples municipes. Les hérétiques considéraient que toute communauté de fidèles, même hors des cités, devait être dirigée par un évêque, personnage auquel ils conféraient un rôle de pasteur ascético-mystique[34].

Nous retrouvons ainsi le priscillianisme, hérésie dont les lettres de Montanus attestent qu'elle était, encore récemment, implantée à Palencia, et ceci nous ramène à la question de l'élection anticanonique de son ancien évêque. Une réponse se présente d'elle-même : les prélats auxquels les clercs palentins font appel pour consacrer les basiliques, en l'absence d'évêque dans la cité, sont sans doute ceux-là même qui ont procédé à l'ordination irrégulière sanctionnée ensuite par leurs collègues de Carpétanie. Peut-être la consécration avait-elle eu lieu sans l'accord du métropolitain, peut-être aussi un ou plusieurs des prélats consécrateurs étaient-ils suspectés de priscillianisme. La déposition du *coepiscopus*, la lutte contre le priscillianisme et la réaffirmation des frontières provinciales apparaissent en tout cas fortement liées entre elles.

La reprise en main d'une périphérie

Les clercs palentins que Montanus qualifie de « schismatiques » semblent pécher, si toutes ces hypothèses sont correctes, à la fois par déviance religieuse et par déloyauté politique. Leur mépris de la hiérarchie ecclésiastique, qui les conduit à s'adjuger des fonctions réservées aux évêques et à ne pas avoir recours à leur métropolitain dans une situation de vacance épiscopale, peut être rattaché à des tendances priscillianisantes, ou même, plus simplement, à des habitudes prises dans un contexte de totale atomisation du pouvoir. L'invocation de Priscillien et de ses disciples au nombre des martyrs

33. HYDACE, *Chronicon*, *op. cit.*, XLIX.

34. M. C. DÍAZ Y DÍAZ, « Early christianity in Lugo », *Classical Folia*, 32, 1978, p. 243-259. J. M. Novo Güisán (*op. cit.*) distingue, dans le nord de l'Hispanie, une moitié occidentale où la christianisation a été le fait d'évêques, et une moitié orientale où elle est due aux moines. Selon lui la limite passerait par Astorga.

correspond à une tradition locale, « galicienne » au sens large : à la fin du IVe siècle Ambroise de Milan, en réponse à la consultation de l'évêque Symphosius d'Astorga, lui enjoignait de cesser de les citer parmi les martyrs à la messe. Au VIe siècle le nord de l'Hispanie ne possède pas encore de reliques de martyrs, l'invention de ceux de León datant du siècle suivant : la sanctification peu regardante de Priscillien venait sans doute répondre à un véritable besoin[35]. Enfin, selon Montanus, le fait d'inviter des prélats du royaume suève « nuit aux privilèges de la province et aux intérêts de notre seigneur »[36], autrement dit du roi : le lien étroit qui unit la trame ecclésiastique et l'organisation politique, toutes deux en cours de constitution, est ici manifeste.

C'est ce lien qui permet à Montanus d'informer les clercs de ce que « le bruit en est déjà parvenu aux oreilles du roi », et de menacer plus précisément Toribius d'un précepte royal ou d'une condamnation judiciaire : un éventuel recours au juge sera certainement fondé sur une accusation de trahison. Si Amalaric intervient pour appuyer le pouvoir métropolitain de Montanus, la raison n'en est pas la consolidation de l'influence de Tolède, qui n'est ni capitale ni même encore résidence royale ; la défense de la foi catholique contre l'hérésie ne saurait non plus être prise en compte ici, puisque Amalaric est arien. Mais l'Église arienne est certainement très peu développée en Hispanie, peut-être même quasiment inexistante ; les seules structures sur lesquelles peut s'appuyer la royauté visigothique, en situation de grande faiblesse dans les premières décennies du VIe siècle, pour prendre possession d'un territoire encore largement incontrôlé, sont les structures ecclésiastiques catholiques. Quoi qu'en dise Montanus, Amalaric et son entourage ne défendent pas la prééminence de Tolède par *pietas*, c'est-à-dire par respect de la tradition, mais parce que Montanus, et peut-être Erga, qui pourrait bien être le fonctionnaire visigothique (ou ostrogothique) établi à Tolède pour le nord de la Péninsule, représentent les principales autorités face au royaume suève.

On pourrait même aller plus loin, et proposer une dernière hypothèse : la province de Carpétanie n'a pas été créée, on l'a dit, sous le coup de l'invasion byzantine ; la montée d'une « identité particulière chez les hommes de l'intérieur de la Meseta » est, elle, une explication qui laisse plutôt dubitatif[37]. Il est par contre tout à fait possible qu'elle ait été motivée par le voisinage suève. Le partage de la province de Galice entre deux *sortes* rendait nécessaire la création d'une nouvelle structure, du côté visigothique, pour éviter toute ingérence de la part de Braga, et Tolède apparaissait comme une métropole certes nouvelle (l'innovation n'est jamais bien vue dans l'Antiquité

35. C. CARDELLE DE HARTMAN, « Ortodoxos y priscilianistas en la época sueva », dans *Suevos-Schwaben. Das Königreich der Sueben auf der Iberischen Halbinsel (411-585)*, E. KOLLER, H. LAITENBERGER éds., Tübingen, 1998, p. 81-104.

36. *Colección canónica hispana*, t. IV, *op. cit.*, p. 361, l. 204-205.

37. L. A. GARCÍA MORENO, « Los orígenes de la Carpetania visigoda », dans *Toledo y Carpetania en la Edad Antigua, Simposio 6-8 de noviembre de 1986*, Tolède, 1990, p. 229-249.

tardive), mais plus appropriée que Carthagène ou Tarragone, toutes deux très éloignées de ces terres de l'intérieur.

Les lettres de Montanus constituent finalement, au prix de quelques hypothèses, des documents très éclairants sur l'organisation du pouvoir dans le nord de l'Hispanie visigothique au début du VIe siècle. Dans une zone de contact avec la Galice suève, la principale autorité est visiblement aux mains d'un religieux originaire d'une grande famille locale, et probablement lié à des personnages implantés de l'autre côté de la frontière, dans la région d'Astorga. Le pouvoir visigothique, par l'intermédiaire de l'évêque catholique de Tolède et d'un délégué civil nommé Erga, tente de reprendre le contrôle de cette marge : c'est le sens de la création d'une nouvelle province, la Carpétanie, et du mélange de flatteries et de menaces adressées à Toribius, afin d'en faire un intermédiaire local fiable face au pouvoir suève.

Céline MARTIN, Université Lille III-Charles-de-Gaulle, UMR 8529 IRHIS, BP 60149, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex

Montanus et les schismatiques : la reprise en main d'une périphérie hispanique au début du VIe siècle

Une nouvelle lecture des lettres de Montanus de Tolède à Toribius et aux clercs de Palencia (v. 531) suggère que Toribius est un grand personnage devenu abbé qui appuie l'ancien évêque, déposé de son siège. En tant que métropolitain, Montanus tente de dénouer les solidarités traditionnelles de la région avec le reste de la province de Galice, aux mains des Suèves. Cette affirmation de la hiérarchie ecclésiastique sert le roi goth, qui peine à s'affirmer dans ces marges éloignées de Narbonne.

Espagne – Barbares – Pouvoir – Priscillianisme – Province

Montanus and the Schismatics : Retaking Control of a Hispanic Periphery at the Beginning of the 6th Century

A re-reading of the letters of Montanus of Toledo to Toribius and to the clergy of Palencia suggests that Toribius is an important personage who has become an abbot and who supports the previously deposed bishop. In his role of metropolitan bishop, Montanus tries to untangle the traditional solidarity of the region with the rest of the province of Galicia that is under the control of the Suebi. This affirmation of the ecclesiastical hierarchy serves the interests of the Gothic king, who has problems in imposing his authority in those borders, remote from Narbonne.

Spain – Barbarians – Power – Priscillianism – Province

Médiévales 51, automne 2006, p. 21-36

Yves-Mary VERHOEVE

LE ROYAUME LOMBARD ET LES DUCHÉS : FORMES ET MOYENS D'UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE

> Au bout de dix ans de pouvoir ducal, les Lombards se décidèrent finalement, d'un commun accord, à prendre un roi : Authari, fils du prince Cleph évoqué plus haut. Comme signe de sa dignité, ils le nommèrent *Flavius*, un prénom que tous ceux qui furent par la suite rois des Lombards ont porté avec bonheur. Sous son règne, les ducs du moment assignèrent aux besoins de la cour la moitié de leurs biens pour l'objectif de reconstruction de la royauté, afin de dégager de quoi subvenir au roi lui-même, à son entourage et à ceux qui étaient à son service dans les différents emplois. Les populations en revanche, soumises au tribut, furent réparties entre les hôtes lombards. Le royaume offrait à vrai dire ceci de surprenant qu'il n'existait nulle violence, qu'il ne s'y machinait aucune trahison ; personne n'extorquait personne, nul ne pillait ; aucun vol, aucun brigandage : chacun vaquait sans crainte où bon lui semblait, en toute sécurité [1].

L'élection d'Authari en 584 intervient après dix ans d'interrègne, où le pouvoir en Italie avait été exercé par les ducs lombards. Cependant, la menace franque et byzantine pesait lourdement sur les positions lombardes. Les duchés, autonomes, sans réelle cohésion entre eux risquaient d'être absorbés par leurs puissants voisins. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager la restauration de la royauté lombarde en 584.

Les ducs, installés dans les cités, ont contribué à accroître la domination lombarde sur l'Italie et à pérenniser l'entreprise entamée par le roi Alboin en 568. Toutefois, l'absence de pouvoir centralisateur se révéla très vite préjudiciable dans les luttes qui les opposaient aux Byzantins et aux Francs. Ces derniers multipliaient les expéditions militaires et leur alliance risquait de remettre en cause la domination lombarde, d'autant que certains ducs, achetés par les Byzantins, avaient déjà fait défection pour se soumettre à

1. P. DIACRE, *Historia Langobardorum* (désormais abrégé en : *HL*), éd. L. BETHMANN et G. WAITZ, *MGH SS RL*, Hanovre, 1878, p. 12-187. *HL* III, 16. Traduction F. BOUGARD, *Histoire des Lombards*, Brepols, 1994, p. 64-65.

l'autorité de l'empereur[2]. Cependant, la présentation que fait Paul Diacre des événements laisse songeur. En effet, la soumission volontaire des duchés à l'autorité du roi n'allait pas de soi. La constitution du royaume lombard est le fruit d'un processus lent, dans lequel l'opposition entre le roi et certains duchés constitue une composante essentielle. Les ducs sont dans une large mesure restés jaloux de leur autonomie et n'ont eu de cesse de la défendre face au pouvoir centralisateur des souverains lombards. La constitution du royaume lombard est l'histoire d'une intégration progressive des duchés. Cette histoire n'est pas linéaire, elle est faite de nombreuses réactions contre le pouvoir royal. Ainsi, il importe de s'attacher, d'une part, aux moyens mis en œuvre par les souverains lombards pour soumettre ces turbulents duchés, et d'autre part aux réactions de ces derniers face à la centralisation croissante du pouvoir.

Les limites chronologiques du sujet se sont imposées naturellement au regard des sources. La connaissance des relations entre le roi et les ducs lombards est largement conditionnée par l'œuvre de Paul Diacre, qui, même si elle doit être maniée avec précaution, offre de précieux témoignages et un récit événementiel assez complet. À ce titre, j'ai choisi de prendre comme point de départ l'année 584, date de l'élection d'Authari, et l'année 744, la mort de Liutprand, comme borne finale. Ce choix s'explique par le caractère lacunaire des sources susceptibles de présenter un récit des événements après la mort de Liutprand. De plus, le règne de Liutprand constitue dans une large mesure l'apogée du royaume lombard, tant sur le plan territorial, que sur celui de la centralisation du pouvoir, avec Pavie comme capitale[3]. De fait, si l'on excepte les cas des duchés du sud, Spolète et Bénévent, qui n'appartiennent pas *stricto sensu* au *regnum*, le processus d'intégration des duchés est consommé à la fin de ce règne. Il faut toutefois remarquer que pour ces deux duchés la situation est ambiguë. Ils semblent au départ relativement autonomes jusqu'au milieu du VIIe siècle, mais par la suite étroitement associés au *regnum*[4].

Dans un premier temps, le roi lombard est choisi parmi les ducs avant que ne s'impose une continuité dynastique, avec la descendance de Théodelinde ou de son frère Gundoald. Il est évident que cette élection n'allait pas

2. P. DELOGU, « Il regno longobardo », *Storia d'Italia*, vol. 1 : *Longobardi e Bizantini*, éd. P. DELOGU, A. GUILLOU et G. ORTALLI, Turin, 1980, p. 17-24. J. JARNUT, *Geschichte der Langobarden*, Urban 339, Stuttgart, 1982, p. 37-39. W. POHL, « The Empire and the Lombards : treaties and negotiations in the sixth centuries », dans *Kingdoms of the Empire. The integration of Barbarians in Late Antiquity*, ed. W. POHL, *The Transformation of the Roman World I*, Leiden-New York-Köln, 1997, p. 75-134.

3. S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, Rome, 1978, Studi Storici 109, p. 25-32. S. GASPARRI, « Pavia longobarda », *Storia di Pavia*, vol. 2, *L'Alto Medioevo*, Pavie, 1987, p. 19-65.

4. Sur la question du *regnum*, J. JARNUT, « *Gens*, *rex* and *regnum* of the Lombards », dans *Regna and Gentes, the relationship between Late Antique and Early Medieval peoples and kingdoms in the transformation of the Roman World*, éd. H.-W. GOETZ, J. JARNUT and W. POHL, Brill, 2003. p. 409-427.

de soi, comme tout enjeu de pouvoir, plusieurs compétiteurs devaient se présenter. L'élection marginalisait les compétiteurs évincés et suscitait rancœurs et rivalités[5]. De fait, il convient d'envisager, les appuis du roi lors de son élection, les réseaux de soutiens et de contestations de la royauté durant le règne, et parallèlement la manière dont celle-ci s'affermit progressivement, notamment par l'instauration d'une continuité dynastique. À ce titre, les stratégies matrimoniales des rois lombards avec les duchés constituent un aspect éclairant sur la question. En effet, le mariage d'un membre de la famille royale avec un duc turbulent, de même que la désignation d'un homme de la parentèle royale à la tête d'un duché constituent sur toute la période l'un des moyens privilégiés de l'intégration des duchés dans la sphère d'influence du *regnum*.

Les premiers tâtonnements (584-636), de l'élection d'Authari à celle de Rothari

L'élection du roi : un choix stratégique

Lors de la restauration de la royauté lombarde, le choix des ducs se porte sur Authari, le fils de Cleph (572-574), c'est-à-dire le dernier souverain lombard. Toutefois, c'est davantage son appartenance à une prestigieuse famille[6] et le fait qu'il soit l'un des leurs qui doit retenir l'attention. En effet, même s'il est impossible de déterminer la cité à la tête de laquelle se trouvait Authari, nous savons par le pseudo-Frédégaire que celui-ci était un duc[7].

L'élection d'Authari (584-590) intervient dans un contexte de recul de la domination lombarde, battue en brèche par les Francs. En effet, l'absence d'un centre politique et d'un commandement militaire centralisé se révèle vite préjudiciable pour faire face aux incursions franques en Italie, qui se multiplient[8]. De plus, en 583 ou 584, l'empereur byzantin Maurice obtient de Childebert II, le roi d'Austrasie, en échange de 50 000 sous d'or, une intervention armée des Francs en territoire lombard[9]. Certes, celle-ci se solde par un échec, mais elle a obligé les ducs lombards et leur population à se retrancher derrière les murs de leurs cités, incapables de répondre à la menace et contraints à la négociation. Cet épisode révèle la faiblesse d'une domination lombarde reposant sur la superposition de commandements militaires éclatés, souvent réduits au territoire d'une cité. Ainsi, c'est sous la menace conjuguée des Francs et des Byzantins que s'impose la nécessité de

5. H. Fröhlich, *Studien zur langobardischen Thronfolge. Von den Anfängen bis zur Eroberung des italienischen Reiches durch Karl den Grossen (774)*, 2 vols, Tübingen, 1980.

6. *HL* II, 31. Les Lombards élisent à l'unanimité Cleph, de leur plus haute noblesse, comme roi à Pavie.

7. Frédégaire, *Chronicon*, ed. B. Krusch, *MGH SSrM* 2, Hanovre, 1888, IV, 45, p. 143.

8. *HL* III, 9.

9. *HL* III, 17.

restaurer la royauté, et c'est dans la même perspective qu'il faut interpréter le mariage d'Authari avec la bavaroise Théodelinde. Celle-ci est la fille du duc des Bavarois, Garibald et de la Lombarde Walderade (veuve de Théodebald I). La chronique du pseudo-Frédégaire la dit d'origine franque (*ex genere Francorum*). Les Bavarois, à cette époque, sont dans une large mesure dans la sphère d'influence franque [10]. Par ce mariage, il s'agissait donc de s'allier aux Francs ou tout au moins de neutraliser leur alliance avec les Byzantins.

Dans un premier temps, c'est donc à la lumière des relations avec l'extérieur, avec les Francs et les Byzantins, qu'il faut envisager les rapports entre le pouvoir royal et les duchés. À ce titre, le choix du roi des Lombards parmi les ducs est révélateur des menaces qui pèsent sur le royaume. Ainsi, à la mort d'Authari, le duc de Turin Agilulf est élevé à la royauté. Les conditions dans lesquelles s'effectue cette élection méritent d'être évoquées. En effet, à la mort d'Authari en 590, sa veuve, Théodelinde, après avoir pris conseil auprès des *prudentes*, désigne seule Agilulf comme époux et nouveau roi des Lombards [11]. Il est clair que les motifs politiques prédominent dans ce choix. De même, à la mort d'Agiluf (590-616), après un règne conjoint de Théodelinde et de leur fils Adaloald (616-626), c'est à nouveau le duc de Turin qui s'empare de la royauté : Arioald (626-636) [12]. Celui-ci détrône Théodelinde et son fils en 626, vraisemblablement en raison de leur politique trop ouvertement favorable aux Byzantins et aux Romains.

L'élection successive de deux ducs de Turin traduit bien les préoccupations des Lombards, et leurs préventions à l'égard de leurs voisins Francs. En effet, les années 588 et 590 sont marquées par une série d'incursions franques en territoire lombard [13]. La pression franque se faisant plus forte, le choix d'Agilulf et d'Arioald, tous deux ducs de Turin, est alors déterminant. Cette cité au nord de la plaine du Pô est un verrou important aux débouchés des passages alpins, que ce soient les cluses du Val de Suse et du Val d'Aoste, ou les cols comme celui du Mont Cenis [14]. Les ducs de Turin sont en contact direct avec leurs ennemis Francs, les connaissent et ont eu affaire à eux. C'est dans la même perspective, à un moment où la menace byzantine se fait plus pressante, qu'en 636, le duc de Brescia, Rothari (636-652) accède à la royauté [15]. Là encore, le choix de Brescia est significatif dans la mesure

10. *Die Bajuwaren. Von Severin bis Tassilo 488-788*, éd. H. DANNHEIMER et H. DOPSCH, Rosenheim-Salzburg, 1988. J. JARNUT, « Beiträge zu den fränkish-bayerish-langobardischen Beziehungen im 7. und 8. Jahrhundert », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte* 39, 1976, p. 331-352.

11. *HL* III, 30 et 35. FRÉDÉGAIRE, *Chronicon*, *op. cit.*, IV, 13, p. 127.

12. *HL* IV, 41. FRÉDÉGAIRE, *Chronicon*, *op. cit.*, IV, 50, p. 145. Voir également la prosopographie effectuée par S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 51-52.

13. *HL* III, 29 et 31.

14. A. SETTIA, « Le frontiere del regno Italico nei secoli VI-IX : l'organizzazione della difesa », *Frontières et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Castrum 4, Rome-Madrid, 1992, p. 201-209.

15. *HL* IV, 42. FRÉDÉGAIRE, *Chronicon*, *op. cit.*, IV, 70, p. 156.

où cette cité se trouve aux marges des territoires Byzantins, et s'affirme comme l'une des bases de départ des incursions lombardes vers le sud, vers les territoires contrôlés par l'Empire. En somme, le roi est choisi parmi les ducs les plus au contact del'ennemi, peut-être les plus à même de connaître les interlocuteurs du camp adverse et ayant fait leur preuve face à eux.

S'imposer face aux ducs

L'attitude adoptée par les rois lombards à l'égard des ducs jusqu'au milieu du VIIe siècle traduit également leurs préoccupations face aux Francs et aux Byzantins. En effet, le problème est triple. Il s'agit d'une part d'éliminer un certain nombre de ducs trop sensibles aux appels de Byzance, à l'instar des ducs de Brescello et de Pérouse, Droctulf et Maurice [16]. Ces deux ducs étaient passés du côté impérial, le premier lors de l'invasion franque de 583/4 et le second à la suite d'une offensive de l'exarque de Ravenne Romain (593/4). De fait, ces ducs tenaient leur cité au nom de l'empereur, ce qui menaçait directement la cohésion du *regnum*, en y maintenant des enclaves byzantines. Aussi, l'une des tâches des rois lombards a consisté à prendre les armes contre ces ducs, à assiéger leur cité pour finalement les supprimer. Le cas de Droctulf de Brescello est un bon exemple. En effet, Authari ne se contente pas de tuer le duc, il rase entièrement la cité, symbole du pouvoir rebelle et place convoitée par les Byzantins.

Le second problème des souverains lombards était d'écarter des ducs trop puissants, des compétiteurs possibles, susceptibles de remettre leur autorité en question. C'est par exemple le cas de Warnecausus à Pavie [17]. Paul Diacre nous dit que le roi Agilulf, après avoir conclu avec le roi des Francs Thierry II (595-613) une paix éternelle, élimine Zangrulf, duc de Vérone, Gaidulf, duc de Bergame et Warnecausus à Pavie. Ce dernier, même si l'*Histoire des Lombards* ne lui accorde pas de titre ducal, était selon toute vraisemblance duc de cette importante cité. Il est intéressant de noter que le roi Agilulf mâte simultanément deux révoltes, ayant lieu dans deux cités traditionnellement associées au pouvoir et à l'autorité des rois lombards : Vérone et Pavie. Vérone avait été aux premiers temps de la conquête, si ce n'est la capitale, du moins le centre de la domination lombarde, le roi Alboin y ayant élu domicile. De fait, la cité devait, à l'époque d'Agilulf, conserver un certain prestige [18]. De même, Pavie, constituait un nœud stratégique de la plaine du Pô, puisqu'elle contrôlait les voies fluviales vers Ravenne ; depuis sa conquête par Alboin, elle bénéficiait non seulement d'une présence militaire importante, mais aussi d'un prestige incontesté auprès de l'ensemble des Lombards. Pavie était le cœur du royaume, ainsi que l'un des centres du pouvoir

16. *HL* III, 18 et 19 au sujet de Droctulf. *HL* IV, 8 au sujet de Maurice. S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 54 et 59.

17. *HL* IV, 13.

18. *HL* II, 28. Paul Diacre évoque Vérone comme le lieu de résidence du roi Alboin, ainsi que le lieu de son inhumation.

lombard, avec Milan notamment[19]. C'est à ce titre, qu'Agilulf, nouvellement installé sur le trône, s'empresse d'éliminer des ducs, certes rebelles à son autorité, mais surtout à la tête de cités dont le prestige est susceptible d'occulter la légitimité d'une fonction royale nouvellement acquise. Enfin, le roi semble aller plus loin dans la mesure où, dès ce moment, plus aucun duc n'est attesté à Pavie[20], la cité s'affirmant progressivement durant les VIIe et VIIIe siècles comme l'unique capitale du royaume.

Le dernier problème pour le roi lombard consistait à stabiliser ses propres positions à l'intérieur du royaume, asseoir sa légitimité en se garantissant un réseau de soutiens. C'est dans ce cadre qu'intervient la mise en place d'un certain nombre de stratégies matrimoniales et de stratégies de parenté.

L'épouse du roi : une force légitimante du pouvoir royal

Les stratégies matrimoniales des rois lombards visent dans un premier temps à affermir leurs positions vis-à-vis des autres ducs en instaurant une forme de continuité dynastique, c'est-à-dire en se rattachant systématiquement à la lignée bavaroise issue de Théodelinde[21]. Une pratique courante consistait à épouser la veuve du roi défunt. Le nouveau souverain récupère et le prestige familial, et le prestige de son prédécesseur. Ainsi, Agilulf épouse Théodelinde à la mort d'Authari, Arioald épouse leur fille Gundeperge[22], de même que Rothari[23] et son fils Rodoald[24] (652-653). Épouser la veuve du roi défunt revient à conférer au roi un surcroît de légitimité aux yeux des autres ducs et donc à asseoir sa position. Théodelinde et sa descendance vont constituer dans une certaine mesure la force légitimante du pouvoir royal. En effet, elle est la petite-fille du roi Waccho (v. 510-v. 539). Or, ce dernier appartenait à la famille des Lithinges : « nom donné par les Lombards à l'une de leurs vieilles familles nobles[25] ». Qui plus est Waccho était renommé parmi les guerriers, admiré pour sa bravoure et pour avoir soumis les Suèves. Épouser cette petite-fille de Lithinges, c'est se rattacher à cette famille, et qui plus est, conférer aux enfants mâles une prestigieuse ascendance. Ainsi, l'épouse, de par son origine, constitue un gage de légitimité pour l'époux, garantie d'une « reconnaissance sociale » ; elle transmet le prestige de sa

19. G. P. Brogiolo, « Capitali e residenze regie nell'Italia longobarda », *Sedes Regiae (ann. 400-800)*, éd. G. Ripoll and J. M. Gurt with A. Chavarria, Barcelone, 2000, p. 135-162.

20. *HL* II, 32. Paul Diacre mentionne après la mort de Cleph, la présence d'un certain Zaban, duc de Pavie.

21. G. Wolf, « Königin Theodelinde als Heils und Legitimitätsträgerin und die langobardisch-bayerisch-fränkischen Beziehungen um 600 », *Zeitschrift der Savigny- Stifung für Rechtsgeschichte, Germ. Abt.*, Bd. 106, 1989, p. 284-290.

22. Frédégaire, *Chronicon*, *op. cit.*, IV, 50, p. 145.

23. Frédégaire, *Chronicon*, *op. cit.*, IV, 70, p. 156. S. Gasparri, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 43.

24. *HL* IV, 47.

25. *HL* I, 21. J. Jarnut, « Zur Frühgeschichte der Langobarden », *Studi Medievali* 3, 1983, p. 1-16.

famille d'abord à l'époux, puis à sa progéniture. En cela, elle est le vecteur du « patrimoine spirituel » de la famille. Qui plus est, au fil des alliances, des mariages, ce patrimoine spirituel s'enrichit, il gagne en prestige. Ainsi, en épousant la fille de Garibald, les Lombards se sont liés à la prestigieuse dynastie des Agilolfing[26]. Théodelinde est dans une certaine mesure le résultat de la fusion de ces deux familles et, porte par là un « trésor virtuel » très convoité. Elle est le point de rencontre des Lithinges et des Agilolfing, et représente la synthèse de ces deux familles, désormais liées par le sang. Ce « trésor virtuel » explique l'attrait qu'a pu susciter, jusqu'au VIIIe siècle la descendance de Théodelinde et la volonté systématique des souverains Lombards de se rattacher aux Agilolfing. La reine est ainsi le vecteur d'une mémoire familiale, mais également de la mémoire conjugale[27].

S'assurer du soutien des duchés clés

Les rois vont également tenter d'imposer les membres de leur parenté à la tête de duchés clés, ou à l'inverse de faire entrer dans leur parenté ces ducs. Ainsi, le frère de Théodelinde, Gundoald, est placé à la tête du duché d'Asti[28]. Paul Diacre mentionne pour la première fois Gundoald, à l'occasion d'une incursion franque sur le territoire des Bavarois en 589. Cette attaque contraint Théodelinde et Gundoald à se réfugier en Italie. Théodelinde à l'issue de sa fuite retrouve Authari, à qui elle avait été fiancée, et l'épouse[29]. Gundoald n'a alors aucune fonction, aucun statut à la cour lombarde, si ce n'est celui de frère de la reine. Or, à sa mort vers 612, Paul Diacre le présente comme duc d'Asti, une cité qui était jusqu'alors dépendante du duché de Turin. Ainsi, d'autorité le roi, Authari ou Agilulf, a désigné le duc de cette cité (au sud de Turin) en contact avec le monde franc. Ce duché est donc une création *ex novo* de la part du roi[30] et témoigne de la volonté de renforcer le dispositif de protection des « frontières » du royaume, et peut-être de contrôler par un membre de la parentèle royale le duché de Turin. De même, le beau frère d'Authari et d'Agilulf, Evin/Eoin[31], se retrouve à la tête du duché de Trente[32]. À plusieurs reprises, il s'est illustré dans la défense de sa cité et du royaume contre les Francs. Vers 580, il repousse et tue le duc des Francs Cramnichis, conservant ainsi le Trentin aux mains des Lombards[33]. De plus, en 590, le roi Authari envoie une armée en Istrie, qu'il

26. Au sujet des Agilolfing J. JARNUT, *Agilolfingerstudien Untersuchungen zur Geschichte einer adlingen Familie im 6 und 7 Jahrhundert*, Stuttgart, 1986.

27. J. LECLERCQ, « Rôle et pouvoir des épouses au Moyen Âge », *La Femme au Moyen Âge*, ed. M. ROUCHE et J. HEUCLIN, Maubeuge, 1990, p. 87-97. Sur le rôle de la reine : P. STAFFORD, *Queens, Concubins and Dowagers*, Athens-Georgie, 1981.

28. *HL* IV, 40. FRÉDÉGAIRE, *Chronicon*, *op. cit.*, IV, 34, p. 134.

29. *HL* III, 30.

30. S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 16.

31. *HL* III, 10. Le Duc Evin de Trente épouse la seconde fille de Garibald.

32. *HL* II, 32.

33. *HL* III, 9.

confie au duc Evin[34]. Pour les deux hommes, Gundoald et Evin, il s'agissait de sécuriser le nord du royaume, c'est-à-dire la frontière avec les Francs et les Bavarois, leurs alliés. Ces ducs, de par les mariages qu'ils avaient contractés, étaient intimement liés au roi. Leur position géographique, leur connaissance de leurs voisins francs les rendaient à même de garantir la paix au nord du royaume. C'est d'ailleurs à ce titre que le duc Evin de Trente est envoyé par deux fois pour négocier la paix avec les Francs en tant qu'ambassadeur[35]. La région du Trentin était hautement stratégique dans le cadre des relations avec les Francs, notamment la protection des cols alpins. Il importait donc d'y placer des hommes sûrs. Il ne semble pas que les désignations des ducs, effectuées d'autorité par le roi, aient suscité d'importantes réticences. En tous les cas, les sources n'en font pas état. Le caractère encore récent de la conquête au début du VIIe siècle explique le faible ancrage des politiques locales de transmission du pouvoir. Ceci est d'autant plus vrai pour les duchés créés de toutes pièces, comme celui d'Asti. Toutefois, dès le milieu du VIIe siècle ces stratégies de nomination et de substitution des ducs par le pouvoir royal, suscitent de nombreuses oppositions entre Pavie et les duchés.

De Rothari à Liutprand (636-744)

Le roi et la loi

L'accession à la royauté de Rothari ne bouleverse en rien l'attitude du roi lombard à l'égard des duchés, celui-ci cherchant toujours à affirmer sa primauté sur les ducs. Toutefois l'édit de Rothari[36] en 643 confère au roi une nouvelle dimension, celle d'un législateur et contribue à renforcer sa position face aux ducs. En effet, l'édit de Rothari, complété par presque tous ses successeurs, établit une organisation hiérarchique du royaume, à la tête de laquelle se trouve le roi[37]. Les six premiers articles de cet édit, s'attachent plus ou moins directement à garantir la personne du roi ou son autorité[38]. L'article premier protège la personne du roi contre le régicide. Dans le second article, il est dit que, celui qui tue au nom du roi, ne peut encourir de peine, puisque le cœur du roi se trouve entre les mains de Dieu. Le pouvoir royal prend alors une dimension religieuse qui le place au sommet de la hiérarchie du royaume. Les successeurs de Rothari, Grimoald et Liutprand, qui ont apporté leur contribution à l'œuvre législative, mettent également en avant le lien entre le roi et Dieu derrière cette législation. Ils s'imposent comme législateurs garant de la volonté divine. Ils confirment ainsi le carac-

34. *HL* III, 27.
35. *HL* IV, 1.
36. *Edictus Rothari*, ed. F. BLUHME, MGH LL, Hanovre, 1888, p. 1-90.
37. J. JARNUT, « *Gens*, *rex* and *regnum* of the Lombards », *op. cit.*, p. 419.
38. *Edictus Rothari*, art. 1 à 6, p. 2-3.

tère unique de leur position au sein de leur peuple, et plus encore, en ajoutant cette nouvelle aura à leur fonction, se placent au dessus des ducs qui ne peuvent dès lors plus rivaliser avec eux[39]. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du renforcement du pouvoir royal et de la centralisation du gouvernement du royaume. Toutefois, les nombreux emprunts faits aux corpus normatifs franc, bavarois et byzantin, laissent penser que les rois lombards cherchaient à imiter leurs voisins immédiats, et par là même à rivaliser avec eux[40]. De fait, cette mutation est à considérer autant à la lumière de l'histoire interne du royaume, qu'à celle d'une royauté lombarde soucieuse d'accroître son rayonnement face à ses voisins.

Grimoald : l'association du regnum et des duchés du sud

La prise de pouvoir du duc de Bénévent, Grimoald (662-671), en 662 introduit un certain nombre de changements, au premier rang desquels l'association plus étroite des duchés du sud, Spolète et Bénévent, au *regnum*. Il faut à ce sujet rester prudent quant à la formulation des liens qui unissent le roi à ces duchés du sud, dans la mesure où, ceux-ci, n'appartiennent jamais *stricto sensu* au royaume lombard. Grimoald écarte donc les deux fils d'Aripert (653-661), Godepert et Perctarit, pour s'emparer du pouvoir. Il tue dans un premier temps Godepert, et contraint son frère à la fuite. Cette éviction ne constitue pas à proprement parler une rupture avec la dynastie bavaroise, puisque Grimoald épouse une fille d'Aripert[41], toutefois, celle-ci, a dû susciter des tensions au sein du royaume entre partisans de Perctarit (attachés à la dynastie bavaroise) et partisans de Grimoald. Il convient dans un premier temps de revenir sur les circonstances de l'arrivée de Grimoald à la tête du royaume.

À la mort d'Aripert en 661, le principe héréditaire semble bien ancré, mais ses modalités encore mal définies. Ainsi, pour la première fois, le royaume est partagé entre les deux fils du roi défunt : Godepert et Perctarit. Le résultat de la double succession semble être une partition du royaume, ou tout au moins une gestion bicéphale ; Godepert s'installe à Pavie tandis que Perctarit réside à Milan[42]. Ressurgit alors la vieille capitale d'Agilulf, Milan. Peut-être Godepert était-il l'aîné et pour cette raison obtient Pavie, la capitale traditionnelle depuis Rothari. Ce partage tardif peut, peut-être, traduire des influences franques. Cette partition n'a pas dû se faire pacifiquement,

39. D. Harrison, *The Early State and the Towns. Forms of Integration in Lombard Italy, AD 568-774*, Lund Studies in International History 29, Lund, 1993, p. 105-9. *Id.*, « Political rhetoric and political ideology in Lombard Italy », *Strategies of Distinction. The construction of Ethnic Communities, 300-800*, ed. W. Pohl et H. Reimitz (The Transformation of the Roman World 2), Leiden-New York-Köln, 1998, p. 241-54.

40. C. Azzara, S. Gasparri, *Le leggi dei langobardi : storia, memoria, diritto di un popolo germanico*, Milan, 1992, p. XXII-XXXIV.

41. *HL* V, 1. S. Gasparri, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 88-89.

42. *HL* IV, 51.

comme en témoigne un diplôme de Perctarit, faisant référence au *tempore illo, quando Godepert invasione fecit*. Quoi qu'il en soit, Grimoald profite de la situation et probablement des tensions entre les deux frères pour s'emparer du pouvoir. Fait intéressant, il élimine dans un premier temps Godepert et s'empare de Pavie, est-ce à dire que s'emparer de Pavie revient à s'emparer du royaume ? C'est fort probable. Dans un second temps, Perctarit, incapable de lutter contre Grimoald s'enfuit. Les étapes de sa fuite sont assez éclairantes sur les soutiens dont il pouvait bénéficier et les duchés attachés à la dynastie bavaroise. Ainsi, Perctarit part de Pavie, où Grimoald le retenait prisonnier, vers Asti (où restaient des amis de Perctarit demeurés jusque-là rebelles à Grimoald). Perctarit se dirige ensuite au plus vite vers Turin, passe les postes-frontière de l'Italie et arrive en terre franque[43]. On retrouve dans les étapes de cette fuite les cités qu'Agilulf et ses successeurs s'étaient efforcés d'intégrer, notamment par des alliances, et en particulier Asti, qui était le duché qu'avait tenu le grand père de Perctarit, Gundoald. Il restait donc des duchés fidèles à la dynastie bavaroise, et des conflits entre partisans de Grimoald et partisans de Perctarit ont dû avoir lieu, même si les sources n'en font pas directement mention.

Le règne de Grimoald est marqué par la volonté d'association plus étroite des duchés du sud au *regnum*, et par le désir de tisser des solidarités entre le nord et le sud. Il est intéressant de constater qu'immédiatement après avoir été confirmé dans son pouvoir à Pavie, le roi renvoie l'armée bénéventaine, qui l'avait aidé à conquérir le royaume, mais qu'il garde auprès de lui un certain nombre de Bénéventains, à qui il octroie de très vastes possessions[44]. Ce premier geste est destiné à installer dans le *regnum* un réseau de soutiens favorable au roi. Dans un second temps, Grimoald s'attache à accroître son autorité, comme en témoigne les alliances matrimoniales suscitées entre Spolète, Bénévent et le Frioul.

L'action de Grimoald a consisté d'une part à assurer ses positions et celles de son fils Romuald[45], dans les duchés du sud. C'est à ce titre que Transamund I, ancien comte de Capoue, qui avait assisté Grimoald dans la conquête du pouvoir, est désigné duc de Spolète[46]. De plus, il est contraint d'épouser l'une des filles du roi. Grimoald, dans ce cas précis, place à la tête du duché un fidèle qui l'avait aidé, et renforce le lien de fidélité existant, par un lien de parenté.

L'attitude de Grimoald à l'égard du duché de Frioul, s'explique non seulement par ses origines – il est le fils du duc de Frioul Gisulf II (590-610)[47] –, mais aussi par le prestige attaché à ce même duché. Comme je l'ai

43. *HL* V, 2.
44. *HL* V, 1.
45. S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 89-90.
46. *HL* IV, 51 et V, 16. S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 76.
47. S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 66.

déjà évoqué, il s'agit du premier duché lombard fondé, ce territoire est en contact avec les Avars et les Byzantins et dispose de fait d'une force militaire conséquente. L'adhésion du Frioul au *regnum* et à la personne du roi constitue par là même un enjeu essentiel. L'importance du duc de Frioul apparaît clairement lors de la révolte du duc Loup en 663. Celui-ci, avait été désigné « régent » du royaume lors d'une expédition de Grimoald en Bénévent[48]. Profitant de l'absence du roi, il se révolte contre Grimoald. Le roi fait alors appel aux Avars[49] afin de se débarrasser du rebelle, et surtout pour ne pas intervenir lui-même militairement. En effet, Grimoald voulait éviter une guerre civile avec un duché puissant et symbolique. Après l'élimination de Loup, Grimoald contraint la fille du vaincu, Théoderade, à épouser son propre fils Romuald[50]. Par ce geste, il éloigne la fille du duc, la fait entrer dans sa parentèle et désamorce ainsi des velléités de révolte des partisans de Loup, qui aurait pu trouver une légitimité en épousant sa fille. L'importance du puissant duché du Frioul se retrouve également sous le règne de Cunipert (678-700). À la suite de la fuite du duc Rodoald (peut-être un parent installé par Grimoald) devant un usurpateur Ansfrit, le roi intervient et exile ce dernier. Il désigne alors le frère de Rodoald, Ado, non comme duc, mais comme *loci servator* (lieutenant), autre moyen de minimiser la puissance d'un duché qui semble clé géographiquement pour le royaume et politiquement pour le roi[51]. À partir des règnes de Perctarit et Cunipert, les sources font d'ailleurs de plus en plus souvent référence à la désignation d'autorité des ducs par le roi. Le cas du duc Alahis, est à ce titre particulièrement signifiant, dans la mesure où celui-ci, déjà duc de Trente, est désigné de surcroît duc de Brescia par Cunipert[52].

L'accession de Grimoald au pouvoir est donc marquée par la volonté du roi de renforcer sa position au nord, mais également de renforcer les solidarités, les liens avec le sud où il était duc. Cette association du nord et du sud peut s'expliquer par les origines de Grimoald. Le retour de Perctarit au pouvoir, marque le retour de la dynastie bavaroise, et, est empreint des mêmes préoccupations : maintenir les acquis de Grimoald, garantir les liens avec les duchés du sud et notamment Bénévent. C'est à ce titre, que la sœur de Cunipert, Wilinga, est donnée en mariage au duc de Bénévent, Grimoald II[53]. Bref, tout au long des VIIe et VIIIe siècles, les rois lombards tentent de s'inscrire dans un réseau de parenté efficace, leur conférant à la fois légitimité et soutiens.

48. *HL* V, 17. « C'est à Loup que Grimoald confia son palais quand il partit pour Bénévent ». S. GASPARRI, *I duchi Longobardi, op. cit.*, p. 67-68.
49. *HL* V, 19.
50. *HL* V, 25.
51. *HL* VI, 3.
52. *HL* V, 36. S. GASPARRI, *I duchi Longobardi, op. cit.*, p. 24.
53. *HL* VI, 2.

Liutprand, stabilité et apogée du royaume

L'arrivée de Liutprand marque à nouveau un tournant dans l'histoire du royaume lombard. Il est issu d'une famille de fonctionnaires du palais, implantée à Pavie et restée fidèle à Cunipert et Liutpert, face à Aripert II (703-712). Son père, Ansprand, avait été désigné par Cunipert peu avant sa mort, tuteur de Liutpert, alors mineur. Il exerçait donc la régence du royaume en attendant la majorité du jeune roi, avant d'être renversé, en 703, par le duc de Turin Raginpert et son fils Aripert. Raginpert meurt la même année, et son fils monte sur le trône. Ansprand et Liutprand se réfugient alors chez les Bavarois, qui leur offrent un soutien militaire. À la tête d'une armée de Bavarois, Ansprand et son fils écrasent Aripert en 712. À l'issue de cette bataille Ansprand monte sur le trône, mais meurt la même année. Liutprand lui succède alors. Celui-ci n'est donc ni duc, ni membre apparenté à la famille royale. Ce qu'il ne cherchera d'ailleurs pas à faire, tout au moins pas directement, puisqu'il épouse la fille du duc de Bavière, Guntrud. Or, la modestie des origines de Liutprand est à l'origine de nombreuses tentatives pour se débarrasser de lui[54], et du soulèvement de certains duchés. Ces duchés rebelles sont parmi les plus puissants et sont attachés à ses prédécesseurs par des mariages comme nous l'avons vu : Spolète, Bénévent et le Frioul. Là encore, il importe de prendre en compte les réseaux de soutiens qui se dessinent de part et d'autre. Ceux hérités de Cunipert et favorables à Liutprand, ceux issus de la famille d'Aripert II (Turin notamment, dont le père du roi, Ragimpert, était duc[55]). D'autant que dans ce jeu déjà complexe, les Byzantins profitent de la situation fragile du roi pour fomenter des révoltes dans les duchés de Spolète et Bénévent.

Face aux révoltes et aux remises en cause de son autorité, les modalités d'action de Liutprand demeurent les mêmes que celles de ses prédécesseurs. Ainsi, le duc de Frioul, Pemmo, pour s'en être pris au patriarche d'Aquilée contre l'avis du roi, est remplacé par son fils, Ratchis, sur l'ordre de Liutprand[56]. La situation se révèle plus délicate pour les duchés de Spolète et Bénévent. D'une part, ceux-ci ne relèvent pas de l'autorité du roi, puisque n'appartenant pas au *regnum*, et d'autre part, aucun lien direct ne les relie à la personne du roi. Tout d'abord, le duc de Spolète, Transamund II, aidé des Byzantins, entre en rébellion contre Liutprand[57]. Parallèlement, à la mort du duc de Bénévent, Romuald II, en 731/2, son fils Gisulf II (encore enfant) est menacé par une révolte, conduite par un certain Audelahis[58]. Liutprand intervient alors directement dans ces deux affaires, bien que les deux duchés ne relèvent pas de son autorité. Il est vrai que la trop grande proximité de Spolète

54. *HL* VI, 38. Paul Diacre évoque notamment un parent, un certain Rothari, qui voulut le supprimer.
55. *HL* VI, 18.
56. *HL* VI, 51.
57. *HL* VI, 55 et 56.
58. Voir à ce sujet l'hypothèse de S. GASPARRI, *I duchi Longobardi*, *op. cit.*, p. 92-93.

avec les Byzantins, de même qu'une relative faiblesse de Bénévent, susceptible de profiter à ces derniers, risquaient de fragiliser considérablement la position du royaume lombard. D'autre part, Romuald II s'était vu attribuer (selon les termes de Paul Diacre) pour femme, Gumperge, la sœur de Liutprand, puis Ranigonde la fille du duc de Brescia[59]. Liutprand est très certainement l'instigateur de ces deux mariages, qui justifient également son intervention pour protéger son neveu, Gisulf. En cela, Liutprand a poursuivi la même politique d'association des duchés du sud au *regnum*, espérant peut-être susciter des actions conjointes, en tous les cas mieux assurer les frontières avec les Byzantins.

De même, après s'être rendu à Bénévent, il place son neveu Grégoire à la tête du duché et se charge de l'éducation de son neveu Gisulf, renforçant par là les liens personnels avec le futur duc de Bénévent. Le roi décide également des mariages des ducs de Bénévent. Il donne à Grégoire Giselperge et à Gisulf une certaine Scauniperge[60]. On peut se demander si les deux femmes n'appartiennent d'ailleurs pas à la même famille, proche de Liutprand. Enfin, à Spolète, il place également un neveu, Agiprand, après avoir chassé Transamund II[61]. Liutprand affirme ainsi la prééminence du roi lombard sur tous les duchés, y compris ceux du sud. Il y désigne le duc et impose les unions. Le népotisme renforce non seulement l'autorité du roi, mais pérennise également sa position à la tête du royaume.

L'intégration des duchés lombards dans le *regnum*, est avant tout l'insertion du roi dans un réseau de parenté efficace. D'Authari à Liutprand, les rois lombards tentent d'imposer leurs candidats à la tête des duchés. Leur motivation est double, garantir d'une part l'intégrité des frontières du royaume face à des voisins belliqueux, d'autre part asseoir leur autorité au sein même du royaume. Cette stratégie se heurte souvent à des ducs dont le prestige concurrence celui du roi, et à des politiques locales de transmission du pouvoir qui se mettent progressivement en place au cours des VIIe et VIIIe siècles. Le problème des fondements de la légitimité du pouvoir des rois lombards est donc un enjeu essentiel dans la compétition qui les oppose aux ducs. L'appartenance ou le rattachement à une puissante lignée, le renforcement des prérogatives royales et la « sacralisation » du pouvoir contribuent à accroître le rayonnement du roi tant à l'intérieur du *regnum*, que face à ses voisins. Néanmoins, la place du roi demeure fragile, dans la mesure où le principe héréditaire s'impose difficilement. En témoignent les multiples révoltes qui alimentent l'histoire du royaume. Ainsi, du VIe au VIIIe siècle, l'histoire de la royauté lombarde se confond largement avec celle du conflit qui oppose la volonté centralisatrice et unificatrice des rois à la fragmentation du pouvoir et de l'espace entretenue par les ducs.

Yves-Mary VERHOEVE, Université Lille III-Charles-de-Gaulle, UMR 8529 IRHIS, BP 60149, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex

59. *HL* VI, 50.
60. *HL* VI, 55.
61. *HL* VI, 57.

Le royaume lombard et les duchés : formes et moyens d'une intégration progressive

En 584, le territoire contrôlé par les Lombards est éclaté en de multiples duchés. Ceux-ci, autonomes, sans réelle cohésion entre eux risquaient d'être absorbés par leurs puissants voisins francs et byzantins. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager la restauration de la royauté lombarde.
Tout au long des VIe, VIIe et VIIIe siècles les rois lombards se heurtent aux velléités autonomistes de leurs ducs, qui mettent en péril la cohésion du royaume. Ces derniers sont en perpétuelle compétition avec le pouvoir royal, dont ils refusent les tentatives de centralisation. Les rois lombards d'Authari à Liutprand tentent d'asseoir leur autorité sur le *regnum*, mais aussi d'établir leur primauté à la tête de celui-ci. Cette entreprise passe notamment par la prise de contrôle progressive des duchés les plus turbulents, en y installant des membres de leur parentèle ou des fidèles. Cependant, cette stratégie conduit à de nombreuses révoltes, qui fragilisent le pouvoir royal. Cette étude propose donc d'envisager la construction du royaume lombard sous l'angle de la lutte entre les duchés et le pouvoir royal, en mettant en lumière les réseaux de soutiens ou de contestations de la royauté, et la manière dont celle-ci parvient s'imposer face aux duchés.

Duché – *Regnum* – continuité dynastique – Bénévent – Agilolfing – Théodelinde – parenté efficace

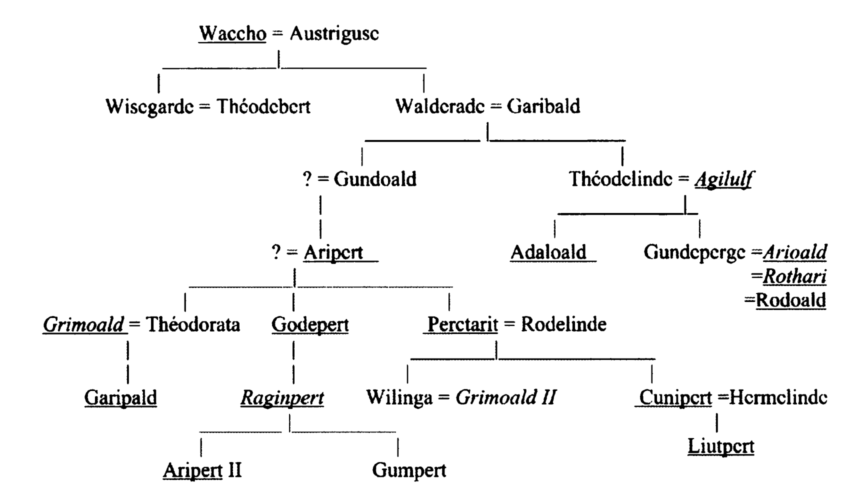
The Kingdom of Lombardy and the Duchies : Forms and Methods of a Progressive Integration

In 584 the territory controlled by the Lombards was split up into several autonomous duchies. These lacked any real cohesion and were at risk of being absorbed by their powerful Frankish or Byzantine neighbours. It is in this context that the restoration of the Lombard royalty must be envisaged.
Throughout the VIth, VIIth and VIIIth centuries the Lombard kings struggled with the dukes desire for independence, who thus put the kingdom in peril. The latter were in perpetual conflict with the royal power, refusing their attempts at centralisation. The Lombard kings from Authari to Liutprand tried to base their authority on the *regnum*, but also to establish their position at its head. In particular they effected this enterprise through the progressive control of the most turbulent of the duchies by installing at their head the members of their family or their devoted followers. However, this strategy led to numerous rebellions that weakened the royal power. This study proposes therefore to view the construction of the Lombard kingdom from the point of view of the struggle between the duchies and the royal power, highlighting the network of support or contestation of the kingdom and the way in which the latter managed to impose itself in the face of the duchies.

Duchy – *Regnum* – dynastic continuity – Benevent – Agilofing – Theodelinde – blood relationship

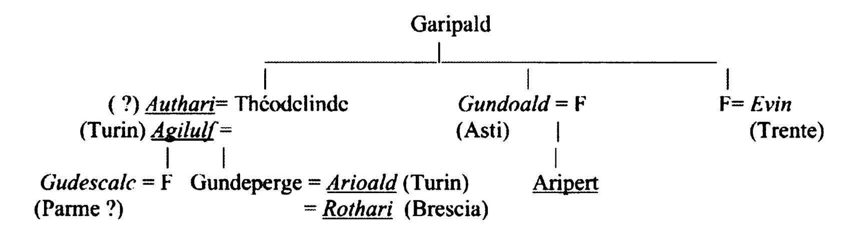
Annexes

1) Les alliances matrimoniales des rois lombards

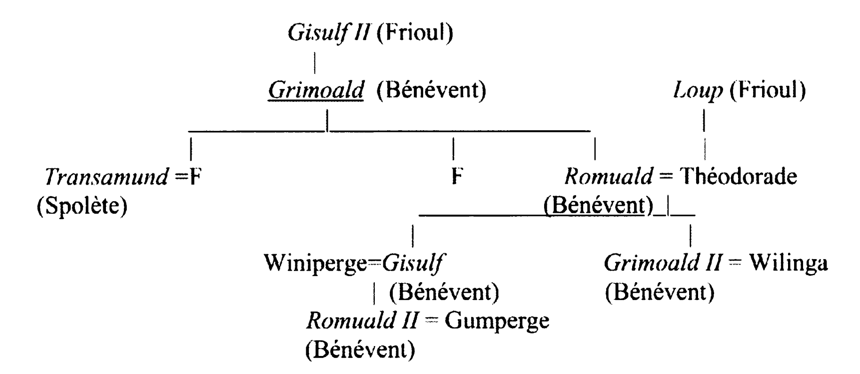


NB : - Les souverains lombards ayant régné sont soulignés
- Les ducs sont en italique

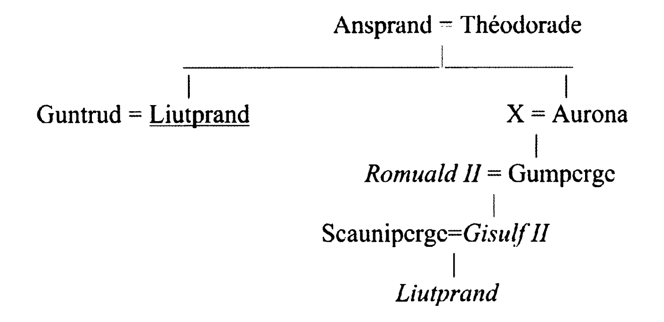
2) Ducs et rois lombards 574-661



3) Grimoald (662-671) le Frioul, Spolète et Bénévent



4) Liutprand et le duché de Bénévent



Médiévales 51, automne 2006, p. 37-52

Alban GAUTIER

MANGER ET BOIRE À LA MODE ÉTRANGÈRE : ADOPTION, ADAPTATION ET REJET DES PRATIQUES FESTIVES CONTINENTALES DANS LA GRANDE-BRETAGNE DU VIIe SIÈCLE

On lit bien souvent que la fin du VIe et le VIIe siècle marquent la réintégration de l'Angleterre à l'espace européen. La christianisation amorcée par la mission grégorienne, la reprise des contacts économiques grâce au grand commerce frison, les mariages entre dynasties anglo-saxonnes et familles franques en sont des signes évidents. Dans le même ordre d'idée, le tumulus nº 1 de Sutton Hoo contient un des assemblages les plus impressionnants de tout l'Occident médiéval [1]. En particulier, l'abondance de la vaisselle, en métal, en céramique, en bois ou en corne, vaisselle souvent (mais par uniquement) importée, fait de ce site l'un des plus importants pour la connaissance de l'Angleterre à cette époque : elle est surtout le signe de l'importance de l'activité alimentaire festive et de la prégnance de cette activité dans le système de représentations de celui qui fut enseveli à Sutton Hoo et/ou de ceux qui l'y ensevelirent. Pour les mêmes décennies, les sites d'élites des côtes occidentales de l'île ont livré d'impressionnants assemblages de céramique provenant du bassin méditerranéen. Il est évident que la vaisselle importée a joué un rôle essentiel dans les pratiques de distinction au sein des populations post-romaines, qu'elles soient anglo-saxonnes ou brittoniques.

Mais comment aller au-delà du simple inventaire des artefacts et de la seule comparaison avec des objets semblables ? Est-il possible de tirer de l'archéologie des renseignements sur l'utilisation de cette vaisselle, et éventuellement sur les activités ou rites qui pouvaient être l'occasion de cette utilisation ? Peut-on par la même occasion éclairer d'une manière originale ce processus de « réintégration » de l'espace insulaire à l'univers culturel

1. M. CARVER, *Sutton Hoo : Burial Ground of Kings ?*, Londres, 1998, surtout p. 2-51.

européen observé par de nombreux spécialistes ? De fait, l'étude de la vaisselle nous permet d'observer trois types de phénomènes[2].

Tout d'abord, la présence de vaisselle importée peut être une indication de la vigueur de la culture exportatrice, qui devient attractive (et en général prestigieuse) pour certains groupes (en général les élites) dans les cultures avoisinantes. À l'inverse, l'absence de vaisselle importée, ou l'association systématique de vaisselle indigène avec des contextes d'élite et de prestige, peut être un signe de l'« autosuffisance symbolique » d'une culture, ou au moins de ses groupes dominants.

Deuxièmement, la manière dont la vaisselle importée est utilisée par les groupes importateurs, et les différences entre celle-ci et la manière dont les groupes exportateurs l'utilisent, sont un indice de l'adoption ou non des gestes et des valeurs qui accompagnent cette vaisselle dans son milieu d'origine : si l'on n'importe que les *paraphernalia* de la consommation de vin grec (cratères, louches, etc.) mais qu'on en fait un usage totalement différent (en ne mélangeant pas le vin et l'eau, par exemple), c'est un signe que les valeurs grecques de la consommation de vin ne se diffusent pas en même temps que les objets. C'est donc un signe de l'intégration plus ou moins forte des régions importatrices à l'aire culturelle exportatrice, mais aussi de la diversité des formes que peut prendre cette intégration.

Enfin, les différences (régionales ou sociales par exemple) entre groupes importateurs sont le signe de demandes, d'attentes différentes selon les régions et selon les groupes sociaux. Elles peuvent aussi être le signe de structures sociales ou politiques différentes. Deux groupes importateurs différents peuvent avoir deux usages très divers des mêmes cratères et coupes grecs, tous deux très éloignés de leur usage classique dans le *symposion*. De telles différences sont donc des moyens de pénétrer le fonctionnement mental, et en particulier les valeurs, de ces groupes, mais aussi leur fonctionnement « institutionnel » : elles montrent comment, en fonction de leurs propres exigences et de leur propre bagage culturel, ils ont utilisé de tels objets et, éventuellement, ont réinterprété à leur propre usage les valeurs qui les accompagnent.

Modèles et parallèles

Avant de passer à l'étude de la Grande-Bretagne, je voudrais invoquer un exemple, que je considère parallèle à notre sujet, et qui nous emmènera beaucoup plus loin, jusqu'aux Philippines du Xe-XVIe siècle, avant l'arrivée des Espagnols. On a repéré, dans l'île de Negros (au centre de l'archipel, en mer de Sulu), que la chefferie de Tanjay, tout au long de la période, importait

2. Les réflexions qui suivent me sont suggérées par les résultats obtenus par Michael Dietler dans son étude de l'usage des récipients d'origine grecque dans la Gaule pré-romaine : M. DIETLER, « Driven by Drink : The Role of Drinking in the Political Economy of Early Iron Age France », *Journal of Anthropological Archaeology*, vol. 9, 1990, p. 352-406.

des quantités de plus en plus importantes de porcelaine chinoise, siamoise et annamite de grande qualité, constituant de véritables collections. Celle-ci servait sans doute à des repas raffinés, car dans les zones du site de Tanjay identifiées comme habitat d'élite, l'archéologie a démontré la tenue de tels repas, incluant de grandes quantités de restes osseux, avec surtout des morceaux de choix (prédominance des têtes et des os longs) et des animaux valorisés (animaux domestiques). Or, le phénomène semble s'être emballé au XVe-XVIe siècle : on a l'impression que les chefs de Tanjay se sont livrés à des festins compétitifs, et qu'ils ne se sont plus contentés d'affirmer leur puissance par l'utilisation de céramique importée. De ce phénomène, et à la lumière des rapports des premiers voyageurs espagnols, Laura Lee Junker a déduit que la société philippine de cette période était certes une société à chefferies, mais que celles-ci étaient très instables. La faible densité de population des îles entraînait une pénurie chronique de main-d'œuvre et obligeait les chefs à s'attacher leurs sujets par des cadeaux et des festins, tout en continuant à affirmer leur pouvoir les uns face aux autres. L'emballement du phénomène au XVe-XVIe siècle se révèle ainsi par l'extension des trouvailles de porcelaine chinoise et de céramique locale de qualité à des zones plus « populaires » du site de Tanjay. Il est donc probable que les « nobles » de Tanjay ne mangeaient plus entre eux leurs jambons et leurs gigots, mais qu'ils en faisaient profiter des catégories moins favorisées, dont les membres repartaient avec une partie de la vaisselle de luxe utilisée[3]. Cet exemple nous permet donc d'analyser cette région des Philippines comme une « périphérie » du monde sino-vietnamien, mais aussi d'observer comment certaines chefferies fonctionnaient comme relais privilégiés de l'influence culturelle sino-vietnamienne, s'érigeant ainsi en « centres régionaux ». On peut enfin remarquer que les chefferies continuaient à interagir sans que des systèmes d'hégémonie formelle ne soient mis en place, comme s'il n'y avait entre elles ni « centres » ni « périphéries ».

Ainsi, ce cas se situe à la croisée de deux modèles anthropo-archéologiques mis en lumière, entre autres, par Colin Renfrew. Celui de l'interaction entre un noyau et sa périphérie (*core-periphery interaction*) est bien connu de tous ceux qui étudient des entités politiques de type impérial, et souvent utilisé par les spécialistes de la Bretagne pré-romaine et romaine. Celui de l'interaction entre entités politiques de statut similaire (*peer-polity interaction*) est utilisé de manière privilégiée quand ces entités politiques appartiennent à une même ère de civilisation, comme l'a fait par exemple Richard Hodges dans son étude de l'Angleterre des VIIIe-IXe siècles[4]. Or, dans la période qui

3. L. L. JUNKER, « The Evolution of Ritual Feasting Systems in Prehispanic Philippine Chiefdoms », dans M. DIETLER et B. HAYDEN dir., *Feasts : Archaeological and Ethnographical Perspectives on Food, Politics and Power*, Washington-Londres, 2001, p. 267-310.

4. Pour les deux modèles : C. RENFREW et P. BAHN, *Archaeology : Theories, Methods and Practice*, Londres, 2000, p. 378-384. Sur l'utilisation de ce modèle pour la Bretagne pré-romaine et romaine : C. A. SNYDER, *The Britons*, Oxford, 2003, p. 25. Pour l'Angleterre anglo-saxonne : R. HODGES, *Dark Age Economics. The Origins of Towns and Trade AD 600-1000*, Londres, 1982 ; R. HODGES et J. MORELAND, « Power and exchange in Middle Saxon England », dans

s'étend de la fin de la domination romaine à l'apparition des grands *emporia* de Londres, Ipswich ou *Hamwic* au début du VIIIe siècle, la (Grande-) Bretagne semble bien, comme les Philippines de notre exemple, à la croisée de ces deux modèles. Marge d'une « mer du Nord mérovingienne », selon l'expression de Ian Wood[5], le sud-est de l'île est marqué archéologiquement par un afflux d'artefacts en provenance de Gaule : en ce sens, on peut parler ici d'une participation à un système noyau-périphérie. Mais dans le même temps, les royaumes anglo-saxons et brittoniques en formation interagissent en tant qu'entités similaires, comme semblent l'indiquer les directions multilatérales des mariages dynastiques attestés dans les sources écrites. À cela il faut ajouter l'existence d'hégémonies régionales, comme celle exercée par le Gwynedd sur certains royaumes bretons et celle exercée par le Kent sur le Sud-Est au début du VIIe siècle, ou même plus vastes, comme celle qu'exercèrent les rois berniciens au milieu du même siècle sur la plus grande partie de l'île.

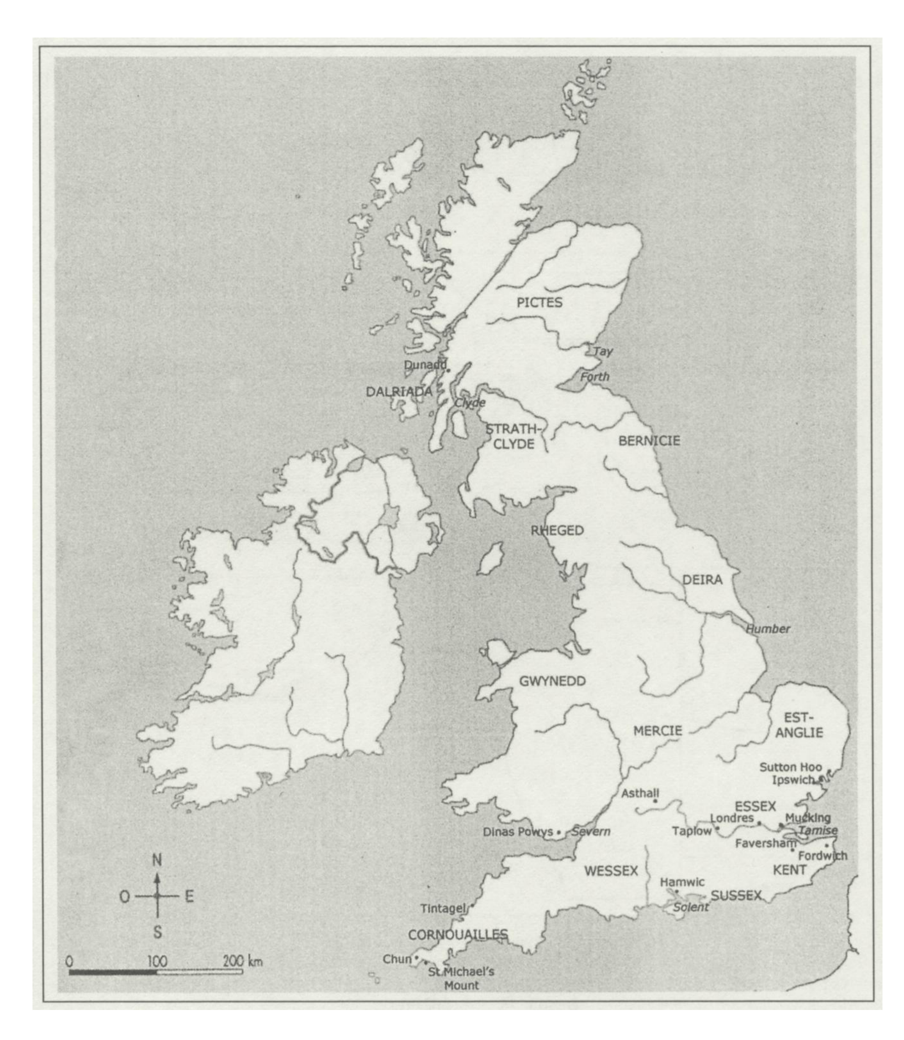
L'étude de ce que j'appellerai la « vaisselle importée de prestige », en verre ou en céramique, peut-elle nous permettre d'affiner, comme dans le cas de Tanjay, ces premières impressions ? La situation au milieu du VIe siècle est assez simple. Dans la moitié orientale de l'île, là où s'installe et se consolide la présence anglo-saxonne, les habitats sont quasiment acéramiques : la poterie, exclusivement montée à la main, est réservée à un usage funéraire. Dans l'Ouest au contraire, où les royautés brittoniques semblent elles aussi en voie de consolidation, les archéologues ont retrouvé dans les habitats princiers tels que Tintagel (en Cornouailles) et Dinas Powys (dans le sud du Pays de Galles) des quantités significatives de céramique en provenance du monde méditerranéen : les assemblages combinent en général une céramique de table dite de « classe A » (il s'agit de sigillées rouges fort communes dans le bassin méditerranéen) et une céramique d'emballage dite de « classe B » (ce sont essentiellement des amphores de couleur beige ayant sans doute contenu du vin ou de l'huile d'olive). Il semble bien que ces deux types de céramique étaient importés en même temps, et pour des usages concomitants, en réponse à une demande précise de la part des cours brittoniques[6] : on peut donc faire l'hypothèse de l'utilisation, dans le cadre de festins, de la céramique de « classe A » comme vaisselle de prestige d'une part, et du contenu des céramiques de « classe B » comme aliments de prestige de l'autre.

Mais la question qui nous intéresse ici est celle des évolutions observées pour la fin du VIe et le VIIe siècle. Une fois exclu le « grand Nord » de l'île (le nord du monde picte est très peu touché par ces phénomènes), on peut donc dire que la Grande-Bretagne, dont toutes les régions importent, au VIIe siècle,

S. T. DRISCOLL et M. R. NIEKE dir., *Power and Politics in Early Medieval Britain and Ireland*, Édimbourg, 1988, p. 79-95.

5. I. N. WOOD, *The Merovingian North Sea*, Alingsas, 1983.

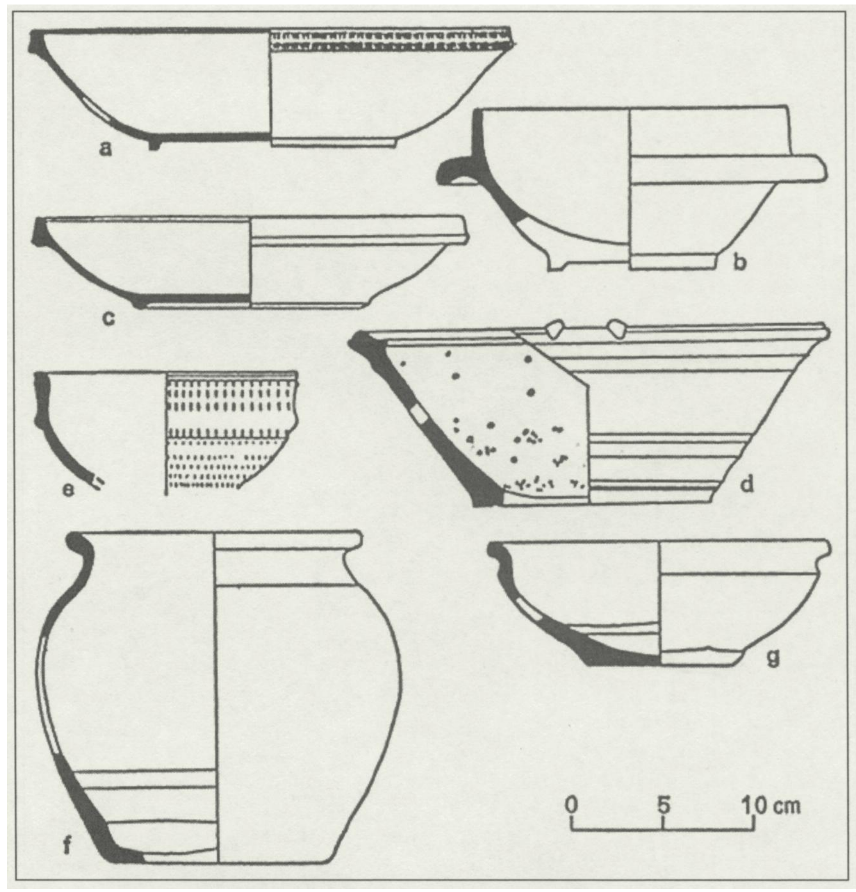
6. E. CAMPBELL, « The Archaeological Evidence for External Contacts : Imports, Trade and Economy in Celtic Britain, AD 400-800 », dans K. R. DARK dir., *External Contact and the Economy of Late Roman and Post-Roman Britain*, Woodbridge, 1996, p. 83-96. K. R. DARK, *Britain and the End of the Roman Empire*, Stroud, 2000, p. 125-129.



de la céramique, se divise entre des régions (l'Ouest brittonique) où de la vaisselle de prestige était déjà importée au VIe siècle, et d'autres (l'Est et le Sud-Est anglo-saxons, le Nord-Ouest scot, le Nord-Est anglo-saxon et picte) où elle ne l'était pas. J'étudierai ces deux types de régions à partir de quatre « profils » régionaux.

La Cornouailles : crise ou réorientation ?

Pour le « long VIIe siècle », les découvertes archéologiques continuent à faire peser la balance, de manière écrasante, du côté occidental de l'île. La Cornouailles, avec les sites de Tintagel (au nord), Chun et St Michael's



Écuelles de « classe A » (céramique sigillée rouge) [a, b, c] provenant des habitats de Tintagel (Cornouailles) et Dinas Powys (Glamorgan) ; mortier et écuelle de « classe D » (céramique grise) [d, e] provenant de Dinas Powys ; pot à cuire et écuelle de « classe E » (céramique grise) [f, g] provenant de Dinas Powys. D'après L. Alcock, *Arthur's Britain*, Londres, Penguin, 1971, p. 202, fig. 12.

Mount (au sud), représente toujours une destination privilégiée de l'exportation de céramique. Certes, le commerce en provenance de la Méditerranée prend fin précisément à cette période, mais le relais semble avoir été pris par des commerçants de la Gaule de l'Ouest et du Sud-Ouest (peut-être nantais et bordelais), qui transportent vers la Bretagne des assemblages comprenant du verre, de la vaisselle de qualité et des produits alimentaires conditionnés dans de la céramique grossière. La céramique de table est celle dite de « classe D », noire ou grise, provenant de la Basse-Loire et de la région bordelaise[7]. La

7. K. R. Dark, *Britain and the End...*, p. 127.

céramique d'emballage est celle dite de « classe E », grise ou blanche, provenant des Charentes, de la Basse-Loire et parfois de la Basse-Seine [8]. Cette dernière, longtemps désignée comme une « vaisselle de table grossière », a été récemment réinterprétée comme une céramique d'emballage et de conditionnement de divers produits : vin, miel, fruits secs, herbes et épices (on a retrouvé des traces d'aneth et de coriandre) [9].

Il est donc certain que, même après le tarissement des sources méditerranéennes de cette vaisselle et de ces aliments de prestige, les élites post- ou sub-romaines éprouvaient encore le besoin d'importer des produits « exotiques » pour faire fonctionner leur système social. Celui-ci reposait sur un monopole effectif des grands centres princiers entretenant sans aucun doute des rapports exclusifs avec certains importateurs et redistribuant une partie de leurs acquisitions selon un jeu bien réglé de clientèle et de patronage. C'était le cas à Tintagel au VIe siècle, puisque l'essentiel de la céramique importée retrouvée sur ce site provenait de la région de Carthage (céramique dite de classe ARSW ou Bv) : il y avait donc là un lien privilégié entre une zone exportatrice (l'Afrique) et une cour importatrice (Tintagel). Le « prince » de Tintagel jouissait sans doute du monopole de l'importation depuis cette source particulière, et pouvait donc redistribuer à son gré ses acquisitions. Ce mécanisme a été illustré par Ken Dark avec le cas de la micro-région de Penwith. Deux centres princiers, Chun et St Michael's Mount, semblent y avoir monopolisé les importations, le second, en bord de mer, étant peut-être le « comptoir » lié au premier, dans l'intérieur des terres – une situation assez rare dans l'Ouest, où en général « comptoir » et « palais » ne sont pas séparés. Deux autres sites, moins importants, mais toujours caractérisés comme « sites d'élite », sont beaucoup moins bien fournis en céramique importée : celle-ci aurait été redistribuée depuis les centres principaux vers les centres secondaires [10].

Ce système, s'il était efficace, a donc réussi à se perpétuer au VIIe siècle grâce à des importations gauloises. On remarquera avec intérêt que, dans le système original comme dans son évolution au VIIe siècle, ce que nous désignons comme vaisselle de prestige est à l'origine une vaisselle fort commune qui acquiert dans le transport son caractère prestigieux. Cette « valeur ajoutée » doit sans doute être attribuée à la distance même sur laquelle cette vaisselle est transportée et à la rareté qui, par conséquent, la caractérise, mais aussi à tout l'investissement idéologique dont peuvent faire l'objet des artefacts importés depuis ce qui restait le centre du monde romain – ou, au VIIe siècle, et comme un pis-aller, ce qui en tenait lieu. Ce n'est qu'au VIIIe siècle que ce système d'importations et de redistributions semble s'être tari. Il est probable que c'est de cette époque qu'on peut dater véritablement la fin de la domination des modèles festifs romains dans la Bretagne occidentale : les

8. *Ibid.*, p. 129.
9. E. CAMPBELL, « The Archaeological Evidence... ».
10. K. R. DARK, *Britain and the End...*, p. 167-168.

élites sub-romaines (ou proto-galloises) cessèrent alors d'importer du vin et se contentèrent de produits alimentaires locaux comme la bière ou l'hydromel, se contentant aussi de la vaisselle produite localement.

On peut alors se demander si cette réorientation de l'approvisionnement est une simple conséquence du tarissement des sources d'approvisionnement ou au contraire un effet d'une crise de la demande. Le fait que les assemblages, bien que de provenance différente, reproduisent plus ou moins les mêmes schémas (de la vaisselle de table toujours accompagnée d'une céramique d'emballage) plaiderait plutôt pour la première réponse. Si c'est la demande des cours brittoniques qui a été le moteur de ces échanges au long cours, c'est la disparition de l'offre qui a forcé les importateurs à rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement. Les commerçants de l'Ouest et du Sud-Ouest de la Gaule, qui avaient peut-être déjà joué le rôle d'intermédiaires dans les échanges du VIe siècle, se trouvèrent en position « naturelle » de reprendre le flambeau.

Les princes cornouaillais (celui de Tintagel comme celui de Chun) ont donc maintenu au VIIe siècle le système mis en place au siècle précédent. Petits centres de leurs petits mondes, les cours brittoniques de Cornouailles se voyaient sans doute comme des cours romaines, perpétuant les usages romains, mais on ne peut pas dire que, d'abord marges du monde byzantin, elles sont devenues marges du monde franc : en aucun cas elles ne peuvent être considérées comme les « périphéries » de ces deux espaces. Les contacts en effet étaient ponctuels et se limitaient au séjour occasionnel de commerçants, sans doute des entrepreneurs indépendants venus du bassin méditerranéen puis de l'Ouest de la Gaule. Au VIIe siècle surtout, le remplacement d'une source d'approvisionnement par une autre n'a pas signifié l'adoption de nouveaux comportements : au contraire, elle a été le moyen de perpétuer les anciens. L'échange compétitif qui se faisait autour de la vaisselle serait donc resté pour l'essentiel confiné à l'intérieur des principales entités politiques, ne s'étendant qu'exceptionnellement à une interaction entre entités similaires à l'intérieur de la région : la céramique d'origine africaine présente en grande quantité à Tintagel n'est attestée que dans la péninsule Sud-Ouest, et est absente du Pays de Galles [11].

Le Dalriada : quelle périphérie ?

Dunadd, la « capitale » des rois scots du Dalriada dans la péninsule écossaise d'Argyll, devient elle aussi au VIIe siècle un centre de redistribution de la céramique importée de Gaule occidentale [12]. La différence entre « centre princier monopoliste » et « centres secondaires » est ici particulièrement

11. C. A. SNYDER, *The Britons*, p. 164-165.

12. A. LANE et E. CAMPBELL, *Dunadd : An Early Dalriadic Capital*, Oxford, 2000, p. 98-103.

évidente, puisque la vaisselle identifiée comme de prestige (verre, céramique de « classe D » et de fabriques équivalentes) se retrouve presque exclusivement à Dunadd, tandis que les nombreux petits centres de la région ont aussi livré de la céramique de « classe E », c'est-à-dire des contenants témoignant de la redistribution de certaines denrées alimentaires comme le vin. Cette redistribution s'étendait d'ailleurs à d'autres régions, singulièrement les marges méridionales du pays picte, puisqu'on en a retrouvé sur l'estuaire de la Tay [13].

Que déduire de ces découvertes de Dunadd et de l'Argyll ? Cette région, alors en train de devenir chrétienne (Columba meurt à Iona en 597), semble avoir repris un certain nombre d'usages en vigueur dans les régions qui ont pu servir de modèle de christianisation, mais aussi de modèle politique : le Sud-Est de l'Irlande (qui avait connu au VIe siècle les importations de céramique d'origine méditerranéenne) ou l'Ouest de la Bretagne. Il me semble ici que l'on peut véritablement parler de l'importation de pratiques en même temps que de celle d'artefacts. La mise en place d'un pouvoir nouveau dans cette région, que la tradition écrite attribue à des immigrés originaires du Nord-Est de l'Irlande, plaide pour une importation « en bloc » des pratiques religieuses, politiques, festives et sociales par une nouvelle élite ou une nouvelle dynastie, ou du moins pour l'adoption « en bloc » par les élites locales de nouvelles pratiques.

Peut-on pour autant parler du Dalriada comme d'une « périphérie » du monde brittonique ? Il me semble au contraire que les contacts et les affrontements entre le Dalriada et ses voisins irlandais et brittoniques se font sur un pied d'égalité. Il vaudrait mieux parler ici d'une intégration du Dalriada à au moins deux circuits d'interaction entre entités politiques similaires : un circuit proprement scot, de part et d'autre du Canal du Nord ; et un circuit nord-britannique, incluant les royaumes angles de Northumbrie, les royaumes brittoniques du Nord (Rheged, Strathclyde) et certains royaumes pictes. Il est d'ailleurs possible, comme le suggèrent certains passages de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, que ces deux circuits n'en aient fait qu'un : les mariages dynastiques et les nombreux séjours de membres de la dynastie bernicienne en Irlande et au Dalriada vont dans ce sens [14]. Il est toutefois intéressant de remarquer que cet ensemble, à l'exception des royaumes northumbriens, avait adopté les modes alimentaires de circuits plus méridionaux : ces modes d'origine romaine que nous avons repérées à Tintagel et à Chun, mais que l'on observe aussi dans de nombreux sites de part et d'autre de la mer d'Irlande. En cela, mais en cela seulement, les « circuits nordiques » dans lesquels était intégré le Dalriada peuvent être décrits comme des périphéries d'un ensemble plus vaste.

13. Voir la thèse inédite d'E. CAMPBELL, *Imported Goods in Early Medieval Celtic West, with Special Reference to Dinas Powys*, University of Wales, 1991, et son résumé par A. LANE, « Trade, Gifts, and Cultural Exchange in Dark-Age Scotland », dans B. E. CRAWFORD dir., *Scotland in Dark Age Europe, St John's House Papers* 5, St Andrews, 1994, p. 103-115.

14. BÈDE, *Historia ecclesiastica gentis anglorum* (= *HE*), B. COLGRAVE et R. A. B. MYNORS éd., Oxford, 1969 (séjour d'Oswald et Oswiu au Dalriada, mariage d'Oswiu et d'une irlandaise, séjour d'Aldfrith en Irlande).

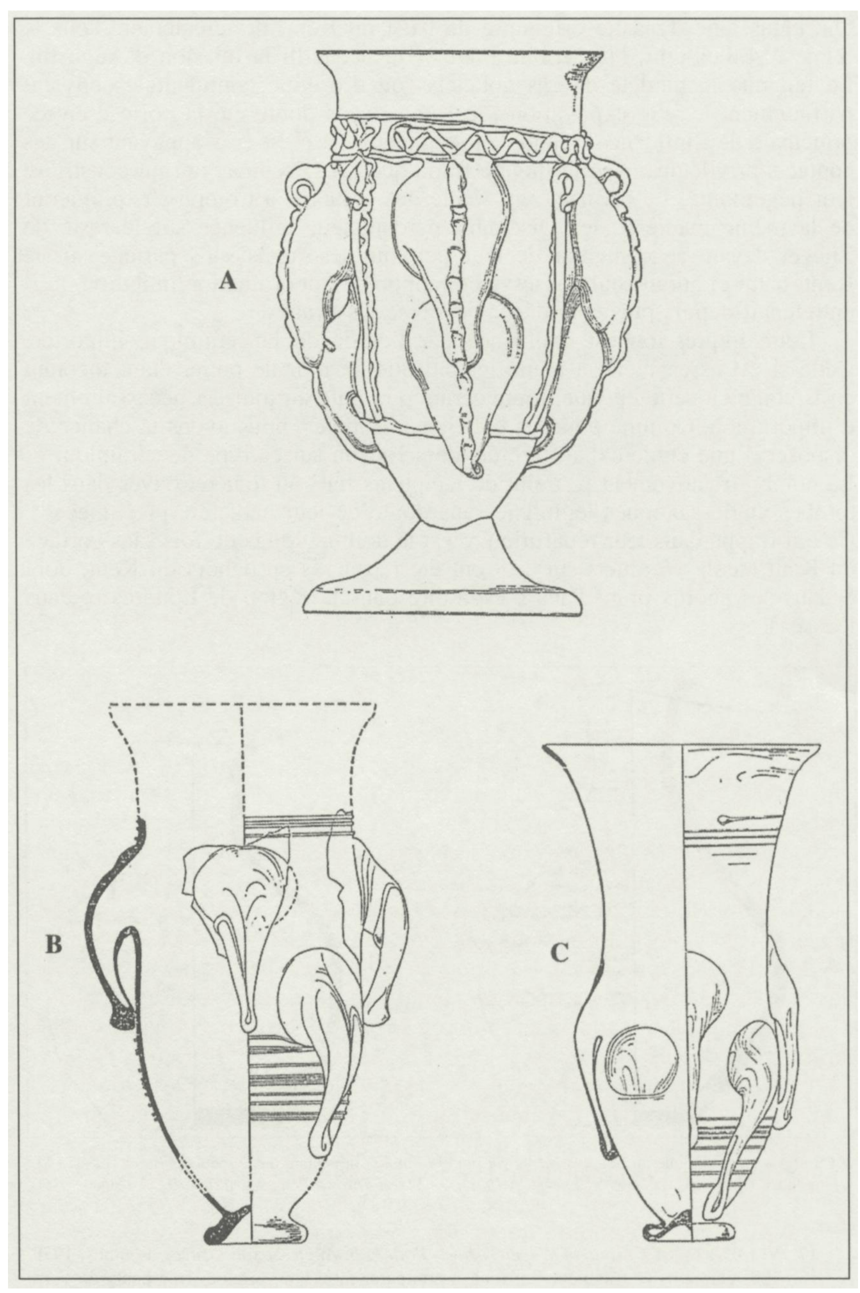
Le Kent : une périphérie du monde franc ?

Cette image de continuité des choix alimentaires et, dans une certaine mesure, de décoration de la table, s'impose donc pour la moitié occidentale de l'île. N'en déplaise à certains champions de la « romanité tardive » à tout prix, elle contraste fortement avec celle qui se dégage de l'étude de sa partie orientale. Là, au contraire, les récipients en terre ne semblent pas avoir joui d'un grand prestige, ce que leur piètre qualité générale explique en partie. Il est vrai que notre vision de l'importation de vaisselle dépend essentiellement de l'archéologie funéraire : or les rites funéraires ont leurs propres logiques, et il est difficile de comparer les résultats obtenus sur cette base avec ceux obtenus à partir des sites d'habitat de l'Ouest et du Nord-Ouest.

On peut cependant affirmer que les courants commerciaux venus de la Méditerranée ou de la Gaule occidentale n'ont pas atteint le monde « anglo-saxon » au VIe-VIIe siècle. En revanche, des contacts existaient en particulier avec la Rhénanie et la Belgique actuelles. Ces régions en effet exportaient du verre vers le Sud-Est de la Bretagne. Le cas des « gobelets à trompes », que les archéologues anglophones appellent « *claw beakers* », est très instructif, d'autant plus que nous bénéficions à leur sujet d'une étude relativement récente de Vera Evison [15]. Il s'agit de très beaux verres, assez grands (ceux de Taplow mesurent environ 30 cm de haut), fabriqués sur le Continent (Rhénanie et actuelle Belgique) au Ve siècle, puis en Angleterre même au VIe et surtout au VIIe siècle. Ce que Vera Evison a montré, c'est que ces objets s'inspirent largement de modèles romains tardifs, en particulier des verres à figures appliquées (dauphins, etc.). On a d'ailleurs retrouvé dans le cimetière de Mucking un verre romain de la fin du IVe ou du début du Ve siècle, mais qui n'avait été enseveli que dans le cours du VIe siècle. Cela signifie d'une part qu'on a conservé ce verre comme objet de prestige pendant environ un siècle et demi, et d'autre part que de tels objets, encore visibles – mais aussi les verres continentaux importés dans le même temps – ont pu servir de modèles pour la fabrication d'imitations locales. Or si ces verres sont assez répandus au VIe siècle, et ce dans tout l'est de l'Angleterre (Kent, Est-Anglie, est des Midlands), ils se raréfient au VIIe siècle et sont confinés – en dehors du cas de Taplow – au seul Kent. D'ailleurs, deux des quatre gobelets à trompes de Taplow auraient été importés, comme beaucoup d'autres objets du tumulus, depuis le Kent.

Une explication possible de ce phénomène serait que les gobelets à trompes sont le signe de l'influence du Kent (leur centre de production principal serait d'ailleurs dans le Kent, peut-être à Faversham). Leur grande fortune dans la seconde moitié du VIe siècle serait due à l'avancée de l'hégémonie – culturelle, voire politique puisque Bède nous autorise à le dire [16] – du Kent. La seconde moitié du VIe siècle correspond en effet à l'essor des

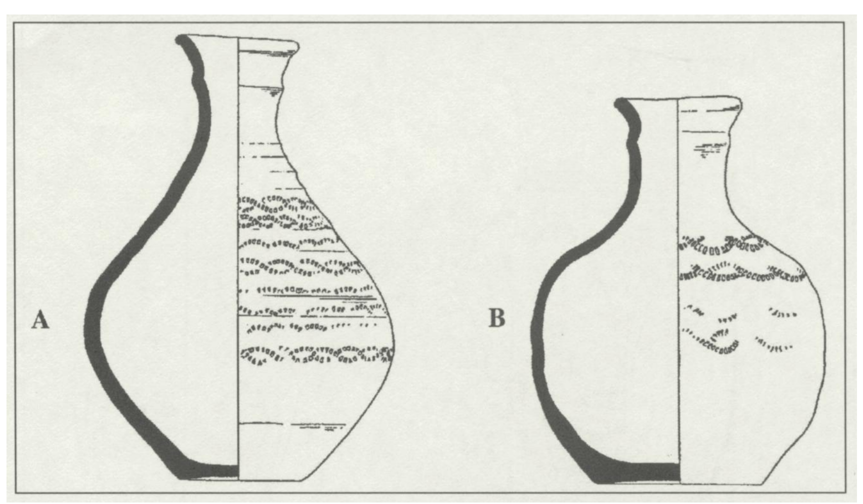
15. V. I. EVISON, « Anglo-Saxon Glass Claw-beakers », *Archaeologia*, t. 107, 1982, p. 43-76.
16. BÈDE, *HE*, I, 25.



« Gobelets à trompes » (*claw-beakers*) provenant des cimetières de Mucking (Essex) [A], Faversham (Kent) [B] et Douvres (Kent) [C]. D'après V. Evison, « Anglo-Saxon Claw-beakers », p. 62, fig. 9 (échelle 3/8).

Oiscingas, une dynastie originaire de l'Est du Kent, principalement sous le règne d'Æthelberht, bien connu pour avoir accueilli la mission d'Augustin. Le fait que le modèle de ces gobelets soit d'origine continentale convient parfaitement à cette explication : le Kent a sans doute été la porte d'entrée principale de l'influence franque en Angleterre, et c'est en s'appuyant sur des contacts privilégiés avec le monde franc que les Oiscingas ont pu construire leur hégémonie. Le recul au VIIe siècle des gobelets à trompe s'expliquerait de la même manière : les Oiscingas perdant leur influence sur le reste de l'île et devant se contenter de leur pouvoir désormais sans partage sur le Kent, celui-ci aurait seul conservé ce rapport de subordination/imitation qu'il entretenait depuis plusieurs décennies avec les Francs.

Cette impression est confirmée par l'étude de la céramique importée. Celle-ci est assez facile à identifier puisque, le tour de potier étant inconnu en Bretagne à cette époque, toute céramique faite au tour est nécessairement d'importation. Comme pour les gobelets à trompes, nous avons la chance de disposer d'une étude exhaustive de Vera Evison sur ce type de céramique [17]. Le nombre relativement restreint de récipients faits au tour retrouvés dans les tombes anglo-saxonnes témoigne sans doute de leur caractère prestigieux [18]. Ce qui frappe dans leur répartition, c'est la domination cette fois sans partage du Kent (seuls 16 objets sur 128 ont été retrouvés en dehors du Kent, dont 8 dans ses abords immédiats, c'est-à-dire dans la région de Londres et dans l'Essex).



« Carafes » en céramique au tour (*wheel-thown pottery bottles*) provenant des cimetières Sarre (Kent) [A] et Faversham (Kent) [B]. D'après V. Evison, *A Corpus of Wheel Thrown Pottery...*, p. 114, fig. 2 (échelle : 1/4).

17. V. I. EVISON, *A Corpus of Wheel-Thrown Pottery in Anglo-Saxon Graves*, Londres, 1979.

18. 128 récipients et fragments en tout, à comparer aux 256 verres et fragments de verre catalogués par D. B. Harden 20 ans plus tôt (V. EVISON, *A Corpus of Wheel-Thrown Pottery...*, p. 43).

Les objets les plus nombreux sont des carafes[19] provenant sans doute de l'actuelle région du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme. Assez grossières, ces carafes, sur le continent, sont souvent déposées neuves dans les tombes, sans doute remplies d'un liquide – vin ou bière. En Angleterre en revanche, elles semblent avoir été utilisées pendant longtemps, sans nul doute en raison de leur rareté. Elles ont pu servir à transporter du vin, peut-être produit dans le nord de la Gaule : le fait qu'elles soient présentes en grand nombre dans le cimetière de Sarre, alors proche d'un port, irait dans ce sens[20]. Une fois sur place, dans le Kent, ces carafes – rapidement vidées de leur contenu – devenaient sans doute des biens de prestige, que l'on ne jetait pas mais que l'on conservait et que l'on réutilisait de nombreuses années avant de les déposer dans les tombes. De fait, les carafes d'importation retrouvées en Angleterre témoignent d'un remploi et d'une usure importants : l'une d'elles avait même été coupée en deux pour faire un bol. Ces objets ont donc été traités comme des objets rares, difficiles à se procurer. Le fait que les deux seules carafes (sur un total de 66) retrouvées hors du Kent aient été déposées dans deux des tombes les plus riches du début du VIIe siècle, les tumuli d'Asthall[21] et de Sutton Hoo n° 1[22], témoigne de leur caractère précieux. Un autre indice, le fait que des potiers locaux aient (maladroitement) tenté de les reproduire à la main, ajoute à cette impression d'objets de prestige, rares et très demandés[23].

Ainsi, « périphérie » de l'aire de civilisation franque, dernière roue du char mérovingien – Æthelberht n'épouse-t-il pas Berthe, fille orpheline d'un roi sans descendance masculine, « princesse dévaluée » de la dynastie mérovingienne ? – le Kent a pu se poser, sur la base de ces rapports privilégiés avec le continent, en « centre » d'une hégémonie qui couvrit sans doute tout le Sud de l'Angleterre, un « centre » qui contrôlait lui-même ses propres « périphéries ». Mais l'émergence de nouveaux centres hégémoniques en Est-Anglie, en Mercie, en Northumbrie, eut pour effet de le remettre à sa place : celle d'un simple espace « passeur », dont l'influence ne s'étendait guère au-delà d'une périphérie immédiate. Leslie Webster a montré en effet combien la tombe de Taplow est originale dans son orientation quasiment exclusive vers le Kent : les autres tombes « riches » de la même époque (début du VIIe siècle) ne semblent plus regarder uniquement dans cette direction.

19. Le terme utilisé par les archéologues anglais est « *bottle* », terme trompeur. Il s'agit de carafes assez pansues, avec un goulot évasé, sans bec verseur et sans anse. Toutefois, comme des bouteilles, elles pouvaient être bouchées par de la poix et/ou de la cire.

20. V. EVISON, *A Corpus of Wheel-Thrown Pottery...*, p. 49-50 et p. 57.

21. T. M. DICKINSON et G. SPEAKE, « The Seventh-Century Cremation Burial in Asthall Barrow, Oxfordshire », dans M. CARVER dir., *The Age of Sutton Hoo : The Seventh Century in North-Western Europe*, Woodbridge, 1992, p. 95-130, ici p. 101-102.

22. M. CARVER, *Sutton Hoo...*, p. 127.

23. V. EVISON, *A Corpus of Wheel-Thrown Pottery...*, p. 18-21.

L'Est-Anglie : une périphérie en cours d'émancipation ?

L'absence, dans les tumuli de Sutton Hoo, de gobelets à trompe et de presque tous les types de vaisselle courants dans le Kent (la seule exception étant précisément la carafe d'origine gauloise), demande à être expliquée. Le tumulus n° 1 est sans doute – les hypothèses sont nombreuses mais les spécialistes reviennent presque toujours à cette conclusion – celle du roi est-anglien Rædwald. Or, nous dit Bède, Rædwald, « même du vivant d'Æthelberht, était le chef militaire de son propre peuple[24] » avant d'exercer à son tour l'*imperium*, c'est-à-dire un certaine hégémonie sur le Sud-Est de l'île. Il est donc possible que les Wuffingas, à savoir Rædwald et ses successeurs immédiats, aient consciemment rejeté les pratiques trop liées à l'hégémonie du Kent. Ce rejet semble confirmé par l'apostasie partielle de Rædwald, mais aussi par l'appel de son second successeur Sigeberht à Félix, un évêque burgonde, pour assurer la christianisation du royaume. Originaire du royaume franc, Félix n'était pas romain et grégorien, comme les évêques envoyés depuis Cantorbéry avec l'aval des rois oiscingas.

Or on constate que c'est précisément à cette époque que se serait développé le premier en date des grands *emporia* anglo-saxons, celui d'Ipswich. Un *emporium* qui, s'il est comparable à ceux, mieux connus, de *Hamwic* ou de Londres, a sans doute été, dès l'origine, une fondation royale. Si le Kent était, jusqu'au début du VIIe siècle, la porte d'entrée principale des modes et des artefacts en provenance du continent, il n'est sans doute pas innocent que ces deux événements – la fin de l'hégémonie du Kent sur l'Est-Anglie et la fondation de l'*emporium* d'Ipswich – soient contemporains. Il s'agissait, pour les souverains est-angliens, d'assurer un contact direct avec le monde franc (et frison), c'est-à-dire avec les sources de l'initiative commerciale mais aussi des modèles et des pratiques politiques du temps. Qu'il se soit seulement agi de se dégager de l'influence du Kent, ou qu'il se soit agi également de se poser en véritables concurrents des Oiscingas, les Wuffingas d'Est-Anglie ont posé là un jalon important dans la constitution de l'Angleterre du Sud et du Sud-Est, dans son entier, comme un circuit d'interaction entre entités politiques similaires tel que l'a observé Richard Hodges. En ôtant aux Oiscingas leur quasi-monopole des relations avec les Francs, ils ont préparé le « grand jeu » du long VIIIe siècle entre les quatre principaux royaumes anglo-saxons du Sud (Kent, Est-Anglie, Wessex, Mercie), « grand jeu » rendu possible, entre autres, par l'accès égal de chacun des quatre royaumes aux produits d'importation par le moyen de leurs *emporia* respectifs (Fordwich, Ipswich, *Hamwic*, Londres).

Entre nos deux modèles initiaux – *core-periphery interactions* et *peer-polity interactions* – on voit donc que notre analyse n'a pas su ni voulu choisir. Les quatre exemples que nous avons tenté d'analyser – Cornouailles,

24. BÈDE, *HE*, II, 5.

Dalriada, Kent, Est-Anglie – peuvent tous être analysés de diverses manières. On peut regarder certains espaces comme des « centres » : c'est en particulier le cas lorsque l'on envisage les rapports des dynasties régnantes avec leur clientèle, mais aussi quand sont attestés, comme dans le cas du Kent, des phénomènes d'hégémonie politique. On peut aussi y repérer des éléments de « circuits d'interaction » : c'est le cas lorsque des modèles sont communs à toute une région, sans que l'on puisse repérer de véritable origine à ces modèles, comme quand les royaumes de l'Ouest brittoniques reportent leur approvisionnement en vaisselle de prestige vers la Gaule de l'Ouest. Il peut encore s'agir de « périphéries » : c'est le cas lorsque ces régions, ou les circuits d'interaction dans leur entier, adoptent en bloc certaines pratiques, comme avec les « circuits nordiques » dont fait partie le Dalriada, ou quand les royaumes anglo-saxons empruntent au Kent son usage des gobelets à trompe. On peut enfin identifier des entités « autonomes » : c'est le cas lorsque certaines régions rejettent un hégémonie, comme l'Est-Anglie, ou semblent fonctionner en circuit fermé, comme les petits royaumes cornouaillais. Mais, dans tous les cas, la vaisselle nous fournit une porte d'accès à l'observation du devenir des modèles continentaux dans l'île, comme si ces modèles voyageaient avec les artefacts.

En cela, la Grande-Bretagne était bien à la périphérie du continent et ce passage de l'un à l'autre, comme ceux qui ont concerné, à la même époque, les modèles politiques, les croyances religieuses ou les modes de transmission du savoir, a servi à mieux l'intégrer dans la chrétienté occidentale – une observation particulièrement valable pour les royaumes anglo-saxons, qui ont cherché à s'assurer chacun un accès direct aux sources continentales d'approvisionnement en biens de prestige. Mais en même temps, parfois adoptés, parfois rejetés, les ustensiles de vaisselle sont le plus souvent adaptés, servant à d'autres usages que ceux pour lesquels ils avaient été fabriqués. Les dynasties insulaires, particulièrement dans l'Ouest, faisaient donc preuve d'un certain particularisme, voire d'une véritable autonomie : si elles importaient de la vaisselle de prestige, c'était d'abord pour l'utiliser dans leurs propres circuits, et selon leurs propres valeurs.

Alban Gautier, Université du Littoral-Côte-d'Opale, Département d'Histoire, 34, Grande Rue, BP 751, 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex

Manger et boire à la mode étrangère : adoption, adaptation et rejet des pratiques festives continentales dans la Grande-Bretagne du VIIe siècle

L'étude de la vaisselle d'importation (verre et céramique) offre une fenêtre privilégiée sur la compréhension des phénomènes d'interaction culturelle, économique et parfois même politique. Entre les deux modèles anthropo-archéologiques couramment utilisés (interaction entre entités politiques de statut similaire et interaction entre un noyau et sa périphérie), l'étude de quatre régions de la Grande-Bretagne du VIIe siècle (Cornouailles, Dalriada, Kent, Est-Anglie) permet de mettre en évidence tout un « dégradé » de situa-

tions d'interaction, soit entre elles, soit avec le continent européen, de l'influence pure et simple à la quasi-autonomie culturelle et symbolique.

Échanges – importation – archéologie – modèles d'interaction – consommation – Grande-Bretagne – vaisselle – céramique – verre

Adressing Foreign Food Habits : Adapting, Copying or Rejecting Continental Feasting Practices in 7th Century Britain

The study of imported tableware (both glass and ceramic) can allow us to understand more deeply some cases of cultural, economic and even political interaction, for which two archaeological/anthropological models have generally been used : peer-polity and core-periphery interaction. Four areas in 7th century Britain are here considered : Cornwall, Dalriada, Kent and East Anglia. This paper argues that these regions may be seen as belonging to a whole spectrum of interaction situations, between each other and with the European Continent, ranging from mere influence to cultural and symbolic autonomy.

Exchange – Imports – Archeology – Interaction – Consumption – Britain – Tableware – Pottery – Glass

Médiévales 51, automne 2006, p. 53-68

Rodolphe DREILLARD

LA FISSION DU NOYAU : ANCIENS ET NOUVEAUX CENTRES DANS L'ESPACE ALPIN (FIN VIIe-DÉBUT Xe SIÈCLES)

La question de la structuration progressive des royaumes issus du traité de Verdun (843) a fait l'objet d'études riches, que ce soit au sujet des rapports des rois avec les aristocraties [1], de la réorganisation, autour de chaque souverain, d'une structure palatiale et d'une chancellerie [2], du contrôle des réseaux épiscopaux et monastiques [3]. Le rôle qu'ont joué les relations avec les marges dans la construction des nouveaux centres de pouvoir constitue également une piste à explorer. Un tel projet doit s'appuyer sur les outils d'étude des marges définis par les géographes et les spécialistes des études politiques, et surtout sur le couple centre et périphérie qui permet de mettre en valeur la domination plus ou moins importante qu'exerce une zone géographique sur une autre. Par centre, on entendra le « point à partir duquel se distribue les phénomènes dans l'espace [4] », soit une acception à la fois géographique, c'est-à-dire l'espace qui concentre les lieux, les individus, les institutions contribuant à affirmer une domination sur son environnement, et sociopolitique, à savoir l'ensemble de ces instances de domination. La périphérie se définit donc d'abord comme ce qui n'est pas le centre, dans une relation dyna-

1. Le sujet est vaste et a fait l'objet d'études abondantes. Dans un souci de clarté, je me bornerai à citer, dans cette note et celles qui suivent, les études de cas qui m'ont servi de modèle : C. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) au VIIIe et IXe siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, 1987.

2. N. BROUSSEAU, *Étude comparée des diplômes de Louis le Germanique et de Charles le Chauve (829-877)*, DEA de l'Université Paris I et Thèse de l'École Nationale des Chartes, 2002.

3. G. BÜHRER-THIERRY, *Évêque et pouvoir dans le royaume de Germanie (876-973)*, Paris, 1997 ; B. BIGOTT, *Ludwig der Deutsche und die Reichskirche im Ostfränkischen Reich (826-876)*, Husum, 2002.

4. R. BRUNET, *Les Mots de la Géographie*, art. « Centre », Paris, Reclus (Dynamique du Territoire), 1992, p. 88.

mique entre espace dominant et espace dominé[5]. Là encore, elle peut prendre un sens strictement géographique, étant alors strictement synonyme de marge, d'espace bordier, limitrophe, mais également social et politique, désignant tout ce qui est placé dans la dépendance des instances centrales. Dans cette acception, il est donc possible que, paradoxalement, une zone centrale géographiquement parlant, comme le sont les Alpes en Europe, puisse se trouver en position de périphérie politique, sociale ou économique. Dans un souci de clarté, on parlera donc du Centre politique et du centre géographique[6].

Dans la période qui va de la conclusion du traité de Verdun à la stabilisation de nouvelles entités politiques dans la première décennie du xᵉ siècle, l'échec de l'ensemble lotharingien transforme l'ancienne région centre du pouvoir carolingien, entre Meuse et Rhin, en zone de marche disputée entre les royaumes occidentaux et orientaux, mais aussi, dans sa partie sud, entre souverains cis- et transalpins. L'arc alpin forme donc une frontière entre l'Italie et le reste de l'ancien empire, au moment où, paradoxalement, Rome développe une nouvelle centralité, qui rayonne au-delà de l'ensemble franc.

Les relations entre ces différentes puissances, royaumes franc occidental, germanique et italien, et Rome, sont donc dépendantes de cette périphérie lotharingienne et alpine. Une part de leur attitude à l'égard des autres fut déterminée par ce rapport à l'ancien Centre marginalisé et par leurs liens avec les centres de pouvoir qui apparaissent alors dans cette périphérie. Un point non négligeable de cette évolution est en outre la façon dont, dans les années 880, les entités situées à la périphéries de l'ancien royaume des Francs unitaire sont les premières à s'autonomiser, voire à se détacher durablement du pouvoir royal carolingien, pour constituer des principautés (Aquitaine, Bavière) ou des royaumes frontaliers (Bourgogne), dont l'évolution est en grande partie commandée par leur aptitude, ou non, à réactiver des réseaux anciens, à les développer et à les utiliser pour générer de nouvelles légitimités ou tirer partie de leur position d'interface. Cette analyse des réseaux se fonde essentiellement sur les apports de la sociologie relationnelle telle qu'elle a été développée par R. S. Burt[7] et des disciples, et en particulier sur la théorie des « trous structuraux », points d'interruption en marge de deux réseaux dans lesquels peuvent venir se glisser de nouveaux Centres en position d'interface, fondés sur un rôle de contrôle d'accès (*gatekeeper*) qui relie entre eux deux réseaux distincts (*network switch*). Cette théorie purement socio-économique trouve néanmoins une traduction spatiale dans la mesure où elle peut être liée à la notion géographique d'interface, c'est-à-dire de « ligne de contact entre deux systèmes ou ensembles distincts »[8]. Il a été remarqué que ces zones de limites sont des espaces dynamiques d'échange, d'innovation

5. *Ibid.*, « Centre et Périphérie », p. 89.
6. Convention adoptée par les géographes, v. R. Brunet, *op. cit.*, p. 89.
7. R. S. Burt, « Le Capital Social, les trous Structuraux et l'entrepreneur », *Revue Française de Sociologie*, vol. 36, 1995, p. 599-628.
8. R. Brunet, *Les mots de la Géographie*, *op. cit.*, art. « Interface », p. 258.

de modification d'une partie par l'autre. Elles sont donc propices à générer des centres autonomes distincts de ceux, lointains, qui voient leur domination parvenir à son ultime limite au contact d'un autre pouvoir.

Dans les quelques pages qui suivent, c'est à partir de l'exemple de la zone alpine que je veux développer cette intuition, en revenant tout d'abord sur le statut qui a été accordé aux Alpes à travers l'histoire des partages du royaume des Francs carolingien, puis en étudiant sa position géographique et politique spécifique et les entités qui la structure, enfin, en étudiant quelles en furent les conséquences dans les quatre dernières décennies du IXe siècle, quand les aristocraties localement implantées y contestèrent la domination carolingienne.

L'atome et ses électrons : le rapport centre-périphérie dans l'empire de Charlemagne et de Louis le Pieux vu au prisme des projets de partage

Le centre de l'arc alpin central, du Montcenis au Col da Fuorn (Offenpass) constitue un espace particulier dans le monde franc, longtemps marginalisé par sa position sur les limites sud du royaume[9], loin des centres du pouvoir neustriens et austrasiens dont il est coupé par le plissement jurassien[10]. La conquête du royaume lombard en 774 ne modifie pas fondamentalement la donne, mais aboutit plutôt à un paradoxe : placée au centre géographique de l'ensemble carolingien, cette zone n'en reste pas moins une périphérie.

La maîtrise de cet espace par les Francs est passée par la prise de contrôle de trois grands points de passage associés à trois centres locaux qui les contrôlent et tiennent les routes conduisant sur le versant sud. Ces « micro frontières » sont autant d'électrons gravitant autour du noyau carolingien, que les sources baptisent « cluses ». Une lettre d'Alcuin à l'évêque Remi de Coire atteste du rôle qu'elles jouent dans la structuration des échanges entre les centres du

9. Dans un diplôme délimitant le nouveau diocèse de Constance donné entre 632 et 639, Dagobert Ier définit ainsi les frontières nord du diocèse de Coire comme la vraie frontière du royaume, la partie alpine située au sud restant une marche entre ses possessions et le royaume lombard : *Bündner Urkundenbuch*, E. MEYER-MARTHALER et F. PERRET éd., Coire, 1955-2001, n° 8, p. 7 (désormais abrégé : *Bund. Urk.*). Ce texte, inséré dans un diplôme de Frédéric Ier pour Constance du 2 novembre 1155 (*Thurgauer Urkundenbuch*, II, p. 42), a longtemps été considéré comme un faux. R. KAISER (*Churrätien im frühen Mittelalter*, Bâle, 1998) a montré qu'il pouvait être considéré comme un témoin d'une délimitation qui eut réellement lieu sous Dagobert après l'érection du siège de Constance et le règlement définitif des querelles frontalières entre Francs et Lombards dans les Alpes.

10. Ainsi, Frédégaire ne parle que rarement des Alpes, mais plutôt de l'espace « transjuran » (*partes transiuranae*), par exemple, *Chronique*, O. DEVILLERS et J. MEYERS éd., Turnhout, 2001, col. 43 (613-617), p. 124. : « De internicione Erpone ducis. Cum anno 30. regni sui in Burgundia et Auster regnum arepuisset, Herpone duci genere Franco locum Eudilanae in pago Ultraiorano instituit. »

nord et ceux du sud du massif montagneux [11]. Il s'agit des deux monastères de Saint-Maurice d'Agaune et de Novalèse [12] et du siège épiscopal de Coire. Les deux premiers tiennent respectivement les cols du Grand Saint-Bernard et du Montcenis ainsi que les cités italiennes de Suse et d'Aoste, elles aussi sous pouvoir Franc [13]. Le troisième contrôlait les passes grisonnes, voie la plus rapide pour gagner l'Italie depuis la Germanie [14]. Quel est le destin de ces espaces dans le monde carolingien ?

Les zones constituant le centre des royaumes des deux cadets de Charles dans son projet de partage de 806 [15], et de Louis le Pieux, dans l'*ordinatio* de 817 [16], sont des zones périphériques : l'Aquitaine et l'Italie en 806, l'Aquitaine et la Bavière en 817, ce qui marque une rupture par rapport à l'ancienne pratique, encore utilisée en 769, qui cherchait à partager équitablement le cœur de la *Francia* entre les héritiers. Dans ces projets de partage, Charles et Lothaire sont les seuls à conserver le plein contrôle du centre, les périphéries étant appelées à former des entités plus ou moins autonomes selon le cas, et donc à structurer leur propre centralité.

Le partage de 806 ne fait qu'entériner la situation existant depuis les années 780, où les royaumes d'Aquitaine et d'Italie ont d'une certaine façon prolongé leur existence autour de leurs centres historiques, Toulouse et Pavie, devenus résidences du sous-roi carolingien. Le partage confirme la façon dont certaines périphéries géographiques structurent leur propre centralité politique. Les trois royaumes partagent une périphérie commune : les Alpes, auxquelles les trois rois ont accès par le biais des trois espaces définis ci-dessus : le Montcenis à Louis, le Saint-Bernard à Charles et la Rhétie à Pépin [17].

En 817, le rattachement de Rome, et donc du *regnum italiae*, au centre, modifie la donne sans la modifier fondamentalement. La primauté de Lothaire se traduit par la transmission du titre impérial, mais aussi, spatialement, par la constitution d'un « hyper centre » réunissant les deux capitales, Rome et Aix, qui a pour conséquence le passage de l'ensemble de l'arc alpin central,

11. *MGH, Epistolae Karolini Ævi* II, n° 77, p. 102 : « Dulcissimo patri Remigio episcopo Albinus humilis filius salutem. Hunc nostrum negociatorem Italiae mercimonia ferentem, his litteris tuae paternitatis commendo protectionis, ut per vias vestrae patriae tutus eat et redeat ; et in montium claustris a vestris non teneatus tolneariis constrictus, sed per latitudinem caritatis latam habeat eundi et redeundi semitam. Iubeas, obsecro, orare pro anima Ioseppi discipuli mei. "Floreas et proficias de virtute in virtutem, donec videas laetus et gaudens Deum tuum in Sion." Memorque mei sis, sansctissime pater, obsecro. »

12. P. G. GEARY, *Aristocraty in Provence. The Rhône basin at the dawn of the carolingian age*, Stuttgart, 1985.

13. Frédégaire, *Chronique*, IV, 45, p. 126.

14. H. BÜTTNER, « Die Bündner Alpenpässe im frühen Mittelalter », dans H. AUBIN, E. ENNEN, H. KELLENBENZ dir., *Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte*, Wiesbaden, 1965, p. 242-252.

15. *Karoli Divisio Regnorum, MGH, Capitularia Regum Francorum* I, p. 126-130, et plus particulièrement col. 1 et 2, p. 126.

16. *Ordinatio Imperii, MGH, Capit.* I, n° 136, p. 270-273, et plus particulièrement col. 2 et 8, p. 270 et 271.

17. *Divisio regnorum*, cap. 2, 3 et 4, p. 126.

et de tous les grands cols, essentiels à la continuité de son pouvoir, sous sa domination. En revanche, le choix de l'Aquitaine et de la Bavière pour l'établissement de Pépin et Louis correspond là encore à la reconnaissance de deux périphéries aptes à générer leur propre centralité. La différence fondamentale résidait dans le fait que, au contraire de ce qui était prévu en 806, ces deux « centres périphériques » n'étaient pas appelés à fédérer autour d'eux des ensembles plus vastes, les deux rois étant censés rester dans la dépendance de leur aîné, tandis que les deux royaumes ne constitueraient que deux annexes de l'hyper centre impérial.

La clause de l'ordination de 817 relative à la réception des ambassades est sur ce point significative : aucune réelle centralité n'est reconnue aux deux royaumes périphériques, puisque la représentation de l'ensemble carolingien vis-à-vis de l'étranger reste l'apanage du seul centre impérial, vers lequel les deux rois devraient faire acheminer toute ambassade étrangère touchant leur frontière [18]. L'*ordinatio* prévoit donc un système dans lequel les périphéries restent sous l'étroite dépendance du centre, dépendance matérialisée par l'absence de pleine autonomie politique des cadets-rois, et par le contrôle exercé par l'aîné-empereur. Ce système restait encore à créer, et il semble avoir trouver une certaine réalité dans les années suivantes : ainsi, au contraire de ce qui se passait sous Charlemagne [19], on ne trouve pas de traces de négociations menées avec des ambassades par Louis le Germanique ou Pépin entre 817 et 830. Au contraire, les ambassades bulgares touchant les confins de la Bavière en 824-825 sont acheminées auprès de Louis le Pieux selon une procédure qui rappelle particulièrement celle décrite dans l'*ordinatio* [20]. Jusqu'en 830, le rapport centre-périphérie se fait largement à l'avantage du centre, tant du fait de la prégnance du modèle familial qui soumet les rois-fils à l'empereur-père [21], que de l'organisation d'un réseau de liaisons efficaces entre la zone centrale et les marges. En rupture avec les pratiques de ses prédécesseurs, Louis ne quitte quasiment jamais la zone entre Meuse et Rhin : le centre géographique de l'empire tend à coïncider avec son centre politique et symbolique, c'est-à-dire avec la présence impériale.

L'autonomisation des deux cadets induite par les crises successorales des années 830 remettent sérieusement en question ce schéma. La rupture de l'hyper centre fut consacrée par le développement d'une bipolarité entre Rome et Aix, notamment du fait de l'action de Lothaire dans le gouvernement de l'Italie à partir de la négociation de la *Constitutio Romana* (825) [22] et, surtout, après

18. *Ordinatio Imperii*, cap. 8, p. 271.

19. Par exemple, les négociations menées par Louis le Pieux avec les musulmans d'Espagne et les Asturiens : *Anonymi Vita Hludowici Imperatoris*, chap. 5, 8, p. 609 et 611.

20. *MGH*, *Scriptores* I, *Annales Regni Francorum*, p. 212 : « Quo cum venisset et ibi natalem Domini celebrasset, allatum est ei, quod legati regis Bulgarorum essent in Baioaria ; quibus obviam mittens ipsos quidem usque ad tempus congruum ibidem fecit operiri. »

21. Les dernières lignes du prologue de l'*Ordinatio*, p. 271, sont très claires sur la soumission que les fils doivent conserver « comme il convient » à l'égard d'un père.

22. *Ann. Reg. Franc.*, p. 160-163 [*passim*], p. 164-166 [*passim*] et p. 167-168.

sa relégation au-delà des Alpes en 834. Au temps des navettes du fils fidèle, venu incarner l'autorité impériale en Italie, succède une scission entre le nord des Alpes, aux mains de Louis, et le sud, soumis à Lothaire[23]. Le co-empereur crée un nouveau centre de légitimité autour de lui en Italie, affaiblissant ainsi l'axe Rome-Aix, qui ne forme plus tant un axe central qu'un lien entre deux centres autonomes, séparés par un obstacle naturel de plus en plus perçu comme une frontière : les Alpes[24]. Renouant avec une vieille tradition lombarde, Lothaire fait ainsi fortifier les cluses pour se prémunir au Nord de toute intervention paternelle[25]. L'implosion de l'hyper centre et la confirmation de la marginalisation de l'espace alpin sont entérinées par Lothaire lui-même quand, dès 844, il fait le choix de confier l'administration du royaume d'Italie à son fils Louis, puis par la consécration de ce partage lors de son retrait du pouvoir en 855[26]. Périphérie commune aux trois royaumes des héritiers de Lothaire, les Alpes assument alors pleinement leur statut de voie de communication essentielle.

L'arc alpin, ou qu'une zone frontière n'est pas forcément une zone marginale

Cette position périphérique de l'arc alpin relativement aux centres du pouvoir carolingien est donc avant tout un fait géographique qui n'exclut en rien la possibilité d'une certaine centralité fondée sur sa position d'interface, notamment dans le cadre du développement des communications politiques entre le nord et le sud des Alpes.

Une périphérie en position d'interface

Les Alpes centrales avaient déjà joué un rôle majeur dans les communications internes à l'Empire romain puis dans le « grand jeu » diplomatique entre Francs, Burgondes et Ostrogoths au début du VIe siècle[27]. Dès le Ier siècle, des aménagements facilitaient le passage des cols, telle la route carrossable

23. Ainsi, en 838, Louis et Lothaire se rencontrent dans les Alpes qui marquent la limite de leurs zones respectives : *Annales Bertiniani*, F. GRAT éd., Paris, 1964, p. 9 : « Post haec peractis sacrae nativitatis, apparitionis atque oblationis dominicae sollempnitatibus, inchoatisque quadragesimae ieiuniis, imperatori sermo innotuit, Hlodowicum fratris Hlotharii intra Alpium septa colloquium expetisse. »

24. Le *Preceptum mercatorum* de 828 est ainsi le premier document franc qui définit clairement les cluses alpines comme lieu de prélèvement douanier : *MGH*, *Formulae imperiales*, n° 37, p. 314.

25. *Ann. Bert.*, p. 8 : « Hlotharius autem clusas in Alpibus muris firmissimis arceri praecepit. »

26. *Ann. Bert.*, p. 45 : « Dispositoque inter filios, qui secum morabantur, regno, ita ut Lotharius cognomen eius Franciam, Karlus vero Provinciam optinerent, intra sex dies vita decessit quarto Kalendarum Octobrium, [...]. » Lothaire avait confié à son fils Louis le gouvernement de l'Italie dès 846 et l'avait fait couronné empereur à Rome dès 850 : *Ann. Bert.*, p. 37.

27. R. KAISER, *Churrätien*, *op. cit.*, *cf.* n. 9, p. 14-18.

qui permettait le franchissement du Julier et du Septimer par des troupes et des convois de vivre[28].

Ce statut d'interface est réactivé aux VII[e] et VIII[e] siècles par le développement d'une relation privilégiée entre les Francs et les Lombards[29], puis, à partir des années 750, avec la papauté. Deux lieux de passage jouent alors un rôle essentiel, du fait de l'accord par lequel les Lombards avaient cédé Suse et Aoste aux Francs[30] : il s'agit du Grand Saint-Bernard et du Montcenis. Deux fondations permettent aux Francs de contrôler ces cols et de fournir des étapes facilitant leur franchissement. Saint-Maurice d'Agaune, tout d'abord, sur le versant sud du Valais, avait été fondé par le roi Burgonde Sigismond en 515, dans un double but : asseoir la légitimité de sa dynastie sur le culte des martyrs thébains et tenir le passage des Alpes, qui constituait son principal avantage stratégique vis-à-vis du Goth Théodoric et du Franc Clovis[31]. Ce centre légitimant n'empêche pourtant pas la chute du royaume burgonde et Saint-Maurice s'enfonce alors dans un long silence dont on ne le voit émerger qu'à la fin de 753, quand le pape Étienne II, en route vers la Francie, y fait étape. Le statut de Saint-Maurice est alors problématique, puisque selon le témoignage du rédacteur de la *Vita Stephani* insérée dans le *Liber Pontificalis* :

> De là, Dieu lui montrant le chemin, il arriva très vite aux cluses des Francs. Et lorsqu'il s'y fut engagé avec ceux qui l'accompagnaient, à l'instant, il chanta les louanges du Dieu tout puissant. Et ayant entrepris la traversée des montagnes, le très bienheureux pontife arriva sain et sauf, grâce à Dieu, avec toute sa suite au vénérable monastère du saint martyr du Christ Maurice, où il avait été convenu que lui et le roi se retrouveraient à égalité. Il y passa quelques jours, et c'est là que mourut le primicier Ambroise d'une mauvaise fièvre. L'abbé Fulrad et le duc Rotard envoyés par le très excellent roi des Francs Pépin arrivèrent alors en ce vénérable monastère ; et ils demandèrent au très saint pontife d'avancer vers leur roi. Et ils le guidèrent avec toute sa suite avec de grands honneurs[32].

28. I. H. RINGEL, « Kontinuität und Wandel : die Bündner Pässe Julier und Septimer von der Antike bis ins Mittelalter » dans F. BURGARD et A. HAVERKAMP dir., *Auf den Römerstrassen ins Mittelalter*, Mayence, 1997, p. 211-296.

29. Notamment la conclusion d'une *amicitia perpetua* en 617 : Frédégaire, *Chronique*, chap. 45, p. 126.

30. *Ibid.*

31. R. KAISER, art. « Les Burgondes », *Dictionnaire historique de la Suisse*, Berne, 2003-2005, http://www.dhs.ch/externe/protect/textes/f/F8028.html.

32. *Vita Stephani II.* insérée dans le *Liber Pontificalis*, L. DUCHESNE, éd., Paris-Rome, 1955, t. I, col. XIX, p. 445 : « Deo praevio, ad Francorum coniunxit clusas. Quas ingressus cum his qui cum ei reant, confestim laudes omnipotenti Deo reddidit ; et coeptum gradiens iter, ad venerabile monasterium sancti Christi martyris Mauricii, in quo et constitutus erat pariter se cum Francorum rege conveniri, annuente domino, sospes hisdem beatissimus pontifex cum omnibus qui cum eo erant advenit. In quo et aliquantis demorantes diebus, [et ibi Ambrosius primicerius febre correptus defunctus est] coniunxerunt in praedicto venerabili monasterio Fulradus abbas et Rotardus dux directi a sepefato Pipino excellentissimo Francorum rege petentes eundem sanctissimum pontificem ad suum progredi regem. Quem et cum magno honore cum omnibus qui cum eo erant ad eum deduxerunt. »

Saint-Maurice est situé au-delà de la frontière entre Francs et Lombards, matérialisée par les *clusae Francorum*, mais ne semble pourtant pas être placé sous le pouvoir de Pépin, puisque les deux hommes devaient d'abord s'y retrouver *pariter*, sur un pied d'égalité. L'abbé de Saint-Maurice était l'évêque Wilchaire de Nomentum, personnage au destin complexe. Né en Provence et sans doute apparenté au *rector* Abbon[33], il devint archevêque d'Arles et fut l'un des premiers francs à recevoir le *palium* à Rome à la fin du principat de Charles Martel[34], dont il avait reçu l'abbatiat de Saint-Maurice[35]. Chassé du siège de Vienne, il se réfugia à Rome où il devint évêque de Nomentum[36]. Il devint ensuite archevêque de Sens et l'un des principaux intermédiaires entre les Francs et Rome[37].

La personnalité de son abbé est donc riche en enseignements sur le statut de cette abbaye en double position de périphérie et d'interface entre l'Italie et le monde franc. C'est le retour de Wilchaire en Francie qui assura son basculement définitif dans l'ensemble carolingien.

La nomination de Wilchaire à l'abbatiat d'Agaune coïncide avec un projet global de reprise en mains de l'arc alpin par Charles Martel, en lien avec sa politique d'alliance avec le roi des Lombards Liutprand[38]. C'est dans la même période qu'a lieu le rapprochement entre le *rector* Abbon, issu d'une puissante famille richement possessionnée dans toutes les Alpes occidentales et le *princeps Francorum* qui assure le passage du monastère de Novalèse, fondé par Abbon, et donc de la route du Montcenis, sous influence franque[39]. Or, la fondation alpine possédait des biens de part et d'autre de la frontière entre Francs et Lombards[40]. Là encore, donc, on se trouve dans une zone en double situation de périphérie et d'interface. Le centre autonome que voulurent y créer les patrices de Provence et la famille d'Abbon y avorte à la suite de l'intervention franque.

Dans la même période, l'espace alpin central continue à échapper aux Carolingiens. La vallée du Haut Adige est en effet la voie privilégiée des relations entre Bavarois et Lombards, concrétisées par les mariages de Liutprand avec la princesse agilolfide Guntrude et, dans les années 760, de Tassilon avec une fille du roi Didier. Entre le Grand Saint-Bernard et le Vintschgau/Val Venosta subsiste un espace spécifique, totalement alpin, qui contrôle le passage des cols grisons et, tout en liant des relations avec l'ensemble des

33. P. Geary, *Aristocraty in Provence*, *op. cit.*, *cf.* n. 12.
34. *Liber Pontificalis*, I, p. 421.
35. *Chronique d'Adon de Vienne*, PL, CXXII, p. 121-123.
36. *Liber Pontificalis*, n. 25 et 26, p. 457.
37. K. Riesenberger, *Prosopographie der Papstslicher Legaten*, p. 12.
38. J. Jarnut, « Die Adoption Pippins durch König Liutprand und die Italien Politik Karl Martells », dans J. Jarnut, U. Nonn et M. Richter dir., *Karl Martell in seiner Zeit*, actes du colloque de Bad-Homburg, 26-28 février 1992, Sigmaringen, 1994, p. 217-227.
39. P. Geary, *Aristocraty in Provence*, *op. cit.*, *cf.* n. 12.
40. *Testament d'Abbon*, dans P. Geary, *ibid.*, p. 38-78, en particulier col. 8 et 9, p. 39.

autres partenaires, développe sa propre centralité autour du siège de Coire[41]. Il s'agit de la Rhétie[42].

Le rôle de la périphérie alpine dans l'émergence d'autonomies périphériques en Bavière, en Provence et surtout en Rhétie amène une question : une périphérie peut-elle générer sa propre centralité ? En d'autres termes, un espace en position d'interface entre deux centres (ou plus) peut-il tirer parti de sa position pour se construire en centre alternatif ? En suivant les linéaments de l'histoire de l'arc alpin dans le monde carolingien, il apparaît que cette possibilité, ouverte par l'affaiblissement des centres extérieurs, est sans cesse contrebalancée par leur renforcement périodique.

Des autonomies périphériques à la « périphérie centrale »

En s'inspirant du schéma d'évolution qu'a posé R. Kaiser pour l'espace rhétique[43], il est possible de poser les grandes lignes des relations entre les carolingiens et leurs périphéries alpines fondées sur une alternance, de la fin du VIIe au début du IXe siècle, des mouvements d'autonomisation de centres alpins et de réintégration en périphérie du monde franc.

À la fin du VIIe siècle, je l'ai dit, on assiste à l'établissement d'autonomies périphériques : des marges disputées entre Francs, Lombards et Bavarois deviennent le centre de pouvoirs propres aux mains des aristocraties locales, en particulier autour de Coire, tenue par les Zacconides qui confondent les charges d'évêque et de *praeses*. Le même phénomène se manifeste autour des possessions alpines des Abbonides de Provence. Les testaments de Tellon de Coire[44], un « faux sincère » du IXe siècle, et d'Abbon de Novalèse témoignent de la manière dont ces familles ont appuyé leur pouvoir sur un réseau dense de biens fonciers, de fondations ecclésiastiques, de fidélités et, dans le cas de Coire, de forteresses tenant l'accès aux cols. De façon générale, ces réseaux se densifient dans les vallées qui permettent d'accéder aux passes (voir la carte en annexe).

Mais ces deux documents témoignent aussi de la façon dont, dès les années 730 en Provence, dans les années 760 en Rhétie, ces familles mettent à l'abri leurs biens en en faisant don à leurs fondations monastiques afin de les préserver face à l'émergence de la puissance carolingienne. L'histoire du

41. Deux épitaphes conservées à Coire gardent la trace de contacts avec le Vintschgau bavarois et le Trentin (*Bündner Urkundenbuch*, n° 11, p. 8 et n° 12, p. 9). La Rhétie appartenait nommément au royaume des Francs depuis les années 530 (R. Kaiser, *Churrätien*). Ses cols étaient en outre essentiels aux relations entre les Bavarois et les Lombards, et même, à la liaison entre le cœur de l'espace bavarois et le Vintschgau, espace en lui-même disputé entre Bavarois, Rhètes et Lombards. On manque malheureusement cruellement de sources sur ce sujet.

42. R. KAISER, « Autonomie, Integration, bilateraler Vertrag : Rätien und das Frankenreich im frühen Mittelalter », *Francia*, 29/1, 2002, p. 1-27.

43. *Ibid.*, p. 3.

44. *Bünd. Urk.*, n° 17, p. 13-23, cette source, dont l'authenticité a été attaquée et dans laquelle certains ont voulu voir une forgerie postérieure a été réhabilitée par R. Kaiser, qui a montré qu'elle reposait sur un original aujourd'hui perdu du VIIIe siècle, v. R. KAISER, *Churrätien*, p. 36.

testament de Tellon témoigne de cette pression, puisque le document qui est conservé est en fait une forgerie réalisée autour de 806 à partir de documents épars du siècle précédent et destinée à préserver les droits du monastère de Disentis sur des biens dont il était difficile de déterminer s'ils provenaient des possessions familiales Zacconides ou des « bénéfices » attachés à leurs charges, alors que le nouveau comte, Hunfrid, a reçu pour mission de Charlemagne de mettre fin à la confusion des honneurs publics et ecclésiastiques à Coire[45].

Cette normalisation des structures politiques rhétiques s'intègre dans un processus global de suppression des spécificités de ces périphéries alpines, comme le retour définitif de Saint-Maurice, « monastère pontifical », dans l'orbe carolingienne, ou la protection royale offerte aux fondations familiales zacconides et abbonides. Cela permet aux carolingiens de disposer d'un réseau de monastères royaux qui quadrillent l'espace alpin et contrôlent les cols : Novalèse, Saint-Maurice, Disentis. Il faut encore y ajouter le siège de Coire et, en aval, le monastère de Saint-Gall, ainsi que les fondations carolingiennes de Pfäffers, Zurich et Müstair. Ce réseau s'associe à celui des sièges comtaux et ministériaux, des forteresses, des auberges publiques et refuges qui facilitent les communications transalpines en offrant autant d'étapes commodes aux voyageurs (voir la carte en annexe). Un document comme le *Polyptyque rhétique* de 843, qui détaille les possessions de Pfäffers, décrit ainsi minutieusement les forteresses et les étapes dépendantes du monastère, et les sièges publics sous la juridiction desquels elles sont placées[46].

Cette « périphérie au centre », à la fois éloignée des lieux du pouvoir et densément organisée par l'administration carolingienne en raison de son rôle dans les communications stratégiques, conserve donc, malgré la perte de son statut de frontière en 774, un rôle actif d'interface entre le cœur du pouvoir carolingien et le pôle romain au rôle croissant.

Le processus d'éclatement de l'empire lancé à Verdun permit alors, grâce à l'existence de ce réseau dense, de générer de nouveaux centres de pouvoir qui s'appuyèrent sur les points de passages, notamment du fait du rôle stratégique qu'ils prennent avec la séparation progressive de la Lotharingie et de l'Italie entre 844 et 855, et la disparition du pouvoir lotharingien autonome en 869.

L'enclenchement de la réaction en chaîne : du divorce de Lothaire à la fondation du royaume de Transjurane

L'étude des processus qui accompagnent l'implosion du monde carolingien dans les régions alpines peut s'appuyer sur les études déjà menées sur

45. R. Kaiser, *Churrätien*, p. 36.
46. *Polyptyque Rhétique*, dans *Bünd. Urk.*, I, annexe, p. 375-396.

les cas bavarois[47] et aquitains[48]. La séparation entre Lotharingie et Italie, puis la compétition entre les princes transalpins pour le contrôle de cette dernière et l'accès à la couronne impériale sont les deux phénomènes fondamentaux qui président à cette évolution. En outre, plus précocement peut-être qu'ailleurs, on voit de grandes familles, implantées localement dans la Péninsule et alliées aux Carolingiens, intervenir dans cette compétition pour la maîtrise d'un espace d'interface essentiel. De ces rivalités naissent de nouvelles centralités.

Les Alpes, objet de compétition stratégique entre les Carolingiens et les grandes familles

Dès les premières années du règne de Louis II d'Italie, la réactivation du rôle frontalier des Alpes par la tripartition du royaume de Lothaire entraîne un intérêt nouveau pour cet espace. Le royaume provençal de Charles dont relève les cols occidentaux, est mal accepté par ses frères[49]. La mort précoce de Charles de Provence entraîne ainsi une négociation tendue entre Louis et Lothaire II, à l'issue de laquelle un accord est trouvé qui transfère à Louis les diocèses de Genève, Lausanne et Sion. Cependant, les voies d'accès alpines occidentales[50], et en particulier le pôle essentiel de Saint-Maurice d'Agaune, dont l'abbatiat laïc avait été confié par Lothaire à son beau-frère Hubert[51], restent dans le royaume du Nord. Les possessions du monastère sont mieux connues dans cette période, grâce à l'édition partielle de son chartrier[52]. Elles se sont développées, au détriment de Novalèse, dans la plus grande partie des Alpes occidentales et débordent largement dans le Val d'Aoste, sur le versant sud. Un espace est plus particulièrement densément organisé par le monastère : il s'agit de la voie d'accès qui, de Genève par le Chablais et le

47. J. JAHN, Ducatus Baiuwariorum. *Das bairische Herzogtum der Agilolfinger*, Stuttgart, 1991.

48. A. LAURANÇON-ROSAZ, *L'Aquitaine Carolingienne*, *op. cit.*, n. 1.

49. *Ann. Bert.*, p. 47 : « Ludoicus imperator Italiae et Hlotharius, frater eius, rex Franciae, cum Karlo puero, germano suo, apud Urbam conveniunt. Ubi adeo pro regni paterni portionibus dissident, ut pene armis inter sese decernant ; Karlo tamen, fratri suo, Provinciam et ducatum Lugdunensem iuxta paternam dispositionem distribuunt, eripientibus eum a fratre Lothario obtimatibus, qui illum moliebatur in clericum tonsurare. » Cet accord fait suite à l'invasion d'une partie du royaume de Charles par Louis, qui revendiquait les frontières de l'Italie de Pépin, l'année précédente, *ibid.*, p. 46.

50. *Ann. Bert.*, p. 53 : « Lotharius fratri suo Ludoico Italorum regi quandam regni sui portionem adtribuit, ea videlicet quae ultra Iuram montem habebat, id est Genuvam, Lausonnam et Sedunum civitates, cum episcopatibus, monasteriis et comitatibus, praeter hospitale quod est in monte Iovis et Pipincensem comitatum. »

51. RÉGINON, *Chronique*, *MGH*, *Script. in us.*, p. 570 : « Anno dominicae incarnationis DCCCLVIIII. Lotharius Hucberto abbati ducatum inter Iurum et montem Iovis commisit, eo quod tunc fidelissimus putaretur, utpote affinitate coniunctus propter sororem Thietbirgam. »

52. R. BECCI, *Le Chartrier de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1128-1292) : édition et présentation*, 5 vol., thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des Chartes, Paris, 1997, un nombre croissant de documents sont consultables en édition électronique sur le site de la Fondation des Archives Historiques de Saint-Maurice : http://www.aasm.ch/fondation.html.

Valais mène au pied du Saint-Bernard par la haute vallée du Rhône. Dans cette zone, l'action du monastère est très semblable à ce qui se retrouve autour des centres rhétiques de Coire, Disentis et Pfäffers. On observe ces zones d'influence d'Agaune et de Coire dans les parties figurées en grisé sur la carte en annexe.

Un autre document, daté de 855, témoigne de ce regain d'intérêt à l'autre extrémité des Alpes centrales : il s'agit d'un diplôme de Louis le Germanique [53] par lequel, en présence des représentants de Louis d'Italie, il tranche un désaccord entre les sièges de Freising et de Trente au sujet d'un bien dans les environs de Bozen/Bolzano, dans le Vintschgau/Val Venosta, jadis disputé entre Bavarois et Lombards et dont le statut n'avait semble-t-il pas été clairement tranché après le rattachement de ces deux ensembles au *regnum Francorum* [54]. Le souverain transalpin, qui possède déjà la Rhétie et l'Engadine, confirme sa position en obtenant la reconnaissance de son pouvoir sur la zone concernée, par le biais le siège de Freising, et par conséquent le contrôle d'un voie de passage qui constitue le débouché naturel de ses possessions sur le versant nord [55].

À partir des années 850, toutes les grandes voies de communication alpines sont aux mains des souverains du nord, ce qui va jouer sur l'avenir des relations entre les deux versants du massif. La mort de Lothaire II en 869 voit le passage des cols occidentaux sous la puissance de Charles le Chauve. En 875 puis en 877, en route pour l'Italie, il emprunte le Grand Saint-Bernard et fait étape à Saint-Maurice, dont l'abbatiat laïc est passé à Boson, lui aussi son beau-frère, et cousin de Hubert [56].

Les Bosonides, groupe familial auquel appartiennent ces deux personnages, possessionnés aussi bien en Lotharingie qu'en Italie du Nord, font de ce centre de Saint-Maurice une base de leur pouvoir, en utilisant l'affaire du divorce de Lothaire II dans laquelle ils sont impliqués à double titre [57]. Entre 859 et 864, Hubert entre en révolte ouverte contre Lothaire et fonde un embryon de principauté alpine autour de son monastère [58], désorganisant les relations

53. *MGH, Dip.* I (DLG), n° 72, p. 101-102.

54. J. JARNUT, « Bozen zwischen Langobarden, Bayern und Franken », dans *Bozen, von den Anfängen bis zur Schleifung der Stadtmauern*, Bolsano/Bozen, 1991, p. 135-141.

55. C'est d'ailleurs à Trente, au débouché de cette voie, que les deux Louis se rencontrent deux ans plus tard pour régler définitivement la querelle entre les sièges de Freising et Trente : DLG 85, p. 122.

56. *Ann. Bert.*, p. 127 : « Kalendis Septembribus iter suum incoepit, et per Sancti Mauritii monasterium pergens, montem Iovis transiit et Italiam ingressus fuit. » En 877 (p. 136), Charles s'arrête à Orbe, puis gagne Verceil où il est accueilli par Jean VIII.

57. F. BOUGARD, « En marge du divorce de Lothaire II : Boson de Vienne, le cocu qui fut fait roi ? », *Francia*, n° 27/1, 2001, p. 33-51.

58. RÉGINON, *Chronique*, p. 577 : « Hac tempestate Hucbertus abba, frater Thietbirgae reginae, contra Lotharium regem rebellare exorsus est ; collecta quippe predonum valida manu rapinas coepit exercere interfectisque aut fugatis Lotharii fidelibus, qui finitima possidebant loca, agros villasque eorum suae factionis sectatoribus distribuit. Ad huiuscemodi temeritatem comprimendam Lotharius rex semel, iterum atque tertio exercitum produxit, frequenter etiam cum ducibus

transalpines pourtant vitales pour le roi engagé dans une controverse ardue avec Rome.

Après sa mort et la disparition du royaume de Lothaire, c'est son neveu Boson qui, par la faveur de Charles, hérite de cet ensemble, dont il fait l'un des pôles de son royaume de Vienne à partir de 879. Une rencontre entre Charles le Gros et les rois Louis III et Carloman à propos de l'action à mener contre l'usurpateur Boson en 881, alors que Charles s'apprête à gagner Rome pour y recevoir la couronne impériale, se tient d'ailleurs significativement à Orbe [59], au nord-ouest de Genève, et prélude à une offensive par laquelle les carolingiens libèrent cette voie stratégique. Empereur, Charles place l'un de ses principaux fidèles, Liutward, sur le siège épiscopal de Verceil, qui contrôle le débouché sur le versant sud de la route du Saint-Bernard [60]. Dans les années suivantes, il privilégie néanmoins, pour des raisons tant stratégiques que géographiques, les passes grisonnes, entrant en Italie par Trente, qui avait déjà été le lieu de rencontre privilégié de Louis le Germanique et de Louis d'Italie puis de sa veuve Engelberge [61]. Cet itinéraire était en effet le plus court depuis la Germanie, zone de résidence principale de Charles, et restait mieux tenu que les cols occidentaux en proie à la compétition entre les aristocrates.

Nouveaux centres et réactivation des réseaux

Le royaume de Vienne est vite affaibli par l'intervention militaire carolingienne, par ses ambitions italiennes, mais aussi par l'intervention d'une autre famille dans sa zone d'action : les Welfs [62]. Après 843, la famille s'était scindée en deux rameaux qui avaient construit leur influence parallèlement en Bourgogne et en Thurgovie. La branche occidentale, proche de Charles le Chauve, conclut une alliance matrimoniale avec les Bosonides, eux aussi membres de cette *Königsnähe*. Mais c'est également un Welf, Conrad, qui fut à l'origine de la chute d'Hubert en 864 et hérita de ses *honores* alpins [63]. Ils investirent ainsi l'espace qui constituait la marge entre leurs possessions bourguignonnes et jurassiennes : la zone alpine. En 888, le Welf Rodolphe, dont la sœur Adélaïde avait épousé le frère de Boson, est proclamé roi en Bourgogne transjurane par l'aristocratie réunie à Saint-Maurice d'Agaune où

armatorum multitudinem direxit ; sed minime hanc presumptionem extinguere potuit, quia loca inaccessibilia inter Iurum et Alpes Penninas seditiosis munitissimum prebebant receptaculum et regi exercituique eius propter concava vallium et prerupta montium artissima itinera difficilem ingressum. [...] Attamen idem acephala Hucbertus novissime a Conrado comite peremptus est iuxta castrum, quod Urba dicitur. »

59. *Ann. Bert.*, p. 232.

60. G. BÜHRER-THIERRY, *Évêques et Pouvoir dans le Royaume de Germanie*, *cf.* n. 3.

61. DLG, n° 85, p. 122, et *Ann. Bert.*, p. 182-183 (872). La même année, Engelberge propose à Charles le Chauve une rencontre à Saint-Maurice d'Agaune.

62. R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècles). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995.

63. RÉGINON, p. 577.

il est couronné[64]. Saint-Maurice devient le pôle majeur de cette dynastie[65], ce qui lui permet de s'affirmer face au dernier Carolingien « légitime », puisque Arnould de Carinthie doit durement batailler contre Rodolphe et, finalement, reconnaître son pouvoir pour franchir le Saint-Bernard à son retour d'Italie en 894[66]. Saint-Maurice assure aussi la filiation fictive entre le royaume burgonde du ve siècle et le royaume de Transjurane du xe siècle, à travers la réactivation des légendes de fondation royale burgonde et le culte de la Sainte Lance qui y était conservée[67]. Saint-Maurice, au-delà de sa fonction d'interface essentiel entre le nord et le sud des Alpes, devient donc un centre de légitimité appelé à se perpétuer au-delà de l'affaiblissement des Rodolphiens, par la captation de la précieuse relique et du culte de saint Maurice par les Ottoniens, puis par la translation des reliques mêmes du saint dans le royaume capétien, où Saint-Louis les fait déposer à Senlis, lieu de l'origine symbolique de sa dynastie. Le centre né à la périphérie ne survit donc pas au retour en force des centres extérieurs, et la victoire de ces derniers se traduit par le déplacement vers le Centre des signes de légitimité générés par la périphérie.

Ce centre transjuran s'est donc fondé sur l'alliance entre les Welfs et les Bosonides. Il se maintient par l'apparition d'une autre relation avec une grande famille alpine : les Hunfridides de Rhétie[68]. Plus tardivement que dans les Alpes occidentales, cette famille a également développé un pouvoir autonome fondé sur le centre de Coire et la réactivation du maillage de l'espace alpin construit depuis l'époque des Zacconides. Ce centre reste néanmoins inachevé, puisque le pouvoir qu'il génère reste subordonné à celui du roi puis de l'empereur de Germanie. La famille hunfridide accède en effet à la tête du duché de Souabe. De plus, cette réussite dynastique se traduit par une marginalisation de l'espace originel au profit des centres traditionnels de l'espace alaman, dont sont originaires les Hunfridides. Plus que Coire, c'est Saint-Gall qui devient leur principal point d'appui. Néanmoins, dans cette expérience d'une principauté rhétique au sein de l'ensemble germanique se décèlent les premiers linéaments d'une identité helvétique.

64. RÉGINON, p. 598 : « Per idem tempus Ruodolfus filius Cuonradi, nepos Hugonis abbatis, de quo supra meminimus, provintiam inter Iurum et Alpes Penninas occupat et apud sanctum Mauritium adscitis secum quibusdam primoribus et nonnullis sacerdotibus coronam sibi imposuit regemque se appellari iussit. »

65. M. ZUFFEREY, *Die Abtei Saint-Maurice d'Agaune im Hochmittelalter (830-1258)*, Göttingen, 1988.

66. RÉGINON, *Chronique*, p. 606-607 : « Anno dominicae incarnationis DCCCXCIIII. Arnulfus [...] inde conversus per Alpes Penninas Galliam intravit et ad sanctum Mauricium venit. Ruodulfum, quem quaerebat, nocere non potuit, quia montana conscendens in tutissimis locis se absconderat. regionem inter Iurum et montem Iovis exercitus graviter adtrivit. »

67. R. KAISER, *loc. cit.*

68. M. BORGOLTE, *Von Hunfrid bis Burkard*, Stuttgart, 1986, plus particulièrement p.181-209. Le roi Rodolphe II de Bourgogne épousa Berthe, la sœur du marquis Bouchard de Rhétie, duc de Souabe au début du xe siècle.

Du VIIe au Xe siècle, l'histoire alpine est dominée par une alternance d'intégrations en marge d'ensembles plus importants et d'apparitions d'autonomies périphériques. Mais cet espace reste toujours subordonné à un centre, ou plutôt, à des centres extérieurs, ce qui le place en position d'interface entre plusieurs réseaux de pouvoirs. Les affaiblissements périodiques de ces centres se traduisent par une désorganisation de ces réseaux dans les périphéries, qui compromettent leurs communications. Ces « trous structuraux » les empêchent d'accomplir eux-mêmes ce travail d'information et de relations avec l'extérieur, et en particulier avec le centre essentiel que devient Rome dans la période. Des intermédiaires issus des grandes familles aristocratiques franques implantées localement peuvent alors tirer profit de ces interruptions pour réactiver ces réseaux à leur profit et construire leur pouvoir sur cette position d'interface. Mais ces centres périphériques continuent à souffrir de leur éloignement des centres de légitimité traditionnels, ce qui les condamnent à redevenir de simples étapes en marge, même s'ils conservent un rôle stratégique, une fois ces pouvoirs englobants rétablis.

Ce processus témoigne de la structuration complexe, moléculaire, des réseaux qui à partir d'un « hyper centre », se construisent sur une succession de centres locaux, reliés ou non entre eux, de taille et d'importance variables, qui génèrent eux-mêmes des maillages dans leur voisinage. Au contact entre deux « hyper réseaux », ces centres locaux jouent un rôle d'interface essentiel, surtout lorsqu'ils parviennent à piéger les hyper centres dans des trous structuraux par leurs relations croisées.

Cette analyse permet de comprendre la façon dont les Alpes se sont structurées en une frontière perméable, cadre d'une société spécifique à l'identité problématique, qu'organise des centres liés à l'extérieur, mais dont le rôle d'interface permet l'autonomisation.

Rodolphe DREILLARD, Université Lille III-Charles-de-Gaulle, UMR 8529 IRHiS, BP 60149, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex

La fission du noyau : anciens et nouveaux centres dans l'espace alpin (fin VIIe-début Xe siècles)

Le problème de la réorganisation de l'ensemble politique carolingien après le traité de 843 a pu être étudié sous divers angles mettant en valeur ou bien la manière dont chaque royaume se structure ou bien la façon dont, sur les marges, naissent de nouvelles entités organisées autour d'identités culturelles antérieures à la conquête franque et historiquement inscrite dans ces espaces. Ces principautés périphériques sont le fruit d'une dialectique entre les anciens centres du pouvoir franc, entre Loire et Rhin, et les marges. Il s'agit ici d'étudier ce rapport et son évolution à travers un cas limite : l'arc alpin central et occidental, qui tout en étant au centre géographique de l'Europe carolingienne, et sur une voie de passage essentielle reliant le centre carolingien à Rome, se trouve en position de périphérie politique entre les royaumes nés du partage de 843 et de ceux qui suivent. Il s'agira donc de comprendre comment les aristocra-

ties ont pu exploiter cette position spécifique pour y développer des réseaux, bases de la construction de pouvoirs autonomes à la fin du IXe siècle.

Carolingiens – centre/périphéries – Alpes – réseaux – Relations internationales

The Nuclear Fission : Ancient and New Centers in the Alpine Region from the End to the 7th Century to the Beginning of the 10th Century

The new structure of the Carolingian kingdoms born from the Treaty of Verdun (843) was studied under various aspects, including the way they manage to create their own inner structures and the birth, on the borders, of new entities organised by cultural identities who precede the Frankish come over and were historically inscribed in these spaces. These peripheral principalities resulted from a dialectic process between the old centres of the Frankish power, between Loire and Rhine, and the borders. I intend to study this relationship and its evolution through a « border case » : the central and occidental Alps, which were situated geographically at the centre of Carolingian Europe, and on an essential way going from the Carolingian centre to Rome, but were indeed a politic border between the kingdoms resulting from the division of 843 and the following. I aim to understand how aristocracies exploited this particular situation in order to build nets that lead to autonomous powers at the end of the IXth century.

Carolingians – Center/border – Alps – Nets – Internationals Relationships

Médiévales 51, automne 2006, p. 69-84

Thomas LIENHARD

À QUI PROFITENT LES GUERRES EN ORIENT ? QUELQUES OBSERVATIONS À PROPOS DES CONFLITS ENTRE SLAVES ET FRANCS AU IXᵉ SIÈCLE

Dans le dernier tiers du VIIIᵉ siècle, les Carolingiens imposèrent leur domination à la fois en Saxe, en Bavière et dans le nord de la péninsule italienne. Ce déplacement des frontières inversa la situation des Francs au sein du monde occidental : naguère objets d'intégration au sein du monde romain, ils se voyaient désormais tenus d'administrer à leur tour des régions récemment conquises, et de contrôler ou de soumettre des nouveaux voisins en Europe centrale. Pourtant, Aix n'était pas Rome : là où l'empire antique avait constitué un pôle d'attraction et d'insertion à tel point qu'aucun peuple durable ne s'était développé en-dehors du *limes*, l'ère franque vit au contraire se développer les premiers peuples slaves en dehors du système carolingien, et même en opposition à ce dernier. Faut-il en conclure que ces populations slaves disposaient déjà, à l'aube du IXᵉ siècle, d'un potentiel identitaire plus fort que celui des barbares antiques, qui les aurait détournées du monde franc ? Pour apprécier et pour expliquer l'attitude des Carolingiens sur leurs frontières orientales, il est indispensable d'étudier à la fois les modalités franques d'administration et le degré d'autonomie et d'identité ethnique des populations concernées.

Or qui veut décrire l'histoire de l'identité slave n'est pas seul. On pourrait même dire que ce thème, fort débattu par les médiévistes depuis deux siècles, en est actuellement à son troisième âge dans l'historiographie ; dans la mesure où il s'agit là d'un facteur d'explication déterminant pour la politique orientale des Francs, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler brièvement ici l'histoire de ce concept. Une première école, née au XIXᵉ siècle et dominante jusqu'à la Seconde guerre mondiale, prêtait aux peuples slaves une stabilité et une ancienneté extrêmement marquées : dès leur installation en Europe, que cette historiographie datait du Iᵉʳ siècle de notre ère, ces populations auraient présenté des spécificités ethniques suffisantes (Ernst Dümmler parlait d'« esprit ») pour déclencher tout naturellement des conflits d'intérêt

avec les peuples occidentaux, et notamment avec les Francs lorsque ceux-ci se tournèrent vers l'est[1]. Cette présentation des événements fut ébranlée à partir des années 1960 par une deuxième école historiographique : celle-ci dut son essor à Reinhard Wenskus, qui proposait une autre explication pour la naissance des peuples médiévaux, et fut appliquée au domaine slave par Herwig Wolfram[2]. Elle soulignait désormais les aspects exclusivement sociaux, c'est-à-dire fluctuants et négociables, de l'identité ethnique : ce fut progressivement, en accumulant des facteurs tels qu'un ethnonyme stable, une vie religieuse commune ou un pouvoir politique fédérateur, que les Slaves en vinrent à constituer des peuples. Cet acquis conceptuel, s'il ne fut jamais remis en cause dans ses grandes lignes, a pourtant appelé à son tour quelques compléments qui ont permis le rassemblement d'une troisième école d'historiens[3] ; en particulier, on chercha désormais à préciser la causalité de ce processus. Pour Wenskus et Wolfram, l'accumulation de facteurs ethniques qui avait engendré les peuples médiévaux résultait du seul hasard historique, par une génération lente et spontanée ; à l'opposé, on fit valoir plus récemment que diverses autorités médiévales avaient pu déclencher ou accélérer ce phénomène. En particulier, les Francs, qui furent les principaux témoins de ce processus social chez les Slaves, n'ont-ils pas canalisé cette évolution en fonction de leur propre passé et dans le sens de leurs propres intérêts ? Dans la naissance dont Wenskus a montré les étapes, il est loisible de chercher l'accoucheur.

Telle est la problématique que l'on souhaiterait appliquer ici à deux épisodes exemplaires pour les origines des peuples slaves. Il s'agit, dans un cas, des conflits répétés qui, entre 815 et 823, mirent en présence les armées de Louis le Pieux et les Slaves, à la fois sur l'Elbe et en Pannonie ; le second exemple vit s'opposer, durant quelque quarante ans, les premiers princes de Moravie et les forces de Francie orientale dans la seconde moitié du IXe siècle. Le dossier documentaire qui permet d'analyser ces événements est relativement simple : on ne fera référence qu'aux textes annalistiques du IXe siècle et à une lettre rédigée par un comte franc, Arbo, qui avait été dépêché auprès des Moraves vers 890. Bien connus par les historiens, ces trois textes présentent en outre l'avantage d'une excellente tradition manuscrite, puisque la lettre d'Arbo est conservée sous sa forme originale et que les annales sont transmises par des manuscrits qui datent, au pire, de cinquante ans après la

1. E. DÜMMLER, « Über die älteste Geschichte der Slawen in Dalmatien (549-928) », *Sitzungsberichte der Österreichischen Akademie der Wissenschaften. Philos.-historische Klasse* 20, 1856, p. 353-430 ; P. Šafařík, *Slovanské starožitnosti*, Prague, 1862-1863.

2. R. WENSKUS, *Stammesbildung und – Verfassung. Das Werden der frühmittelalterlichen Gentes*, Cologne-Graz, 1961 ; H. WOLFRAM, *Die Geburt Mitteleuropas : Geschichte Österreichs vor seiner Entstehung*, Vienne, 1987.

3. On peut citer, parmi d'autres, P. BARFORD, *The Early Slavs. Culture and Society in Early Medieval Eastern Europe*, Ithaca, 2001 ; F. CURTA, *The Making of the Slavs : History and Archeology of the Lower Danube Region col. 500-700*, Cambridge – New York – Melbourne, 2001.

conception originale du texte : le risque d'une interpolation se voit ainsi réduit, étant entendu que cela ne préjuge en rien du crédit que l'on peut accorder à l'auteur.

Le dossier est vaste, tant par la longue période qu'il envisage que par le poids historiographique qu'il véhicule. C'est pourquoi on se contentera ici, au risque de paraître allusif, d'une seule question : lors de ces tensions, les Francs ont-ils subi, ou au contraire suscité le développement des mouvements identitaires slaves ? L'argumentation procédera en trois temps : on s'efforcera



d'abord de montrer qu'au début de chaque conflit, les facteurs de cohésion ethnique étaient encore fort maigres chez les populations concernées : il n'y avait pas encore d'ensemble politique nettement constitué chez les Slaves du nord-ouest, ni en Pannonie, au début du IXe siècle, et l'historien ne distingue pas davantage les bases d'une autonomie morave avant les années 850. Dans ces conditions, comment interpréter la soudaine stabilité qui, à partir de ces périodes-charnières, fut attribuée à ces populations par les sources latines ? On entrera alors davantage dans le détail de ces deux conflits, pour mettre en lumière l'attitude et les intérêts de ceux qui, du côté franc, furent à la fois les principaux acteurs vis-à-vis des Slaves et les informateurs prioritaires pour les auteurs de nos sources ; le dossier des Slaves de Pannonie, étudié dans ce deuxième temps, permettra de proposer une hypothèse qui pourrait paraître fragile étant donné le laconisme des annales royales. C'est pourquoi on terminera la présente étude en exploitant le dossier morave, mieux documenté, dans l'espoir de dégager une causalité commune dans ces deux cas de naissance ethnique.

Des peuples slaves spécifiques avant 815 ? Les historiens en quête de critères

Pourquoi remettre en question l'existence de peuples slaves à l'aube du IXe siècle ? Les sources semblaient pourtant catégoriques, qui, d'année en année, employaient des ethnonymes constants pour caractériser les événements en Europe centrale : ainsi les « Abodrites », nommés pour la première fois en 789[4], apparurent avec régularité dans les textes durant les siècles suivants. Pour le lecteur médiéval comme pour l'historien moderne, cette répétition pouvait produire une impression rassurante : s'il y avait ethnonyme, c'était qu'il y avait peuple. Il semblait donc possible d'élaborer une géographie ethnique de l'Europe centrale, et par là d'appréhender cet espace mal connu.

Encore faut-il rappeler à ce propos un trait caractéristique des auteurs du haut Moyen Âge[5] : à la différence des modernes, les ethnographes carolingiens concevaient difficilement un processus de mutation interne au sein d'un ensemble ethnique. Dans cette optique, un peuple naissait brutalement, par fragmentation à partir d'un des peuples originels ; il pouvait éventuellement connaître une migration, ou être anéanti par les armes ; en revanche, on envisageait rarement d'autres facteurs de variation ethnique, tels que la fusion au sein d'un nouvel ensemble ou l'absorption, au contraire, de nouvelles populations par la construction d'une culture commune. Par conséquent, la régula-

4. *Annales Regni Francorum*, F. KURZE éd., MGH SRG 6, Hanovre, 1895 (désormais abrégé en : ARF), p. 84.

5. Cf. essentiellement A. BORST, *Der Turmbau von Babel. Geschichte der Meinungen über Ursprung und Vielfalt der Sprachen und Völker*, 2e édition Munich, 1995.

rité des ethnonymes appliqués aux Slaves par les Carolingiens peut refléter les conceptions immobilistes d'un auteur, autant qu'une quelconque réalité sociale : si un personnage venu d'Europe centrale s'était attribué (ou : vu attribuer, même par erreur) un ethnonyme déterminé, cela semblait suffisant pour faire admettre l'existence, dans ces régions mal identifiées, d'un peuple durable dont les auteurs latins allaient ensuite employer le nom durant des décennies, même si aucun groupe stable ne s'y était développé. De ce fait, pour démontrer la cohérence d'ethnies slaves vers 800, l'historien devait rechercher non seulement des noms, mais également des pratiques sociales stables et spécifiques, qui auraient distingué un groupe d'un autre. Trois voies furent explorées dans cet objectif : l'archéologie, la géographie politique et les pratiques religieuses.

Le recours aux données archéologiques fut d'autant plus important que, dans les secteurs considérés, le patrimoine était considérable et fut patiemment mis en lumière par les archéologues de la RDA puis par leurs successeurs, ainsi que par les chercheurs hongrois, slovènes ou croates [6]. Or précisément, parmi les données découvertes, des variantes régionales semblaient renforcer l'hypothèse d'ensembles culturels distincts, dont l'archéologie aurait pu éclairer l'histoire et même la préhistoire : ces chercheurs évoquaient ainsi la structure et la vie politique des groupes sorabes, abodrites ou croates avant même la mention de ces derniers dans les sources écrites vers 800 [7]. Depuis quelque deux décennies toutefois, les critiques se sont multipliées envers ce premier argument. D'une part, en effet, celui-ci nécessitait d'admettre l'existence d'une relation, toujours délicate à établir, entre culture matérielle et structure politique. D'autre part, les historiens qui défendaient cette classification durent postuler la rareté des échanges entre les groupes concernés : dans cette conception, les données archéologiques découvertes auraient été le fruit d'un développement autonome au sein du groupe slave en question, et non pas le simple résultat d'échanges permanents le long de la mer Baltique ou de la côte dalmate. Or un tel point de vue fut largement remis en cause par des études plus récentes dont les auteurs constataient, au contraire, une abondante circulation de biens matériels entre les groupes sociaux de ce vaste espace [8]. Dans le cas des Slaves à l'époque carolingienne, force fut donc de constater que les aires archéologiques avaient des frontières fort perméables, et de renoncer à cet argument pour étayer l'existence de structures politiques distinctes.

Une deuxième hypothèse consista à admettre que les groupes slaves se seraient développés de façon distincte en fonction de leur localisation par

6. En dernier lieu, S. BRATHER, *Archäologie der westlichen Slawen. Siedlung, Wirtschaft und Gesellschaft im früh- und hochmittelalterlichen Ostmitteleuropa*, Berlin – New York, 2001.

7. Un exemple parmi d'autres : R. ERNST, *Die Nordwestslawen und das fränkische Reich. Beobachtungen zur Geschichte ihrer Nachbarschaft und zur Elbe als nordöstliche Reichsgrenze bis zur Zeit Karls des Großen*, Berlin, 1976.

8. S. BRATHER, « Nordwestslawische Siedlungskeramik der Karolingerzeit : fränkische Waren als Vorbild ? », *Germania* n° 73 (1995), vol. 2, p. 403-420.

rapport au monde franc : si les Carolingiens entretenaient des relations pacifiques avec certains groupes slaves, tels que les Abodrites, mais multipliaient les conflits avec d'autres, tels que les Wilzes, n'était-ce pas parce que les seconds étaient plus éloignés, et par là même moins imprégnés par la culture franque que les premiers ? Séduisante par sa simplicité, cette hypothèse doit pourtant être écartée pour plusieurs raisons. Avant tout, les textes du IXe siècle ne nous renseignent guère à propos de la localisation des Wilzes : c'est donc sur des mentions plus tardives, généralement postérieures au Xe siècle, que s'appuie cette suggestion. De plus, quel que fût l'espace occupé par les Wilzes, il était moins éloigné des Francs, en tout état de cause, que d'autres aires avec lesquelles les Carolingiens étaient pourtant en mesure d'échanger régulièrement en ce début du IXe siècle[9]. Les Wilzes eux-mêmes, d'ailleurs, entretenaient avec les Francs des relations certes belliqueuses, mais tout aussi fréquentes que leurs voisins abodrites[10] : pas plus que la culture matérielle, la localisation géographique ne semble donc avoir constitué un facteur décisif pour la spécificité d'un peuple slave.

Sans doute est-ce donc le critère religieux qui conserve le plus de pertinence. En effet, la présence de personnages non baptisés, tels que le chef abodrite Sclaomir nommé par les *Annales du royaume des Francs*[11], est encore attestée parmi les Slaves de l'ouest au début du IXe siècle. Or étant donnée l'importance du christianisme dans la vie publique carolingienne, il semble évident que cet écart religieux n'était pas de nature à faciliter les échanges entre les Francs et les païens en question, contribuant ainsi à isoler au moins une partie des Slaves sur le plan diplomatique. Toutefois, même ce dernier argument exige deux rectificatifs. D'une part en effet, l'élément religieux, s'il était assurément crucial dans la société médiévale, ne fut pourtant jamais invoqué par l'auteur des annales pour justifier les offensives franques contre un groupe slave : le texte se contentait tout au plus de dénoncer, en termes très généraux, la « rébellion » d'un dirigeant local. D'autre part, les premiers empereurs carolingiens ne répugnèrent pas à traiter avec des dirigeants païens en cas de besoin : le chef païen Sclaomir, évoqué à l'instant, ne fut-il pas placé à la tête des Abodrites par les Francs eux-mêmes, gouvernant durant cinq ans avec la bénédiction de ces derniers sans jamais se voir imposer un baptême ? Ainsi, et quelque décisive que fût l'appartenance religieuse par ailleurs, celle-ci ne suffisait manifestement pas pour précipiter la cristallisation d'un peuple slave en l'acculant au conflit contre les Francs ou contre d'autres voisins.

Plus généralement, aucun des critères examinés jusqu'ici ne plaide pour une opposition de type identitaire entre deux cultures différentes. Il importe donc, en deuxième partie de cette étude, d'aborder autrement la relation de

9. Tel était le cas, en particulier, des Avars ou des Bulgares.
10. ARF, a. 822, p. 159.
11. ARF, a. 817, p. 147, et a. 821, p. 157.

causalité entre les origines des peuples slaves (car ceux-ci, dans le courant du IXe siècle, s'affirment incontestablement) et les tensions récurrentes dans ces espaces.

Les Slaves de Pannonie : ignorance et dépendance des Carolingiens face à leurs relais locaux

Pour comprendre le déclenchement des conflits à l'est de l'espace franc, il n'est sans doute pas inutile de présenter la diversité des acteurs au sein du monde carolingien. Il serait erroné, en effet, de considérer que celui-ci se comporta face aux Slaves comme un ensemble uniforme ; bien au contraire, la multiplicité des autorités occidentales, et la compétition qui régnait parfois entre elles, semble avoir constitué un aiguillon d'importance pour les évolutions sociales qui, au IXe siècle, affectèrent les frontières orientales du monde franc.

Si la politique carolingienne ne fut pas homogène en ce domaine, ce fut notamment parce que le pouvoir central faisait preuve d'une méconnaissance étonnante à propos du monde slave ; les exemples de cette ignorance ne manquent pas. Ainsi, en 822, l'auteur des *Annales du royaume des Francs* présentait en une même phrase les Abodrites et les *Praedenecenti*, qui apparaissaient alors pour la première fois dans nos sources et qu'il situait entre les Moraves et les Avars [12]. À cette localisation exacte, il en substituait une autre deux ans plus tard : il précisait en effet que les *Praedenecenti* se trouvaient « en Dacie, près du Danube, aux côtés des Bulgares », et considérait également que ce groupe et celui des Abodrites ne constituaient qu'un seul et même peuple [13]. Or cette dernière affirmation semble totalement invraisemblable, puisqu'elle obligerait à déplacer la localisation des Abodrites de quelque deux mille kilomètres par rapport à toutes les autres indications fournies par nos sources : manifestement, l'auteur s'était quelque peu embrouillé, peut-être parce que pour l'année 822, les Annales avaient présenté ces deux peuples presque immédiatement à la suite l'un de l'autre.

Un autre exemple d'une incertitude similaire se déroula en 839 : cette année-là, selon les Annales de Saint-Bertin, « L'empereur Théophile envoya également quelques hommes qui se nommaient, ou qui nommaient le peuple auquel ils appartenaient, par le terme de "Rhos", et qui affirmaient que leur roi, appelé Khagan, les avait envoyés vers lui [Théophile] pour des raisons d'amitié ; il demandait que, par la bienveillance de l'empereur [Louis le Pieux], on leur accordât l'autorisation et l'assistance nécessaires pour rentrer chez eux à travers son empire [...]. L'empereur [Louis] fit faire une enquête plus précise au sujet de la cause de leur venue, et apprit qu'ils appartenaient

12. ARF, a. 822, p. 159.
13. ARF, a. 824, p. 165.

au peuple des Suédois ; considérant qu'ils étaient plutôt venus comme éclaireurs dans notre royaume que pour rechercher la paix, il ordonna de les retenir auprès de lui jusqu'à ce qu'on eût déterminé s'ils étaient venus en toute bonne foi ou non [14] ».

Quelle que fût l'origine réelle de ces voyageurs, un point fondamental réside dans l'incertitude manifestée par le pouvoir carolingien. Certes, l'annaliste semblait suggérer la présence d'une équipe d'experts efficaces auprès de l'empereur, puisqu'il évoquait une enquête qui aurait produit un résultat ferme ; toutefois, l'hésitation ultérieure de Louis semblait contredire cette présentation, et donnait à comprendre qu'à la cour franque, dans la première moitié du IXe siècle, on manquait cruellement d'informations pour mener une politique slave.

Dans ces conditions, le monopole du renseignement revenait aux représentants locaux du pouvoir carolingien. Ainsi, quand il fallut déterminer la politique à adopter face aux Bulgares en 826, l'empereur fit envoyer à plusieurs reprises des émissaires auprès de Balderich, préfet du Frioul, qui était manifestement le seul à pouvoir l'éclairer [15]. De même, lorsque les Francs obtenaient, dans ces espaces-frontières, l'alliance militaire d'un chef slave, celui-ci devenait leur unique informateur à propos des campagnes qu'il menait : « le déroulement de ces opérations, il le fit raconter à l'empereur par l'intermédiaire de ses envoyés », écrivait l'annaliste à propos de l'un d'entre eux, comme pour décliner toute responsabilité à propos de la vérité du récit [16]. On aura garde de ne pas oublier ce point : pour composer son texte, l'auteur n'avait d'autre choix que de retranscrire fidèlement les éléments que lui transmettaient ces informateurs locaux, qui s'efforçaient pour leur part de promouvoir leurs intérêts particuliers. Il y a là un prisme de lecture dont il faut tenir compte avant d'interpréter les relations sociales dans les périphéries carolingiennes.

C'est cette précaution qui amène à reconsidérer le conflit majeur du début du règne de Louis le Pieux, celui qui opposa les armées franques et le chef slave Liudewit, qualifié de *dux* de Pannonie inférieure. D'année en année, entre 819 et 822, celui-ci fut l'objet des assauts francs, suscitant des inquiétudes suffisantes pour que fussent dirigés contre lui les trois corps d'armée mobilisés pour les opérations principales. Pour expliquer la guerre, l'annaliste se montra fort évasif, n'évoquant que la trahison (*defectio*) du Pannonien [17]. L'historiographie a choisi d'interpréter ces événements comme un conflit entre deux groupes culturels : en ce IXe siècle qui, de fait, vit naître les premiers peuples durables parmi les Slaves du sud [18], Liudewit aurait représenté

14. *Annales de Saint-Bertin*, F. GRAT, J. VIEILLARD et S. CLÉMENCET éd., Paris, 1964, p. 30-31.

15. ARF, a. 826, p. 168 et 170.

16. ARF, a. 819, p. 151.

17. ARF, a. 820, p. 152.

18. Rappelons par exemple que les Serbes furent nommés pour la première fois en tant que tels en 822, dans les Annales royales, et que les Croates le furent au plus tôt sous le règne du

le refus, par un de ces peuples naissants, d'accepter l'hégémonie franque[19]. Toutefois, les modalités précises du conflit confirment-elles cette perspective ? Certes, dès son apparition dans les sources, le chef slave se plaignit des abus de pouvoir pratiqués, selon lui, par les représentants francs dans le sud-est[20]. Il est toutefois frappant de constater que pour cela, loin de rejeter l'influence carolingienne dans son ensemble, il exprima au contraire sa plainte devant le plaid impérial, et n'eut de cesse, dans les années suivantes, de joindre l'empereur directement, en essayant d'éviter le truchement des chefs francs locaux[21] ; il ne prit d'ailleurs aucune initiative militaire contre les Francs, se contentant de reculer progressivement au rythme de la progression de ses agresseurs. Compte tenu de ces étrangetés dans le comportement de Liudewit, une autre hypothèse semble possible pour expliquer ce conflit : le chef pannonien ne cherchait nullement à préserver un quelconque peuple slave face au monde carolingien, mais à limiter le pouvoir personnel des Francs locaux. Pour leur part, ces derniers défendirent leur position en présentant, grâce au monopole d'information dont ils disposaient, Liudewit comme un rebelle dont l'activité menaçait tout le monde franc. Si l'on accepte ce schéma, ce n'est donc pas tant un mouvement identitaire slave qui explique la guerre, mais la contestation du pouvoir comtal, en Pannonie comme ailleurs dans le monde franc ; dans ce secteur périphérique toutefois, les tensions prirent une ampleur extrême parce que l'arbitraire du comte, en raison de l'éloignement géographique, était plus difficile à contrôler.

La Moravie : rébellion des Slaves, ou des Francs installés sur les frontières ?

L'interprétation proposée à l'instant pourrait paraître hasardeuse si l'on ne disposait que de ce premier dossier : en effet, les *Annales du royaume des Francs*, si elles sont plus détaillées à propos de Liudewit que pour d'autres conflits, restent pourtant avares de précisions, et bien des points de ce conflit demeurent dans l'ombre. En revanche, un même schéma triangulaire, mettant en présence à la fois un pouvoir central carolingien, des relais locaux et des groupes slaves, se retrouve également dans le cas de l'ensemble morave, dont les premiers pas sont mieux documentés. En l'occurrence, on assiste incontestablement à l'apparition d'un peuple dont la présence et l'unité n'allaient plus se démentir jusqu'à l'époque moderne. Celui-ci constitua d'ailleurs pour les Francs un adversaire redoutable, puisque les conflits entre ces deux ensembles s'étendirent sur toute la seconde moitié du IXe siècle,

prince Branimir (879-892). Pour ce dernier point, on pourra se reporter notamment à Ž. Rapanić, « Bilješke uz četiri Branimirova natpisa », *Starohrvatska prosvjeta* 11 (1981), p. 185-195.

19. H. WOLFRAM, *Die Geburt Mitteleuropas...*, *op. cit.*, p. 269.
20. ARF, a. 818, p. 149.
21. ARF, a. 819, p. 150, et a. 822, p. 158.

avec un rythme proche d'une campagne par an[22]. Faut-il en conclure que la guerre fut le prix de cette naissance ethnique, et expliquer ces tensions par la volonté d'autonomie du jeune peuple morave par rapport aux Francs ?

Peut-être peut-on se contenter d'abord de rappeler brièvement les éléments qui sont communs à ce dernier dossier et au précédent : il sera ainsi plus facile d'exploiter ensuite les spécificités du cas morave. Les traits structurels des échanges sociaux sont les mêmes dans les deux cas. Pas plus que la Pannonie des années 820, la Moravie de la seconde moitié du IXe siècle ne présentait de forte spécificité sociale, religieuse ou matérielle par rapport au monde franc, qui aurait pu favoriser les conflits ; mais comme précédemment, le conflit était géré surtout, du côté carolingien, par un parti local. Et celui-ci, par rapport à l'ensemble des Francs, cultivait une spécificité au moins aussi forte que l'avaient fait les comtes d'Italie naguère : désormais, en effet, c'était aux fils du roi, Carloman puis Arnulf, qu'incombait la gestion des populations slaves voisines[23]. Or ces princes, cherchant à développer des réseaux sociaux pour assurer leur propre accession au trône, cultivaient les intérêts locaux avec un zèle qui tournait parfois à l'opposition envers le pouvoir central, comme le montrent les événements de 861 : « Carloman, le fils aîné du roi [Louis le Germanique], conçut des projets de rénovation : en effet, il chassa les chefs auxquels était confiée la garde de la frontière pannonienne et carinthienne, et confia aux siens la gestion de cette marche. Cela ne fut pas sans heurter l'esprit du roi, qui soupçonnait une rébellion[24]. »

C'étaient de tels groupes locaux, en quête de puissance et de reconnaissance, qui constituaient les principaux acteurs de la politique franque vis-à-vis des Slaves. Or pour eux, le thème d'un peuple slave en quête d'autonomie constituait un argument précieux, qu'il fût réel ou imaginaire : il renforçait en effet le caractère indispensable des défenseurs frontaliers au sein du monde franc, permettant ainsi à Carloman ou à Arnulf de se mettre en valeur et de distribuer des honneurs à leurs hommes. Faut-il en conclure que là encore, ces intermédiaires régionaux ont délibérément inventé ou exagéré, à l'intention des monarques francs, les aspirations ethniques des Moraves ?

La violence semblait pourtant bien réelle et alimentée par les deux camps. Et au fil de la seconde moitié du IXe siècle, les sources produisent même une impression d'aggravation dans ces conflits, que les historiens ont mise en relation avec la consolidation de la principauté morave : celle-ci se serait opposée aux Francs avec une résolution croissante[25]. Ainsi, dans les

22. Les Annales de Fulda signalent des conflits depuis 847 jusqu'en 900 : *Annales Fuldenses*, F. Kurze éd., MGH SRG 7, Hanovre, 1891 (désormais abrégé en : AF).

23. K. Brunner, *Oppositionelle Gruppen im Karolingerreich*, Vienne-Cologne-Graz, 1979, p. 141 *sq.* ; H. Wolfram, *Die Geburt Mitteleuropas...*, *op. cit.*, p. 284 *sq.*

24. AF, a. 861, p. 55.

25. Telle était notamment l'opinion de F. Graus, « L'empire de Grand-Moravie, sa situation dans l'Europe de l'époque et sa structure intérieure », dans F. Graus dir., *Das Großmährische Reich. Tagung der wissenschaftlichen Konferenz des archäologischen Instituts der Tschechischen Akademie der Wissenschaften*, Prague, 1966, p. 172 *sq.*

années 850, les opérations franques en direction de leurs voisins slaves ne consistaient encore qu'en expéditions saisonnières destinées à obtenir du butin[26] ; en 870 au contraire, Carloman entreprit une invasion plus durable de la principauté slave, dont il ne fut expulsé que l'année suivante, les combats prenant alors un tour particulièrement brutal[27] ; en 884, ce fut au tour du chef morave Zventibald de s'en prendre à la Pannonie franque, que, « monstrueux et cruel comme un loup, il massacre, il dévaste, [...] il détruit, il incendie[28] » ; à l'extrême fin du IXe siècle enfin, les ambitions des dirigeants moraves inquiétèrent jusqu'à leurs voisins de Bohême, qui sollicitèrent alors le soutien des Francs[29]. À cette date, les conflits avec les Slaves occupaient l'essentiel du récit dans les *Annales de Fulda*. Faut-il en déduire que les sentiments d'identité ethnique des Moraves s'étaient exacerbés au cours de ce demi-siècle, provoquant des conflits plus fréquents et plus violents ?

Avant d'en arriver à cette conclusion, il convient de prendre garde, une nouvelle fois, à la nature précise de nos sources. En effet, le texte que l'éditeur a choisi de publier sous le titre unique d'*Annales de Fulda* est en réalité une œuvre complexe, qui rassemble des traditions différentes[30]. Ainsi, jusqu'en 887, ce récit fut compilé par un proche de l'archevêque de Mayence ; mais à partir de 882, un autre auteur, localisé à Ratisbonne, avait repris à son compte le texte qui avait été rédigé jusque-là, le prolongeant dans une autre version jusqu'en 897 ; enfin, passé cette date, ce fut un scribe d'Altaich qui poursuivit le récit jusqu'en 901. Mayence, Ratisbonne, Altaich : on constate que la rédaction de ce texte fut de plus en plus proche de la frontière entre Francs et Moraves. De ce fait, l'importance accrue de la violence dans le récit ressemble fort à un mirage des sources : celles-ci reflétaient avant tout un point de vue de plus en plus local, qui devenait ainsi plus sensible aux violences quotidiennes ou annuelles entre des groupes voisins. Il faut donc se garder de voir dans les événements de cette seconde moitié du siècle le signe d'une hostilité croissante de la part des Moraves ; en revanche, les Francs des périphéries orientales, pour leur part, avaient intérêt à accentuer la rupture, et ce projet influença d'autant plus nos sources que celles-ci étaient rédigées de plus en plus près de la frontière.

Mais si l'on fait abstraction de ce discours-écran, quelles relations les Moraves cherchaient-ils réellement à entretenir avec le pouvoir carolingien ? Cette question était insoluble dans le cas de Liudewit, faute de sources contradictoires ; en revanche, à propos du prince Zventibald, elle trouve quelques

26. Voir par exemple l'expédition de 855 : AF, a. 855, p. 45-46.
27. AF, a. 870, p. 70, et a. 871, p. 73-74.
28. AF, a. 884, p. 112.
29. AF, a. 897, p. 131.
30. On résume ici la synthèse historiographique proposée par R. RAU, « Die Annales Fuldenses », dans R. RAU, *Quellen zur Geschichte der karolingischen Reichsgeschichte*, vol. 3, Darmstadt, 1960, p. 1-177, ici p. 1-5.

éléments de réponse. Par deux fois, en effet, les Moraves parvinrent à contourner le monopole d'information que détenaient généralement les Francs des frontières, et à faire entendre leur propre voix auprès du souverain ; et ces fragments de vérité éclairent d'un autre jour les difficultés que pouvait poser la gestion des frontières pour les monarques de Francie orientale. Ainsi, en 873, au terme d'un conflit particulièrement acharné entre Carloman et Zventibald, les Annales de Fulda rapportent l'épisode suivant : « [Lors d'un plaid à Francfort] se présenta également devant le roi [Louis le Germanique] un Alaman nommé Berehtram, qui avait été capturé par les Slaves moraves l'année précédente ; envoyé par Zventibald, il transmit le message qui lui avait été remis par ce chef, parce qu'il avait promis, sous le sceau du serment, qu'il le ferait[31] ».

Le contenu du message n'était pas indiqué par l'annaliste ; en revanche, dès l'année suivante, l'empereur accueillit une ambassade morave complète, qui fut suffisamment convaincante pour aboutir à une paix durable, alors qu'auparavant, la guerre avait fait rage durant plusieurs années[32]. Comment le seul message de Berehtram avait-il permis de rétablir la confiance, et pourquoi avait-on jugé nécessaire de lui faire prêter serment ? Précisons que la cause du conflit, plusieurs fois avancée par Carloman, résidait dans les « trahisons » attribuées à Zventibald. Or pour celui-ci, il était difficile de plaider sa cause devant Louis le Pieux : en période de guerre, il n'était en effet guère aisé pour un ambassadeur morave de gagner la cour impériale en évitant les troupes de Carloman. Ce fut manifestement la raison qui avait poussé à recourir aux services d'un prisonnier de guerre, qui présentait l'avantage supplémentaire de ne pas être originaire de cet espace-frontière et d'être donc relativement indépendant face au discours de Carloman. L'épisode permet deux conclusions : d'une part, il illustre le parti pris du discours des Francs frontaliers, puisque les Slaves jugèrent nécessaire de recourir à un tel expédient pour informer Louis le Pieux ; d'autre part, il permet de déceler l'orientation réelle de Zventibald, certes hostile au chef local que constituait Carloman, mais soucieux en permanence de préserver l'échange avec le pouvoir impérial carolingien.

Un dernier élément confirme pleinement l'importance de l'information, pour la gestion de cet espace périphérique. Dans un document rédigé vers 890, un comte franc, Arbo, envoyait au nouveau roi de Francie orientale, Arnulf, le message suivant dans un latin hésitant : « Au nom de la Trinité sainte et indivise. À Arnulf, roi très serein des Francs par la faveur de la clémence divine, vie et salut. Arbo, votre humble comte et fidèle serviteur. Que votre clémence sache qu'il n'y a pas d'homme libre ni de serviteur (*servus*) qui lui soit plus fidèle que nous aussi longtemps que je (!) serai valide. Nous faisons parvenir à vos oreilles le fait que nos envoyés sont venus des secteurs orientaux dimanche dernier ; ils nous ont rapporté que

31. AF, a. 873, p. 78.
32. AF, a. 874, p. 82.

tous les Moraves avaient envoyé d'un même mouvement du bétail pour payer leur dû (*servitium*), comme doivent le faire des serviteurs fidèles (*proprii*) ; ils respectent l'alliance et le service qu'ils vous doivent, et ils paient sans aucune contrainte leur charge, qui est importante. Seigneur, ils ont accueilli avec joie l'évêque Wiching[33] et votre autre envoyé, et ils ont nié ce qui leur était imputé. Et tout (...) est sous contrôle et ils les (?) rassemblent chaque jour pour payer ce qui vous est dû. Seigneur très pieux, lorsque vous avez quitté notre secteur (...) j'ai été saisi (...) dans l'espace oriental *[les deux dernières lignes du manuscrit, fort incomplètes, résistent à une traduction]*[34] ».

Le texte, on l'aura remarqué, est fragmentaire ; ce qui en subsiste suffit toutefois pour éclairer un paradoxe. D'une part, entre Francs et Slaves vers 890, les relations semblaient paisibles, et les prélèvements se déroulaient selon des règles admises de part et d'autre. Mais d'autre part, il existait manifestement un courant d'opinion, qu'Arbo s'efforçait de réfuter, visant à discréditer les Moraves auprès du monarque carolingien. Ce fut manifestement ce parti des faucons qui l'emporta au sein des Francs, puisque les combats reprirent dès l'année 892. Étant donné le texte que l'on vient de présenter, il semble difficile d'admettre l'argumentation des Annales de Fulda, qui attribuaient la guerre, une nouvelle fois, aux trahisons de Zventibald. En effet, quelle que fût la part de bonne foi dans les messages envoyés par celui-ci aux Francs, il semble évident qu'il ne cherchait pas à déclencher un conflit : les heurts militaires dans ces espaces n'illustraient en rien une quelconque évolution sociale des sociétés slaves.

Violences et difficultés de gestion pour le pouvoir central : ces aspects des périphéries orientales carolingiennes n'ont pas attendu la présente étude pour être mis en lumière. Toutefois, on a essayé de suggérer ici que pour les conflits dont ces espaces furent le théâtre, le principal facteur déclenchant ne fut pas un réflexe d'autonomie ethnique au sein des populations slaves : celles-ci, face à l'ensemble culturel franc, contestaient une partie, mais acceptaient le tout. Certes, il se peut qu'elles aient profité de la distance qui les séparait du pouvoir central carolingien, de manière à secouer l'autorité la plus proche – qui est souvent la plus contraignante – tout en reconnaissant un maître lointain qui pouvait difficilement les menacer. Mais de leur côté, les agents francs installés dans ces espaces-frontières ne se privèrent pas d'exploiter également cette même distance face au prince, pour développer leurs intérêts locaux. Dans cette optique, la naissance de peuples slaves au IXe fut peut-être une conséquence de ces conflits entre les grands ; il semble improbable qu'elle en ait été la cause.

33. Celui-ci est connu également par la correspondance du pape Jean VIII, ainsi que par une mention des Annales de Fulda : G. BÜHRER-THIERRY, *Évêques et pouvoirs dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe 879-973*, Paris, 1997, p. 183 *sq.*

34. H. SCHWARZMAIER, « Ein Brief des Markgrafen Aribo an König Arnulf über die Verhältnisse in Mähren », *Frühmittelalterliche Studien* 6 (1972), p. 55-56.

Si ces relations sociales semblent parfois surprenantes pour l'historien, ce n'est pas seulement parce qu'y apparaissent sans cesse des phénomènes nouveaux qu'il lui faut comprendre, ni parce qu'y règnent des règles qu'il ignore en partie. C'est également parce que le monde carolingien, à l'époque de son expansion maximale, était devenu pour lui-même une société non transparente : faute de pouvoir pleinement maîtriser la distance, les décideurs n'étaient pas toujours les mieux informés à propos des données locales. De ce fait, la seule réputation de loyauté comptait parfois bien plus que l'attitude réellement adoptée, et le principal facteur politique, dans les conflits entre Francs, Pannoniens et Moraves, semble avoir résidé dans l'aptitude des uns et des autres à convaincre le souverain. Ce ne fut d'ailleurs pas la dernière fois qu'une guerre éclata en raison d'une incompréhension (savamment entretenue, il est vrai, par les groupes militaires) à propos des objectifs de l'adversaire.

Thomas Lienhard, LAMOP, Université de Paris I-Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris

À qui profitent les guerres en Orient ? Quelques observations à propos des conflits entre Slaves et Francs au IXe siècle

Pour expliquer les conflits qui opposèrent Slaves et Francs au IXe siècle, l'historiographie incrimina généralement le processus de consolidation des peuples d'Europe centrale, qui aurait amené ces derniers à rejeter l'influence franque avec une violence croissante. Or plusieurs éléments encouragent à proposer ici une autre hypothèse. En particulier, si l'on examine le rôle des délégués francs près des frontières, on s'aperçoit que, par le monopole d'information dont ils disposaient, ils étaient largement en mesure de définir comme rebelles des populations qui souhaitaient au contraire la préservation de l'échange ; or un tel discours correspondait par ailleurs aux intérêts de ces informateurs. C'est pourquoi on propose d'admettre que les conflits naquirent d'une opposition personnelle entre les Slaves et les seuls agents francs qui agissaient en périphérie, et non d'une opposition envers le monde carolingien ou d'une évolution ethnique dans ces secteurs.

Identité ethnique – Slaves – Carolingiens – Archéologie – Moravie – Information

Who benefits from the Wars in Orient ? Some Observations about the Conflits between Slavs and Franks during the 9th Century

To explain the conflicts which opposed Slavs and Franks during the IXth Century, historiography generally accused the consolidation of Central Europe's ethnic groups, which would have led the latter to reject the Frankish influence with an increasing violence. However, several elements encourage to propose another hypothesis. In particular, if one looks at the role of the Frankish agents close to the borders, one realises that, through their monopoly of information, they were largely able to define as rebels some populations who wished on

the contrary to keep an exchange ; and such a discourse corresponded to these informator's aims. This is why one proposes to admit that the conflicts were born from a personal opposition between the Slavs and some Frankish agents acting on the periphery, and not from an opposition towards the Carolingian world or from an ethnic evolution in these sectors.

Ethnic Identity – Slavs – Carolingians – Archaeology – Moravia – Information

Médiévales 51, automne 2006, p. 85-96

Paul BERTRAND
Charles MÉRIAUX

CAMBRAI-MAGDEBOURG : LES RELIQUES DES SAINTS ET L'INTÉGRATION DE LA LOTHARINGIE DANS LE ROYAUME DE GERMANIE AU MILIEU DU Xe SIÈCLE

Pendant le haut Moyen Âge, l'échange de reliques obéissait à des préoccupations qui dépassaient le plan spirituel pour renforcer des relations sociales, familiales et politiques [1]. Hedwig Röckelein a ainsi récemment rappelé l'importance fondamentale qu'avaient eue les translations de reliques vers la Saxe au IXe siècle : venues de Rome, d'Italie ou du cœur de la Francie, les reliques des saints contribuèrent puissamment à la christianisation de la Saxe et à l'intégration rapide de son aristocratie dans la société franque [2]. Au siècle suivant, la situation a toutefois entièrement changé. La royauté et l'aristocratie du royaume de Germanie revendiquaient au même titre que celles du royaume occidental l'héritage politique et culturel carolingien et, dans la première moitié du Xe siècle, Henri Ier l'Oiseleur (919 † 936) puis son fils Otton Ier (936 † 973) firent de leur duché de Saxe le cœur d'une nouvelle renaissance carolingienne qui culmina le 2 février 962 par le couronnement impérial d'Otton à Rome reçu des mains du pape Jean XII. Comme l'a très justement écrit

1. Commode état de la question dans E. BOZÓKY, « L'initiative et la participation du pouvoir laïc dans les translations de reliques au haut Moyen Âge. Esquisse typologique », *Sources. Travaux historiques*, t. 51-52, 1997, p. 39-57 ; voir également les dossiers rassemblés dans U. SWINARSKI, *Herrschen mit den Heiligen. Kirchenbesuche, Pilgerfahrten und Heiligenverehrung früh- und hochmittelalterlicher Herrscher (ca. 500-1200)*, Berne, Berlin, etc., 1996 (Geist und Werk der Zeiten, 78) ainsi que quelques références fondamentales : H. FICHTENAU, « Zum Reliquienwesen im früheren Mittelalter », *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. 60, 1952, p. 60-89 ; N. HERRMANN-MASCARD, *Les reliques des saints. Formation coutumière d'un droit*, Paris, 1975 ; M. HEINZELMANN, *Translationsberichte und andere Quellen des Reliquienkultes*, Turnhout, 1979 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 33) ; P. GEARY, *Le vol des reliques au Moyen Âge*, Paris, 1993 ; *Les reliques. Objets, cultes, symboles*, dir. E. BOZÓKY et A.-M. HELVÉTIUS, Turnhout, 1999 (Hagiologia, 1).

2. H. RÖCKELEIN, *Reliquientranslationen nach Sachsen im 9. Jahrhundert. Über Kommunikation und Öffentlichkeit im Frühmittelalter*, Stuttgart, 2002 (Beihefte der *Francia*, 48).

Michel Bur, la Saxe est au cœur de l'histoire de l'Europe au xe siècle : « désormais c'est à la France ou à la Bourgogne de s'intégrer à une Europe dominée par les Saxons ». Or dans cette intégration progressive – Michel Bur parle aussi de « satellisation »[3] – d'une partie de l'Occident dans l'espace politique saxon, les reliques des saints jouèrent une nouvelle fois un rôle de premier plan. Il n'est naturellement pas question de présenter ici l'ensemble des dévotions que privilégièrent les premiers souverains ottoniens ainsi que les aristocrates laïcs et ecclésiastiques qui leur étaient liés, dont certains ont d'ailleurs été déjà bien étudiés comme Thierry de Metz (965 † 984)[4].

Nous voudrions nous attarder ici sur un dossier de taille plus modeste, celui des translations de reliques du diocèse de Cambrai vers la Saxe au milieu du xe siècle. Il conviendra dans un premier temps de présenter rapidement la documentation liturgique dont dispose aujourd'hui encore l'historien pour appréhender ces translations. Plus que la documentation narrative, c'est elle qui permet de repérer l'introduction de nouveaux cultes, en particulier à Magdebourg. On aura ensuite à cœur de dégager les implications politiques de ces cérémonies religieuses.

La documentation liturgique de Magdebourg

C'est pour l'Église de Magdebourg, fondée en 937 et érigée en archevêché en 968, que la documentation liturgique est la plus abondante[5]. On conserve en effet de nos jours un sacramentaire en usage au sein du chapitre cathédral sous l'épiscopat de Tagino (1004-1012). Ce *codex* avait été composé dans la deuxième moitié du ixe siècle à Saint-Gall, vraisemblablement pour la cathédrale de Ratisbonne. Après un passage relativement bref à Magdebourg, le manuscrit s'est retrouvé à l'abbaye de Stavelot dans le courant du xie siècle ; il est aujourd'hui conservé à Bruxelles[6]. À Magdebourg, son calendrier a été complété (les fêtes des saints spécialement honorés sur place sont marquées d'un M) et des notices nécrologiques ont été introduites. Un calendrier très

3. M. Bur, « Adalbéron, archevêque de Reims, reconsidéré », dans *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil*, Paris, 1992, p. 55-63 ; réimp. dans Id., *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres, 2005, p. 719-736 (citations p. 724 et 734).

4. E. Dupré Theseider, « La "grande rapina dei corpi santi" dall'Italia al tempo di Ottone I », dans *Festschrift Percy Ernst Schramm zu seinem siebzigsten Geburtstag von Schülern und Freunden zugeeignet*, t. 1, Wiesbaden, 1964, p. 420-432 ; A. Wagner, « Collection de reliques et pouvoir épiscopal au xe siècle. L'exemple de l'évêque Thierry Ier de Metz », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 83, 1997, p. 317-341.

5. B. Schwineköper et G. Wentz, *Das Erzbistum Magdebourg*, t. 1-1, *Das Domstift St. Moritz in Magdeburg*, Berlin/New-York, 1972, spéc. p. 216-238 ; à compléter aussi par H. Kühne, Ostensio reliquiarum. *Untersuchungen über Entstehung, Ausbreitung, Gestalt und Funktion der Heiltumsweisungen im römisch-deutschen Regnum*, Berlin/New-York, 2000, p. 228-229.

6. Bibl. royale, ms. 1814-1816 ; un fac-similé du calendrier-nécrologe (fo 1ro-17vo) a été publié dans *Die Totenbücher von Merseburg, Magdeburg und Lüneburg*, G. Althoff et J. Wollasch éd., Hanovre, 1983 (MGH Libri memoriales et necrologia, nova series 2), p. 35-68.

similaire, utilisé à Mayence au IXe siècle puis adapté aux usages de Magdebourg à l'extrême fin du Xe siècle ou au début du siècle suivant, est aussi conservé à Rome[7]. Les deux calendriers semblent indépendants l'un de l'autre. Une liste de reliques a aussi été conservée dans la documentation diplomatique (donation de reliques de Magdebourg par l'archevêque Wichmann aux cisterciennes d'Ichterhsausen, en Thuringe, en 1166[8]). Une étude plus exhaustive que la nôtre pourrait enfin s'appuyer sur les innombrables documents liturgiques de l'extrême fin du Moyen Âge et de l'époque moderne.

Les saints Géry et Aubert à Magdebourg

Depuis l'époque carolingienne, deux saints évêques de Cambrai, Géry (*Gaugericus*) et Aubert (*Autbertus*), sont communément honorés dans l'ensemble du monde franc et les grands martyrologes carolingiens mentionnent tous le jour de leur fête, respectivement les 11 août et 13 décembre. Il ne fait cependant aucun doute qu'ils faisaient l'objet d'un culte particulier à Magdebourg autour de l'an mil car leurs deux noms sont signalés par un M dans les deux calendriers aujourd'hui conservés et, au XIIe siècle, des reliques de Géry étaient mentionnées dans le trésor de la cathédrale puisqu'une partie d'entre elles furent cédées aux religieuses d'Ichtershausen. L'explication de cette dévotion particulière aux saints évêques cambrésiens est fournie par l'auteur de la Vie d'Aubert, qui est de toute évidence un chanoine de la cathédrale de Cambrai écrivant entre 1023-1024[9]. Celui-ci rapporte longuement la demande faite par Otton Ier à l'évêque Fulbert de Cambrai (933/934 † 956) de lui adresser les reliques des saints Géry et Aubert pour la cathédrale de Magdebourg (ce qui constitue un léger – et excusable nous semble-t-il – anachronisme puisque Saint-Maurice, fondé en 937, ne fut érigé en chapitre métropolitain qu'en 968). Pris entre l'« amour du souverain » et « la crainte de l'offense divine » (car il était impensable de priver Cambrai de ses patrons célestes), Fulbert se résolut à céder des parcelles du corps d'Aubert accompagnées des restes de deux défunts remarquables : l'évêque Thierry († 863) et un prêtre du diocèse. Ces reliques voyagèrent « sous le faux nom » des saints Géry et Aubert[10].

7. Bibl. Vaticane, Cod. Pal. Lat. 1447, fº 12rº-17vº ; éd. F. JOSTES, « Saxonica », *Zeitschrift für deutsches Altertum*, t. 40, 1896, p. 148-159.

8. *Urkundenbuch des Erzstifts Magdeburg*, t. 1, *937-1192*, F. ISRAËL et W. MÖLLENBERG éd., Magdebourg, 1937, nº 315A, p. 398-403 (Wichmann charge le chantre de la cathédrale, Siegfrid, de procéder à la donation après sa mort) et nº 315B, p. 403-406 (donation dudit Siegfrid le 7 janvier 1166).

9. *Vita Autberti*, J. GHESQUIÈRE éd., *Acta Sanctorum Belgii selecta*, t. 3, Bruxelles, 1785, p. 538-565, ici IV, 30-32, p. 562-563 ; pour l'attribution de ce texte à un chanoine cambrésien (et non à l'évêque Fulbert de Chartres), voir C. MÉRIAUX, « L'auteur de la *Vita Autberti* », dans M. DIESENBERGER et M. NIEDERKORN-BRUCK dir., *Hagiographische Überlieferung im Frühmittelalter zwischen Niederschrift und Wiederschrift*, à paraître.

10. Nous empruntons cette expression à H. PLATELLE, « Reliques circulant sous un faux nom : formalisme et religion populaire », dans *La Religion populaire*, Paris, 1979, p. 95-102 ;

L'événement peut être en partie daté puisqu'il eut lieu après la donation par Otton de l'abbaye Saint-Géry à l'évêque, le 30 avril 948, qui libérait opportunément Fulbert de la *potentia consularis* – entendons la domination du comte sur une partie de la cité [11]. Tout cela explique assez l'embarras de l'évêque. On montrera plus loin que les circonstances de cette translation se comprennent très bien à la lumière des relations particulières nouées entre la cour et l'évêque Fulbert à la fin des années 940. La réalité de cette translation ne doit sans doute pas être soupçonnée.

Madelberte, Maxellende et Saturnine

Seconde abbesse de Maubeuge à la fin du VIIe siècle, Madelberte (*Madalberta*) était une figure de dévotion locale en Hainaut. Son culte est attesté à Maubeuge à partir du Xe siècle [12]. Mais il est particulièrement curieux de le voir aussi signalé à Magdebourg dès la fin de ce siècle. Madelberte est mentionnée au 7 septembre dans les deux calendriers. Ses reliques sont citées dans la liste de l'archevêque Wichmann au XIIe siècle. Elles semblent même avoir acquis une importance particulière dans le courant du Moyen Âge puisqu'elles étaient déposées, avec celles de saint Maurice, sur le sarcophage d'Otton Ier le jour de l'anniversaire de sa mort [13]. Le culte de Madelberte s'est aussi diffusé hors de Magdebourg. Ses reliques furent en effet introduites dans l'autel Saint-Denis de la cathédrale d'Halberstadt lors de la grande cérémonie de consécration du sanctuaire le 18 octobre 992 [14].

voir également sur ce thème ID., « Erreur sur la personne. Contribution à l'histoire de l'imposture au Moyen Âge », dans Universitas. *Philosophie, Théologie, Lettres, Histoire, Questions d'aujourd'hui*, n° spécial des *Mélanges de science religieuse* pour le centenaire des Facultés catholiques de Lille, Lille, 1977, p. 117-145 ; réimp. dans ID., *Présence de l'Au-delà. Une vision médiévale du monde*, Villeneuve-d'Ascq, 2004, p. 29-50 (ici p. 39-40).

11. Le détail des événements (et des sources) est donné dans C. MÉRIAUX, « Fulbert, évêque d'Arras et de Cambrai (933/934 † 956) », dans *L'Église et la société entre Seine et Rhin (V^e-XVIe siècle). Recueil d'études d'histoire du Moyen Âge en l'honneur de Bernard Delmaire, Revue du Nord*, t. 86, n° 356-357, juillet-décembre 2004, p. 525-542, spéc. p. 526-529.

12. P. BERTRAND, « La Vie de sainte Madelberte de Maubeuge », *Analecta Bollandiana*, t. 115, 1997, p. 39-76 ; ID., « Sainte Madelberte à Soignies : aux origines d'un culte récent », dans J. DEVESELEER dir., *Reliques et châsses de la collégiale de Soignies. Objets, cultes et traditions*, Soignies, 2001 (Les cahiers du chapitre, 8), p. 89-108.

13. *Liber de consuetudinibus divinorum ecclesiae Magdeburgensis* (composé au milieu du XIIIe siècle), G. SELLO éd., « Dom-Altertümer », *Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg*, t. 26, 1891, p. 137-138.

14. Annalista Saxo, *Chronica*, G. WAITZ éd., *Monumenta Germania historica* [désormais : *MGH*], *Scriptores* [désormais : *SS*], t. 6, Hanovre, 1844, p. 553-777, à la p. 637 (œuvre rédigée dans les années 1140, sans doute par Arnold, abbé de Berge près de Magdebourg) ; *Gesta episcoporum Halberstadensium*, L. WEILAND éd., *MGH*, *SS*, t. 23, Hanovre, 1880, p. 79-123, à la p. 87 (compilés au tout début du XIIIe siècle) ; sur cette historiographie saxonne, voir en dernier lieu K. NASS, *Die Reichskronik des Annalista Saxo und die sächsische Geschichtsschreibung im 12. Jahrhundert*, Hanovre, 1996 (MGH, Schriften, 41).

Sainte Maxellende (*Maxellendis*) est connue par une Vie rédigée avant le début du XIe siècle car l'auteur des *Gesta* des évêques de Cambrai, composés en 1024/1025, la connaît et la résume librement. Il n'existe pas de témoignage antérieur du culte de cette jeune fille originaire de Caudry, à quelques kilomètres à l'est de Cambrai. À la fin du VIIe siècle, promise en mariage à ses parents, elle se serait fermement dérobée. Son fiancé finit par l'enlever. Devant sa résistance obstinée, il la tua. D'abord enseveli dans la basilique du domaine voisin de *Pomeriolas*, son corps fut rapporté à Caudry trois ans plus tard et une communauté religieuse aurait été fondée autour de son tombeau. On sait qu'au Xe siècle ses reliques furent transportées dans l'Église Saint-Martin située près des murs de Cambrai [15]. En 1025, ses reliques furent confiées à l'abbaye Saint-André du Cateau-Cambrésis nouvellement fondée par l'évêque Gérard Ier. Maxellende est donc une sainte dont le culte apparaît assez tardivement dans la documentation et de manière très localisée autour de Cambrai.

Il y a une exception à cela. La *depositio* de Maxellende (13 novembre) a en effet été introduite dans deux calendriers en usage à l'abbaye royale d'Essen sur la Ruhr au même moment que celle de saint Florin de Ramosch dans l'Engadine (17 novembre) [16]. Les spécialistes reconnaissent dans les deux cas la main qui officiait principalement dans le *scriptorium* avant l'incendie de l'établissement au milieu des années 940. On retrouve aussi le nom de Maxellende dans le calendrier d'un sacramentaire utilisé à Essen à une époque plus avancée dans le Xe siècle [17]. La documentation postérieure montre que la sainte n'a guère été mise à l'honneur par les religieuses (pour lesquelles elle représentait toutefois un modèle tout à fait adapté), éclipsée sans doute par la renommée de saints plus prestigieux : Cosme et Damien, Quentin, Mars,

15. *Passio Maxellendis prima*, H. BEVENOT éd., *Acta Sanctorum Belgii selecta*, t. 3, Bruxelles, 1785, p. 580-587 (sur ce texte, voir L. VAN DER ESSEN, *Étude critique et littéraire sur les* vitae *des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain/Paris, 1907 (Recueil de travaux de l'Université de Louvain, 1re série, 17), p. 277-281) ; *Gesta episcoporum Cameracensium*, L. BETHMANN éd., *MGH, SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 393-489, I, 24-25, p. 410 (sur l'œuvre, voir E. VAN MINGROOT, « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de Gesta episcoporum Cameracensium », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 53, 1975, p. 281-332).

16. Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek, D1, f° 222r° ; Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek, D3, f° 3v°.

17. Düsseldorf, Universitäts- und Landesbibliothek, D2, f° 16v° ; sur ces trois calendriers, voir K. BODARWÉ, Sanctimoniales litteratae. *Schriftlichkeit und Bildung in den ottonischen Frauenkommunitäten Gandersheim, Essen und Quedlinburg*, Münster, 2004 (Quellen und Studien. Veröffentlichungen des Instituts für kirchengeschichtliche Forschung des Bistums Essen, 10), p. 114, n. 154 ; EAD., « *Sanctimoniales litteratae*. Schriftlichkeit und Bildung im ottonischen Essen », dans G. BERGHAUS, T. SCHILP et M. SCHLAGHECK dir., *Herrschaft, Bildung und Gebet. Gründung und Anfänge des Frauenstifts Essen*, 2000, p. 101-117 (avec une illustration du f° 16v° du sacramentaire D2) ; H. RÖCKELEIN, « Der Kult des heiligen Florinus im Stift Essen », dans J. GERCHOW et T. SCHILP dir., *Essen und die sächsischen Frauenstifte im Frühmittelalter*, Essen, 2003 (Essener Forschungen zum Frauenstift, 2) ; p. 59-86, spéc. p. 62-65 (avec une illustration du f° 222r° du sacramentaire D1) et p. 80-84.

Walburge et Florin et bien d'autres encore [18]. Toutefois la présence de Maxellende dans les calendriers du Xe siècle pourrait signifier que des reliques de la sainte – ou au moins de très modestes fragments – ont pu être cédées à Essen. Naturellement les circonstances précises d'une éventuelle translation nous échappent totalement. Subsiste donc cette seule évidence : Maxellende, sainte locale du Cambrésis, était bien honorée à Essen à partir des années 940, c'est-à-dire sous l'épiscopat de Fulbert de Cambrai (quand ses reliques étaient déjà très vraisemblablement conservées à Saint-Martin, hors des murs de la cité), mais, semble-t-il, quelques années avant l'arrivée des reliques des saints Géry et Aubert à Magdebourg. Il est imprudent d'imaginer que les deux translations aient été menées exactement au même moment.

En 1024/1025, le rédacteur des *Gesta* des évêques de Cambrai donne une liste commentée des établissements religieux des diocèses d'Arras et Cambrai. Il rappelle ainsi que, non loin de Cambrai, à *Sanctis* (aujourd'hui Sains-lès-Marquion), avait existé dans le passé une communauté féminine (*basilica puellarum*) rassemblée autour des reliques d'une sainte Saturnine (*Saturnina*). Ce qu'il rapporte à son sujet est assez confus. À une époque non précisée, cette jeune fille originaire de Germanie s'était consacrée à Dieu, mais ses parents l'avaient fiancée contre son gré. Elle quitta le domicile familial et parvint dans les environs de Sains. Son fiancé la rattrapa et la décapita. Prenant sa tête dans ses mains, elle eut le temps de gagner l'église du lieu avant de mourir. Un monastère féminin aurait été fondé. Plus tard des Saxons de passage à Sains seraient venus emporter une partie de ses reliques [19]. Le martyre de Saturnine est visiblement inspiré de celui de sainte Maxellende dont il vient d'être question. La mention de la Germanie et des Saxons est en revanche intéressante car on retrouve en Saxe – à Neuenheerse, Paderborn et Corvey – des attestations du culte d'une sainte Saturnine. Mais les sources sont un peu plus tardives (XIe-XIIe siècles) et font parfois de Saturnine une martyre romaine [20]. Il y a assurément là un écheveau obscur de traditions hagiographiques qui demanderait une étude plus fouillée [21]. On se contentera donc de relever le témoignage de l'auteur des *Gesta*, persuadé qu'à une époque mal précisée,

18. H. RÖCKELEIN, « Leben im Schutz der Heiligen. Reliquientranslationen nach Essen vom 9. bis 11. Jahrhundert », dans G. BERGHAUS, T. SCHILP et M. SCHLAGHECK dir., *Herrschaft, Bildung und Gebet...*, *op. cit.*, n. 17, p. 87-100.

19. *Gesta episcoporum Cameracensium*, L. BETHMANN éd., *op. cit.*, n. 15, II, 12, p. 459 : « Est autem antiqua relatio quod longo post tempore Saxones, incertum qua causa, ad hanc viciniam devenerunt, et per ipsum vicum transeuntes, audita quidem sacra opinione, partem corporis sacrae virginis asportarunt. »

20. K. KUNZE, « Saturnina », *Bibliotheca sanctorum*, t. 11, Rome, 1968, col. 669-671 ; I. GARDILL, *Sancta Benedicta. Missionarin, Märtyrerin, Patronin. Der Prachtcodex aus dem Frauenkloster Sainte-Benoîte in Origny*, Petersberg, 2005, p. 95-97 (sur la contamination des traditions concernant les deux saintes au IXe siècle) ; Hedwig Röckelein a eu la gentillesse de nous communiquer les éléments inédits qu'elle a rassemblés sur Saturnine, nous l'en remercions vivement.

21. On peut aussi se demander si l'épisode de l'enlèvement des reliques par des Saxons n'est pas aussi l'écho déformé de traditions relatives à sainte Maxellende.

des « Saxons » étaient venus emporter des reliques locales. Il est alors tentant de rapprocher ces traditions des translations en Saxe des saints Géry et Aubert ainsi que de celles, probables, des saintes Madelberte et Maxellende. Mais il faut savoir que la région a été parcourue dès le IXe siècle par des voyageurs et des convois de reliques comme en témoignent la halte que les reliques de saint Liboire et des autres saints du Mans firent à la *civitatula* (ou *castellum*) de Bavay lors de leur translation vers Paderborn en mai 836[22]. Il n'est donc pas exclu qu'on ait conservé à Cambrai le souvenir d'un événement bien antérieur au Xe siècle.

Il apparaît toutefois clairement que plusieurs saints cambrésiens ont été honorés en Saxe dès le Xe siècle. Les circonstances de la translation des reliques des saints Géry et Aubert sous l'épiscopat de Fulbert, peu après 948, sont bien documentées. L'introduction du culte de sainte Maxellende à Essen fut légèrement plus précoce, dans la première moitié des années 940, donc déjà sous l'épiscopat de Fulbert. En ce qui concerne Madelberte, les sources attestant son culte en Saxe sont un peu plus tardives, mais, étant donné le rayonnement très local de ce culte en Hainaut, on pourrait raisonnablement se demander si l'introduction de son culte à Magdebourg ne s'est pas faite dans le sillage de la translation des saints Géry et Aubert. Quant à Saturnine, en l'état actuel des connaissances, il est plus difficile de la rattacher en toute certitude à ce mouvement. En somme, même s'il convient de rester prudent, plusieurs indices plaident pour une introduction concertée de plusieurs cultes cambrésiens en Saxe sous l'épiscopat de Fulbert. Il convient donc désormais de proposer quelques explications à ce phénomène.

La signification de ces translations

Il ne faudrait pas exagérer l'importance du culte des saints cambrésiens à Magdebourg. En 937, la fondation de Saint-Maurice (dédié aux saints Innocents dans un premier temps), un an après l'avènement d'Otton Ier, est le point de départ d'une politique de contrôle de la frontière orientale de la Saxe, au-delà de l'Elbe, mais également d'évangélisation en direction des populations slaves. Otton ambitionnait de faire de Magdebourg le centre de cet ample mouvement, d'ériger rapidement la ville en siège d'une province métropolitaine. En 955 puis à nouveau en 962, les résistances de l'archevêque de Mayence et de l'évêque voisin de Halberstadt, conjuguées aux hésitations de la papauté, expliquent que ce projet n'ait finalement été mené à bien qu'en 968. Adalbert, issu de la chancellerie royale, en fut le premier titulaire. Cinq ans plus tard, Otton Ier manifestait tout l'attachement qu'il avait pour Saint-Maurice, qu'il avait abondamment doté et enrichi, en choisissant de se faire inhumer

22. H. RÖCKELEIN, *Reliquientranslationen nach Sachsen*, *op. cit.*, n. 2, p. 301-302.

dans la cathédrale [23]. Comme l'a écrit Walter Schlesinger, Otton entendait bien faire de Magdebourg l'« Aix-la-Chapelle de l'Est » [24].

Cet attachement est à rapprocher des efforts du souverain pour rassembler à Saint-Maurice un prestigieux trésor de reliques au premier rang desquelles il faut citer celles de saints de la Légion thébaine, martyrisés à la fin du IIIe siècle et honorés au monastère d'Agaune [25]. À Noël 960, eut lieu la translation solennelle de reliques de saint Maurice venues de Ratisbonne [26]. Ce lot sera par la suite complété par une donation, faite en 1004 par Henri II, de reliques du même martyr puisées dans le trésor de la chapelle royale [27]. On sait également qu'Otton Ier – qui passa plus de dix années de sa vie en Italie – chargea son chapelain Dodon de faire venir de la péninsule de nombreux corps saints à Magdebourg [28]. Il faut enfin savoir que Magdebourg fut ensuite au centre d'un vaste mouvement de redistribution de reliques vers les évêchés et les monastères saxons qui, par ailleurs, ont pu aussi disposer de leurs propres réseaux d'approvisionnement [29]. Il apparaît donc clairement que les Ottoniens ont eu à cœur d'assurer à Magdebourg et à la Saxe toute entière les meilleures protections célestes, celles de saints martyrs romains, en attendant de proposer au tournant de l'an mil, des modèles dignes de vénération au sein de leur propre famille [30]. Les saints de Cambrai ne constituaient donc

23. D. CLAUDE, *Geschichte des Erzbistums Magdeburg bis in das 12. Jahrhundert*, t. 1, *Die Geschichte der Erzbischöfe bis auf Ruotger (1124)*, Cologne/Vienne, 1972 (Mitteldeutsche Forschungen, 67-1), p. 17-135 ; on verra aussi désormais les contributions rassemblées dans M. PUHLE dir., *Otto der Grosse. Magdeburg und Europa*, t. 1, *Essays*, Mayence, 2001.

24. W. SCHLESINGER, « Zur Geschichte der Magdeburger Königspfalz », *Blätter fur deutsche Landesgeschichte*, t. 104, 1968, p. 1-31, à la p. 30 ; l'ancrage lotharingien de la politique d'Henri Ier et surtout de son fils Otton Ier a aussi été mis en évidence par H. BEUMANN, « Die Bedeutung Lotharingiens für die Ottonische Missionspolitik im Osten », *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. 33, 1969, p. 14-44.

25. D. CLAUDE, *Geschichte des Erzbistums Magdeburg*, *op. cit.*, n. 23, p. 39-42 ; U. SWINARSKI, *Herrschen mit den Heiligen*, *op. cit.*, n. 1, p. 149-152 ; d'importants développements ont été très récemment consacrés aux translations de reliques vers Magdebourg par H. RÖCKELEIN, « Just de Beauvais alias Justin d'Auxerre : l'art de dédoubler un saint. Avec l'édition de la *Passio s. Iustini* (BHL 4579) par François Dolbeau et Hedwig Röckelein », dans M. HEINZELMANN dir., *Livrets, collections et textes. Études sur la tradition hagiographique latine*, Ostfildern, 2006 (Beihefte der *Francia*, 63), p. 323-360, aux p. 338-343.

26. THIETMAR DE MERSEBOURG († 1018), *Chronica*, R. HOLTZMANN éd., *MGH*, *SS rerum Germanicarum*, *NS*, t. 9, Berlin, 1935, II, 17, p. 58.

27. D. A. WARNER, « Henry II at Magdeburg : kingship, ritual and the cult of saints », *Early Medieval Europe*, t. 3, 1994, p. 135-166.

28. THIETMAR DE MERSEBOURG, *Chronica*, *op. cit.*, n. 26, II, 16, p. 56 : « Multa sanctorum corpora imperator ab Italia ad Magadaburg per Dodonem capellanum suimet transmisit » ; une recherche fouillée des reliques susceptibles d'avoir été rapportées d'Italie au Xe siècle a été entreprise par P. Bertrand, en attendant sa publication prochaine, on trouvera à titre indicatif un grand nombre de noms de martyrs italiens dans la liste des saints commémorés à Magdebourg au Moyen Âge donnée par B. Schwineköper et G. Wentz (voir n. 5).

29. Un exemple : K. BODARWÉ, « Roman martyrs and their veneration in Ottonian Saxony : the case of the sanctimoniales of Essen », *Early Medieval Europe*, t. 9, 2000, p. 345-365.

30. P. CORBET, *Les saints ottoniens. Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil*, Sigmaringen, 1986 (Beihefte der *Francia*, 15).

qu'un lot infime, et assurément pas le plus prestigieux. C'est bien pour cette raison qu'il faut essayer de mieux comprendre sa présence à Magdebourg au xe siècle.

En 843, Cambrai fit partie du royaume de Lothaire Ier puis de son fils Lothaire II. La cité épiscopale suivit ensuite les destinées de cette partie de la Lotharingie, acquise par Charles le Chauve au traité de Meersen (870), puis absorbée définitivement en 925 dans le royaume de Germanie par Henri Ier. Cela n'a pas empêché le duc Gislebert, suivi par une bonne partie de l'aristocratie locale, qui, à partir de 936, pouvaient compter sur le soutien du roi de Francie occidentale, de manifester la plus grande indépendance à l'égard d'Otton Ier. En 939, la révolte avortée du duc et sa mort brutale renforcèrent momentanément la position du souverain saxon qui eut néanmoins à affronter très vite une opposition aristocratique bientôt emmenée (à partir de 944) par son futur beau-frère, le duc Conrad le Rouge [31]. Dans la deuxième moitié des années 940, Otton s'est donc soucié de trouver des soutiens efficaces au sein de l'épiscopat lotharingien, une politique que poursuivit avec beaucoup de succès son frère Brunon à partir de 953 [32]. À Cambrai, les résultats de cette politique furent rapidement concluants : en 948, on l'a dit, le souverain retira au comte l'abbaye Saint-Géry pour la confier à l'évêque désormais seul maître de la cité et de son *suburbium*. Aux dires de l'auteur de la Vie d'Aubert, la translation des saints Géry et Aubert vers Magdebourg intervint dans ce contexte précis d'obligations contractées par l'évêque à l'égard du souverain saxon. On sait aussi que Fulbert joua un rôle important lors du concile d'Ingelheim (7 juin 948) en défendant les prétentions d'Artaud, candidat d'Otton et de Louis d'Outre-Mer, sur le siège métropolitain de Reims contre Hugues de Vermandois [33]. Définitivement installé à Reims, le même Artaud fit d'ailleurs parvenir des reliques des saints Apollinaire et Timothée, deux martyrs rémois, à Magdebourg [34].

Si l'on accepte l'hypothèse que des reliques des saintes Madelberte et Maxellende furent envoyées en Saxe à peu près à la même époque – et avec l'accord du même Fulbert –, on peut également proposer une autre interprétation. De la même manière que la donation des reliques de saint Maurice en 960 (et plus encore sans doute la donation de la sainte Lance par Rodophe II à Henri Ier dès 926) pouvait signifier la dépendance dans laquelle se plaçait le royaume de Bourgogne vis-à-vis de la Germanie, la translation d'un lot de

31. Sur tout ceci, voir R. E. BARTH, *Der Herzog in Lotharingien im 10. Jahrhundert*, Sigmaringen, 1990.

32. H. SPRÖMBERG ; « Die lothringische Politik Ottos des Grossen », *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 11, 1941, p. 1-101 ; reimp. dans *ID.*, *Beiträge zur belgisch-niederländischen Geschichte*, Berlin, 1959, p. 111-223 (ici spéc. 134-150).

33. Sur le rôle de Fulbert à Ingelheim, voir C. MÉRIAUX, « Fulbert », *op. cit.*, n. 11, p. 529-532.

34. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, éd. M. STRATMANN, *MGH*, *SS*, t. 36, Hanovre, 1998, I, 4, p. 71 : « Beati denique Timothei ossa rex Otto concedente Artaldo archiepiscopo transferri fecit in Saxoniam et monasterium monachorum in eius instituit honore ».

reliques cambrésiennes manifestait aux yeux de tous l'intégration de la partie la plus occidentale de la Lotharingie (dont la frontière était fixée sur l'Escaut) dans l'espace politique ottonien. L'événement avait sans doute d'autant plus d'importance qu'il ne correspondait pas encore vraiment à un sentiment unanimement partagé : l'aristocratie lotharingienne était encore hésitante dans sa fidélité à Otton, et la famille carolingienne en Francie occidentale n'avait pas renoncé à s'emparer du duché. L'utilisation de translations de reliques pour garantir et manifester l'unité profonde d'un espace politique ou religieux n'est pas nouvelle. Qu'il suffise ici de citer, au siècle précédent, les demandes de corps saints faites à ses suffragants par le grand archevêque Hincmar de Reims (845 † 882) afin, dit Jean Devisse, de « symboliser l'unité de la province »[35]. Certes, il n'est pas possible de montrer que telle était la raison qui a poussé Otton à faire venir des reliques cambrésiennes en Saxe. En revanche, il est tout à fait intéressant de noter que cette interprétation est clairement exprimée dès le début du XIe siècle par l'auteur de la Vie d'Aubert. Ce dernier rappelle en effet la nécessité qu'il y avait, un demi-siècle plus tôt, d'envoyer en Saxe des reliques pour assurer la défense spirituelle de Magdebourg contre les menaces païennes encore vivaces. Il déplore dans un premier temps la demande d'Otton car elle signifiait le départ des saints qui avaient jusque-là assuré la prospérité de la cité[36]. Mais, favorablement impressionné par l'habileté de Fulbert à répondre à la demande du roi sans priver complètement Cambrai de ses patrons célestes, il se réjouit finalement de voir que deux cités situées aux « confins » du royaume aient pu être protégées par les mêmes saints patrons[37]. L'auteur manifeste assurément une conscience très vive de l'unité de l'Empire, de son Église et de ses saints en ce début du XIe siècle.

La translation des reliques de saint Géry et de saint Aubert à Magdebourg peu après 948 est le seul événement de ce type entre Cambrai et la Saxe attesté à la fois par les sources narratives et liturgiques, mais il semble bien qu'ait existé au même moment un mouvement de translations d'une plus grande ampleur qui aurait aussi concerné les reliques de sainte Madelberte de Maubeuge (vers Magdebourg) et celles de sainte Maxellende de Caudry (vers Essen). Les traditions relatives à sainte Saturnine de Sains-lès-Marquion sont plus confuses, mais pourraient être aussi interprétées dans ce contexte. Quelles en furent les causes ? Ces translations révèlent assurément le souci

35. J. DEVISSE, *Hincmar, archevêque de Reims (845-882)*, Genève, 1975-1976 (Travaux d'histoire éthico-politique, 29), t. 1, p. 69, n. 203 qui commente une lettre d'Hincmar à Folcuin, évêque de Thérouanne.

36. *Vita Autberti*, J. GHESQUIÈRE éd., *op. cit.*, n. 9, IV, 31, p. 563 : « sancti confessores [...] per quos Cameracensis civitas felix in propagine, fertilis in germine, et temporalem meruerat salutem et supernam sperabat beatitudinem. »

37. *Ibid.*, IV, 32, p. 563 : « scilicet ut Cameracensis civitas quae confinium imperii ejus a Francis disterminat, et Magadaburc, quae alio confinio sub regno ejus Sclavos a Germania eliminat, beati viri munitae presidio, tanquam forti circumdatae muro tuerentur. »

d'Otton Ier de rassembler à Magdebourg un trésor spirituel digne de la capitale qu'il entendait fonder ; elles s'enracinent dans la politique lotharingienne de ce même souverain après 944 et en particulier dans les relations étroites nouées avec l'évêque Fulbert de Cambrai ; elles manifestent enfin, sur un plan spirituel, l'intégration de la Lotharingie dans l'espace ottonien dont le cœur était saxon. Alors qu'au IXe siècle, les translations de reliques de la Francie vers la Saxe étaient le signe de l'intégration de cette dernière dans l'Empire carolingien, au siècle suivant, c'est exactement l'inverse : la périphérie est devenue centre et le centre périphérie.

Paul Bertrand, CNRS, UPR 841, Institut de recherche et d'histoire des textes, section diplomatique, Centre Augustin-Thierry, 3B, avenue de la Recherche scientifique, 45071 Orléans cedex 2

Charles Mériaux, Université Lille III-Charles-de-Gaulle – UMR 8529 IRHIS, BP 60149, 59563 Villeneuve-d'Ascq cedex

Cambrai-Magdebourg : les reliques des saints et l'intégration de la Lotharingie dans le royaume de Germanie au milieu du xe siècle

La documentation narrative, diplomatique et liturgique permet de mettre en évidence l'existence de plusieurs translations de reliques de Cambrai et de ses environs vers la Saxe à la fin des années 940 ; elles concernent les saints Aubert, Géry, Madelberte, Maxellende et peut-être aussi une énigmatique sainte Saturnine. Contrairement aux translations de reliques de l'époque carolingienne qui manifestaient l'intégration de la Saxe dans l'empire franc, les translations du xe siècle sont révélatrices d'un mouvement inverse : l'ancrage très net de la Lotharingie dans l'espace politique ottonien.

Translations de reliques – Lotharingie – Cambrai – Saxe – Otton Ier

Cambrai-Magdebourg : The Relics of the Saints and the Integration of Lotharingia into the Kingdom of Germany in the Middle of the 10th Century

The narrative, diplomatic and liturgical documentation shows several transfers of relics from Cambrai and its neighbourhood towards Saxony at the end of the 940's ; they concern in particular the saints Aubert, Géry, Madelberte, Maxellende and perhaps also the enigmatic saint Saturnine. Contrary to the transfer of relics during the Carolingian period that showed the integration of Saxony into the Frankish empire, the transfers of the xth century reveal an opposite movement : the marked anchorage of Lotharingia in the Ottonian political region.

Relics transfer – Lotharingia – Cambrai – Saxony – Otto the Ist

Médiévales 51, automne 2006, p. 97-118

An SMETS

« POUX, VERS ET VERMINE »
ÉTUDE SÉMANTIQUE SUR LES PARASITES DES RAPACES DANS LES TRADUCTIONS CYNÉGÉTIQUES FRANÇAISES*

Plusieurs études ont déjà insisté sur l'importance des traductions dans le développement du lexique scientifique en langue vernaculaire, et des procédés employés par les traducteurs pour y introduire de nouveaux mots et de nouveaux sens [1]. Nous analyserons ici ce phénomène dans un type de texte particulier, les traités médiévaux consacrés à la chasse au vol, et dans un champ sémantique spécifique, les noms de parasites. Ce choix se justifie par le fait que les parasites sont des maux fréquemment cités dans ces ouvrages [2]. L'examen tiendra également compte du degré d'exactitude des traductions et de la provenance des noms français employés par les traducteurs.

* Cet article s'inscrit dans un mandat post-doctoral consacré à la terminologie médicale dans les traductions des traités cynégétiques latins, subventionné par le conseil de recherche (Onderzoeksraad) de la K.U. Leuven (PDM/04/49).

1. Pour ne citer que quelques publications : L. A. SHORE, « A Case Study in medieval nonliterary Translation : scientific Texts from Latin to French », dans J. BEER éd., *Medieval Translators and their Craft*, Kalamazoo, 1989 (Studies in Medieval Culture, 25), p. 297-327 ; J. DUCOS, « Traduction et autorité. Le cas des *Météorologiques* d'Aristote », *Bien dire et bien aprandre*, 14, 1996, p. 207-218 ; M.-D. GLESSGEN, *Die Falkenheilkunde des « Moamin » im Spiegel ihrer volgarizzamenti. Studien zur Romania Arabica*, Tübingen, 1996 (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 269-270), et M. GOYENS, « Le développement du lexique scientifique français et la traduction des *Problèmes* d'Aristote par Evrart de Conty (*ca* 1380) », *Thélème*, 189, 2003, p. 189-207.

2. Dans les textes de fauconnerie latins, teignes et poux sont même les maux les plus fréquents ; *cf.* B. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge. Connaissance, affaitage et médecine des oiseaux de chasse d'après les traités latins*, Paris, 1994 (Sapience, 10), p. 183. Aucune étude semblable n'a été menée pour l'ensemble des traités cynégétiques en moyen français, mais la fréquentation régulière de ces textes nous apprend que des remèdes contre les parasites y sont également courants.

Pour cette analyse, nous nous sommes fondés sur les traductions en ancien et en moyen français des traités de fauconnerie latins. Ce corpus contient les textes suivants[3] :

Sigle[4]	Texte (latin)	Datation (latine et) française
AGfr	Albert le Grand, *De falconibus*[5] : – *Des faucons I* (AGfr I) – *Des faucons II* (AGfr II) – *Des medecines des faucons* (AGfrm) – *Des faucons III* (AGfr III)	(1240-50) – Fin du XIVᵉ siècle – Milieu du XVᵉ siècle – 2ᵉ moitié du XVᵉ siècle – début du XVIᵉ siècle
Alfr	*Alexander medicus*[6]	(XIIᵉ siècle) XIVᵉ siècle
Dfr	*Dancus rex I* et *II*[7]	(XIIᵉ siècle) I : 1284, II : 2ᵉ moitié du XVᵉ siècle
Ghfr	*Ghatrif*, traduction par Daniel Delau[8]	(vers 1240) 1249-1272
Gufr	*Guillelmus falconarius*[9]	(XIIᵉ siècle) 1284
Mfr	*Moamin*, traduction par Daniel Delau[10]	(vers 1240) 1249-1272
Pfr	*Epistola Aquile, Symachi et Theodotionis ad Ptolomeum regem*[11]	(XIIᵉ siècle) XIVᵉ siècle

3. Les parasites ne figurant pas dans les traductions françaises des traités d'Adélard de Bath (omission du paragraphe 18 dans Afr II), de Frédéric II, de *Gerardus falconarius* (omission du chap. 8) et de Robert du Herlin, ni dans la seconde traduction de *Guillelmus falconarius*, nous n'avons pas intégré ces textes dans notre corpus.

4. Nous reprenons les sigles de VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 23-30.

5. Textes édités dans A. SMETS, Des faucons : *les quatre traductions en moyen français du* De falconibus *d'Albert le Grand. Analyse lexicale d'un dossier inédit*, thèse de doctorat, K.U. Leuven, 2003, vol. II. L'édition des quatre traductions paraîtra l'an prochain dans la série *Bibliotheca cynegetica* chez l'éditeur J. Laget.

6. *Sources inédites des* Auzels Cassadors *de Daude de Pradas.* Grisofus Medicus. Alexander Medicus. *Deux traités latins de fauconnerie du XIIᵉ siècle publiés avec des traductions en vieil italien de* Grisofus *et une traduction en vieux français d'*Alexander, G. TILANDER éd., Lund, 1964 (Cynegetica, 10).

7. *Traductions en vieux français de* Dancus rex *et* Guillelmus falconarius, G. TILANDER éd., Karlshamn, 1965 (Cynegetica, 12).

8. *Moamin et Ghatrif : traités de fauconnerie et des chiens de chasse.* Édition princeps de la version franco-italienne, avec 3 planches hors texte, H. TJERNELD éd., Stockholm-Paris, 1945 (Studia romanica holmiensia, 1).

9. Pour la référence, voir la n. 8.

10. *Moamin et Ghatrif*, éd. cit.

11. Ms. Lyon, BM, 765, fº 180vº-186 (inédit).

Les sources latines de ces traductions comptent parmi les plus importants textes de la littérature cynégétique[12]. Certains sont à rattacher à la cour normande de Sicile, à savoir *Alexander medicus* et la suite *Dancus rex-Guillelmus falconarius.* Ces deux traités se trouvent souvent ensemble dans les manuscrits, et le *Dancus rex,* surtout, a été largement diffusé, et traduit en plusieurs langues vernaculaires[13]. Leurs auteurs supposés sont fictifs, comme ceux qu'invoque un autre texte de la même époque, à savoir *l'Epistola Aquile, Symachi et Theodotionis ad Ptolomeum regem.* Parmi les traités latins du XIIIe siècle, deux ont une origine orientale (*Ghatrif* et *Moamin*), et ont été mis en latin à la cour de l'empereur Frédéric II[14]. L'autre texte du XIIIe siècle, le *De falconibus* d'Albert le Grand, fut inséré plus tard dans l'ouvrage plus large *De animalibus* du même auteur, et connut ainsi une importante diffusion.

Quant aux traductions françaises, elles sont anonymes, à l'exception de celles du *Ghatrif* et du *Moamin*, réalisées toutes deux par Daniel Delau ou Deloc à la demande de Henri (Enzo) de Sicile (1224-1272), fils naturel de Frédéric II. Malheureusement, nous ne possédons pas de données semblables sur l'origine des autres versions françaises.

Après une présentation de la terminologie latine, nous aborderons le vocabulaire français, et cette analyse comportera deux phases, à savoir un examen terminologique suivi d'une étude des choix de traduction. Mais deux remarques s'imposent au préalable : tout d'abord, il convient de faire une distinction entre les endoparasites ou vers intestinaux qui se trouvent à l'intérieur du corps, et les ectoparasites dont les plus connus sont les poux et les teignes. Deuxièmement, pour des règles inhérentes à l'analyse lexicographique, nous mentionnons les termes à examiner au singulier, bien qu'ils figurent presque toujours au pluriel dans le corpus.

La terminologie latine

En ce qui concerne les ectoparasites, notre corpus se limite aux poux et aux teignes ; les premiers se présentent dans tous les textes, à l'exception d'*Alexander medicus*[15], alors que les teignes figurent chez Albert le Grand,

12. Pour plus d'informations sur la littérature cynégétique, voir VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge, op. cit.*, ID., *La littérature cynégétique*, Turnhout, 1996 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 75) et A. SMETS, B. VAN DEN ABEELE, « Manuscrits et traités de chasse français du Moyen Âge. Recensement et perspectives de recherche », *Romania*, 116 3/4, 1998, p. 316-367.

13. Voir aussi le *Dictionnaire des Lettres françaises, le Moyen Âge*, éd. revue et dirigée par G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, 1992, p. 45 et 366-367.

14. Dès avant 1241 pour *Moamin*, traduit d'abord par le médecin Théodore ; *ibid.*, p. 1020.

15. Sur la fréquence des poux dans les traités cynégétiques médiévaux, voir VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge, op. cit.*, p. 185 et GLESSGEN, *Die Falkenheilkunde des « Moamin », op. cit.*, II, p. 626-627.

et dans *Dancus rex*, *Guillelmus falconarius* et l'*Epistola*. La terminologie latine se limite à *pediculus* et *tinea* [16]. Toutefois, M.-D. Glessgen mentionne que d'autres (ecto-)parasites peuvent se cacher sous le nom de « pou », étant donné que les différents parasites étaient rarement visibles à l'œil nu et donc difficiles à distinguer [17]. Cette remarque vaut probablement aussi pour « teigne ». Le substantif *pediculus*, qui comme sa variante *peduculus* est un diminutif de *pedis* (« pou »), a fini par supplanter la forme originelle, de sorte que dès l'époque impériale, *pediculus* est la seule forme attestée [18]. Dans le manuscrit I de *Moamin* [19], on rencontre également, une seule fois, la paraphrase *infirmitatis pediculorum* (II.23.32). Quant au terme *tinea*, il vient de la médecine humaine, où il désignait généralement soit la « rogne ou gale qui s'attaque à la tête », soit « un "ver" ou parasite des tissus » [20]. Il est également attesté dès la période du latin classique [21].

La variété lexicale est plus grande pour les endoparasites. Pour les désigner, la médecine humaine emploie les substantifs *lumbricus*, et, dans une moindre mesure, *vermis* [22]. De leur côté, les traités cynégétiques latins de notre corpus utilisent – selon l'ordre alphabétique – les termes suivants : *aculeus* (AG), *acus* (Al), *anguila* (AG), *lumbricus* (AG, D, Gh, Gu, M) et *vermis* (Gh, M), auxquels il faut encore ajouter *punctura* (AG, Al), qui sert à expliquer d'autres termes de cette liste. L'identification exacte de ces différents noms n'est pas aisée. Comme l'a remarqué Baudouin Van den Abeele, « il serait étonnant que le foisonnement des appellations corresponde à autant de catégories de parasites, mais en l'absence de descriptions, il est impossible de se prononcer » [23].

Comme en médecine humaine, le terme le plus fréquent de notre corpus est *lumbricus*, qui se présente dans cinq traités différents. L'étymologie en est incertaine, mais il connaissait un usage courant dès la période du latin classique, aussi bien dans le sens de « ver de terre » que dans celui de « ver intestinal » [24]. Ensuite vient *vermis*, qui se présente dans les traductions latines de *Ghatrif* et de *Moamin*, qui sont faites par le même traducteur et

16. Pour souligner l'aspect nuisible, *Dancus rex* parle de *tineam malam* (*Dancus rex, Guillelmus falconarius, Gerardus falconarius. Les plus anciens traités de fauconnerie de l'Occident publiés d'après tous les manuscrits connus*, G. TILANDER éd., Lund, 1963, p. 78), ce qui est devenu *mal(l)e taigne* dans Dfr II (*Traductions en vieux français de* Dancus rex, éd. cit., p. 36).

17. GLESSGEN, *op. cit.*, II, p. 626.

18. A. ERNOUT, A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots* (1932), Paris, 1959^4, p. 493.

19. Ms. cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana (BAV), Reg. lat. 1617.

20. VAN DEN ABEELE, *op. cit.*, p. 184.

21. ERNOUT, MEILLET, *op. cit.*, p. 692.

22. VAN DEN ABEELE, *op. cit.*, p. 186. Pour plus d'informations sur la présence des vers et la terminologie dans la littérature médicale antique, voir V. NICLOT, « Les vers intestinaux dans la littérature médicale antique », *Paris médical : la semaine du clinicien*, LXIV, 1927, p. 291-299.

23. VAN DEN ABEELE, *op. cit.*, p. 187.

24. ERNOUT, MEILLET, *op. cit.*, p. 369, et R. E. LATHAM, *Dictionary of medieval Latin from British sources*, Londres-Oxford, 1975-, I, p. 1658.

emploient donc la même terminologie. Le substantif *vermis*, signifiant « ver », est également déjà attesté en latin classique[25]. Selon J. N. Adams[26], *vermis* est le terme général pour désigner les vers qui infectent les chevaux[27].

Ces deux termes, *lumbricus* et *vermis*, sont clairement les termes de base ou prototypiques[28], employés dans tous les traités sauf *Alexander medicus*. Dans notre corpus, ils désignent tous deux les vers intestinaux, un sens attesté dans les dictionnaires pour *lumbricus*, alors qu'ils donnent généralement une acception plus large pour *vermis*[29]. En fait, le choix entre *vermis* et *lumbricus* correspond à une différenciation entre un terme courant et un terme déjà plus spécifique, voire plus scientifique. En effet, même si *lumbricus* figure dans quelques ouvrages classiques non scientifiques[30], ce n'est pas un hasard si les deux exemples médiévaux cités par R. Latham[31] proviennent de l'*Alphita* (un glossaire médical et botanique)[32] et de l'encyclopédie *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais[33].

25. ERNOUT, MEILLET, *op. cit.*, p. 724, et A. WALDE, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1965⁴, II, p. 760.

26. J. N. ADAMS, *Pelagonius and Latin Veterinary Terminology in the Roman Empire*, Leyde-New York-Cologne, 1995, p. 325 et 560 (Studies in ancient medicine, 11).

27. Le nom *lumbricus* n'est pas du tout mentionné par J. N. ADAMS.

28. Selon la sémantique du prototype, il faut distinguer les éléments centraux, comme ici *lumbricus* et *vermis*, qui sont clairement les termes les plus fréquents, des éléments périphériques, comme ici *acus, aculeus* et *angula*, qui peuvent désigner la même notion mais connaissent un emploi plus marginal. Cette théorie est largement décrite dans différents ouvrages de D. GEERAERTS (par exemple *Diachronic Prototype Semantics. A contribution to Historical Lexicology*, Oxford, 1997, Oxford Studies in Lexicography and Lexicology). Les données essentielles sont également reprises en français par W. DE MULDER (« La linguistique diachronique, les études sur la grammaticalisation et la sémantique du prototype : présentation », *Langue française*, 130, 2000, p. 8-32, ici p. 19-27).

29. ERNOUT, MEILLET, *op. cit.*, p. 724 et 369, définissent *vermis* comme « ver » et *lumbricus* comme « ver de terre » ou, par analogie, « ver intestinal », tout comme WALDE, *op. cit.*, II, p. 760 et I, p. 831, et *Le Grand Gaffiot. Dictionnaire latin-français. Nouvelle édition revue et augmentée*, dir. P. FLOBERT, Paris, 2000, p. 1689 et 935. La définition que donne le *Oxford latin dictionary* (Oxford, 1968-1982, II, p. 2037 et p. 1049) pour *vermis* est encore plus large, à savoir « a worm, maggot or other small creature of similar appearance », alors que la définition de *lumbricus* y est identique à celle des autres dictionnaires. Seul R. E. LATHAM, *Revised medieval latin word-list from British and Irish sources*, Londres-Oxford, 1965, p. 508 et 282, ne suit pas ce schéma : *vermis* y est défini comme « serpent, Diable » et *lumbricus* comme « ver ». Plusieurs autres dictionnaires (R. E. LATHAM, *Dictionary of medieval Latin*, *op. cit.* ; *Mittellateinisches Wörterbuch bis zum ausgehenden 13. Jahrhundert*, Munich, 1967- (dorénavant MLW) ; J. F. NIERMEYER, C. VAN DE KIEFT, *Mediae latinitatis lexicon minus*, éd. remaniée par J. W. J. BURGERS, Leyde-Boston, 2002², et *Thesaurus linguae latinae*, Leipzig-Munich, 1900-) ne contiennent pas (encore) les deux termes en question et ne sont donc pas intégrés dans cette comparaison.

30. Parmi les auteurs cités figurent Plaute (ERNOUT, MEILLET, *op. cit.*, p. 369) et Caton (*ibid.*, et *Oxford latin dictionary*, *op. cit.*, II, p. 1049).

31. LATHAM, *Dictionary of medieval Latin*, *op. cit.*, I, p. 1658.

32. *Cf.* J. L. G. MOWAT (éd.), *Alphita. A medico-botanical Glossary from the Bodleian manuscript Selden B. 35*, Oxford, 1887.

33. Il faudrait étendre le corpus pour vérifier si ces observations se confirment, mais cela dépasse les limites de la présente contribution. Nous avons cependant fait un premier sondage pour les termes *vermis* et *lumbricus* dans les textes latins d'origine italienne du Moyen Âge

Ces termes généraux s'opposent à *aculeus, acus* et *anguilla*, qui expriment d'après nous des tentatives pour apporter une première distinction parmi les différents vers intestinaux. Que cela ne fût pas chose aisée à une époque sans microscopes est indiqué par le fait que ces trois termes ne connaissent chacun qu'une seule occurrence, qui figure en outre chaque fois à l'intérieur d'une séquence explicative. Le cas le plus clair se trouve chez Albert le Grand : *anguillae, hoc est lumbrici longi.* Le substantif *anguilla*, déjà attesté lui aussi en latin classique[34], y constitue un remplacement d'Albert le Grand pour *angulia* qui figure dans sa source, *Gerardus falconarius*[35]. Si *angulia* semble assez rare – nous ne l'avons trouvé dans aucun des dictionnaires consultés –, la solution de rechange ne semble pas très commune non plus, en tout cas pas dans ce sens. En effet, le MLW[36] mentionne comme seul exemple d'*anguilla* signifiant « ver » l'occurrence en question. La rareté du sens pourrait expliquer pourquoi Albert le Grand, quand il reprend dans le même paragraphe la cause du mal, recourt de nouveau à *lumbrici* et non à *anguillae* (XIX.7). Quant à l'identification, Albert le Grand nous aide par l'insertion de la glose *hoc est lumbrici longi*, il s'agit donc de vers plus grands. Selon Baudouin Van den Abeele[37], ce sont probablement des vers du type des *Ascaridia*, de trois à quinze centimètres et donc visibles à l'œil nu[38].

Les deux autres noms, à savoir *acus* et *aculeus*, sont clairement liés. Leur sens est contenu dans la racine *ac*-, qui se présente dans toute une série de mots « dont le sens propre ou dérivé, physique ou moral, est demeuré en général proche du sens originel », c'est-à-dire « être piquant, aigu, pointu »[39]. Plus particulièrement, *acus* signifie généralement « aiguille » et *aculeus* « aiguillon, épine »[40]. Contrairement à ce qui arrive dans la langue vernaculaire, où le nom français *aiguille* désigne au moins jusqu'au XIXe siècle un type de ver[41], ce sens d'*acus* semble en latin restreint au traité d'*Alexander medicus*[42]. Les auteurs semblent plutôt préférer *aculeus* comme désignation des

(http://www.uan.it/alim) : nous avons ainsi obtenu 39 résultats pour *vermis* chez une dizaine d'auteurs, dont Joachim de Flore, Bernard de Clairvaux et *Guillelmus falconarius.* Nous n'avons en revanche obtenu que six résultats pour *lumbricus* : trois dans *Dancus rex* et trois dans *Guillelmus falconarius.*

34. *Thesaurus linguae latinae, op. cit.*, IIa, p. 50.

35. *Dancus rex, Guillelmus falconarius, Gerardus falconarius*, éd. cit. ; chap. 8 ; p. 210 et 233 (à moins que la version de *Gerardus* utilisée par Albert le Grand ne présente la variante *anguilla* pour *angulia, cf.* ms. A).

36. *Mittellateinisches Wörterbuch, op. cit.*, I, p. 643.

37. VAN DEN ABEELE, *op. cit.*, p. 187, *cf.* C. BOUGEROL, *Essai sur la pathologie des oiseaux de chasse au vol*, thèse pour le doctorat vétérinaire, Maisons-Alfort, 1967, p. 44.

38. *Cf.* MLW, I, p. 643.

39. ERNOUT, MEILLET, *op. cit.*, p. 5.

40. *Ibid.*

41. P. IMBS, B. QUEMADA dir., *Trésor de la langue française*, Nancy-Paris, 1971-1994 (dorénavant TLF), II, p. 296, et H. BEAUFRÈRE, *Lexique de la chasse au vol. Terminologie française du XVIe au XXe siècle*, Nogent-le-Roi, 2004, p. 12.

42. B. VAN DEN ABEELE signale qu'*acus* apparaît également comme un nom de maladie dans le pseudo-Hippocrate, mais semble y désigner un autre mal (*op. cit.*, p. 187).

« aiguilles » en tant que vers intestinaux, étant donné que ce terme figure non seulement chez Albert le Grand, mais aussi chez Adélard de Bath[43] et dans le *Tractatus de austuribus*, source d'Albert le Grand dans ce passage[44]. Mais comme ce sens n'était probablement pas très fréquent non plus[45], Albert a inséré *aculeus* dans une séquence plus longue, à savoir le binôme *aculei sive puncturae acutae* (XXI.9). Cette solution ressemble beaucoup à la glose qui sert à expliquer *acus* dans *Alexander medicus*, c'est-à-dire *punctura quod acus appellamus* (Al 9). Le substantif *punctura*, qui est dérivé du verbe *pungere*, apparaît pour la première fois, selon A. Ernout et A. Meillet[46], dans les ouvrages du médecin Celse (Ier siècle après J.-C.), bien qu'il ne figure pas dans l'index des mots établi par William Richardson[47]. Du Cange[48] en donne cependant aussi un sens médical, à savoir « point de côté » : en relation avec les vers, il s'agit donc de deux maux différents mais présentant des symptômes semblables[49].

La terminologie française

Analyse terminologique

En ce qui concerne les ectoparasites, comment les traducteurs ont-ils rendu *pediculus* et *tinea* ? La traduction prototypique de *pediculus* est *pou*[50], avec des graphies parfois fort différentes, même à l'intérieur d'un seul texte[51]. Le substantif en question est déjà attesté dès le XIIe siècle, d'abord

43. ADELARD OF BATH, *Conversations with his Nephew.* On the Same and the Different, Questions on Natural Science *and* On birds, éd. et trad. CH. BURNETT, coll. I. RONCA, P. MANTAS ESPAÑA, B. VAN DEN ABEELE, Cambridge, 1998 (Cambridge Medieval Classics 9), chap. 18, p. 258 et 272 ; *cf.* LATHAM, *Dictionary of medieval Latin*, op. cit., I, p. 23. Rappelons que les traductions françaises du traité d'Adélard de Bath ne reprennent pas le passage en question (*cf.* la n. 3).

44. Chap. 8 dans B. VAN DEN ABEELE, *Les traités de fauconnerie latins au Moyen Âge*, thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve, 1991, annexes p. 206 ; *cf.* ID., *La fauconnerie au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 187.

45. Le *MLW*, I, p. 141, mentionne comme seul exemple le *De falconibus* et sa définition est peu précise, parce qu'il explique cette occurrence comme une maladie des autours causée par des piqûres.

46. ERNOUT, MEILLET, *op. cit.*, p. 546.

47. W. F. RICHARDSON, *A Word Index to Celsus : De medecina*, Auckland, 1982.

48. DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1840-1850, VI, p. 571.

49. BOUGEROL, *op. cit.*, p. 35-36, mentionne parmi les symptômes de l'aspergillose, « peut-être la cause la plus fréquente de maladie et de mortalité chez nos rapaces captifs », des problèmes de respiration, qui peut être alors légèrement accélérée et difficile, comme en cas de points de côté.

50. Pour la notion de terme prototypique, ou ici de traduction prototypique, voir la n. 28.

51. *peoil* dans Ghfr et Mfr, *peus* dans Gufr I, *poes* dans AGfr II, *poils* dans AGfr I, *poilz* et *poix* dans AGfr III, *poouil* dans Gufr I, *pos* dans AGfr III, *pouez* dans AGFrm, *pous* dans AGfr I, AGfr II et Pfr et *poux* également dans Pfr.

sous les formes *püil* et *peoil*[52]. Signalons que Mfr emploie parfois des paraphrases pour rendre *pediculus* : *enfermité de peoil* (II.46.26 et II.93.1) et *maladie qi vient par occaison de peoil* (III.15.1). Le paragraphe II.46.26 du texte français correspond au paragraphe II.23.32 qui présente dans le manuscrit I la paraphrase *infirmitatis pediculorum*, alors que le manuscrit T mentionne la séquence *pediculorum natorum* au paragraphe III.15[53]. Toutefois, dans le passage latin correspondant au paragraphe II.93.1, aussi bien I que T utilisent le nom simple *pediculus*.

À côté du substantif *peoil*, plusieurs traducteurs recourent en outre à l'adjectif *peoillos*, qui se présente lui aussi avec différentes graphies[54], et est attesté dès le XIIe siècle[55].

Un autre substantif se présente dans AGfr II, d'abord dans le binôme *poes ou telle vermine* et ensuite de façon autonome. Le terme *vermine* peut être considéré comme un hyperonyme[56] de *pou*, étant donné que ce nom désigne l'ensemble des insectes parasites. La traduction rend donc compte du phénomène en vertu duquel différents parasites peuvent se cacher sous les noms latins correspondant à « pou » ou « teigne ». Le substantif *vermine*, issu de *vermis*, apparaît également dans le domaine français au XIIe siècle[57].

Pour *tinea*, la traduction prototypique est *teigne*, avec à nouveau des graphies différentes : *taigne(s)* dans AGfrm et Dfr II, *t(e)igne* dans AGfr I et III et *tine(s/z)* dans AGfr II, AGfrm, Dfr I et Gufr I. Ce substantif, attesté dès le XIIe siècle, existe toujours[58], mais le sens qu'il revêt dans les traités cynégétiques médiévaux est maintenant considéré comme archaïque. Actuellement, ce nom ne désigne plus les parasites mêmes, mais « une maladie parasitaire de la peau et des phanères qui atteint les oiseaux détenus dans de mauvaises conditions », qui se manifeste dans une phase avancée sous la forme d'ulcérations des mains et des ailes[59].

52. W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn-Bâle, 1922-, VIII, p. 148, dorénavant FEW.

53. Le ms. T est le codex New Haven, Beinecke Library, 446.

54. *poulleux* dans Dfr II, *pouilleus* et *pouilleux* dans respectivement Gufr I et Pfr, *pouil(l)ious* dans AGfr I, *pouilloux* dans Dfr II ou encore le latinisme *pediculous* dans Dfr I. D'autres formes avec <d> ne figurent ni dans la *Base de lexiques du moyen français* de l'ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (site web www.atilf.fr, dorénavant BLMF), ni dans le FEW, VIII, p. 150, ni dans F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle* (1881-1902), 10 vol., rééd. Paris-Nendeln, 1969, X, p. 377, ni dans A. TOBLER, E. LOMMATZSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin-Wiesbaden-Stuttgart, 1925-1965, rééd. 2002 (dorénavant TL), VII, col. 688.

55. FEW, VIII, p. 150.

56. À savoir une catégorie générale regroupant des sous-catégories appelées hyponymes : « autour » est un hyponyme de « rapace », par exemple (NdlR).

57. *Ibid.*, XIV, p. 292 et TLF, XVI, p. 1041.

58. TLF, XV, p. 1439. Selon le FEW, XIII_1, p. 340, ce terme date du XIIIe siècle.

59. BEAUFRÈRE, *op. cit.*, p. 348-349. Voir à ce sujet également BOUGEROL, *op. cit.*, p. 33 ; VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 184, et GLESSGEN, *op. cit.*, II, p. 646-647.

À côté de la traduction par le nom simple *teigne*, relevons le maintien du terme latin dans la table de Dfr I et plusieurs paraphrases contenant soit le nom latin, soit le nom français. Ainsi, le traducteur d'AGfr II a utilisé d'abord deux fois une paraphrase dans laquelle il désigne la teigne comme une espèce de ver, ce qui est erroné : *ung ver que on apelle tynia* (XVIII.15) et *vers que l'on appelle tynes* (XIX.10)[60]. C'est seulement pour les deux dernières occurrences qu'il s'est ensuite servi uniquement du nom français. La situation est encore différente dans AGfrm, parce que, pour la première occurrence, le traducteur y utilise un trinôme, à savoir *taigne, rougne ou autre infection sur le cuir*. À côté du terme prototypique, le trinôme contient les noms *rougne* et *infection*. Le premier substantif, dérivé de **ronea* (« action de gratter »), est attesté dès le XIIe siècle avec le sens de « gale invétérée »[61]. L'autre substantif, *infection*, est un terme savant plus général, issu du latin *infectio*, dont le sens premier était « action de teindre » (< *inficere*, « recouvrir de, teindre »). Chez les auteurs chrétiens, ce substantif a ensuite acquis l'acception de « souillure », qui est aussi passée en français, où les premières attestations, de la fin du XIIIe siècle, se situent également dans le domaine moral. Mais, à partir du XIVe siècle, le substantif *infection* s'emploie aussi dans un contexte médical[62]. Comme c'était le cas avec le binôme contenant le nom *vermine* qui rendait *pediculus*, le trinôme analysé ici indique qu'on peut accorder un sens plus large à *tinea*.

Enfin, les traducteurs optent parfois pour d'autres termes français. Ainsi, le traducteur d'AGfr I emploie, à côté de *teigne*, également *lentes*, et celui de l'*Epistola* présente comme traduction unique *migne*. Le nom *lente* (« œuf des poux ») vient du latin *lens* et attesté dès le XIIe siècle[63]. La traducteur a ici confondu deux types d'ectoparasites, et la traduction doit être considérée comme incorrecte. En revanche, l'emploi du nom *migne* (« ver rongeur, mite ») dans la traduction de l'*Epistola* est correct, parce que c'est un synonyme de *teigne*. Ce substantif apparaît pour la première fois dans les *Miracles de Nostre Dame* de Gautier de Coinci vers 1224[64], mais ne semble

60. Bien que cette paraphrase soit incorrecte, elle existe de longue date, comme en témoigne l'exemple suivant tiré du commentaire du *Carmen paschale* de Sedulius par Remi d'Auxerre (Xe siècle) : « Tinea est vermis quicquid conterit adurens (...) » (exemple cité dans C. JEUDY, « Glossaires juvénaliens du haut Moyen Âge », dans J. HAMESSE éd., *Les manuscrits des lexiques et glossaires de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge*, Actes du Colloque international d'Erice (23-30 septembre 1994), Louvain-la-Neuve, 1996, p. 253-282. Un autre exemple français figure dans *Les lamentations de Matheolus* de Jean Le Fèvre, où cette paraphrase est employée au sens figuré : « Mariage est plus fors vermine, / Que le ver qu'on appelle tine » (voir *Les lamentations de Matheolus de Jean le Fèvre, de Resson*, A. G. VAN HAMEL éd., Paris, 1892, I, p. 57 ; II, v. 381-382). Cet exemple du XIVe siècle est cité par GODEFROY, *op. cit.*, X, p. 747, et TL, X, p. 149.

61. FEW, X, p. 469 et TLF, XIV, p. 1199.

62. FEW, IV, p. 664-665 et TLF, X, p. 175.

63. TLF, X, p. 1091. Le FEW, V, p. 250, situe la première attestation au XIIIe siècle.

64. *Leurs dras demainjuënt les mines* : v. 1012 de *Sainte Leocade* dans *Les miracles de Nostre Dame par Gautier de Coinci*, V. F. KOENIG éd., Genève-Paris, 1961, II, p. 44. Voir égale-

pas avoir été très fréquent. En effet, le TL[65] mentionne seulement l'exemple cité ci-dessus, le FEW[66] signale une seule occurrence chez Molinet (entre 1464 et 1506), F. Godefroy[67] compte également un seul exemple plus ou moins contemporain du précédent, mais dont le sens figuré lui échappait[68], et le BLMF n'en contient pas du tout. La fréquence peu élevée de *mi(g)ne* est probablement due à la concurrence avec le substantif *mite*, qui apparaît également au XIIIe siècle et qui est toujours considéré comme un synonyme de *teigne*[69].

Pour désigner les endoparasites, la terminologie latine était caractérisée par une grande variété, et les traductions présentent encore plus de variantes. Ainsi, pour rendre *lumbricus*, les traducteurs recourent à *ver* (AGfr I, AGfrm, Dfr II), *lombrice* (Ghfr, Mfr), *filandre* (AGfr III), *esguille* (AGfr III) et même à *flux de ventre qui le blece* (AGfr II), ou conservent le terme latin (Dfr I, Gufr I), soit six solutions différentes pour un seul nom latin. Le substantif *ver*, dérivé du latin *vermis* et donc sans aucun rapport formel avec *lumbricus,* est employé par trois traducteurs. Il est attesté dans le domaine français dès le Xe siècle sous la forme de *verm* ou *verme* et avec le sens de « larve de certains insectes qui ronge le bois ». Vers le milieu du XIIe siècle apparaît le sens de « lombric terrestre », mais selon les dictionnaires[70], c'est seulement autour de 1380 que ce nom signifie « parasite en forme de ver qui se développe dans le corps de l'homme et des animaux ». Dans cette optique, l'occurrence dans AGfr I peut figurer parmi les premières attestations de ce sens, mais il faut reculer cette datation d'au moins un siècle, parce que les traductions Ghfr et Mfr, qui datent déjà du troisième quart du XIIIe siècle, emploient également *verm* dans l'acception de « ver intestinal ».

Pour *lumbricus*, Ghfr et Mfr emploient *lombrice*. Cette fois-ci, le lien avec le nom latin semble évident et H. Tjerneld mentionne en effet que le manuscrit X emploie *lumbricus*[71]. Toutefois, on ne voit pas clairement quel manuscrit a servi de modèle au traducteur et on ne peut donc pas se prononcer sur l'éventuel lien entre le texte latin et la traduction, étant donné que le manuscrit C porte *vermis*[72], tout comme les manuscrits T et I[73]. Le substantif

ment O. COLLET, *Glossaire et index critique des œuvres d'attribution certaine de Gautier de Coinci (Vie de sainte Cristine et Miracles de Nostre Dame)*, Genève, 2000, p. 332.

65. TL, VI, p. 60.

66. FEW, VI_1, p. 332.

67. GODEFROY, *op. cit.*, V, p. 336.

68. *Cf.* G. TILANDER, *Glanures lexicographiques*, Lund-Londres-Paris-Oxford-Leipzig, 1932, p. 171, qui mentionne ici les occurrences de Pfr.

69. *Ibid.*, p. 172 ; *cf.* TLF, XI, p. 894 et XV, p. 1439.

70. FEW XIV, p. 291 et TLF, XVI, p. 1008.

71. *Moamin et Ghatrif*, éd. cit., p. 369. Le ms. X est le codex Venise, Biblioteca di San Marco, cod. lat. VII, 24.

72. *Ibid.* Le ms. C est le codex Paris, BnF, lat. 11208.

73. *Cf.* GLESSGEN, *op. cit.*, I, p. 272-319 et 335-395. Les recherches en cours de S. Marruncheddu (Turin) sur les traductions françaises du *Moamin* nous donneront peut-être plus de détails à ce sujet.

français est attesté dès la fin du XIIe siècle, mais dans la première mention connue, il a le sens de « vibrion qui se développe dans les cadavres en décomposition »[74], et le traducteur Daniel Delau peut donc ici aussi être le premier auteur à employer ce terme dans le sens de « ver intestinal »[75]. Par rapport à la situation latine, nous constatons ici une inversion de la fréquence d'emploi, étant donné que *lumbricus* était plus fréquent que *vermis*, mais *lombrice* est clairement moins utilisé que *ver*[76].

Dans AGfr III, nous trouvons encore deux autres noms, à savoir *filandres* et *esguilles*. Le substantif *filandre* n'a à nouveau aucun rapport formel avec le nom latin, mais est dérivé du latin *filum* (« fil ») et apparaît vers la fin du XIIIe siècle avec le sens de « ficelle »[77]. Un siècle plus tard, les *Livres du roy Modus et la royne Ratio* présentent les premières occurrences de *filandres* avec le sens de « petits vers intestinaux des oiseaux de proie », qui existe toujours[78]. Selon Hubert Beaufrère[79], il s'agit des vers que l'on trouve dans les émeuts, probablement des capillaires. Quant à *esguilles*, ce nom ne rend pas vraiment *lumbricus*, mais reprend le terme *anguilla* qui figure au début du même paragraphe que l'occurrence de *lumbricus* en question. Nous le commenterons donc plus en détail ci-dessous, à propos des traductions d'*anguilla*.

Enfin, la traduction est complètement différente dans AGfr II, qui rend *lumbricus* par *flux de ventre qui le blesse*. La séquence *flux de ventre* (du latin *fluxus*, « écoulement ») est assez fréquente dans les traités médicaux du Moyen Âge et indique, dès le XIIIe siècle, la diarrhée ou la dysenterie[80]. Ces symptômes n'apparaissent pas dans les traités latins[81], mais C. Bougerol affirme que la capillariose et l'ascaridiose, infections dues à deux sortes

74. *Cf.* GODEFROY, *op. cit.*, X, p. 846, cite la phrase suivante : « La char quant ele muert fait manger a[s] lumbris ». Celle-ci figure dans *Le Sermon de Guischart de Beaulieu. Édition critique de tous les manuscrits connus avec introduction*, A. GABRIELSON éd., Uppsala-Leipzig, 1909, v. 51, p. 6.

75. *Cf.* FEW, V, p. 442.

76. Cela se constate également dans des *corpus* plus larges. Ainsi, la base des textes en moyen français (BTMF) contient plus de cinquante occurrences de *ver(s)* (« ver ») pour la période médiévale, mais aucune de *lombric*, qui ne figure pas non plus dans la base des textes du français ancien (TFA). Voir les bases TFA (http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/TLA/index.html) et BTMF (http://atilf.atilf.fr/dmf.htm).

77. FEW III, 535 et TLF VIII, 877.

78. *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio. Publiés avec introduction, notes et glossaire*, G. TILANDER éd., Paris, 1932, chap. 107, p. 210 ; *cf.* TLF VIII, 877. Remarquons que les dictionnaires mentionnent explicitement qu'il s'agit d'une maladie des oiseaux de proie (*cf.* GODEFROY, *op. cit.*, IX, p. 619, et TL III, col. 1845).

79. BEAUFRÈRE, *op. cit.*, p. 174.

80. GODEFROY, *op. cit.*, IX, p. 631 ; FEW III, p. 645 et TL III, col. 1959. Le FEW (III, p. 645) situe la première attestation de *flux (dou ventre)* au XIIIe siècle, sans indication de source, alors que le TLF (VIII, p. 1011-1012) indique qu'il s'agit d'un emprunt de 1306. Les exemples mentionnés dans Godefroy (IX, p. 631) et TL (III, col. 1958-1959) datent tous du XIVe siècle ou des siècles postérieurs.

81. VAN DEN ABEELE, *La fauconnerie au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 186.

d'endoparasites, peuvent provoquer la diarrhée[82]. Le second traducteur a donc opté pour une traduction métonymique, en remplaçant la cause par l'effet. La présence du *flux de ventre* peut s'expliquer par le texte latin, qui mentionne que les vers apparaissent parfois dans les déjections[83]. Toutefois, si un lecteur non averti, ne disposant pas du texte latin, ne peut se fonder que sur la description de ce symptôme (*flux de ventre*), où tout rapport avec les vers a disparu, il risque de se tromper sur la cause exacte du mal, c'est pourquoi nous considérons cette traduction comme incorrecte.

Les autres noms latins, qui semblent désigner des types plus spécifiques, figurent toujours dans une combinaison, à l'image de la séquence « anguillae, hoc est lumbrici longi » (AG), dont AGfr III donne une traduction littérale, à savoir *esguilles, qui sont vers longs*. À première vue, *anguilla* et *esguille*, l'actuel *aiguille*, se ressemblent. Le prétendu rapport formel entre ces deux noms pose cependant quelques problèmes. Le premier se situe au niveau étymologique, parce qu'*aiguille* ne remonte pas à *anguilla* (> *anguille*), mais au latin tardif *acucula* (« aiguille de pin »), un substantif lui-même fondé sur l'adjectif *acus* (« aigu »)[84]. Le second problème est d'ordre sémantique. Le nom français est attesté pour la première fois chez Gace de la Buigne[85] et désigne ainsi dès le troisième quart du XIVe siècle « une maladie des faucons causée par de petits vers courts (en forme d'aiguilles) qui s'engendrent dans leur chair »[86]. Selon H. Beaufrère[87], il s'agit de « vers microscopiques qui se logent sous la peau de l'oiseau » et dont la nature exacte est difficile à déterminer. Toutefois, même si leur nature exacte est difficilement identifiable, l'élément microscopique exclut toute identification avec le ver *anguilla* qui était caractérisé comme un *lumbricus longus*. La traduction d'*aiguille* pour *anguilla* doit donc être considérée comme incorrecte. Étant donné le grand foisonnement des noms, on pourrait cependant comprendre la confusion du traducteur, d'autant plus que le sens de « ver » pour *anguilla* semble propre à Albert le Grand, ce qui aurait pu faciliter le passage vers le terme connu (*aiguille*)[88]. En outre, la même confusion se retrouve dans AGfrm,

82. BOUGEROL, *op. cit.*, p. 43-45.

83. ALBERTUS MAGNUS, *De animalibus libri XXVI. Nach der Kölner Urschrift*, H. STADLER éd., Munich, 1916-1920, p. 1476 (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, 15-16) : « Si vero falco lumbricis affligitur in ventre et in egestionibus eius aliquid de talibus apparuerit ».

84. A. REY dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, rééd. Paris, 1998, p. 67.

85. FEW, XXIV, p. 199.

86. TLF II, 296, *cf.* GODEFROY, *op. cit.*, VIIIc, p. 55 et M. LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, 1997, p. 53. G. TILANDER mentionne une occurrence d'*aiguillon* dans le sens de « petit ver » dans un traité de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle (*cf. Glanures lexicographiques*, *op. cit.*, p. 19).

87. BEAUFRÈRE, *op. cit.*, p. 12.

88. La confusion aurait également pu être provoquée par des erreurs de transcription ou de copie, par exemple d'un modèle latin contenant *aguilla* pour *anguilla*, suite à l'omission d'un tilde. Le MLW (I, 414) signale d'ailleurs une occurrence d'*agullia*, dans le sens de « flèche d'une église », un des sens secondaires d'*aiguille*.

qui rend la paraphrase latine par *aguilles, c'est a dire petits vers longs qui tiennent es rains*. La séquence française est manifestement contradictoire, mais cette contradiction pourrait éventuellement être expliquée par la tradition manuscrite. En effet, il n'est pas exclu que dans une copie antérieure au présent codex, le texte français portait *anguilles, c'est a dire vers longs qui tiennent es rains*, avec un tilde pour le <n> d'*anguilles*. Dans une copie postérieure, le scribe aurait oublié de mettre le tilde, donnant naissance à la forme *aguilles*. Comme les *aguilles* (ou *aiguilles*) sont de petits vers, un autre scribe aurait inséré plus tard cet adjectif, sans se rendre compte ou en tout cas sans se soucier de la contradiction qu'il introduisait de cette façon dans le texte. Une telle hypothèse est séduisante mais il faut rester prudent, étant donné que nous n'avons pas conservé d'autres copies d'AGfrm qui pourraient la confirmer. De son côté, le traducteur d'AGfr I a évité tout problème terminologique en ne reprenant que la glose, c'est-à-dire *vers lons*, alors que le passage est omis dans AGfr II. Seule la traduction d'AGfr I peut donc être considérée comme correcte, bien qu'elle soit plus vague que le texte latin.

Les deux dernières dénominations latines contiennent toutes deux l'élément *punctura* : *aculei sive puncturae acutae* (AG XXI.9) et *punctura quod acus apellamus* (Al 9). Les trois traducteurs du *De falconibus* choisissent trois façons différentes pour rendre le binôme : traduction du dernier élément dans AGfr I (*pointures agues*), traduction du premier élément dans AGfr III (*eguilles*), et traduction du binôme entier dans AGfr II (*trenchesons ou pointures acuez*). Le substantif *pointure*, qui est attesté dès le XIIe siècle dans le sens de « piqûre », surtout des serpents ou des insectes[89], existe toujours mais a perdu le sens médiéval. Comme il renvoie à une douleur aiguë, l'adjectif *agu* peut être interprété comme redondant, mais les traducteurs rendent simplement un modèle contenant déjà cet élément superflu. Dans AGfr II, les deux composants du binôme sont synonymiques, parce que *trencheson* signifie également « douleur très aiguë dans le ventre ». Il est dérivé du verbe *trencher* et attesté du XIIIe au XVIIe siècle[90]. Dès 1538, ce terme est remplacé par la forme *tranchées* (« coliques aiguës »), bien que celle-ci soit, en dehors de la médecine vétérinaire, maintenant considérée comme archaïque[91]. Comme celle d'AGfr I, la traduction d'AGfr II est cependant problématique, parce que dans le passage concerné les vers ont disparu des versions françaises, ce qui peut tromper le lecteur sur l'origine du mal, comme nous l'avons remarqué.

Quant à *punctura quod acus apellamus*, le traducteur rend cette glose de deux manières, la première fois par *du mal que on appelle aiguille,* ensuite par *jointures que nous appellons aiguille*. L'élément-clé de la traduction est le nom *aiguille*, que nous venons d'analyser, mais dont l'emploi cette fois-

89. FEW IX, p. 596 et TLF XIII, p. 680.
90. FEW XIII$_2$, p. 280-281.
91. TLF XVI, p. 490.

ci peut être considéré comme correct, comme c'était également le cas pour la traduction d'*aculeus* dans AGfr III. En ce qui concerne l'ensemble de la glose, celle-ci est correcte pour la première occurrence, même si la traduction de *mal* pour *punctura* est plus vague. Par contre, dans la seconde occurrence, où le substantif *punctura* est rendu par *jointures*, le traducteur ne semble pas avoir compris le sens du passage, comme l'avait également remarqué G. Tilander[92].

Analyse de la traduction

Comme il est indiqué ci-dessus, les ectoparasites *pediculus* et *tinea* ont comme traductions prototypiques *peoil* et *teigne*. Au moment où apparaissent les premières traductions vernaculaires des traités cynégétiques latins, c'est-à-dire la seconde moitié du XIIIe siècle, ces noms français sont déjà attestés depuis un siècle, et cela vaut également pour l'adjectif *peoillos*, dont l'utilisation peut simplement être liée à un souci stylistique de la part du traducteur. Il ne faut donc pas s'étonner que ces termes apparaissent dans toutes les traductions qui traitent des ectoparasites[93]. Mais ils sont parfois accompagnés d'autres mots ou traduits sous une forme différente, ce qui nécessite quelques commentaires supplémentaires. Ainsi, *pediculous* (Dfr I) doit être considéré comme un latinisme pour *peoillos*. En outre, toujours dans Dfr I, la table contient encore la forme latine *tinea*, bien que le traducteur connaisse le terme français, comme il le montre par une occurrence ultérieure. Une traduction divergente se présente dans Pfr, où le traducteur rend correctement *tinea* par *migne* (3 occurrences). En revanche, l'emploi de *lentes* pour *tinea* (AGfr I) est incorrect, parce qu'il s'agit de parasites différents. Une autre confusion se trouve dans AGfr II, où le nom *tinea* est d'abord rendu par la paraphrase *ung ver que on apelle tynia* et ensuite par *vers que l'on appelle tynes*. Mfr contient encore une autre paraphrase, parce que *enfermité de peoil* y rend *pediculus*[94]. Enfin, notre corpus présente encore quelques traductions hyperonymiques, c'est-à-dire que la version française offre une terminologie plus large que le texte latin. Concrètement, il s'agit de *poes ou telle vermine* et ensuite *vermine* seul pour *pediculus* (AGfr II) et du trinôme *taigne, rougne ou autre infection sur le cuir* pour *tinea* (AGfrm). Ces traductions hyperonymiques ne sont cependant pas obligatoirement incorrectes, étant donné que les noms latins cachent parfois plusieurs types de parasites sous une seule dénomination[95]. Pour l'ensemble des occurrences, cela donne les résultats suivants[96] :

92. *Sources inédites des* Auzels Cassadors, éd. cit., p. 48.

93. Seul Afr ne mentionne pas d'ectoparasites.

94. Quand la paraphrase française rend une paraphrase latine, nous la considérons comme une traduction prototypique.

95. GLESSGEN, *op. cit.*, II, p. 626.

96. Nous n'avons pas tenu compte des occurrences omises dans AGfr II, étant donné que d'autres occurrences des mots en question y sont bel et bien traduites. Par conséquent, les omissions ne sont pas dues à une carence lexicale du traducteur, mais à sa décision de ne pas

	Trad. prot.[97]	Traduction non prototypique									Total
		fr. corr.	fr. incorr.	latin	Latinisme	Paraphrase lat.	fr.	Hyperonyme 1 él.	2	3	
AGfr I	13	0	2	0	0	0	0	0	0	0	15
AGfr II	4	0	0	0	0	1	1	1	1	0	8
AGfrm	9	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10
AGfr III	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Dfr I	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	3
Dfr II	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Ghfr	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Gufr	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Mfr	20	0	0	0	0	0	1	0	0	0	21
Pfr	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Total	84	3	2	1	1	1	2	1	1	1	97

Le schéma montre que pour désigner les ectoparasites, les traducteurs ont surtout employé ce que nous avons appelé les traductions prototypiques, c'est-à-dire *peoil, peoillos* et *teigne*. En effet, un de ces trois termes a été utilisé comme traduction unique dans 84 cas sur 97, soit dans 86,6 %. En outre, les autres traductions ne sont pas forcément incorrectes ou difficiles à comprendre. Les seuls cas problématiques sont le terme latin (1), le nom français incorrect (2) et les paraphrases confondant les vers et les teignes (2), dont la première a gardé *tinea*, auxquels on peut éventuellement ajouter le latinisme (1), soit au maximum six occurrences ou 6,2 % du total.

L'emploi élevé des traductions prototypiques simples indique également que les traducteurs ont peu recouru à des mécanismes de traduction spécifiques. En effet, ceux-ci se présentent seulement dans AGfr II (deux paraphrases et un binôme), AGfrm (un trinôme) et Mfr (une paraphrase). Dans le dernier cas, il est cependant difficile de se prononcer, parce qu'il n'est pas exclu que le modèle latin ait également contenu une paraphrase, comme c'est sans doute le cas pour les autres paraphrases qui figurent dans cette traduction. Quant aux mécanismes employés dans les traductions du *De fal-*

reprendre certains paragraphes. Comme les termes à examiner se trouvent ailleurs, cette décision ne porte pas à conséquences pour le phénomène examiné ici.

97. « traduction prototypique », *cf.* n. 28.

conibus (AGfr II et AGfrm), les paraphrases semblent indiquer une certaine hésitation du traducteur en ce qui concerne la nature exacte des teignes, bien que le nom français soit déjà attesté depuis trois siècles à l'époque de ces traductions. D'autre part, les polynômes insistent plutôt sur le fait que les noms latins ne doivent pas nécessairement être compris au sens strict, mais peuvent désigner différents types d'ectoparasites.

En ce qui concerne les endoparasites, commençons par les traductions des noms généraux *lumbricus* et *vermis,* auxquels nous lions *lombric* et *ver* comme leurs deux traductions prototypiques [98]. Ces substantifs français sont attestés depuis le XIIe siècle au moins, mais avec le sens de « larve » ou de « ver terrestre », alors que d'après les données des dictionnaires [99], il n'existait pas d'occurrences de « ver intestinal » à l'époque où apparaissent les premières traductions cynégétiques. Daniel Delau, le traducteur de Ghfr et de Mfr, pourrait être le premier auteur à utiliser ces deux noms avec le sens de « ver intestinal ». Dans Ghfr, il recourt même une seule fois au binôme *de toutez les lombrices et de toutez verms*, mais comme il s'agit de la dernière occurrence de *lombrices* (54.6), le binôme ne sert pas à introduire un nouveau sens [100]. En revanche, la nouveauté de la terminologie pourrait expliquer pourquoi le traducteur de Dfr I et Gufr I, en 1284, conserve le nom latin *lumbricus*. Plus tard, les traducteurs recourent en général à *ver*, qui semble donc s'imposer. Les exceptions sont en effet rares : *filandre* dans AGfr III, ce qui constitue une traduction acceptable, contrairement à *esguille* dans le même texte et la paraphrase métonymique *flux de ventre qui le blesse* dans AGfr II. Ce que l'on peut schématiser sous la forme du tableau ci-contre.

58 occurrences sur 64, soit 90,6 % des cas, peuvent être considérées comme prototypiques, même si ce chiffre doit surtout être attribué à Ghfr et Mfr, qui représentent ensemble 50 occurrences des 64, soit 78,1 %. En effet, pour les huit autres textes, le nombre de traductions prototypiques est seulement 8/14, soit 57,1 %. Toutefois, même dans ces cas, et comme pour les teignes et les poux, nous constatons que les traductions erronées et les mécanismes de traduction sont peu nombreux.

Pour les traductions des dénominations complexes, il est impossible de tirer des conclusions générales, puisqu'elles ne se trouvent que dans un seul texte latin de notre corpus. Rappelons seulement que dans les trois cas, il s'agit de termes latins qui sont peu fréquents avec ce sens et qui, pour cette

98. Nous ne pouvons pas faire de distinction entre les traductions de *lumbricus*, d'une part, et celle de *vermis*, d'autre part, étant donné que nous ne connaissons pas la terminologie du modèle latin employé pour Gfr et Mfr.

99. Nous avons aussi comparé ces données avec quelques glossaires médiévaux qui étaient à notre disposition, dont T. HUNT, *Teaching and Learning Latin in XIIIth century England*, Cambridge, 1991, mais nous n'avons pas trouvé d'indications de ce genre dans les glossaires antérieurs à 1250.

100. D'ailleurs, nous ne connaissons pas le modèle latin, qui peut également contenir un binôme à cet endroit.

	Traduction prototypique			Traduction non prototypique				Total
	Ver	Lombric	Lombrics et vers	Nom simple correct	Nom simple incorrect	Nom latin	Paraphr. méton.	
AGfr I	3	0	0	0	0	0	0	3
AGfr II	0	0	0	0	0	0	1	1
AGfrm	2	0	0	0	0	0	0	2
AGfr III	0	0	0	1	2	0	0	3
Dfr I	0	0	0	0	0	1	0	1
Dfr II	2	0	0	0	0	0	0	2
Ghfr	4	8	1	0	0	0	0	13
Gufr	0	0	0	0	0	1	0	1
Mfr	28	9	0	0	0	0	0	37
Pfr	1	0	0	0	0	0	0	1
Total	40	17	1	1	2	2	1	64

raison, sont accompagnés d'une explication. Mais, malgré celle-ci, ces noms ont manifestement posé des problèmes aux traducteurs, puisqu'aucune des trois dénominations n'est rendue correctement. Pour le binôme *aculei sive puncturae acutae*, AGfr III ne reprend que le premier élément, mais AGfr I et II insistent sur le second élément et omettent de cette façon tout rapport avec les vers. Dans *anguillae, hoc est lumbrici longi*, c'est surtout le nom *anguilla* qui a posé problème, vu que la traduction *aiguille*, qui se présente dans deux versions françaises, est incorrecte, et que dans une troisième traduction cette occurrence est omise. La seule traduction valable a résolu le problème terminologique en ne reprenant que la glose (*vers lons*). Enfin, de la séquence *punctura quod acus apellamus*, l'élément-clé *acus* est cette fois-ci correctement rendu par *aiguille*, mais ici c'est *punctura* qui est problématique. Ce substantif est d'abord traduit par *mal*, ce qui peut être recevable, mais ensuite par *jointure*, ce qui montre que le traducteur n'a pas compris le passage en question. Sur les neuf occurrences latines des dénominations complexes, nous n'avons donc que trois traductions correctes, cinq traductions incorrectes et une omission. Les tentatives des auteurs latins pour introduire des termes spéciaux ne semblent donc pas avoir réussi, ce qui confirme que, tout au long du Moyen Âge, il règne une grande confusion en ce qui concerne l'identification exacte des (endo-)parasites.

Conclusions

Nous avons commencé notre étude par une analyse du vocabulaire latin. Pour les ectoparasites, la situation était claire, étant donné que la terminologie se limitait à *pediculus* et *tinea*, à comprendre au sens strict ou au sens plus large d'ectoparasites en général. La dénomination pour les endoparasites présentait une variété plus grande. Nous y avons distingué deux groupes différents : d'une part les termes généraux *vermis* et *lumbricus*, d'autre part *aculeus*, *acus* et *anguilla*, qui à l'intérieur d'une séquence plus large, dont deux fois avec *punctura*, désignaient probablement des types de vers plus spécifiques.

Notre but était d'examiner si les traductions étaient correctes et si, en outre, elles ont joué un rôle dans le développement lexical à l'intérieur du champ sémantique des parasites et comment les traducteurs ont résolu d'éventuels problèmes terminologiques. En ce qui concerne le degré d'exactitude, le schéma suivant indique les traductions qui peuvent être considérées comme correctes pour les termes latins pris individuellement :

	Traduction correcte [101]	**Traduction incorrecte**	**Maintien du latin**
Pediculus	Peoil (AGfr I, AGfr II, AGfrm, Agfr III, Ghfr, Mfr, Pfr) Peoillos (AGfr I, Dfr I, Dfr II, Gufr I, Pfr) Vermine (AGfr II)		
Tinea	Teigne (AGfr I, AGfr II, AGfrm, Agfr III, Dfr I, Dfr II, Gufr I) Teigne, rougne (...) (AGfrm) Migne (Pfr)	Lente (AGfr I) Ver qui s'appelle teigne (AGfr II)	Dfr I
Vermis / Lumbricus	Ver (AGfr I, AGfrm, Agfr III, Dfr II, Ghfr, Mfr, Pfr) Lombrice (Ghfr, Mfr) Filandre (AGfr III)	Flux de ventre (AGfr II) Aiguille (AGfr III) [102]	Dfr I Gufr I
Acus / Aculeus	Aiguille (AGfr III, Alfr)	Trencheson (AGfr II)	
Anguilla		Aiguille (AGfrm, AGfr III)	
(Punctura)	Pointure (AGfr I, AGfr II) Mal (Al)	Jointure (Al)	

101. Rappelons qu'une traduction exacte, prototypique ou pas, donne un équivalent correct tenant compte de tous les éléments liés au terme latin et que par conséquent, des équivalents qui se limitent par exemple aux symptômes, ne peuvent pas être considérés comme corrects.

102. Cette traduction est considérée comme incorrecte étant donné que *lumbricus* reprend *anguilla* et la traduction d'*aiguille* pour *anguilla* est incorrecte.

Ce schéma montre que sur les huit termes latins sélectionnés, un seul (*pediculus*) est toujours rendu fidèlement, contrairement à *anguilla*, qui ne l'est jamais. Pour les autres noms, les traductions exactes sont plus fréquentes que les traductions incorrectes, aussi bien en nombre de noms qu'en nombre de textes. Ces traductions incorrectes sont généralement dues à la confusion entre différents parasites, ou entre les maladies et les symptômes, le seul cas où le traducteur s'est complètement trompé étant *Alexander medicus*, où *jointure* rend *punctura*. Étant donné la taille microscopique de plusieurs parasites, il ne faut pas s'étonner qu'une certaine confusion règne quant à la nature exacte des organismes correspondant aux différents noms.

Terminons par l'apport des traducteurs au développement du lexique scientifique. Pour les ectoparasites, la situation semble à nouveau assez claire. Les termes français *peoil, peoillos* et *teigne* sont attestés dès le XIIe siècle avec le sens qu'ils revêtent dans les textes de notre corpus et les traducteurs se sont donc en grande majorité servis de lexèmes existants. Leur apport au développement du lexique concernant les ectoparasites semble donc négligeable. Les autres noms employés par certains traducteurs, c'est-à-dire *lente* (AGfr I), *vermine* (AGfr II), *rogne* (AGfrm), *infection* (AGfrm) et *migne* (Pfr), sont également attestés avec le sens qu'ils occupent dans notre corpus depuis au moins un siècle avant la rédaction du texte dans lequel nous les avons relevés. Le seul élément qui mérite d'être mentionné est l'emploi des polynômes par lesquels les traducteurs insistent sur le fait que le sens des noms latins n'est pas forcément restreint au parasite en question, mais peut en désigner plusieurs.

La situation est différente en ce qui concerne les endoparasites, puisque, selon les données fournies par les dictionnaires et les glossaires, il n'existait pas encore de terme vernaculaire pour désigner le ver intestinal à l'époque où apparaissent les premiers traités cynégétiques français. C'est donc à Daniel Delau, traducteur de Ghfr et de Mfr, et à ses confrères, qu'il est revenu de trouver une telle désignation. La solution employée par Daniel Delau est simple : soit *verm*, soit *lombrice*. Ces deux mots existaient déjà en français, mais avec le sens de « ver de terre », et dans les traductions de Delau, ils peuvent être caractérisés comme des néologismes sémantiques latinisants [103]. La raison pour laquelle le traducteur emploie tantôt *verm*, tantôt *lombrice*, peut être liée à une alternance des formes *vermis* et *lumbricus* dans le texte latin, mais comme les manuscrits présentent des variantes et que nous ne connaissons pas le modèle exact employé par le traducteur, il est impossible de se prononcer. Les traducteurs postérieurs ont généralement

103. Dans le cas d'un néologisme sémantique latinisant, le traducteur donne le sens du terme latin à un terme qui est déjà attesté en français, et formellement lié au terme latin, mais ayant une autre acception en français. Sur les différents types de néologismes, voir A. MERTENS, *La néologie dans la traduction par Jean d'Antioche (1282) du « De inventione » de Cicéron et de la « Rhetorica ad Herennium ». Abit – afit*, mémoire de licence, K.U. Leuven, 1989, p. 51.

suivi l'exemple de Daniel Delau, en tout cas en ce qui concerne l'emploi de *ver*. Toutefois, d'autres dénominations voient également le jour, en premier lieu *aiguille* et *filandre*, deux noms qui apparaissent dans le troisième quart du XIVe siècle, le premier chez Gace de la Buigne, le second chez Henri de Ferrières, et qui sont seulement employés pour les oiseaux rapaces. Actuellement, H. Beaufrère définit les *aguilles* comme « ancien terme pour désigner des "vers microscopiques qui se logent sous la peau des oiseaux [...]" » [104] et il ajoute que la nature exacte de ces parasites est difficile à déterminer, bien qu'une identification avec la *larva migrans* ne soit pas exclue. Pour les *filandres*, il note que ce sont des « vers parasites que l'on trouve dans les émeuts [...], vraisemblablement des capillaires » [105]. Il est cependant improbable qu'à l'époque médiévale on ait déjà pu établir une distinction pareille, et les deux substantifs français peuvent donc être interprétés comme des synonymes. Le traducteur d'*Alexander medicus* se trouve probablement parmi les premiers utilisateurs d'*aiguille* [106]. Il est toutefois évident que ce n'est pas cette traduction qui est responsable de la diffusion du terme, mais Gace de la Buigne. Les trois dernières dénominations, à savoir *pointure, trencheson* et *flux de ventre*, sont toutes attestées dès le XIIe ou le XIIIe siècle, donc au moins deux siècles avant leur utilisation dans notre corpus. Les traducteurs ont certes pu jouer un rôle dans la diffusion de *ver* au sens de « ver intestinal », mais il s'agit d'un terme fréquent par ailleurs, également en dehors du présent corpus, ce qui vaut dans une moindre mesure aussi pour *lombric*. Au total, pour l'ensemble du vocabulaire étudié, l'apport des traducteurs des traités cynégétiques semble donc assez modeste, étant donné qu'ils utilisent surtout des termes attestés de longue date et donc déjà bien intégrés dans le lexique français.

An SMETS, Fac. Letteren K.U. Leuven, Subfaculteit Taalkunde Blijde Inkomststraat 21, B-3000 Leuven

« Poux, vers et vermine » : étude sémantique sur les parasites des rapaces dans les traductions cynégétiques françaises

On connaît le rôle des traductions médiévales dans le développement du lexique scientifique, et l'article analyse ce phénomène pour les noms des parasites des rapaces à partir d'un corpus composé de 11 textes cynégétiques français ayant un modèle latin et traitant ce sujet. Ce choix s'explique par le fait que les parasites (ecto- ou endoparasites) sont les maux les plus fréquents dans ces traités. Dans le domaine latin, le vocabulaire se limite à *tinea* et

104. BEAUFRÈRE, *op. cit.*, p. 12.
105. *Ibid.*, p. 174.
106. G. TILANDER situe la traduction au XVe siècle (*Sources inédites des* Auzels Cassadors, éd. cit., p. 46), mais le manuscrit date du XIVe siècle. Voir SMETS, VAN DEN ABEELE, « Manuscrits et traités de chasse français du Moyen Âge. », *loc. cit.*, p. 325.

pediculus pour les ectoparasites, et aux termes généraux *vermis* et *lumbricus* pour les endoparasites, complétés par quelques occurrences d'*aculeus, acus* et *anguilla*. La diversité lexicale est plus riche en français : surtout *peoil* et *teigne* pour les ectoparasites, mais aussi *vermine, lente* et *migne*, tout comme le maintien du latin, et *ver, lombrice, filandre, esguille*, ... pour les endoparasites. Les traducteurs utilisent surtout des termes déjà existants, mais le traducteur de *Moamin* semble être le premier à employer les noms *ver* et *lombrice* dans le sens de « ver ou lombric intestinal ». Enfin, il s'avère que certains termes, comme *pediculus*, sont toujours rendus correctement, alors que d'autres, comme *anguilla*, ne le sont jamais.

Lexique – traduction – médecine vétérinaire – littérature cynégétique – parasites – oiseaux rapaces

« Lice, Worms and Vermin » : a Semantical Study of the Names of the Birds of Prey's Parasites in Cynegetic Texts translated from Latin to French

This contribution proposes an analysis of the role played by translations in relationship to the development of scientific vocabulary in the Middle Ages. To be precise, it is a study of the names of the birds of prey's parasites, based on a corpus of the 11 texts in Old and Middle French which deal with this topic and have a Latin source text. The reason for this choice is that in hunting literature parasites (both endo- and ectoparasites) are the diseases with the highest frequency. The Latin vocabulary is limited to *tinea* and *pediculus* for the ectoparasites, and to the general terms *vermis* and *lumbricus* for the endoparasites, these being completed by a few occurrences of *aculeus, acus* and *anguilla*. The French vocabulary is more diversified : especially *peoil* and *teigne* for the ectoparasites, but also *vermine, lente* and *migne*, just as the Latin term, and *ver, lombrice, filandre, esguille*, ... for the endoparasites. The translators generally choose terms which already existed in French, but the translator of the *Moamin* seems to be the first one to use the names *ver* and *lombrice* with the meaning of « intestinal worm ». Finally, we observe that some terms, as *pediculus*, are always correctly translated, and others, like *anguilla*, never.

Vocabulary – translation – veterinary medecine – cynegetic literature – parasites – birds of prey

Annexe : glossaire [107]

*aculeus** : aiguille, ver intestinal
*acus** : aiguille, ver intestinal
aiguille : petit ver intestinal, peut-être la *larva migrans*
*anguila** : aiguille, ver intestinal, probablement du type des *Ascaridia*
ectoparasites : parasites qui se trouvent à l'extérieur du corps
endoparasites : vers intestinaux qui se trouvent à l'intérieur du corps
filandre : ver intestinal qu'on trouve dans les émeuts, probablement des capillaires
lente : œuf des poux
lombrice : ver intestinal
*lumbricus** : ver intestinal (vocabulaire plus spécialisé)
migne : mite, ver rongeur
*pediculus** : pou ou plus généralement, ectoparasites
pointure : piqûre, surtout des serpents ou des insectes
pou : pou
*punctura** : point de côté
rogne : gale invétérée
teigne : teigne
*tinea** : teigne, plus généralement, ectoparasites
trencheson : douleur très aiguë dans le ventre
ver : ver intestinal, parasite en forme de ver qui se développe dans le corps de l'homme et des animaux
vermine : vermine, l'ensemble des insectes parasites
*vermis** : ver intestinal (vocabulaire général)

107. Les termes latins sont suivis d'un astérisque.

Médiévales 51, automne 2006, p. 119-138

Julien VÉRONÈSE

LA NOTION D'« AUTEUR-MAGICIEN » À LA FIN DU MOYEN ÂGE : LE CAS DE L'ERMITE PELAGIUS DE MAJORQUE († v. 1480)*

De prime abord, dans l'histoire de la magie médiévale, le XVe siècle fait quelque peu figure de parent pauvre. Certes, une proportion importante des manuscrits de « magie » qui sont parvenus jusqu'à nous date de cette période [1] ; qui plus est, ce sont bien souvent des manuscrits fondamentaux pour notre connaissance de ce champ de l'histoire culturelle du Moyen Âge latin [2]. Mais ils rapportent en général des traditions anciennes dont les premiers témoins, les plus fiables, ont disparu, qu'il faille l'imputer à l'œuvre du temps ou à la répression qui s'intensifie à partir des premières décennies du XIVe siècle sous l'égide de la papauté. Autrement dit, c'est la situation d'héritage qui prévaut. Le cas de l'*Ars notoria*, texte dont on peut le mieux suivre l'histoire manuscrite du début du XIIIe siècle jusqu'à l'époque moderne, montre très bien à quel point une tradition de magie ou de théurgie savante peut être, au fil du temps, l'objet de recompositions, dont certaines n'ont plus grand-chose à voir avec la forme originelle [3].

* Nous remercions Jean Dupèbe de nous avoir soutenus dans une recherche que se situe dans la continuité de ses travaux, ainsi que Nicolas Weill-Parot et Jean-Patrice Boudet pour leurs remarques avisées.

1. Voir l'essai de quantification de F. KLAASSEN, « Medieval Ritual Magic in the Renaissance », *Aries* 3, 2 (2003), p. 166-199. Le XVe siècle est la période pour laquelle on recense le plus de manuscrits contenant des textes de magie astrale et de magie rituelle.

2. Le ms. Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 849, partiellement édité par R. KIECKHEFER (*Forbidden Rites. A Necromancer's Manual of the Fifteenth Century*, Stroud, 1997), est l'un des rares témoins qui nous permettent de connaître directement la « nigromancie » des derniers siècles du Moyen Âge. On peut encore citer le cas de la *Clavicula Salomonis*, dont le seul ms. latin médiéval connu (Amsterdam, Bibliotheca Philosophica Hermetica 114) date de la fin du XVe siècle. *Cf.* J.-P. BOUDET et J. VÉRONÈSE, « Le secret dans la magie rituelle médiévale », *Il Segreto*, dans *Micrologus. Natura, Scienze e Società Medievali*, XIV, Florence, 2006, p. 101-150, not. p. 105-106.

3. L'*Ars notoria* promet la science infuse à ses adeptes. *Cf.* J. VÉRONÈSE, *L'Ars notoria au Moyen Âge et à l'époque moderne. Étude d'une tradition de magie théurgique (XIIe-XVIIe siècle),*

S'il y a sur le plan qualitatif une forme d'appauvrissement due en partie aux difficiles conditions de transmission de savoirs qui restent interdits, différents indices montrent cependant que la tendance générale n'est pas uniformément au déclin et que la situation est contrastée. Après les bouleversements profonds des XIIe et XIIIe siècles, les deux derniers siècles du Moyen Âge sont le moment d'une diffusion assez large de la magie savante, dont, en bout de chaîne, témoigne le foisonnement textuel de la Renaissance[4]. Sur le terrain spécifique de la magie des talismans (*imagines astrologicae*), le XVe siècle est marqué, du moins sur le plan conceptuel, par une « renaissance » initiée par des philosophes et des philologues d'envergure, comme Marsile Ficin et Jean Pic de la Mirandole[5]. C'est aussi pour cette période que l'on conserve le plus de manuscrits de magie astrale[6].

Du côté de la magie rituelle, que l'on distingue de la magie talismanique par la primauté que tiennent les rites dans la réalisation des *experimenta* (par rapport, notamment, aux impératifs astrologiques), la situation n'est pas non plus à la sclérose ; la magie démoniaque et angélique suscite toujours un intérêt chez les clercs, en même temps qu'elle pénètre de plus en plus le monde laïc[7]. Mais il est difficile, dans ce domaine, de parler de renaissance ou de renouveau. Sur le plan de l'histoire des textes, il n'y a guère, en particulier, de renouvellement. En dehors de quelques développements au sein de traditions bien établies (comme celle de l'*Ars notoria*), les apports nouveaux sont dus pour l'essentiel à un homme, Pelagius de Majorque, qui, dans la seconde moitié du XVe siècle, n'hésite pas à briser la loi commune de l'attribution pseudépigraphique (à Salomon, Hermès, Toz le Grec et autres autorités anciennes) pour se livrer à ses propres spéculations. Pelagius apparaît à ce titre comme l'un des protagonistes importants du « mouvement de libération » de l'écriture magique, mis en évidence il y a peu par Nicolas Weill-

thèse de l'université Paris X-Nanterre, 2004. La publication des éditions critiques est prévue en 2007 à la *Micrologus' Library* (A. Paravicini Bagliani dir.) dans une sous-collection dirigée par J.-P. Boudet, intitulée *Salomon Latinus* ; un second volume doit paraître ultérieurement chez Honoré Champion.

4. J.-P. BOUDET, *Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XIIe-XVe siècle). Essai de synthèse*, Mémoire d'habilitation de l'Université Paris I-Sorbonne, 2003, t. II, p. 257-317, à paraître aux Publications de la Sorbonne.

5. N. WEILL-PAROT, *Les « images astrologiques » au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques (XIIe-XVe siècle)*, Paris, 2002, p. 589 et suiv. ; *ID.*, « Pénombre ficinienne : le renouveau de la théorie de la magie talismanique et ses ambiguïtés », dans *Les Cahiers de l'Humanisme*, vol. II : *Marsile Ficin ou les mystères platoniciens*, Paris, 2002, p. 71-90.

6. F. KLAASSEN, *art. cit.*, a retrouvé plus de 50 mss.

7. Voir le ms. Paris, BNF, ital. 1524, daté de 1446, qui contient une traduction incomplète de la *Clavicula Salomonis* et une *Necromantia* italienne sans doute destinée à un noble milanais. *Cf.* F. GAL, *La magie dans un manuel italien du milieu du XVe siècle*, mémoire de DEA, Paris X-Nanterre, ss. dir. C. Beaune et J.-P. Boudet, dactyl., 2 vol., 2002. F. Gal a entrepris sous la direction de J.-P. Boudet une thèse centrée sur l'étude de ce manuscrit.

Parot[8], et qui est sans doute le phénomène le plus original intervenant dans le petit monde de la magie à la fin du Moyen Âge.

On pourrait penser que cet élan de libération a concerné en priorité la magie astrale, autrement dit le versant le plus rationnel ou le plus scientifique de la magie. La promotion d'une efficacité naturelle des talismans, formulée de manière plus ou moins sincère et explicite par les défenseurs des « images », était dans l'absolu mieux à même de susciter chez les spécialistes un désir d'autonomie par rapport à la tradition. Même s'il convient de ne pas forcer outre mesure la distinction entre magie astrale et magie rituelle, une certaine forme d'expérimentation personnelle pouvait, en théorie, trouver davantage à s'exprimer sur ce terrain « naturaliste », quand la magie rituelle, en tant que savoir divin efficace révélé au commencement du monde, contraignait tout adepte à s'effacer et à se fondre dans la relation à Dieu. Ainsi, ce n'est certainement pas un fait du hasard si ce sont des individus connus pour leur goût plus ou moins prononcé de l'astrologie (Michel Scot, Albert le Grand ou Pietro d'Abano) qui sont devenus, dès la fin du XIII[e] siècle et le début du XIV[e] siècle, des autorités à l'égal des anciens en matière de « science des images »[9]. Plus significatif est le cas de l'astrologue et magicien bolonais de la seconde moitié du XIV[e] siècle, Antonio da Montolmo, qui est l'auteur de différents textes sur les talismans[10]. Cet universitaire a utilisé aussi bien la magie « hermétique » que « salomonienne » (autrement dit, aussi bien la magie astrale que la magie rituelle) pour développer une typologie et une pratique des « images » associant, selon différentes combinaisons, entités spirituelles (anges ou intelligences) et influences astrales.

Mais si limitée soit-elle, cette tendance à l'« individuation » des magiciens trouve également un point d'ancrage du côté de la magie rituelle ; et en particulier, parce qu'elle excluait toute implication démoniaque explicite et faisait encourir à ses adeptes de moindres risques, du côté de la magie théurgique[11]. Le cas de Michel Scot mis à part, bien difficile à tirer au clair pour des raisons philologiques[12], le premier exemple digne de ce nom est celui du moine bénédictin Jean de Morigny (à proximité d'Étampes), qui compose en plusieurs étapes, entre 1304 et 1317, un *Liber visionum beate*

8. N. WEILL-PAROT, *Les « images astrologiques »*, *op. cit.*, p. 602-636.

9. J.-P. BOUDET, *Astrologie*, *op. cit.*, vol. II, p. 293.

10. N. WEILL-PAROT, *Les « images astrologiques »*, *op. cit.*, p. 611-622 ; *ID.*, « Antonio da Montolmo et la magie hermétique », dans P. LUCENTINI, I. PARRI, V. PERRONE COMPAGNI (éd.), *Hermetism from Late Antiquity to Humanism*, Turnhout, 2003, p. 545-568.

11. On parle de théurgie dès lors que l'adepte et le texte qu'il utilise n'entendent pas contraindre ouvertement les esprits. Il faut bien entendu, pour que cela soit possible, qu'ils soient considérés comme bons. Sur ce concept, *cf.* J. VÉRONÈSE, *L'Ars notoria*, *op. cit.*, vol. I, p. 464-468.

12. J.-P. BOUDET, *Astrologie*, *op. cit.*, vol. I, p. 130-134. L'auteur du *Liber introductorius* s'attribue la paternité d'un *Liber consecrationis* qui servait de mode opératoire pour utiliser un catalogue de démons intitulé *Liber perditionis anime et corporis ille*. Mais s'agit-il de Michel Scot lui-même ou de l'interpolateur de la fin du XIII[e] siècle ?

virgine Marie pour partie dérivé de l'*Ars notoria*[13]. L'objectif du bénédictin est ambivalent : s'il entend rompre, comme il l'affirme dans un prologue à visée autobiographique, avec un « art des notes » qu'il assimile après un temps d'expérimentation à la « nigromancie » (*i.e.* la magie démoniaque), il n'est toutefois pas prêt à renoncer aux révélations émanant de la sphère céleste. Il compose son ouvrage avec l'assentiment de la Vierge, qui lui offre le moyen de racheter ses errements passés tout autant qu'un accès au savoir parfait. Le patronage marial limite, à l'évidence, le caractère personnel de l'œuvre (c'est du reste sa raison d'être) ; l'architecture du *Livre des visions* s'inspire par ailleurs assez étroitement de la structure des traités d'*Ars notoria*. Mais Jean de Morigny se livre dans son texte comme aucun invocateur d'esprits ne l'avait fait avant lui. Si cette audace ne lui coûte pas la vie, son *Livre des visions* est condamné au bûcher en 1323 par la Faculté de théologie de l'Université de Paris comme succédané de l'*Ars notoria*, elle-même mise à l'index quelques décennies plus tôt par Thomas d'Aquin[14].

Par la suite, dans les années 1330-1340, le maître d'œuvre du *Liber sacratus sive juratus* (v. 1330-1340), là encore pour partie dérivé de l'*Ars notoria*, a jugé bon de masquer son identité derrière le pseudonyme exotique d'« Honorius de Thèbes ». Le caractère très polémique de son œuvre et le contexte de plus en plus défavorable à la magie l'invitaient, il est vrai, à prendre quelques précautions[15]. Mais quelque temps plus tard, le clerc catalan ou aragonais Berenger Ganellus ne renonce pas à s'attribuer la paternité de la *Summa sacre magice*, une vaste compilation de magie rituelle datée de 1346[16]. L'existence du personnage est bien attestée, puisqu'en 1347 un franciscain défroqué du nom d'Étienne Pépin est accusé par l'officialité de l'évêque de Mende de s'être procuré, dans les environs de Perpignan, un manuscrit du *Liber juratus* auprès d'un maître ès arts nommé... Berenger Ganellus[17].

13. S. Barnay, « La mariophanie au regard de Jean de Morigny : magie ou miracle de la vision mariale ? », dans *Miracles, prodiges et merveilles au Moyen Âge. XXVe Congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (Orléans, 1994)*, Paris, 1995, p. 173-190, et les deux articles que lui consacrent N. Watson et C. Fanger dans C. Fanger éd., *Conjuring Spirits. Texts and Traditions of Medieval Ritual Magic*, Stroud, 1998, p. 163-249. Le prologue du *Liber visionum*, texte conservé entièrement ou partiellement dans 16 mss., est éd. et trad. en anglais par ces deux historiens dans *Esoterica : the Journal of Esoteric Studies*, vol. III, 2001, p. 108-217. L'édition du reste du *Liber visionum* est en cours.

14. *Sancti Thomæ Aquinatis Opera Omnia, Secunda secundæ Summæ theologiæ*, éd. Leonis XIII, Rome, 1897, t. IX, p. 330-331.

15. G. Hedegård, *Liber iuratus Honorii. A Critical Edition of the Latin Version of the Sworn Book of Honorius*, Stockholm, 2002, et pour le contexte, J.-P. Boudet, « Magie théurgique, angélologie et vision béatifique dans le *Liber sacratus sive juratus* attribué à Honorius de Thèbes », dans *Les anges et la magie*, *op. cit.*, p. 851-890.

16. Ms. Kassel, Univ. Bibl. 4° astron. 3. *Cf.* C. Gilly, « Between Paracelsus, Pelagius and Ganellus : Hermetism in John Dee », dans *Magia, alchimia, scienza dal '400 al '700. L'influsso di Ermete Trismegisto. Magic, Alchemy and Science, xvth-xviiith Centuries. The influence of Hermes Trismegistus*, éd. C. Gilly et C. Van Heertum, Florence, 2002, vol. I, p. 286-294, not. p. 289-291. Elle est mentionnée en 1508 dans l'*Antipalus maleficiorum* de Jean Trithème.

17. J.-P. Boudet et J. Véronèse, « Le secret... », *op. cit.*, p. 41-42.

La version abrégée de l'*Ars notoria* attribuée dans un manuscrit du Vatican à un certain « maître Thomas de Tolède »[18] est un cas problématique, puisqu'il est tout à fait possible que l'origine tolédane dudit Thomas ne soit que le reflet du *topos* faisant de la cité castillane la terre d'élection des arts magiques[19]. Mais quand bien même ce serait le cas, la volonté de rompre avec le cadre pseudépigraphique traditionnel est manifeste. En outre, Thomas ne se présente pas comme un simple abréviateur de l'*Ars notoria* ; c'est sous la tutelle d'un esprit (*spiritus*) et à la demande de compagnons qui apparaissent pour l'occasion comme autant de disciples qu'il réactualise, voire améliore, les enseignements jadis dispensés à Salomon. Non sans pragmatisme, il affirme en effet qu'il ne sert à rien de recourir aux longs et complexes rituels révélés au roi hébreu quand un résultat identique peut être obtenu grâce à un *compendium* de quelques invocations[20].

Bien évidemment, c'est à l'aune de cette évolution qu'il convient de situer l'œuvre de Pelagius de Majorque. La tâche, dans l'immédiat, est difficile. Tout d'abord, la constitution de la figure de l'« auteur-magicien » n'est pas linéaire. Il faut donc se garder, par le simple fait qu'il est tardif, de faire du cas de Pelagius un aboutissement nécessaire. Ensuite, une réflexion d'ensemble reste à mener pour déterminer quels critères sont le mieux à même de rendre compte du phénomène et de sa diversité (utilisation de la première personne, part de l'autobiographie, attitude vis-à-vis des traditions antérieures, etc.). Enfin, des études au cas par cas doivent être entreprises en amont pour nous permettre de mieux cerner les diverses façons dont les magiciens médiévaux ont composé avec les textes dont ils héritaient. Jusqu'à quel point, en effet, chacun d'entre eux a-t-il poussé le processus de réécriture ? Répondre à cette question permettrait de dresser une typologie des formes « personnalisées » de l'écriture magique aux XIVe et XVe siècles.

Si l'enquête reste à faire, il semble néanmoins que l'on atteigne avec Pelagius un degré de synthèse de la figure de l'« auteur-magicien » plus avancé, et donc plus complexe, que dans les cas cités précédemment (en tout cas pour ce qui concerne la magie rituelle). Pour en montrer certains aspects, nous utiliserons en priorité l'*Ars crucifixi*, l'une des œuvres théurgiques de l'ermite. Mais auparavant, il convient de prendre en quelques mots la mesure de ce mystérieux et fascinant personnage.

18. Ms. Vatican, Pal. lat. 957 (fin XIVe s.), f° 92v° : « Tractatus artis notorie per magistrum Thomam Toletensis editus, et dicitur notorie artis quia continet figuras scientiarum cum suis notulis. »

19. P. VERELST, « L'art de Tolède ou le huitième des arts libéraux : une approche du merveilleux épique », dans *Aspects de l'épopée romane. Mentalités, idéologies, intertextualités*, éd. H. VAN DIJK et W. NOOMEN, Groningue, 1995, p. 3-41, not. p. 11-16.

20. Ms. cit., f° 92v° : « Visum dum erat quod opus sapientis Salomonis nimis esset dispendiosum necnon laboriosum fragilitati nostre humane ad practitandum, petitio superlativa quorundam meorum amicorum meis auribus inconuit compendiose, ut hoc opusculum compilarem plurimorum precibus. »

Pelagius de Majorque et son œuvre

En dépit des travaux pionniers de Jean Dupèbe[21], la vie de Pelagius reste mal connue. L'essentiel de ce que l'on sait provient de la correspondance que Libanius Gallus[22], l'un des disciples de l'ermite, a entretenue à la fin du xve siècle avec l'abbé de Sponheim Jean Trithème, et avec un destinataire anonyme identifiable au margrave-électeur Joachim de Brandebourg, lui-même proche de Trithème. Ces renseignements sont, qui plus est, sujets à caution (tout du moins au niveau de certains détails).

Normand formé aux arts libéraux, Libanius dit avoir rencontré Pelagius au terme d'une errance de plusieurs décennies qui le mena partout en Europe et jusqu'en Afrique du Nord. C'est porté par l'espoir de percer un jour les mystères des deux « magies », naturelle et spirituelle, qu'il débarqua à Majorque autour de 1480. Il apprit à cette occasion qu'un ermite renommé pour sa maîtrise des sciences occultes vivait dans l'île depuis une cinquantaine d'années déjà. En raison de sa forte motivation, Libanius réussit très vite à faire du vieil homme son *præceptor*. La relation entre le maître et le disciple devait durer environ seize mois, jusqu'à la mort de Pelagius ; elle fut si forte que l'ermite adressa un certain nombre de ses œuvres à son élève et n'hésita pas, au soir de sa vie, à lui céder ses manuscrits[23].

Sur feu son maître, Libanius porte un jugement sans nuances : il n'y eut jamais au monde de plus grand maître dans l'art de bien invoquer les démons et les esprits ; le saint homme connaissait tout de leur nature, de leurs fonctions (bonnes ou mauvaises), et des signes nécessaires pour les faire se manifester[24]. Mais il ne brosse du personnage qu'une esquisse. Originaire de la région de Gênes, issu d'une famille pauvre, le jeune Pelagius n'aurait dû qu'à des aumônes et à son talent d'avoir su progresser sur la voie qui mène au savoir et à la sagesse. Autour des années 1420, il serait allé en Franconie[25]

21. J. Dupèbe, « Curiosité et magie chez Johannes Trithemius », dans *La curiosité à la Renaissance*, éd. J. Céard, Paris, 1986, p. 71-97 ; *Id.*, « L'écriture chez l'ermite Pelagius. Un cas de théurgie chrétienne au xve siècle », dans *Le texte et son inscription*, éd. R. Laufer, Paris, 1989, p. 113-153 ; *Id.*, « L'ermite Pelagius et les Rose-Croix », dans *Rosenkreuz als europäisches Phänomen im 17. Jahrhundert*, éd. Bibliotheca Philosophica Hermetica, Amsterdam, 2002, p. 137-156.

22. F. Secret, « Qui était Libanius Gallus, le maître de Jean Trithème ? », *Estudios lullianos*, 6 (1962), p. 127-137 ; *Id.*, « Histoire de l'ésotérisme chrétien », *Annuaire EPHE (V^e section)*, 86 (1977-1978), p. 411-416.

23. Libanius devait lui-même céder les ouvrages de Pelagius à Trithème, qui oublie curieusement d'en condamner les parties les plus sulfureuses dans son *Antipalus maleficiorum*.

24. J. Dupèbe, « Curiosité... », *loc. cit.*, p. 96, app. II : « Nec mihi poterit persuaderi hominem vivere in mundo qui subtilius, proprius et efficatius noverit intelligere, loqui & docere de natura, generibus, differentiis, officiis, nominibus, locis, ordinibus, principalibus, gradibus, exorcismis, conjurationibus, coarctationibus, mandatis, promptitudine, tarditate, custodia, obligatione & libertate singulisque omnibus cæteris proprietatibus & descriptionibus spirituum ac dæmonum quam Pelagius iste heremita, praeceptor meus. »

25. Le texte donne *Francia*. Sur les raisons d'une telle traduction, cf. J. Dupèbe, « L'ermite Pelagius... », *loc. cit.*, p. 139-140, n. 12.

faire quelques opérations de magie naturelle, ce par quoi il faut sans doute entendre la confection de talismans ; mais menacé par des théologiens « envieux » ne sachant pas reconnaître ses mérites, il aurait choisi de migrer vers l'Afrique (probablement dans le Maghreb), où il aurait vécu pendant sept ans, avant de se fixer définitivement à Majorque[26]. De la formation du personnage, Libanius Gallus ne dit rien. Sans doute a-t-il fait un cursus ès arts. En tout cas, au fil du temps, en plus de rudiments de grec qu'il se plaît à manier à la manière d'un humaniste, il a acquis une bonne culture biblique, hagiographique, liturgique et même, dans une certaine mesure, philosophique.

L'impressionnante bibliographie de Pelagius témoigne de ses compétences en matière d'arts occultes. En raison d'un goût prononcé pour la science des étoiles, il s'est tout d'abord intéressé à la magie naturelle (*magia naturalis*), une forme de magie talismanique dépourvue, en principe, de « destinativité »[27]. Il a écrit sur le sujet un *Liber de principiis magie naturalis* dont à ce jour on ne sait rien[28]. Ce n'est que dans un second temps, semble-t-il, qu'il s'est évertué à explorer les extraordinaires potentialités du monde des esprits. De cette activité, il a tiré, aux dires mêmes de Libanius, de nombreux textes « admirables ».

Dans ce corpus, un premier pôle est ouvertement « nigromantique ». Libanius fait mention d'une somme divisée en vingt livres qui traite aussi bien de magie « naturelle, divine et angélique [...] que superstitieuse et diabolique », et qui rend compte à elle seule des prétentions de Pelagius à dominer tous les champs de l'expérimentation magique[29]. Il évoque encore un livre de magie « spirituelle » qui permet de contraindre les démons tant bons que mauvais[30] et un ouvrage en sept livres consacré tout entier à la conjuration des démons qui semble s'apparenter aux sulfureux catalogues d'esprits malins

26. *Ibid.*, p. 91, app. I : « Oriundus erat ex territorio Januensium, infimis pauperibusque parentibus ; qui literis sese applicans nullo patrimonio aut suffragio suorum adjutus, eleemosinis sustentatus aliorum, in virum evasit doctissimum, naturaque in ipso mirabiliter operante, mysteria illius secretissima cum tempore cuncta penetravit. Cum autem post annos ætatis virilis esse cœpisset, faceretque mirandas operationes magiæ naturalis in Francia, theologorum ignorantium occultas naturæ vires invidiam & suspitionem, ut fieri solet, incurrit ; qua motus recessit ab indoctorum docta caterva & transiit in Africam, indeque post annos 7 reversus navigioque delatus in Majoricæ insulam, regnum quondam famosum, solus, nulli cognitus, heremitorium ingressus habitavit annis, ibidem perseverans, ferme quinquaginta, religiosæ & sanctæ conversationis vitam agens usque ad mortem. »

27. Nous empruntons ce terme commode à Nicolas Weill-Parot : la magie « destinative » est celle qui s'adresse à des intelligences, bonnes ou mauvaises.

28. C'est peut-être à cet ouvrage, qui commence par *Qui sine scientia principiorum astronomiæ*, que fait référence Jean Trithème lorsqu'il évoque un *Liber experimentorum naturalium* attribué à Pelagius dans son *Antipalus maleficiorum*. *Cf. Paralipomena opusculorum Petri Blesensi et Joannis Trithemii*, Mayence, J. Busæus, 1605, p. 392.

29. J. DUPÈBE, « Curiosité... », *loc. cit.*, p. 92, app. I : « Hoc opus incipit : "Magiam imperite repræhenderunt indocti, nec vim populi, nec vim vocabuli, nec divisiones sententiarum intelligentes" ».

30. *Ibid.* : « Item scripsit librum de Magia spirituali, id est de coarctatione dæmonum [...], cujus principium est : "Corpus in spiritum non potest habere imperium, sed spiritus in spiritum, sicut caro in carnem vel natura vel merito vel etiam arte cum distributione, etc." ».

étudiés par Jean-Patrice Boudet[31]. Aucun de ces ouvrages n'a pour le moment été exhumé des fonds manuscrits.

Le second pôle est de nature théurgique. En font partie les deux opuscules mentionnés par Libanius, aujourd'hui retrouvés, qui traitent de la façon de faire apparaître en rêve un ou plusieurs anges gardiens pour en obtenir des révélations[32]. On peut également intégrer à ce groupe un traité divisés en deux livres qui vise à s'attribuer les services d'un esprit familier[33], pour l'heure partiellement retrouvé[34], ainsi que la courte *Tabula veritatis* adressée à Libanius, attestée dans les fonds manuscrits[35]. Deux des pièces maîtresses, quoique non mentionnées dans l'inventaire de 1496[36], en sont aussi le *Peri Anacriseôn* (ou *Anacrisis*) et l'*Ars crucifixi*. Ces deux textes inédits traitent l'un comme l'autre de la façon de produire à la demande des visions porteuses de révélations célestes.

Nous avons choisi d'utiliser en priorité l'*Ars crucifixi* pour tenter de cerner le rapport que Pelagius entretenait avec les traditions magiques de son temps. Mais on ne peut évoquer cette source, dont l'état de conservation est incertain, sans dire quelques mots des liens qu'elle entretient avec le *Peri Anacriseôn*.

Le *Peri Anacriseôn* et l'*Ars crucifixi* : deux textes apparentés

Le *Peri Anacriseôn* (ou *Anacrisis*)[37] est conservé in extenso dans plusieurs manuscrits, dont deux datés, selon toute vraisemblance, de la fin du XVe siècle[38]. Comme la *Tabula veritatis*, il prend la forme d'une lettre dans

31. *Ibid.* : « Hoc opus sic incipit : "Naturam malignam spirituum, quos dæmones appellant, cum sit substantialiter una, gradibus tamen certisque proprietatibus multum differre inter se nos experientia docet, etc." » ; J.-P. BOUDET, « Les *who's who* démonologiques de la Renaissance et leurs ancêtres médiévaux », *Médiévales*, 44, 2003, p. 117-139.

32. Ces textes adressés à un prêtre nommé Marcellus, datables des alentours de 1480, ont été édités par J. DUPÈBE, « L'écriture... », *loc. cit.*, app. I et II. Le plus long est le *De proprio angelo* (Paris, BNF, ms. lat. 7869, f° 82r°-87v°).

33. *Ibid.* : « Hujus operis principium est : "Spiritum habere familiarem paucis contingit, propterea quod omnes nimium carnis delectantur commercio eamque quæ inter spiritus est convenientiam abjecerunt" ».

34. Paris, Arsenal, ms. 2902, f° 269-277v°. L'identification, probable, n'est toutefois pas certaine, puisque l'on ne dispose pas de l'incipit. Il est question dans le texte du « proprium numen bonum » ou du « bonus angelus » et Libanius est mentionné. Il ne s'agit pas en tout cas du *De proprio angelo*.

35. Paris, BNF, ms. lat. 7869, f° 75r°-80v°, papier, origine ital., f° 75r° : « Compositio *Tabula veritatis* magistri Pelagii [...] ad discipulum suum Libanium Gallum ». *Cf.* J. DUPÈBE, « L'ermite Pelagius... », *loc. cit.*, p. 147, qui signale, par l'entremise de Carlos Gilly, l'existence d'une copie plus tardive dans le ms. Leipzig, Universitätsbibliothek, C M 25.

36. L'inventaire de Libanius ne prétend pas être exhaustif. *Cf.* J. DUPÈBE, « Curiosité... », *loc. cit.*, p. 92 : « Ad me scripsit *inter alia* (c'est nous qui soulignons) librum de *Tabula veritatis*, etc. »

37. Le terme désigne d'abord « la question » à Dieu ou aux anges ; dans le titre, il signifie plutôt « révélation » ou « vision ».

38. Paris, BNF, mss. lat. 7486A (XVe s.), f° 1r°-99v°, lat. 7456 (XVIe s.), f° 3r°-63v°, et Vienne, ÖNB, ms. lat. 10477 (XVe s.), f° 1r°-63r°.

laquelle Pelagius s'adresse à Libanius au style direct[39] ; mais curieusement, ce dernier ne le mentionne pas dans son inventaire des œuvres de l'ermite. Comme il s'agit d'un texte fort long, nous n'en donnerons ici que les grandes articulations.

Dans le prologue, Pelagius invite son cher Libanius, et à travers lui chaque adepte, à respecter aussi bien la foi chrétienne que ses enseignements[40]. Le thème réapparaît ensuite à plusieurs reprises au cœur du texte. Ces injonctions sont scellées par un serment que tout prétendant à l'illumination doit prêter sur les Évangiles[41]. Commence alors le premier des trois livres qui structurent la « lettre » ; il est divisé en onze chapitres. Pelagius insiste en premier lieu sur le fait que seuls les chrétiens exemplaires sont susceptibles d'avoir accès aux révélations divines ou angéliques[42]. Puis il expose les objectifs de son art : celui-ci sert aussi bien à obtenir la science infuse, à découvrir les trésors cachés, à trouver la solution d'une affaire mal engagée, à connaître le sort d'un ami éloigné, qu'à soigner un proche souffrant d'un mal incurable ou à avoir connaissance du passé, du présent et du futur[43]. Pour éviter tout amalgame, Pelagius se sent obligé de dresser un répertoire des arts divinatoires prohibés[44], complété d'une liste d'arts « suspects »[45]. Il mentionne aussi quelques exemples de révélations issus de la Bible et de l'hagiographie qui affermissent ses propres prétentions[46]. Il édicte encore les douze conditions que tout prétendant doit respecter pour être sûr de ne pas être la proie d'une illusion diabolique[47], avant de mettre un terme au premier livre par un court exposé sur les différents types de visions[48].

39. Paris, BNF, ms. lat. 7486A, fº 1rº : « Magistri Pelagii heremite sanctissimi, ad Libanium suum in philosophia naturali discipulum epistola in opus subjectum Peri anacriseon ton hypnoticon feliciter initium capit ad laudem Dei. » Il est par ailleurs fait mention de la *Tabula veritatis* dans l'*Anacrisis* (*ibid.*, fº 7rº).

40. *Ibid.*, fº 1rº : « Pelagius heremitola, pauper in Christo et modicus, Libanio suo charissimo salutem et veram in Domino charitatem. [...] »

41. *Ibid.*, fº 2rº : « Hoc est juramentum quod omnis in operatione sanctissima hypnoticarum anacriseon instituendus super sanctum Evangelium Christi jurabit instituendi hoc modo : Ego, indignus servus Iesu Christi, etc. »

42. *Ibid.*, fº 2rº : « Qui et quales ab hac scientia divina tamquam indigni sunt omni tempore repellendi et nullatenus admittendi ad sanctissimam artem. » ; fº 3vº : « Qualis esse debeat qui ad scientiam hujus philosophie sacratissime postulaverit habere accessum. », etc.

43. *Ibid.*, fº 7vº : « Ad quid conducat homini sacratissima scientie hujus doctrina. Que qualia et quanta per eam catholice ac licite fieri possint miracula pro salute plurimorum. »

44. *Ibid.*, fº 12rº : « Que sunt artes diabolices a sancta et universali ecclesia prohibite, que uti christiano non licet. »

45. *Ibid.*, fº 15vº : « De aliis scientiis ab ecclesia nondum prohibitis sed tamen suspectis. » Y figurent l'astrologie, la géomancie, la physiognomonie et la chiromancie.

46. *Ibid.*, fº 17rº : « Utrum christiano sit licitum prenotionis anacrysim a Deo, ab angelis <vel> a sanctis ejus postulare an prohibitum sit. »

47. *Ibid.*, fº 22rº-vº.

48. *Ibid.*, fº 24rº : « Quam difficile sit et laboriosum veras anacryses a falsis discernere. » ; fº 25rº : « Quibus signis et indiciis sit probandus homo vates, utrum anacryses et prenotiones ejus sint vere an non. » ; fº 26vº : « Quemadmodum tuas in temetipso anacryses probare et examinare debeas, utrum ex Deo sint vel non. »

Le second livre, introduit par un court prologue, ne comprend que quatre chapitres. Comme le premier, il est très théorique, tout entier consacré aux formes de la prière (en esprit[49] ou bien vocale[50]) et à la meilleure façon de les rendre efficaces (état de componction de l'orant, méditation intense sur la Passion du Christ, etc.). La pratique n'est ainsi abordée qu'à la fin de l'ouvrage, dans un livre divisé comme le premier en onze chapitres, où sont exposées les différentes phases du rituel que l'adepte doit suivre à la lettre[51].

La tradition manuscrite de l'*Ars crucifixi* est en comparaison plus fragile et le texte n'est jamais à lui seul l'objet d'un volume (contrairement au *Peri Anacriseôn*). Jean Dupèbe, informé par Carlos Gilly, signale l'existence d'une copie insérée dans un manuscrit de l'Herzog August Bibliothek de Wolfenbüttel[52]. La version que nous avons utilisée se trouve dans le manuscrit Harley 181 de la British Library de Londres (XVIe siècle). Celui-ci se compose de trois sous-ensembles qui sont l'œuvre d'une même main : le premier (f° 1-17) contient une *Ars memorativa*, en réalité des prières extraites de la seconde partie de l'*Ars notoria*, appelée *Ars nova* ; le second (f° 18r°-74v°), une version incomplète de la version glosée de l'« art des notes » qui comprend par ailleurs un certain nombre d'interpolations ; le troisième (f° 75r°-81r°), l'*Ars crucifixi* de Pelagius[53]. Bien entendu, le rapprochement dans ce volume entre l'*Ars notoria* et l'Art de Pelagius n'est pas dénué d'intérêt.

Le catalogue de la British Library mentionne aussi une *Ars crucifixi* dans le manuscrit Sloane 3846 (XVIIe siècle), qui propose un menu varié, puisqu'on y trouve aussi bien de la magie rituelle que de la magie astrale (notamment des extraits du *De imaginibus* de Thabit ibn Qûrra [f° 86v°-93r°], du *De sigillis* du Pseudo-Arnaud de Villeneuve [f° 79v°-86r°], du *Liber Raziel* [f° 128r°-157v°] ou encore du *De occulta philosophia* de Cornelius Agrippa [f° 7r°-12r°]). Mais après vérification, seul le titre apparaît[54], suivi d'un extrait de lettre où figure le nom du moine Melanius, disciple de Jean Trithème. Enfin, une traduction allemande de l'*Ars crucifixi* est conservée dans un manuscrit viennois du XVIIe siècle[55].

49. *Ibid.*, f° 29v° : « Quis sit modus in spiritu efficaciter orandi et impetrandi omnia aut grandia faciendi miracula. »

50. *Ibid.*, f° 32r° : « Omnium modorum vocaliter orandi est optimus qui in memoria dominice passionis et mortis radicem sue figit meditationis. »

51. *Ibid.*, f° 45r° : « Sequitur nunc primus ad operationem Peri anacryseon processus. »

52. J. DUPÈBE, « L'ermite Pelagius... », *loc. cit.*, p. 144 : Wolfenbüttel HAB, Cod. Guelf. 912 Novi 4°, f° 82r°-86v°. Cette version très abîmée par l'humidité est globalement semblable à celle du ms. Harley, seul le prologue étant légèrement plus long. Elle est « éditée » par le disciple de Jean Trithème, le moine Melanius. *Cf.* f° 82r° : « Ars crucifixi Iesu Christi Nazareni Melani monachi peregrini per quam fiunt mirabilia multa. »

53. Londres, BL, ms. Harley 181, f° 75r° : « De arte crucifixi Pelagii Solitarii, doctrina non vulgaris ».

54. Londres, BL, ms. Sloane 3846, f° 182r° : « De arte crucifixi Pellagii, doctrina non vulgaris ».

55. Vienne, ÖNB, Cod. Vindob. 11321, f° 131-138.

D'emblée, au vu de la version du manuscrit de Londres, le constat suivant s'impose : nous ne disposons pas de l'état premier du texte. D'une part, le prologue n'est pas de Pelagius, mais de la main d'un rédacteur anonyme [56], qu'il faut peut-être identifier au moine Melanius évoqué précédemment [57]. D'autre part, le préambule apporte la preuve que le texte a été tronqué. À l'origine, l'*Ars crucifixi* comprenait trois parties : une consacrée à l'acquisition des arts libéraux et de la théologie ; une autre à la façon dont on peut être conforté sur le plan intellectuel par la seule vue (*intuitus*) du Christ sur la croix ; une dernière dévolue à la façon dont le Christ peut instruire quelqu'un en songe en se manifestant personnellement ou par l'entremise d'un ange. Or de ces trois parties, seule la troisième a été reproduite.

À l'évidence, l'*Ars crucifixi* et le *Peri Anacriseôn* entretiennent des liens étroits. Parmi les similitudes les plus frappantes : un plan en trois parties, une dévotion centrée sur la Passion du Christ, et des procédures rituelles comparables [58]. Pour autant, l'*Ars crucifixi* est bien une œuvre autonome et non une forme tardivement abrégée du *Peri Anacriseôn* (en particulier de son 3e livre). En effet, la progression que laisse entrevoir le plan de l'*Ars crucifixi* exposé dans le ms. Harley 181 ne coïncide pas, autant que l'on puisse en juger, avec celle du *Peri Anacriseôn* ; en particulier, le livre I de l'*Ars* semble avoir un caractère pratique (l'acquisition des arts libéraux et de la théologie) que n'a en aucune manière le premier livre de l'*Anacrisis*. Par ailleurs, au-delà de leurs points communs, les parties des textes que l'on peut comparer (à savoir les livres III) présentent des différences notables ; c'est particulièrement vrai des prières qui, en dépit de coïncidences ponctuelles, diffèrent nettement les unes des autres.

Certains indices, quoique fragiles, plaident en outre pour une élaboration de l'*Ars crucifixi* antérieure au *Peri Anacriseôn*. D'une part, on ne retrouve pas dans l'*Ars* cette propension de Pelagius, très perceptible dans l'*Anacrisis*,

56. Londres, BL, ms. Harley 181, f° 75r° : « Omnia bona in mundo scibilia hujus artis misterio hominis recte operantis intellectui sese miraculose afferunt, et subito ex idiota et imperitissimo in omni scientia doctissimus redditur. Nec est ulla scientia ab hominibus inventa, quam operans rite in hac arte non valeat adipisci : quam Pelagius deperditam negligentia<m> hominum restauravit, et in tres partes distribuit. In prima parte docet septem artium liberalium atque theologie acquisitionem : de qua hic non intendimus tractare. Secundo docet quomodo ad solum intuitum Crucifixi potest quis intellectualiter certificari de omni re dubia : atque de illa re hic non tractamus. Tertio quomodo Crucifixus per spiritum vel angelum in sompnis instruit operantem insuper ad cordis vota aptissima : et de ipsa in loco isto. »

57. Le nom de ce personnage n'apparaît pas dans le ms. Harley 181 ; mais plusieurs indices vont dans ce sens : Melanius est l'« éditeur » de l'extrait du *De spiritu familiari* conservé dans le ms. Paris, Arsenal, 2902 (*cf.* f° 277v° : « Finis libri Pelagii eremitae pro Megalopio par Melanium Triandricum descripti. ») ; son nom est associé à l'*Ars crucifixi* dans le ms. Londres, BL, Sloane 3846, f° 182r° et dans un catalogue des livres du médecin paracelsien d'Augsbourg Karl Widemann (*Cf.* J. DUPÈBE, « L'ermite Pelagius... », *loc. cit.*, p. 138).

58. Une comparaison précise pourrait faire l'objet d'une autre étude. Parmi les principaux éléments concordants : la présence d'un prêtre, l'emploi d'une image du Christ sur la croix, l'utilisation d'une chambre gardée secrète, un processus visionnaire apparenté à un rite d'incubation.

à parsemer le texte latin de termes grecs (*prognosticon*, *ergasterion*, *synedron*, etc.) ; cette particularité pourrait être le fruit d'un intérêt tardif du Majorquin pour la langue et la culture grecques[59]. D'autre part, l'*Ars crucifixi* n'exclut en rien de ses objectifs la maîtrise des adjuvants nécessaires à la conjuration des démons. Or c'est là une préoccupation ancienne de Pelagius qui disparaît totalement du *Peri Anacriseôn*, œuvre d'un homme qui ne se résigne au compromis avec l'orthodoxie qu'au terme de sa vie[60].

En définitive, bien que remaniée par un tiers, l'*Ars crucifixi* dont nous disposons reste fidèle à l'esprit des différents textes théurgiques de Pelagius, et sa dimension essentiellement pratique nous invite, sans perdre de vue le reste de l'œuvre, à poser la question des antécédents dont s'est inspiré l'ermite pour mettre au point ses rituels théurgiques.

Le rituel de l'*Ars crucifixi* et la question des sources

S'interroger sur les sources qui ont influencé Pelagius nécessite au préalable d'exposer dans le détail le contenu de l'*Ars crucifixi.* Comme il s'agit d'un texte de la pratique, cela revient à décrire le rituel mis au point par l'ermite pour obtenir des révélations célestes.

L'opération, comparée à d'autres textes de magie rituelle, est relativement simple. Il faut tout d'abord faire faire par un sculpteur une image du Christ sur la croix ; le bois utilisé doit être neuf, qu'il s'agisse de chêne, d'olivier ou de laurier. Quant à l'image, plus elle est belle, plus son efficacité s'accroît, ce qui nécessite de recourir aux services d'un véritable artiste. Afin de la préserver de toute impureté, il faut ensuite construire avec de la cire de couleur rouge une petite boîte dans laquelle la dissimuler, que l'on recouvre en dernier lieu d'un voile translucide. Le tout doit être confié à un prêtre aux mœurs exemplaires qui devient le gardien attitré de l'objet sacré.

59. Cette hypothèse se trouve corroborée par l'allusion qui est faite dans le *Peri Anacriseôn* au *De mysteriis* du philosophe néoplatonicien Jamblique (IIe-IIIe s. ap. J.-C.), dont la traduction du grec est amorcée par Marsile Ficin dans la décennie 1460, mais dont la première édition à Venise date de 1497. *Cf.* ms. Paris, BNF, lat. 7486A, f° 20v°-21r° : « Nam et sacerdotes Egyptiorum, Iamlicho testante, de rebus parvis et exiguis divinam intelligentiam minime interpellare solebant, sed de his que ad purgationem, solutionem, sapientiam et salutem anime pertinebant philosophabantur. »

60. *Cf.* ce passage du *Peri Anacriseôn* où Pelagius conditione la réussite de l'opération au profond respect que l'on doit à l'Église romaine. Ms. Paris, BNF, lat. 7486A, f° 25v°-26r° : « Si anacryseon receptor sive professor sit in unitate sacrosancte ecclesie romane fidelis et per omnia recte voluntate subjectus, si statutis et mandatis ejus humiliter obediat, si ritus et consuetudines ejus non carpit, sed laudat, si denique romanum pontificem, cardinales, episcopos aliosque ecclesie prelatos, sacerdotes atque ministros non temere judicat, non spernit, non contemnit, sed diligit, honorat et veneratur, nihil de eis loquens mali, etiam si plerique illorum male vivant, manifestum est enim quod neque schismatici, neque heretici, neque statutorum, mandatorum, rituum, consuetudinum, prelatorum et ministrorum universalis ecclesie militantis irrisores, contemptores sive detractores veras habent anacryses. »

La remise de l'objet doit intervenir le jour où est célébrée la Passion, car le crucifix bénéficie à cette occasion, grâce à l'office auquel participe le prêtre, d'une forme de consécration[61].

L'individu qui se livre au rituel proprement dit doit présenter bien entendu un certain nombre de gages. Il lui faut s'astreindre à une discipline qui garantisse son état de pureté physique et morale. Aussi relations sexuelles et excès en tous genres (boisson, nourriture, etc.) sont-ils proscrits. Pour préserver le secret, l'impétrant doit agir dans une chambre que lui seul connaît et qu'il doit garder close. Dans ce lieu nettoyé de fond en comble pour l'occasion doit bien entendu se trouver un lit, mais il faut aussi l'aménager d'une petite table. Recouverte, à la manière d'un autel, d'une toile de lin, celle-ci doit être ornée de deux candélabres dont la cire a été préalablement bénie. Quand le rituel commence, les bougies doivent être allumées, le crucifix sorti de sa gangue de cire et posé sur la table. Après avoir prononcé une courte injonction adressée au Christ, le dévot doit asperger d'eau bénite la table, le lit, la chambre ainsi que sa propre personne, avant de se livrer, en récitant une nouvelle prière, à des fumigations d'encens[62]. Ceci fait, il doit aussitôt se mettre à genoux pour confesser ses péchés et réciter quelques psaumes[63],

61. Ms. Harley 181, f° 75r°-76r° : « Cum operationem Crucifixi Ihesu Nazareni salvatoris nostri perficere volueris ad notitiam preteritorum, presentium et futurorum mediante visione et de hiis noscere certissimam veritatem, ita ut ipse Dominus noster Ihesus Christus per se, aut per angelum suum tibi dormienti in sompnis appareat, et omnes questiones a te propositas in mente secundum seriem artis declaret manifestetque, tunc fac tibi fieri per manus sculptoris ymaginem Domini nostri in cruce brachiis expansis, de more pendentis, de ligno novo et mundo quercino, aut olivarum, aut lauri ligno ; quod in nullo alio ante usu fuerit manuali, neque in loco fetido et immundo fuit projectum in feria sexta. Et quanto ymago ipsa Crucifixi fuerit pulchrior et ad similitudinem patientis vicinior, tanto erit ad operationes efficatior completa ergo ymagine atque perfecta ; facias ex cereo rubri coloris fieri capsulam unam tante capacitatis, ut ymaginem panniculo perlucido involutam possit recipere. In qua etiam omni tempore, cum non opereris per eam ; tunc eam mundissime servabis. Deinde habens ad manum sacerdotem fidelem tuis operationibus congruentem, honeste conversationis, bonum, castum atque devotum, et huic ymaginem istam Crucifixi offerens conservandam cum petitione humilii et fiat sub una missa de passione Domini in sexta feria quacumque per annum. »

62. *Ibid.*, f° 76r°-v° : « Atque iste est modus operandi in hac arte : Qui tamen in parvis et non urgentibus rebus nullatenus debet operari, sed tantum in re ardua et magna. Tunc cum alicuius questionis seu dubii veritatem scire cupis per visionem Ihesu Christi in sompnis : ei mundus et peccato mortali, nec pollutus mulieribus, neque alio quovis genere pollutionum : eis sobrius, non nimium cibo et potu repletus, sine turbatione mentis, sine pollutione per triduum, absque melancholia, seu occupatione fixa aliarum cogitationum. Et cameram habeas secretam, nitidam, mundam, ab immunditiis arcanearum, et pulveris, et clausam. Eisque solus dormiens in ea. Sit etiam scratus mundus, et in ea in modum altaris mensula mundis lintheis cooperta, et super eam duo candelabra cum cereis benedictis in purificatione ardentes, et omnibus rite dispositis, tandem proferas crucem extra capsulam, super mensulam locando dices devote : "Ihesu Nazarene Crucifixe, miserere mei." Postea aspergas mensam, lectum, cameramque totam, ac etiam teipsum aqua benedicta, et incensabis dicendo : "Benedictum sit hoc incensum in nomine tuo Ihesu Christe dulcissime crucifixe, et odor eius ascendat ad te cum precibus meis, placeatque operatio hec mea, sicuti latronis dextri confessio tue sanctissime maiestati tecum in cruce pendentis." »

63. *Ibid.*, f° 76v°-77r° : « Sed statim in genibus confessio devote et attente dicenda, ut sequitur : "Confiteor tibi, Domine Ihesu Christe Nazarene crucifixe, rex celi et terre, mediator

puis se lever, les bras en croix, pour réciter une longue prière adressée au Christ dans laquelle il fait humblement état de son désir de voir ses vœux accomplis[64]. Ensuite, c'est à genoux, le crucifix dans les mains, puis les bras en croix appuyés sur le sol, et enfin les doigts de la main droite sur les pieds du Christ, que l'impétrant doit renouveler ses invocations[65].

L'*experimentum* est alors en bonne voie. L'orant doit remettre l'image du Christ dans sa boîte, l'entourer d'une cédule sur laquelle a été inscrite la question dont il souhaite obtenir la réponse, avant de placer le tout sous son oreiller[66]. Après la récitation de quelques psaumes, il lui faut encore se lever, asperger d'eau bénite tous les éléments de la pièce, éteindre les luminaires, puis entrer seul, en silence, dans son lit. S'il ne parvient pas à trouver immédiatement le sommeil, il peut encore prononcer quelques mots exhortant le Christ à lui révéler la vérité. Mais une fois endormi, le résultat ne se fait guère attendre : le Christ (ou le cas échéant un ange) apparaît en personne pour apporter au dévot la réponse à la question inscrite sur la cédule ; une

Dei et hominum, qui solus justificas impium, quare ego.N., indignus et infelix peccator, nimium peccavi mea culpa, per luxuriam, invidiam, gulam, iram, avaritiam, accidiam, cogitatione, locutione, opere et omissione, unde precor te, per dolorem vulnerum tuorum, per sanctissimi sanguinis tui effusionem, ac per innocentissime mortis tue virtutem, miserere mei, ac concede mihi remissionem omnium peccatorum meorum, quatenus tuam clementiam in hac mea oratione et operatione mihi misericorditer sentiam affuisse, qui vivis et regnas cum Patre et Spiritu Sancto, Deus per omnia seculorum secula, amen." Psal. : "Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum", "Emitte Spiritum tuum", "Domine, exaudi." Oremus : "Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus operatione docuisti, da nobis in eodem spiritu recta sapere hanc virtutem hujus ymaginis Crucifixi Ihesu Christi unigeniti Filii tui omnium rerum et questionum veritatem ac notitiam semper et ubique saltem in sompnis, ut optamus veraciter obtinere per Dominum." »

64. *Ibid.*, f° 77r°-78r° : « Sed nunc stando in modum crucis expansis manibus, ante ymaginem devote dicendo : "Rex celi et terre, mediator Dei et hominum, [...]. Ergo, clementissime Ihesu Christe Crucifixe, rogo te, per amarissimam passionem tuam, rogo te, per hanc ymaginem tuam, in qua passus es, rogo te, per virtutem illius charitatis et dilectionis, qua pro nobis homo fieri voluisti, miserere mei et exaudi me clamantem ad te in hac hora. Et quia recognosco me indignum, ut ore ad os mecum loquaris, sicut cum sanctis tuis olim fecisti, saltem apparens in hac nocte in sompnis, per temetipsum humiliter rogo et ostende mihi.N. hujus questionis mee lucidam veritatem, Ihesu Christe, qui solus es veritas, et vivis cum Deo Patre in unitate, Deus per omnia, amen." »

65. *Ibid.*, f° 78v°-79v° : « Iterum flexis genibus super terram, et crucem ambabus manibus tenendo devote dicas : "Ihesu Christe Crucifixe, amor meus, [...] Deus per omnia secula seculorum, amen." Iam te prosternas crucis modo expansis manibus super terram coram cruce dicendo : "O clementissime rex celi et terre, [...] salvator mundi, qui vivis et regnas Deus." Iam in genibus primos digites dextre manus super pedes crucifixi dicendo : "O dulcissime Domine Ihesu Christe Crucifixe, [...] miserere mei nunc, et in hora mortis, amen." "Ihesu, veritas eterna, ostende veritatem, Ihesu, veritas eterna, ostende veritatem, Ihesu, veritas eterna, ostende veritatem." »

66. *Ibid.*, f° 79v°-80r° : « Tandem ymaginem in suum cerium una cum schedula questionis tue involuens sub capite a pulvenari reponens, legas statim psalmum : "Miserere mei, Deus" ; "Gloria" ; "Salve regina, etc." cum.v. et oremus : "Protegas, Domine, famulos tuos subsidii pacis, et beata matre confidenter a cunctis hostibus redde securos, per Christum, etc." Similiter in genibus : "Ihesu, veritas eterna, ostende veritatem, et Ihesu piissime mei peccatoris, Ihesu, custos eterne, custodi me." »

réponse qui peut être soit claire, soit énigmatique, et concerner l'orant lui-même, ou un tiers[67].

Cette procédure paraît d'autant plus simple que les objectifs que lui fixe Pelagius sont ambitieux. En voici un condensé, énoncé à la fin du texte :

> « Par cet art sont connus les choses passées, présentes et futures, les projets et les secrets des rois, les rites des esprits, les objectifs des hommes, le statut des morts. Nous pourrions aussi connaître leurs pensées secrètes et leurs actions, un événement futur, un trésor caché, un voleur, un brigand, la santé d'un ami ou d'un ennemi, l'accomplissement des arts, l'alchimie, la médecine, la théologie et les autres sciences ou arts, les minéraux, les propriétés, les vertus des pierres, la force et les liaisons des mots, les offices et les noms des esprits, et les caractères des bons et des mauvais [esprits], et les propriétés des créatures, et tu pourras facilement obtenir par cet *experimentum* tout ce qui est connaissable dans le monde, si tu agis selon la droite observance des préceptes, en étant pur de corps et d'âme. »[68]

Ce sont là des attentes qui correspondent à peu près à celles qui sont exposées dans le *Peri Anacriseôn*. Mais le rapprochement avec le *De proprio angelo* destiné au prêtre Marcellus est beaucoup plus significatif, puisque les finalités des deux textes coïncident point par point[69] ; en particulier un intérêt

67. *Ibid.*, f° 80r°-v° : « Tandem surgens aspergas aqua benedicta lectum, crucem, cameram, per circuitum, ac teipsum, et extinctis luminaribus te dormitum reponas, nil aliud orando, aut loquendo intras, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, lectum tuum. Interim autem dum non potes dormire, revolve ea verba : "Ihesu, veritas eterna, ostende veritatem." Si hoc cum puritate operatus fueris, apparebit tibi dormienti in sompnis veritas ipsa personaliter, et respondebit tibi ad omnia interrogata, que non sunt divine majestati contraria, aliquando clare et manifeste, aliquando in similitudine enigmatis. Secundum quod dispositus fueris, oportet ut sis tranquillus et sobrie mentis, haud minus triduo castus a thoro conjugali, impolutus aut confessus a peccato mortali liber, solus in lecto et camera dormiens, nihil preter rem propositam loquens aut orans, nemini opus tuum revelans. Et si bene in operatione processeris, ipsamque in consuetudinem duxeris, apparebit tibi Crucifixus interdum etiam non rogatus, loqueturque tecum ore ad os, sicut amicus ad amicum, docens in pluribus veritatem, a qua poteris scire omnis questionis dubie veritatem, vel pro te, vel pro alio. »

68. Ms. Harley 181, f° 80v° : « Nam per hanc artem cognoscuntur preterita, presentia et futura, consilia et secreta regum, rita spirituum, perrata hominum, status mortuorum. Etiam scire poterimus occultas cogitationes, et eorum actiones, eventum futurum, thesaurum absconditum, furem, latronem, valetudinem amici et inimici, complementum artium, alkimiam, medicinam, theologiam, reliquasque scientias vel artes, mineras, vires, virtutes lapidum, vim et colligationes verborum, officia et nomina spirituum, atque karacteres bonorum et malorum, proprietatesque creaturarum, ceteraque in mundo scibilia per istud experimentum leviter consequeris si secundum rectam observantiam preceptorum te exercitaveris, corpore et anima mundus. »

69. J. Dupèbe, « L'écriture... », *loc. cit.*, p. 142, app. I : « Magna est hujus experimenti visionis angelicæ in somniis efficacia mihique [virtus] sæpius explorata, [per] quod si modum operandi diligenter servaveris quem præcipimus, scire poteris omnium dubiorum tuorum [& quæstionum] veritatem, sive pro te sive pro quocunque alio, [poterisque scire per ipsum] præterita, præsentia & futura : nam si volueris scire consilia regum, secreta principum, naturas spirituum, statum animarum post mortem, occultas cogitationes hominum et actiones eorum, (futurum) eventum belli, furem, [latronem], thesaurum, (valetudinem absconditam amici vel inimici), complementum artium : alchimiam, magiam, medicinam, reliquas scientias, [mineras, vires herbarum, virtutes lapidum], vim & colligationem verborum, officia nominum & characteres [omnium]

commun pour l'accès au savoir, la maîtrise du futur et l'art de bien invoquer les esprits, notamment les démons. Quant à tout ce qui a trait au sort des âmes dans l'au-delà, cela fait écho à un autre texte de Pelagius répertorié par Libanius[70].

Parmi les traits principaux de ce rituel, on relève donc : 1) l'usage central d'une représentation du Christ crucifié ; 2) la consécration de l'objet par une messe, ce qui requiert la complicité d'un prêtre et la nécessité de se rendre à l'église ; 3) la purification et la sanctification de la chambre où se déroule l'opération par des aspersions d'eau bénite et des fumigations ; 4) le recours à une procédure d'incubation pour faire apparaître en songe le Christ ou son représentant angélique ; 5) un intérêt non dissimulé pour l'obtention du savoir, la prescience et la découverte des trésors cachés.

La question dès lors est posée : où Pelagius a-t-il pu puiser pour assembler des éléments qui sont aussi, pour l'essentiel, ceux que l'on retrouve dans le *De proprio angelo* et le *Peri Anacriseôn* ?

Le problème est difficile à résoudre et c'est tout ce qui fait l'originalité de Pelagius. D'une part, on chercherait en vain dans la production de l'ermite quelque référence claire à un texte de magie, quel qu'il soit. Quand le maître de Majorque fait allusion à un texte, c'est toujours à l'une de ses propres productions qu'il renvoie, comme si du *De proprio angelo* au *Peri Anacriseôn*, en passant par l'*Ars crucifixi* et la *Tabula veritatis*, il ne faisait que réécrire le même texte : d'un côté, en l'épurant toujours davantage de ses éléments les plus compromettants, de l'autre en en développant toujours plus la part justificative. D'autre part, le rituel de l'*Ars crucifixi* ne requiert ni l'usage de noms d'esprits, ni le recours à des signes écrits (caractères, sceaux, etc.) ; or ce sont habituellement des éléments clefs pour identifier des sources de magie rituelle. Toutes ces difficultés n'empêchent pas cependant de risquer quelques hypothèses.

Si l'on en reste à un niveau général, la tradition textuelle qui, dans l'esprit, se rapproche le plus de la théurgie de Pelagius est sans conteste celle de l'*Ars notoria*, dont des parties sont insérées dans le manuscrit Harley 181[71]. Certes, Pelagius n'utilise ni l'onomastique angélique présente dans les traités d'art notoire, ni les *figure* et les *note* qui ont valeur, au sein de ces textes, de signes efficaces ; il s'abstient aussi de poser quelque impératif

spirituum bonorum et malorum, [proprietatesque omnium creaturarum], curas infirmitatum ceteraque [omnia] in mundo scibilia, per istud experimentum leviter consequeris, si cum observantia præceptorum te per tempus in eo legitime, sicut oportet, exercitaveris, corpore & anima mundus. » Il est par ailleurs fait clairement allusion au *De proprio angelo* dans l'*Ars crucifixi* : ms. Harley 181, f° 80v°-81r° : « Opus est sanctimonia, puritate, munditia, que officium proprium angelum in hac vita alicui familiariter loquentem, etc. »

70. J. Dupèbe, « Curiosité... », *loc. cit.*, p. 92, app. I : « Item de qualitate cœlestis vitæ beatorum post hanc vitam, de purgatorio deque inferno & statu animarum separatarum a corporibus tamque miranda scripsit ut interfuisse videatur angelicis choris ; quod opus sic incipit : "Anima corpus vivificat". »

71. Ceci n'est toutefois pas la preuve d'un lien génétique entre les deux traditions.

astrologique que ce soit, alors que l'*Ars notoria* ne se prive pas de le faire. Mais pour le reste, la parenté est évidente. De l'*Ars notoria* on retrouve dans l'*Ars crucifixi* l'insistance très forte sur l'ascèse et la préparation spirituelle du dévot, le recours à une destinativité exclusivement divine et angélique, le rôle central alloué au processus visionnaire et à la faculté illuminatrice de Dieu et des anges, et enfin la finalité essentiellement cognitive et divinatoire[72].

Ces considérations n'aident cependant pas à rendre compte de la totalité des éléments constitutifs du rituel de l'*Ars crucifixi*. Par exemple, si la tradition standard de l'*Ars notoria* fonde son efficacité sur un processus visionnaire, elle ne recourt jamais à un rituel d'incubation ; elle n'exige pas non plus l'aide d'un prêtre, et n'a pas pour objet de découvrir l'emplacement de trésors oubliés. Mais le point de vue change si l'on porte notre regard sur l'une des versions tardives de l'art notoire, à savoir l'*Ars brevis*.

Conservée dans sept manuscrits d'inégale valeur, l'*Ars brevis* est une version abrégée de l'art notoire élaborée au milieu du XIVe siècle, probablement dans l'espace germanique[73]. Il s'agit d'un texte pratique dont les objectifs ressemblent de très près à ceux de l'*Ars crucifixi* :

> « *Experimentum* éprouvé et vrai consacré à la connaissance de tous les arts et des secrets du monde entier et de tout trésor caché. Tout cela est révélé dans cet art "notoire" par l'ange céleste. Cet art traite aussi des futurs contingents et, par l'usage du mystère divin, sous une forme condensée, rend en très peu de temps les sens aptes à tous les arts. »[74]

L'accent mis dans l'*Ars brevis* sur la recherche des trésors cachés est une nouveauté dans la tradition de l'*Ars notoria*. Il est le résultat d'une contamination de l'art notoire par la nigromancie[75], qui se retrouve aussi, à un niveau plus général, dans le rituel édicté par l'*Ars brevis*. S'il n'est pas possible d'exposer ce dernier dans le détail[76], apparaissent néanmoins dans ce texte du XIVe siècle plusieurs des éléments qui structurent ultérieurement le rituel de l'*Ars crucifixi* : la nécessaire complicité d'un prêtre, ce qui permet au passage de faire entrer la pratique dans un champ liturgique plus classique que ne le permettait la tradition antérieure ; le déplacement progressif de

72. J. VÉRONÈSE, *L'Ars notoria*, *op. cit.*, vol. I, p. 351-414 et 489-567.

73. *Ibid.*, vol. I, p. 303-317. Pour le XIVe s., mss. Erfurt, Amplon. 8° 79 (XIVe s.) et Vienne, Scot.-Vind. 140 (61) (XIVe s.) ; pour le XVe s., mss. Cracovie, Bibl. Jagel., 551 (XVe s.) ; Erfurt, Amplon. 4° 28a ; Edimbourg, Royal Obs. Lib., Cr.3.14 ; Londres, BL, Sloane 513 et Sloane 3008.

74. Ms. Vienne Scot.-Vind. 140 (61), f° 140r° : « Experimentum probatum et verum ad intelligendum omnes artes et secreta totius mundi et omnem thesaurum absconditum ubi effodi possunt, sic de angelo celesti revelantur in arte hac notataria (*sic*). Narrat etiam hec ars de futuris contingentibus, sensusque redit abiles ad omnes artes brevi stilo sub compendio brevis temporis usu divino misterio. »

75. *Cf.* R. KIECKHEFER, *Forbidden Rites*, *op. cit.*, p. 342-343 pour l'édition d'un *experimentum* permettant de découvrir en rêve les trésors cachés.

76. *Cf.* J. VÉRONÈSE, *L'Ars notoria*, *op. cit.*, vol. I, p. 417-430.

l'action de l'église à la chambre à coucher, cette dernière étant purifiée par des aspersions d'eau bénite et des fumigations d'encens ; le recours à des procédés d'incubation pour précipiter le processus visionnaire ; l'utilisation d'un crucifix pour favoriser la production de songes inspirés ; enfin, le recours à un rituel de consécration (dans ce cas précis, il s'agit de consacrer par toute une série de messes une *figura* capable de développer la mémoire[77]).

À partir de ces données, Pelagius n'avait qu'à opérer quelques menus aménagements pour mettre au point son propre *experimentum* ; en particulier, centrer l'opération sur l'image du Christ, en en faisant l'agent moteur du processus incubatoire. L'influence de l'*Ars brevis* sur l'*Ars crucifixi* (et plus généralement sur l'ensemble de l'œuvre théurgique de Pelagius) paraît d'autant plus plausible que cette branche de l'art notoire s'est épanouie pour l'essentiel dans un espace germanique que le Majorquin semble avoir fréquenté dans sa jeunesse ; il n'est donc pas impossible qu'il ait pu en récupérer quelque exemplaire au gré de ses pérégrinations d'apprenti magicien. Il faut toutefois rester prudent en ce qui concerne ces subtils jeux d'influence, car une empreinte directe de la nigromancie sur l'œuvre théurgique de Pelagius n'est pas non plus à exclure[78].

Comme on le voit, on ne peut faire mieux que de procéder à des rapprochements d'une précision toute relative pour trouver des sources d'inspiration possibles aux spéculations de Pelagius. Mais c'est justement cette résistance de l'œuvre de l'ermite à toute critique textuelle serrée qu'il faut mettre en exergue ; elle est en soi un signe important du jeu auquel un magicien de la seconde moitié du XV[e] siècle pouvait se livrer avec les traditions dont il héritait ; un jeu qui consistait à respecter les règles structurelles de la magie (ascèse, secret, etc.) sans pour autant accorder un blanc-seing aux procédures des anciens, ni faire preuve à leur égard d'une révérence sacrée. Par son refus manifeste de faire œuvre de compilateur (même distancié) et son art

77. Ms. Vienne, Scot.-Vind. 140 (61), f° 145r°-v° : « Hec sunt misse quibus consecranda est figura memorie. Prima in die Solis est dicenda de Sancta Trinitate, posita figura sub corporali ; die Luna de Sancta Cruce ; die Martis de Sancto Spiritu ; die Mercurii de Beata Virgine Maria ; die Iovis de apostolis ; die Veneris de angelis ; die Saturni de omnibus sanctis. Cum vero consecrata fuerit munde servetur in syndone, vel alio mundo panno serrico, et in hoc terminatur. Hec figura debet consecrari in decem missis vel in septem vel in tribus cum summa veneratione et contritione cordis, confessione, penitentia, devotione bonis operibus, fide, spe et caritate et castitate. [...] Postquam jam consecrata est in missis dictis. Tunc ultimo die balneare et mundis vestibus induere mundisque lectisterniis utere in loco secreto, et propter cautionem asperge locum aqua benedicta. Et thurifica thure et loca crucifixum contra orientem ultra capud tuum. Postquam est bene ordinatus de nocte venies cum incenso lumine, hora debita, nemini te vidente et ante lectum flexis genibus ad crucifixum dic hanc orationem sequentem : "Summe Deus" [...]. Hanc dic novies vel septies vel trivies secundum quod misse precesserunt. Et post orationem subjunge ter "Pater noster". Postea respicias figuram cum summa diligentia, summa reverentia. Deinde loca eam cum crucifixo contra capud tuum et obdormias in lecto linteis indutus vestibus mundis, invocando divinum auxilium. Et non dubites quia quidquid petieris obtinebis. Et est probatum per multos quibus concessa sunt secreta celestia regni, amen. »

78. On trouve en effet dans la magie noire aussi bien des procédures d'incubation que des rituels de consécration. *Cf.* R. KIECKHEFER, *op. cit.*, p. 193-196 et 258-259.

de laisser croire qu'il est dans son domaine un véritable autodidacte, Pelagius modifie en profondeur les canons médiévaux de l'écriture magique. Il pousse même l'audace plus loin que bien des mages de la Renaissance qui, tout en dénigrant les traditions de l'âge scolastique, ne s'évertuent pas en général à dissimuler la dette contractée vis-à-vis des anciens.

Julien Véronèse, EA 3272 SAVOURS (Savoirs et pouvoirs, de l'Antiquité à nos jours), Université d'Orléans, 10, rue de Tours, BP 46527, F-45072 Orléans Cedex 2

La notion d'« auteur-magicien » à la fin du Moyen Âge : le cas de l'ermite Pelagius de Majorque († v. 1480)

Pelagius de Majorque, ermite du XVe siècle, est un maillon important de l'histoire de la magie savante, à la croisée des traditions médiévale et renaissante, des mondes oriental et occidental. Cet article pose un premier jalon pour une étude plus poussée de la notion d'« auteur-magicien » forgée par Nicolas Weill-Parot. Si les magiciens les plus autonomes par rapport à la tradition sont souvent des spécialistes de la magie talismanique, le cas de Pelagius, situé dans son contexte, montre que la magie rituelle et la théurgie, bien que se définissant comme des savoirs révélés, ont été le théâtre d'un processus d'individualisation des invocateurs d'esprits. L'étude de l'*Ars crucifixi*, l'une des œuvres de Pelagius, montre toute la difficulté à situer ce curieux personnage dans une lignée clairement identifiée.

Pelagius de Majorque – auteur-magicien – théurgie – *Ars crucifixi*

The Concept of « Author-magician » at the End of the Middle Ages : the Case of the Hermit Pelagius of Majorca (d. *ca* 1480)

Pelagius of Majorca, a XVth century hermit, is an important link of the history of learned magic, between medieval and modern traditions, Eastern and Western worlds. This article is the beginning of a more complete study of the concept of « author-magician » exposed by Nicolas Weill-Parot. The most autonomous magicians compared to the tradition are often specialists in the talismanic magic ; nevertheless the case of Pelagius, situated in its context, shows that ritual magic and theurgy, although being defined as revealed knowledge, were the theatre of a process of individualization of spirits' invokers. The study of *Ars crucifixi*, one of the Pelagius'works, shows all the difficulty of locating this curious character in a clearly identified line.

Pelagius of Majorca – author-magician – theurgy – *Ars crucifixi*

Médiévales 51, automne 2006, p. 139-152

Daniel RUSSO

RÉFLEXIONS SUR LES OBJETS ET LES PRATIQUES DE L'HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL. À PROPOS DE *L'OBJET DE L'HISTOIRE DE L'ART*, DE ROLAND RECHT[1]

Il y a à peine plus de trente ans, dans le volume collectif dirigé par Jacques Le Goff et Pierre Nora, sous l'intitulé *Faire de l'histoire. Nouvelles approches*, Henri Zerner traçait un bilan des recherches en histoire de l'art et en iconographie assez pessimiste, en ces termes : « ... L'histoire de l'art, le discours sur l'art, se trouve pris, pour ne pas dire coincé, entre l'histoire et la critique. Empirique et positiviste, l'histoire de l'art traditionnelle se montre extrêmement méfiante à l'égard de toute théorie et même de toute interprétation approfondie des œuvres. La critique, de son côté, prend presque toujours pour postulat ce qu'elle cherche à cerner, à définir, à éclairer dans l'œuvre, ce qui fait qu'elle est œuvre d'art, échappe au temps et par conséquent à l'histoire. On a pourtant affirmé, je serais tenté de dire démontré, qu'une réflexion bien fondée sur l'art, une science de l'art, ne pouvait qu'être à la fois historique et théorique[2]. » Il citait Erwin Panofsky (1892-1968) et un article rédigé en 1925[3], et reconnaissait que « [...] l'histoire de l'art, qui souffre depuis un demi-siècle d'une profonde stagnation théorique, n'est pas en état de répondre aux questions qui lui sont posées[4]. »

1. Paris, 2003 (Leçons inaugurales du Collège de France). Cet article a été précédé par une étude plus générale d'historiographie, présentée à l'Université de Sào Paulo en septembre 2003 et, depuis, publiée sous le titre : « Histoire de l'Art médiéval et Iconographie : Tendances actuelles de la recherche », *Le Moyen Âge vu d'ailleurs II. Historiografia e Pesquisas Recentes*, E. MAGNANI, H. FRANCO JUNIOR, Fl. DE CAMPOS dir., *Estudos Avançados da Universidade de Sào Paulo* 27, 2004, p. 110-123.

2. H. ZERNER, « L'art », dans J. LE GOFF et P. NORA dir., *Faire de l'histoire*, t. 2, Paris, 1974, p. 183.

3. E. PANOFSKY, « La réflexion sur l'art, après la déroute des systèmes esthétiques », repris dans *Les sciences humaines et l'œuvre d'art*, Bruxelles, 1969, p. 7-47.

4. H. ZERNER, *loc. cit.*, p. 183.

Dans sa conférence donnée à l'Université de tous les savoirs, le 7 avril 2000, Hans Belting dressait un bilan qui n'était guère plus optimiste et avouait aussi les difficultés d'une discipline qui, d'une part, refusait de se penser elle-même, d'autre part, ne se reconnaissait pas dans le questionnement de l'histoire. Il écrivait notamment : « ... Loin d'être un modèle universel, l'histoire de l'art telle qu'elle se pratique habituellement ne constitue donc qu'une figure possible du récit historique. Pour peu qu'on y réfléchisse de plus près, le problème d'une science de l'art aujourd'hui révèle sa véritable dimension. Croire que seule l'idée d'histoire se serait modifiée tandis que l'idée d'art serait restée la même est absolument faux. L'idée d'art est en fait intimement liée au processus historique qui s'est déroulé dans la modernité ; elle est donc elle-même un produit de l'histoire [5]... »

C'est à la suite de ces interrogations que Roland Recht situe, d'emblée, le problème dont il entend traiter au cours de sa leçon inaugurale du Collège de France, le 14 mars 2002 : « L'expression histoire de l'art n'assigne-t-elle pas clairement à ce genre historial son complément – autrement dit l'art sous les multiples formes visuelles qu'il revêt – sans qu'il soit nécessaire d'en repérer un autre ? En d'autres termes encore : est-ce l'histoire qui est l'objet de notre recherche, ou l'art [6]? » La question a de quoi surprendre sous la plume d'un historien de l'art qui écrit et enseigne dans le champ de la discipline et qui œuvre tant pour sa reconnaissance. Elle est à insérer, pourtant, dans l'ensemble des réflexions qui l'ont précédée. Qu'en est-il vraiment aujourd'hui ? Les remarques avancées par Roland Recht permettent d'examiner la situation dans le long terme chronologique, autour de quelques propositions qui orientent le débat tout en l'illustrant sur certains points, par exemple celui du style gothique [7]. Stimulant et fécond, ce petit livre dense invite à reconsidérer la place occupée par l'histoire de l'art dans l'Université, puis ses problématiques d'étude, dans ses rapports à l'histoire et à l'interprétation des œuvres.

Situations

Par comparaison avec les lettres, les langues, la philosophie et l'histoire, l'histoire de l'art s'est affirmée, de manière récente, comme une discipline dans le système universitaire français. Au sein du Collège de France, elle est « plus ou moins directement présente depuis 1878. C'est, en effet, une chaire

5. H. BELTING, « L'histoire de l'art au tournant », *Université de tous les savoirs*, t. 20, *L'art et la culture*, Paris, 2002, p. 23-24. ID., *Das Ende der Kunstgeschichte ?*, Munich, 1983 (trad. fr. par J.-F. Poirier et Y. Michaud, Nîmes, 1989).

6. R. RECHT, *op. cit.*, p. 16.

7. R. RECHT, *op. cit.*, p. 43-54. ID., *Le croire et le voir. L'art des cathédrales (XIIe-XVe siècle)*, Paris, 1999 ; ID., « Wilhelm Vöge, Louis Grodecki et la première sculpture gothique », dans W. SCHLINK dir., *Wilhelm Vöge und Frankreich*, Fribourg, 2004, p. 201-216.

d'esthétique et d'histoire de l'art qui sera créée pour Charles Blanc [...], puis pour son successeur Henri Guillaume [...] : cette situation témoigne d'une perception encore floue d'une discipline qui, en France du moins, n'avait pas encore un statut bien défini. »[8] L'histoire de l'art devait délimiter son champ et ses approches face à l'esthétique, « largement imprégnée d'hégélianisme », et à l'archéologie. Dans l'Université, la première chaire d'histoire de l'art, en art moderne, date de 1899, et est ouverte à la Sorbonne dans le cadre général d'un enseignement de l'histoire de la civilisation à l'époque moderne : elle fut attribuée à Henry Lemonnier qui venait de publier, en 1893, ses *Études d'art et d'histoire. L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, en s'intéressant à « replacer l'art dans l'histoire » et, pour l'architecture et la peinture, à voir « si vraiment elles ont quelques rapports avec l'histoire ambiante »[9]. Henry Lemonnier avait fait une thèse en histoire du droit antique, sur la condition des affranchis durant les trois premiers siècles de l'Empire romain (1887) et établi une distinction nette entre des faits d'histoire politique et des faits de culture. Même si l'art lui paraissait devoir être situé dans l'histoire, il était étudié à un niveau très général : en effet, seule comptait l'appréciation des qualités esthétiques qui n'entraient pour rien dans le schéma de compréhension historique. Dans un article paru en 1895, sur l'art et le goût de l'époque classique en France, Henry Lemonnier écrivait que : « ... C'est seulement chez les artistes médiocres que nous retrouvons les principes dans leur pure application, c'est-à-dire chez ceux qui ont pensé les leçons des maîtres, qui ont pris au pied de la lettre les théories proclamées si solennellement. Elles nous apparaissent alors dans tout le vide de leur conception ou la banalité de leur inspiration[10] ». L'histoire restait un support chronologique commode, sans plus.

Ce genre d'interprétation remonte au fondement même de l'intérêt porté aux œuvres d'art. Roland Recht met ainsi en valeur deux attitudes opposées, l'une caractérisant plutôt l'Europe méditerranéenne et, au premier rang, l'Italie, l'autre marquant en profondeur l'Europe septentrionale. En Italie, il repère justement une conception reposant sur la continuité toujours perceptible entre le monde classique et le monde moderne, en conséquence la volonté très claire d'insérer l'art dans la mémoire collective de la cité et au milieu des liens politiques et historiques de la communauté[11]. À Florence, par exemple, Leone Battista Alberti (1404-1472) esquisse dans le *De re aedificatoria* une interprétation neuve de l'œuvre d'art en contexte civique en donnant toute sa pertinence à la réalisation achevée, plutôt qu'à la figure de l'artiste ou à celle

8. *Id.*, *op. cit.*, p. 12.

9. Sur l'évolution des chaires d'histoire de l'art à l'Université, L. Therrien, *L'histoire de l'art en France. Genèse d'une discipline universitaire*, Paris, 1998, p. 314-332. Les citations de H. Lemonnier sont respectivement aux p. VI et 12 de ses *Études d'art et d'histoire*.

10. H. Lemonnier, « Les origines de l'art classique en France au XVIe siècle », *Revue internationale de l'enseignement* 1, 1895, p. 139-155 ; repris dans *Id.*, *L'art moderne (1500-1800). Essais et esquisses*, Paris, 1912, p. 104.

11. R. Recht, *op. cit.*, p. 18-19.

du commanditaire [12]. Dans l'Europe du nord, l'absence de continuité est, en revanche, évidente : très tôt, un conflit surgit, de nature quasi-épistémologique, qui opposa l'« antiquaire », s'occupant des objets, à l'historien, cherchant le sens et l'interprétation des œuvres. Entre la fin du XVIIe siècle et celle du XIXe, le statut des traces matérielles du passé évoluait aussi, en passant du document non linguistique, dont il s'agissait de reconnaître l'authenticité, au monument pour lequel jouait la compréhension historique [13]. Par le même mouvement, la période du Moyen Âge regagnait en intérêt par rapport à l'Antiquité et au monde moderne. Alors que l'antiquaire tendait, à l'égal du collectionneur, à réunir des objets pour produire un inventaire descriptif jamais clos, par définition, l'historien de l'art se tournait vers la connaissance des civilisations, dont l'art faisait partie selon lui [14].

Deux attitudes étaient désormais bien campées et devaient perdurer même si, autour des années 1900, la synthèse semblait possible [15]. Pour partie, Émile Mâle (1862-1954) la réalisa dans ses grands ouvrages sur l'art du Moyen Âge et les réformes religieuses [16]. Il introduisit l'art dans l'histoire, tout en se considérant comme historien et archéologue, d'après les termes qu'il utilisait le plus souvent. Dans ses travaux, il situait l'histoire de l'art dans la discipline historique. Sur la sculpture médiévale, il notait : « ... Les considérations esthétiques que la sculpture romane pourrait inspirer à un homme de goût, mais étranger aux études archéologiques, seraient donc de peu de valeur. Un tel art ne s'explique guère que par l'histoire [17]. » Dans sa thèse

12. Alberti se consacre à la rédaction du traité à partir de 1444 et en poursuit la tâche jusqu'à sa mort. L'ouvrage est imprimé en 1485. Leone Battista Alberti, *L'art d'édifier*, trad. fr. F. Choay dir., Paris, 2004. Voir F. FURLAN, Studia Albertiana. *Lectures et lecteurs de L. B. Alberti*, Turin-Paris, 2003, sur l'importance de la communauté civique dans la genèse, puis la diffusion, de l'œuvre ; F. MARIANI ZINI éd., *Penser entre les lignes. Philologie et philosophie au Quattrocento*, Presses universitaires du Septentrion, 2001.

13. R. RECHT, *op. cit.*, p. 19-20 ; p. 21-22.

14. L'évolution se produit de façon concomitante en archéologie et aboutit à une semblable vision des faits historiques au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Voir D. DROIXHE, *L'étymon des dieux. Mythologie gauloise, archéologie et linguistique à l'âge classique*, Genève, 2002.

15. Sur le « moment 1900 » en histoire de l'art comme dans les autres disciplines, histoire de la littérature, philosophie, histoire, en particulier, voir L. JENNY, *La fin de l'intériorité. Théorie de l'expression et invention de l'esthétique dans les avant-gardes françaises (1885-1935)*, Paris, 2002 ; G. PHILIPPE, *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française, 1890-1940*, Paris, 2002 ; F. WORMS, *Le moment 1900 en philosophie*, Presses universitaires du Septentrion, 2004.

16. E. MÂLE, *L'art religieux du XIIIe siècle en France. Étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, Paris, 1898 (12e éd., Paris, 1987) ; *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France. Étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, Paris, 1908 (7e éd., Paris, 1995) ; *L'art religieux du XIIe siècle en France. Étude sur les origines de l'iconographie du Moyen Âge*, Paris, 1922 (8e éd., Paris, 1998) ; *L'art religieux après le concile de Trente. Étude sur l'iconographie de la fin du XVIe siècle, du XVIIe, du XVIIIe siècle. Italie, France, Espagne, Flandres*, Paris, 1932 (3e éd., Paris, 1972). Pour une évaluation d'ensemble de l'œuvre, *Émile Mâle (1862-1954). La construction de l'œuvre : Rome et l'Italie*, Rome, 2005 (Collection de l'École française de Rome, 345).

17. E. MÂLE, « Les origines de la sculpture française du Moyen Âge », *La Revue de Paris*, 1er septembre 1895, p. 216.

sur *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, il observait : « ... L'art religieux du XIIIe siècle est une écriture sacrée dont tout artiste doit apprendre les éléments » [18]. Il inscrivait, cependant, l'histoire de l'art dans une quête de la signification. Dans *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France*, paru en 1908, il pointait la répétition des figures des saints sur les portails des églises et s'étonnait du peu d'intérêt suscité par ces récurrences qui, à ses yeux pourtant, faisaient sens [19]. À partir de l'objet sculpté, qui est aussi une œuvre d'art, et non plus du désir d'inventaire ou d'un système donné *a priori*, la tâche consistait, dès lors, dans le fait de comprendre les différentes étapes de la fabrication et de la destination, afin de préciser le sens possible. Le questionnement est neuf, original, à l'écart d'autres voies ouvertes en même temps, par exemple par Henri Focillon (1881-1943), en suivant d'autres principes et d'autres exigences, portant sur des questions de style et de forme, dans des ensembles finis [20]. Dans ce dernier cas, à l'interrogation sur le sens on substituait « le présupposé d'une filiation dans laquelle l'œuvre singulière devrait nécessairement s'insérer » et « le présupposé d'une évolution linéaire vers une plus grande complexité, plaçant toujours les formes les plus simples à l'origine de formes plus élaborées » [21]. Riche d'aperçus et d'apports, cette voie d'approche synthétique, que nous retrouverions dans certains travaux d'André Chastel (1912-1990), a laissé place à une conception analytique de l'objet et du style, détachée tout autant des seules préoccupations de contenu.

L'histoire de l'art est ainsi parvenue à un tournant dans la définition de ses grandes orientations de recherche, au moment où elle a obtenu, avec la création de l'Institut national d'histoire de l'art, une reconnaissance politique, cela au moment où elle est enseignée à l'école, même de manière discutable. Au sein de l'Université, en revanche, sa situation apparaît nettement plus contrastée. La discipline demeure encore largement introuvable, logée souvent, et mal, par des disciplines voisines qui l'annexent, comme l'histoire, les langues et civilisations, les langues anciennes ou, encore, la philosophie, au titre de l'esthétique, et la littérature, à celui de la critique artistique, quand ce n'est pas au titre tout simple de la critique journalistique. La concurrence s'avère plus difficile du côté des arts plastiques, qui se sont éloignés de l'étude des seuls « arts vivants », à leur origine pourtant, et qui possèdent une façade institutionnelle irréprochable avec la préparation aux concours de recrutement, capes et agrégation. Que dire des départements de sociologie et

18. ID., *op. cit.*, p. 2 (éd. 1898).
19. ID., *op. cit.*, p. 190 (1908).
20. R. RECHT, *L'objet de l'histoire de l'art*, *op. cit.*, p. 34 ; p. 37-38 : « ... Solidement établi dans les années 1920 et 1930, sous l'enseigne de la théorie de la *Gestalt* mais aussi de la fortune que connaissait la morphologie goethéenne, ce formalisme, même lorsqu'il est d'une grande richesse suggestive comme chez Henri Focillon, paraît aujourd'hui singulièrement daté. Sans doute parce que l'échelle de perception a changé. » Pour une approche d'ensemble sur Henri Focillon, *La vie des formes. Henri Focillon et les arts*, (Musée des Beaux-Arts de Lyon, INHA, 22 janvier-26 avril 2004), Paris, 2004.
21. R. RECHT, *op. cit.*, p. 38.

de psychologie qui s'intéressent, de plus en plus, aux rapports entretenus par les sociétés et les arts ?[22]. Face à ces difficultés, et dans un pays comme la France où les recherches académiques ont plutôt défendu le savoir des « experts » contre l'interprétation des « autres », en reproduisant la vieille distinction entre les artistes, les amateurs, les profanes, il ne peut exister de réponse structurée, ni scientifiquement fondée, sur une théorie de l'art et des pratiques renouvelées en profondeur[23]. Selon ces perspectives, l'histoire de l'art resterait un chantier ouvert.

L'inventaire des possibles

Il est vrai que la difficulté est grande et semble quasiment insurmontable. Comment, en effet, interpréter le visible par un discours écrit ? Comment passer de l'un à l'autre dans une interprétation globale[24] ? À la base de tout le travail, quelles que soient les orientations choisies, demeure la nécessité de constituer la documentation réunie en matériau d'étude : de là viennent les récolements d'objets, l'établissement des biographies d'artistes ou des parcours d'ateliers, les nécessaires attributions et datations. Dans ce champ des pratiques prévaut la spécificité du catalogage, donc de l'exposition et du musée, comme l'occasion et le lieu naturel à ce genre d'opération. Il est intéressant de comparer, une fois de plus, des attitudes et des réflexions distantes d'un peu plus d'une trentaine d'années, à partir des grandes manifestations qui avaient marqué les esprits des contemporains, pas toujours du reste en histoire de l'art médiéval. En 1972, au début du catalogue de l'exposition sur Georges de la Tour, Jacques Thuillier remarquait : « ... La Tour est le triomphe de l'histoire de l'art, et sa justification[25]. » La formule sonnait juste, tant elle consacrait l'ensemble des tâches, souvent les plus minutieuses et les plus érudites, pour reconstituer un nom, une œuvre, une signature d'artiste, dans l'environnement social et culturel du XVIIe siècle. En 2003, s'essayant à répondre à la délicate question « Qu'est-ce que l'art ? », Jacques Thuillier affirmait que « ... l'art consist(ait) en formes inédites créées par l'homme »[26].

22. B. JOBERT, « Enseigner l'histoire de l'art », *Encyclopaedia Universalis, Universalia*, Paris, 2002, p. 200-202.

23. Par différence avec l'Allemagne, notamment, où l'histoire de l'art assuma d'emblée le rôle public d'une instance herméneutique réfléchissant aussi bien sur le statut d'une science de l'art, que sur la question de l'objet d'art. H. DILLY, *Kunstgeschichte als Institution*, Francfort, 1979.

24. R. RECHT, *L'objet de l'histoire de l'art, op. cit.*, p. 26 : « ... Dans l'espace de l'histoire de l'art, l'œuvre singulière devient l'objet d'un discours et accède par conséquent à une existence non plus seulement sensible, mais intellectuelle. »

25. *Georges de la Tour* (Paris, mai-septembre 1972), Paris, 1972, p. 27.

26. J. THUILLIER, *Théorie générale de l'histoire de l'art*, Paris, 2003, p. 63 ; p. 67 : « ... Du coup, l'œuvre d'art exclut tout codage ; ou du moins, elle n'est jamais épuisée par un codage quelconque. La polysémie est sa nature même. Et devant ce signifiant qui se signifie, la part de l'interprétation individuelle est évidemment très grande. »

L'art se retrouve isolé à l'intérieur d'une spécificité supposée, soumis à un questionnement élaboré de manière autonome, sans liens avec le processus historique. L'histoire des styles, sous sa forme la plus pure, avait, de même, proscrit de son explication les facteurs qui n'étaient pas « originellement artistiques »[27]. Dans le domaine médiéval, depuis vingt-cinq ans bientôt, ce sont de grandes expositions qui rythment l'avancée des connaissances sur telle ou telle période, circonscrite avec soin, étudiée à travers ses objets méthodiquement classés, depuis les *Fastes du gothique* (1981) jusqu'aux *Princes des fleurs de lys et l'art des années 1400* (2004), en passant par *L'art au temps des rois maudits* (1998). Chacune de ces expositions a donné lieu à un grand moment d'érudition partagée qui visait à reconnaître, au-delà du style et de la technique, les attributions les plus récentes et à proposer de nouvelles hypothèses sur les dossiers ouverts. Mais, dans ces assemblages d'objets et à travers les pages de catalogues abondants, ne sont jamais énoncés les fondements d'un discours analytique ni ceux d'une interprétation critique. De même, des travaux remarquables sont proposés autour des livres à peintures, en 1993, dans l'exposition sur les *Manuscrits à peintures en France (1440-1530)*, en 2003, dans celle sur *Jean Fouquet. Peintre et enlumineur du XVe siècle*, toutes deux à la Bibliothèque nationale de France (site Richelieu) et coordonnées par François Avril, avec la collaboration de Nicole Reynaud pour la première. Or, l'ensemble de ces très belles réalisations reste, malgré tout, dominé par la conception d'une histoire qui sert de cadre chronologique commode, tout tracé, pour regrouper des objets d'art, des livres et des œuvres précieuses, qui relèvent de la même conjoncture. En dépit de toutes les informations rendues disponibles, de tous les classements effectués et de toutes les chronologies établies, aucun discours scientifique sur l'art du Moyen Âge n'a pu être fondé, aucune hypothèse d'envergure sur le statut même de ces objets si précieux. À la fin du XIXe siècle et au tout début du XXe, à Vienne, s'occupant du musée des arts appliqués, Alois Riegl (1858-1905) avait esquissé une interprétation générale de ces arts dits, à tort, « mineurs », en faisant la synthèse des objets dont il avait la garde[28]. De manière plus restreinte, mais susceptible de résultats plus directs, Roland Recht propose de recentrer l'analyse sur l'objet, et non sur « le système », en précisant les principaux agents qui interviennent dans sa réalisation : le commanditaire ; le modèle suivi, explicitement ou implicitement ; la subjectivité de l'artiste[29]. Les deux premiers agents peuvent déterminer telle ou telle formulation particulière au cours d'un processus sélectif qui aboutit, en fin de compte, à l'objet réalisé.

27. H. BELTING, *Das Ende der Kunstgeschichte ?*, *op. cit.*, trad. fr., p. 26.
28. A. RIEGL, *Die Spätromische Kunst Industrie nach den Funden in Oesterreich-Ungarn*, Vienne, 1901-1902, (trad. it., Turin, 1966), pour l'abandon de tout système normatif des valeurs et de la distinction entre le grand art et les arts mineurs. Sur son œuvre, M. OLIN, *Forms of Representation in Alois Riegl's Theory of Art*, The Pennsylvania State University Press, 1992.
29. R. RECHT, *op. cit.*, p. 39-40.

Le troisième agent est plus délicat à distinguer, compte tenu des genres de sources disponibles et des comportements les plus habituels par rapport aux artistes [30].

Le choix des formes serait la réponse à une demande initiale, si bien que ces formes ne sont pas une donnée absolue mais relative. En effet, des œuvres ou des objets destinés à des commanditaires, se trouvant en des lieux différents ou présentant des profils sociaux distincts, peuvent être traités suivant un répertoire de formes très différentes, d'autant plus qu'elles répondent à des situations et à des fonctions particulières. Par exemple, au XIIIe siècle, les sculpteurs allemands pratiquaient un genre humble, bien éloigné du grand style des portails français, mais avaient pu (et su) travailler aussi dans ce style à Reims [31]. Sans exagérer la détermination des genres de discours sur l'emploi de tel ou tel style de commande, car tout dépend de la manière dont on les envisageait à l'époque, force est de reconnaître qu'ils définissent des cadres commodes pour la reconnaissance du statut des œuvres et de « la forme du sens », c'est-à-dire du style [32]. Plus largement, la question de la demande doit être replacée à l'intérieur d'un ensemble plus vaste, que certains n'hésitent pas à qualifier de marché des biens de consommation [33] en distinguant ainsi le niveau économique de la commande, puis la mise en œuvre d'un modèle de consommation, religieux dans une grande mesure et adapté aux fonctions liturgiques, enfin l'émergence relative, au cours du XVe siècle, de nouvelles modes et de nouveaux objets [34]. Par ce biais, l'étude des « patrons », cartons et dessins, fait pénétrer davantage dans la réalisation même de tous ces

30. D. RUSSO, « Le nom de l'artiste, entre appartenance au groupe et écriture personnelle », *L'individu au Moyen Âge*, B. M. BEDOS-REZAK, D. IOGNA-PRAT, Paris, 2005, p. 235-246.

31. Sur les catégories de style dans les arts visuels, reprises des genres du discours rhétorique, R. RECHT, *op. cit.*, p. 40-41, et *ID.*, *Le croire et le voir*, *op. cit.*, p. 299-307. Pour l'exemple des sculpteurs allemands, P.-C. CLAUSSEN, « Zentrum, Peripherie, Transperipherie. Überlegungen zum Erfolg des gotischen Figurenportals an den Beispielen Chartres, Sangüesa, Magdeburg, Bamberg und den Westportalen des Domes S. Lorenzo in Genua », *Studien zur Geschichte der Europäischen Skulptur im 12/13. Jahrhundert*, 1994, p. 671. La question est examinée par J. WIRTH, *La datation de la sculpture médiévale*, Genève, 2004, p. 92, p. 194-195.

32. R. RECHT, *L'objet de l'histoire de l'art*, *op. cit.*, p. 42.

33. R.-A. GOLDTHWAITE, *Wealth and the Demand for Art in Italy, 1300-1600*, The John Hopkins University Press, 1993, p. 1-9, se fondant, entre autres, sur les analyses de D. MILLER, *Material Culture and Mass Consumption*, Oxford, 1987. Selon ces approches, voir l'étude d'une production artistique dans un espace régional circonscrit à l'Europe du nord-ouest par S. CASSAGNES, *D'art et d'argent. Les artistes et leurs clients dans l'Europe du Nord (XIVe-XVe siècle)*, Presses universitaires de Rennes, 2001.

34. R.-A. GOLDTHWAITE, *op. cit.*, p. 129-148, pour la définition et l'analyse d'une « culture matérielle » et des modes de consommation dans l'Église. Sur de nouvelles modes et de nouveaux objets au cours du XVe siècle, de nouvelles manières de les appréhender dans le lexique utilisé, *ID.*, *The Building of Renaissance Florence. An Economic and Social History*, The John Hopkins University Press, 1980, pour le palais seigneurial urbain, comme nouveau type de construction pour les familles du patriciat florentin au XVe siècle ; M. BAXANDALL, *The Limewood Sculptors of Renaissance Germany*, New Haven, 1980, p. 24, p. 116-143, pour la sculpture allemande autour de 1500.

objets, d'un triple point de vue économique, social et culturel, et fournit la base d'observations nécessaire à une réévaluation raisonnée des rapports entre les artistes et les commanditaires [35].

Les structures économiques et sociales de la demande ne sauraient pourtant former l'horizon indépassable de la recherche. S'ajoutent aussi la politique de l'objet et les désirs attachés à sa possession. C'est ce qui ressort le mieux des grandes expositions célébrant l'art princier des fleurs de lys, autour des années 1400 : à Paris comme à Bourges ou en Bourgogne, les princes s'affairaient pour voir réaliser les plus beaux, les plus précieux, des ivoires, des reliquaires et des émaux ; ils dépensaient des trésors pour arriver à leurs fins et manifester, de la sorte, leur pouvoir et leur magnificence [36]. Impliqués dans un jeu d'échanges complexes, où interféraient constamment les liens de l'argent et de la politique, ces objets-images tissaient une mémoire lignagère et un dense écheveau de relations inter-générationnelles, transmis souvent par les femmes [37]. Dès lors, un statut juridique émerge, peu à peu, pour ces réalisations de prix, que les textes essaient de codifier à partir de l'intérêt porté aux matériaux, dont elles se composent, et à leurs différentes modalités d'agencement [38].

La question de la demande artistique, pour la période médiévale, figure bien au nombre des préoccupations essentielles à la définition d'une histoire de l'art consciente de ses responsabilités en tant que discipline scientifique.

35. *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècle)*, F. JOUBERT dir., Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, en part. p. 1-4 (EAD., « Selon la devise et portraiture... : de l'idée d'une œuvre à sa réalisation »). Sur les chantiers de construction, leur histoire économique et sociale, *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIVe-XVIe siècles*, O. CHAPELOT, Paris, 2001, en part. p. 11-33 (EAD., « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le bâtiment médiéval »).

36. *Paris 1400. Les arts sous Charles VI*, E. TABURET-DELAHAYE, Paris, 2004 ; *Une fondation disparue de Jean de France, duc de Berry. La Sainte-Chapelle de Bourges*, B. de CHANCEL-BAUDOT, Paris, 2004 ; *L'art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, S. JUGIE et N. St. FLIEGEL, Paris, 2004 ; *Louis d'Orléans et Valentine Visconti. Mécénat et politique autour de 1400*, Blois, 2004. Sur la commande des objets précieux par les princes des fleurs de lys, E. KOVACS, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne au temps des princes de Valois*, Dijon, 2004. Sur la notion de « magnificence », à partir de l'exemple médicéen, mais dans un sens de portée générale, A. D. FRASER JENKINS, « Cosimo de Medici's Patronage of Architecture and the Theory of Magnificence », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes* 33, 1970, p. 162-170 ; G. KIPLING, *The Triumph of Honour : Burgundian Origins of the Elizabethan Renaissance*, Leyde, 1977, p. 3-5, sur la notion ; dans les funérailles, M. GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, 2005.

37. B. BUETTNER, « Past Presents : New Year's Gifts at the Valois Courts ca. 1400 », *The Art Bulletin* 83, 2002, p. 598-625 ; EAD., « Le système des objets dans le testament de Blanche de Navarre », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés* 19, 2004, p. 37-62, pour l'étude d'un exemple particulièrement significatif.

38. M. MADERO, Tabula Picta. *La peinture et l'écriture dans le droit médiéval*, Paris, 2004, pour de stimulantes analyses sur ce point.

L'interprétation ou le sens des œuvres

Désireux d'assurer la scientificité de son approche, en la situant dans le temps historique, Alois Riegl avait utilisé, pour répondre à la question de la demande, le terme de *kunstwollen*, difficilement traduisible en français, qu'on peut rendre par volonté, vouloir au sens générique, intention d'art [39]. En recourant au terme de *wollen* et non à celui de *wille* (volonté individuelle), Riegl entendait désigner un ensemble de réalités psychologiques qui ne dépendaient pas seulement de la personne individuelle, mais la dépassaient sous la forme d'une tendance collective [40]. Le terme désignait, d'autre part, tantôt une pulsion non dominée par la conscience, tantôt une activité plus délibérée et plus consciente de ses fins. Enfin, si le *kunstwollen* se manifestait chez l'artiste comme une manière de représenter les choses en accentuant certains de leurs aspects et en en réprimant d'autres, il se donnait dans le public comme un besoin corrélatif de voir les choses ainsi représentées [41]. Par conséquent, l'aire sémantique du terme a évolué dans la pensée de Riegl et varié dans un même discours. Riegl parlait donc du *kunstwollen* d'un peuple, de celui d'une époque ou d'un artiste, enfin de celui des commanditaires. Ce qui rend aujourd'hui plus encore ambiguë l'utilisation de la notion, voire contradictoire, devait paraître un avantage dans la pratique de Riegl qui, traitant avec souplesse les divers sens du terme sans avoir à rendre compte de leur articulation, pouvait passer sans heurts du style d'une époque au style d'un artiste, comme de celui-ci ensuite au style reçu en partage par tout un public, selon sa conception de l'histoire qui privilégiait la continuité sur la rupture. Une autre ambiguïté subsiste, portant non sur le contenu, mais sur le statut épistémologique du concept. Dans la *Spätrömische Kunstindustrie*, Riegl le présentait comme une conception téléologique ; dans « Naturwerk und Kunstwerk », comme le seul donné certain de l'histoire de l'art, tandis que ce qui le détermine ne peut que faire l'objet de suppositions métaphysiques. Il demeurait possible d'éclairer la nature du *kunstwollen* d'une époque en le comparant à l'orientation des autres domaines de la culture du même peuple : religion, philosophie, droit. Selon Riegl, cela permettait de constater que le *Kunstwollen* n'était pas déterminé par ces autres domaines, mais que tous montraient des développements parallèles issus d'une même attitude fondamentale de l'homme, inséré dans son époque, vis-à-vis du

39. D. ARASSE, « Le concept de *Kunstwollen* dans l'œuvre d'Aloïs Riegl », *Scolies* 1, 1972, p. 40 ; R. RECHT, *Le croire et le voir*, *op. cit.*, p. 53-54.

40. L'emploi de *wollen* s'inscrivait aussi dans une tendance vitaliste caractéristique de l'époque ; W. SAUERLÄNDER, « Alois Riegl und die Enstehung der autonomen Kunstgeschichte am *Fin de siècle* », Fin de siècle. *Zu Literatur und Kunst der Jahrhundertwende*, R. BAUER, E. HEFTRICH, H. KOOFMAN, W. RASCH, W. SAUERLÄNDER et J. A. SCHMOLL dir., Francfort/M., 1987, p. 125-139 ; O. PÄCHT, *Methodisches zur Kunsthistorischen Praxis*, Munich, 1977, p. 147-152 (trad. fr., J. Lacoste, Paris, 1994, p. 123).

41. A. RIEGL, « Naturwerk und Kunstwerk I (1901) », réédité dans *ID.*, *Gesammelte Aufsätze*, Augsbourg-Vienne, 1929, p. 51-64.

monde[42]. Il visait ainsi à trouver, dans cette signification, le point d'intégration de l'art et de la culture et, en particulier, de l'iconographie et de la forme, tout en préservant la spécificité de l'art, qu'il voyait dans la réalisation formelle et dont il cherchait à caractériser ce qu'on appellerait aujourd'hui la structure. Pourtant, sa conception a fait l'objet de vives critiques, parce qu'elle détournait de l'étude des relations historiques concrètes entre tous les domaines de la culture auxquels participait l'artiste[43]. Pour Riegl, toutefois, il s'agissait par ce biais de considérer la création artistique elle-même, telle qu'on pouvait la saisir par une appréhension globale de l'œuvre dans l'organisation particulière des divers éléments qui constituaient la forme. Par là, il voulait fonder une histoire de l'art scientifique sur la spécificité de l'art[44].

Dans la pensée critique allemande du début du XXe siècle, le concept de *kunstwollen* a connu deux interprétations divergentes. D'une part, pour Edgar Wind (1900-1971) et Hans Sedlmayr, c'était une force réelle qui agissait dans l'histoire, une volonté supra-individuelle, objective, qui se manifestait dans l'activité de groupes de personnes, sans doute en suivant la pensée de Riegl au plus près[45]. D'autre part, pour Erwin Panofsky, le *kunstwollen*, compris en tant qu'une donnée de la psychologie de l'artiste ou de la psychologie collective propre à une époque, serait inconnaissable. De plus, une approche empirique fondée sur l'aperception qu'en aurait le spectateur ne livrerait d'informations que sur la psychologie de ce dernier. La notion était donc à utiliser comme un sens immanent que la critique, au terme de sa lecture des œuvres, déchiffrait *a posteriori* dans les faits artistiques[46]. Dès lors, le sentiment de nécessité, que l'historien de l'art croyait reconnaître dans le développement d'un style, n'était plus le fait d'une téléologie menant à une essence absolue à partir de la succession des œuvres, mais l'expression de la cohérence du sens, que l'historien avait su en dégager. Pour Panofsky, et c'était là son apport personnel, loin d'avoir un caractère psychologique, le sens devait être transcendantal, saisir l'art dans son essence particulière et non en fonction des facteurs extérieurs : circonstances historiques, présupposés psychologiques, analogies stylistiques. Ainsi posé, le *kunstwollen* était défini à partir des concepts fondamentaux *a priori*, qui se référaient « non

42. ID., *loc. cit.*, p. 60-64.

43. E. WIND, « Warburg Begriff der Kulturwissenschaft und seine Bedeutung für die Ästhetik », *Zeitschrift für Ästhetik und Allgemeine Kunstwissenschaft* 25, 1931, p. 163-179 (repr. dans ID., *The Eloquence of Symbols. Studies in Humanist Art*, Oxford, 1983, p. 21-35).

44. H. ZERNER, « L'histoire de l'art d'Alois Riegl : un formalisme tactique », *Critique* août-septembre 1975, p. 946-947 ; P. PHILIPPOT, « Présentation » de *L'origine de l'art baroque à Rome* d'Alois Riegl, Paris, 1993, p. 10-11.

45. E. WIND, « Zur Systematik der Künstlerischen Probleme », *Zeitschrift für Ästhetik und Allgemeine Kunstwissenschaft* 18, 1924, p. 438-486 ; H. SEDLMAYR, « Die Quintessenz der Lehren Riegls », dans A. RIEGL, *Gesammelte Aufsätze*, *op. cit.*, p. XI-XXXIV.

46. E. PANOFSKY, « Der Begriff des Kunstwollens », *Zeitschrift für Ästhetic und Allgemeine Kunstwissenschaft* 14, 1920, p. 321-339 (trad. fr. par G. Ballange dir., Paris, 1975, p. 197-221).

pas au phénomène lui-même mais aux conditions de son être-là et de son être tel ». Riegl n'avait jamais opéré de semblable distinction entre les réalités historiques et le sens qu'y déchiffrait l'historien. Au contraire, Panofsky replaçait la demande artistique à l'entrecroisement de ses deux champs d'observations, celui des œuvres, celui des faits historiques, sans plus supposer de continuité entre les deux, mais seulement des passages qualitatifs : dans le premier, l'étude des thématisations en cours ; dans le second, celle des configurations sociales et culturelles à l'intérieur desquelles s'inséraient les thèmes et les motifs artistiques qui venaient d'être élaborés. Les notions de thèmes et de motifs étaient susceptibles de prolongements très féconds pour l'analyse des différents niveaux de signification à l'œuvre dans les arts visuels, en peinture, sculpture et architecture. Autour d'un noyau figuratif stable, qu'il voyait comme un signifiant, Panofsky décrivait un motif ou un ensemble de motifs, soumis à des variations incessantes, de forme et de sens. En s'appuyant sur les deux premiers niveaux préalables de l'analyse, ce qu'il nommait le « pré-iconographique » et l'« iconographique », il parvenait à distinguer la conception de l'œuvre, c'est-à-dire « la signification intrinsèque » ou encore « l'ultime contenu », selon ses expressions. Il traduisait ce qu'Ernst Cassirer (1874-1945) avait désigné par l'expression de « l'ordre symbolique »[47]. Il ne s'agissait pas, à ce degré de conceptualisation, de mise en contexte socio-culturel ou de vagues conditions de production de l'œuvre d'art, mais plutôt du contenu de l'art, qui était « à la mesure de l'essence » ou, suivant ce qu'en dirait Karl Manheim, du « sens de l'essence » toujours lié à l'œuvre réalisée intrinsèquement, repérable dans ses composantes, matérielles et formelles, en étroit rapport avec le signifiant général, que donnaient les deux premiers niveaux de lecture. À la manière toute contemporaine des folkloristes, tel Arnold van Gennep (1873-1957), Erwin Panofsky construisait une sémantique générale, mais appliquée à l'œuvre d'art[48]. Sur cette voie, il ne fut guère suivi. Lui-même, du reste, s'en éloigna, privilégiant un autre genre d'approche plus orientée vers le déchiffrement des œuvres suivant un plan de symbolique générale[49]. Pourtant, dans l'explication d'ensemble qu'il avait tentée de l'art, Erwin Panofsky était parvenu à réunir, très

47. Id., *Studies in Iconology*, Introduction, Oxford University Press, 1939 (trad. fr. par Cl. Herbette, B. Teyssèdre, Paris, 1967).

48. N. Belmont, « Arnold van Gennep », *Hier pour demain.* Arts, traditions, patrimoine, J. Cuisenier dir., Paris, 1980 ; *Chroniques de folklore d'Arnold van Gennep. Recueil de textes parus dans le* Mercure de France, *1905-1949*, J.-M. Privat éd., Paris, 2001. Sur la sémantique panofskyenne, J. Courtes, « Un modèle suggestif : le motif panofskyen comme forme figurative », dans Id., *Le conte populaire : poétique et mythologie*, Paris, 1986, p. 21-40.

49. Sur ce tournant, E. Panofsky, « The History of Art as a Humanistic Discipline », dans T. M. Greene, *The Meaning of the Humanities*, Princeton University Press, 1940, p. 89-119 ; repris dans Id., *Meaning in the Visual Arts. The Renaissance : Artist, Scientist, Genius*, Princeton University Press, 1955, p. 1-25 (trad. fr. par M. et B. Teyssèdre, *L'œuvre d'art et ses significations. Essais sur les arts visuels*, Paris, 1969, p. 27-52.

étroitement, l'histoire de l'œuvre dans sa forme comme dans ses significations, en vue d'établir un savoir sur l'art.

Après lui, les problèmes furent envisagés différemment en perdant, peut-être, le sens de cette unité nécessaire, mais en la retrouvant à l'intérieur même du champ historique. En concluant sa leçon inaugurale, Roland Recht notait « [...] la place qui reven[ait] à toutes les formes de procédures discursives » élaborées pour expliquer ce savoir sur l'art, c'est-à-dire pour produire une somme d'interprétations possibles [50]. C'est à ces conditions, d'ouverture et de réflexion, que se dessinent les principales lignes d'un ressourcement de l'histoire de l'art au sein des autres sciences humaines.

Daniel Russo, Université de Bourgogne, UMR 5594, 2 boulevard Gabriel, F-21000 Dijon

50. R. Recht, *L'objet de l'histoire de l'art*, *op. cit.*, p. 56-57.

Médiévales 51, automne 2006, p. 153-166

Einar Már JONSSON

LES « MIROIRS AUX PRINCES » SONT-ILS UN GENRE LITTÉRAIRE* ?

Depuis fort longtemps on a pris l'habitude de désigner un certain nombre de traités politiques médiévaux dans l'Occident chrétien par le terme générique de « miroirs aux princes » (*Fürstenspiegel* en allemand, *mirror of princes* en anglais). Sur ces œuvres, il existe maintenant une littérature abondante, mais autant que nous le sachions, les nombreux auteurs qui les ont étudiées se sont surtout intéressés à leur contenu politique et aux informations qu'elles peuvent nous fournir sur l'idéologie royale au Moyen Âge. En revanche, ils ne se sont guère occupés de l'élaboration littéraire de ces « miroirs aux princes », qui est en fait très variée, et ils ne se sont pas interrogés non plus sur le titre générique et son rapport éventuel avec le contenu. Dans les plus anciennes études que nous ayons trouvées à ce sujet, un article d'Albert Werminghoff paru en 1902 [1], et un livre d'Ernst Booz qui date de 1913 [2], les auteurs utilisent le terme « miroir au prince » sans aucune définition ni explication. On remarque en particulier qu'ils ne le font pas dériver d'une expression médiévale et ne le mettent pas non plus en relation avec un titre d'ouvrage précis ou une métaphore employée par un auteur du Moyen Âge [3]. Dans l'étude de Booz, on sent d'ailleurs que la terminologie

* Cet article est fondé sur une communication faite dans le cadre d'une conférence sur les « miroirs aux princes » arabes organisée par Houari Touati, le 21 mai 1999.

1. A. WERMINGHOFF, « Die Fürstenspiegel der Karolingerzeit », *Historische Zeitschrift*, 89, 1902, p. 193-214.

2. E. BOOZ, *Die Fürstenspiegel des Mittelalters bis zur Scholastik*, Fribourg en Br., 1913. Nous tenons à remercier très vivement Monique Paulmier de l'Atelier Vincent de Beauvais (ARTEM) de l'Université de Nancy II pour nous avoir aidé à dénicher ces deux textes peu connus, et pour l'aide inestimable qu'elle nous a fournie pour cette étude.

3. A. Werminghoff remarque la métaphore du miroir dans le prologue du *De institutione regia* de Jonas d'Orléans, et l'interprète ainsi (« Die Fürstenspiegel der Karolingerzeit », *loc. cit.*, p. 200) : « Pippins Character lässt ihn hoffen, Gehör zu finden, auf dass der König aus dem Traktat wie aus einem Spiegel das erkenne, was er zu thun, was er zu meiden habe ». Il n'essaie cependant pas d'établir une relation entre le titre générique *Fürstenspiegel* et ce passage de l'œuvre de Jonas, qui n'a sans doute pas le sens qu'il lui attribue (*cf.* notre ouvrage *Le Miroir, naissance d'un genre littéraire*, Paris, 1995, p. 150-151).

n'est pas encore tout à fait fixée, car à côté de *Fürstenspiegel*, l'auteur emploie parfois, dans le même sens, le mot *Fürstenschrift* et également l'expression plus longue et précise, « fürstenerzieherische Schriften (Traktaten, Werke) ». Ces termes sont strictement synonymes, et on devine même qu'à cette époque *Fürstenspiegel* est utilisé simplement comme un terme plus imagé et frappant que *Fürstenschrift*, mais sans une portée plus grande.

Par la suite, c'est le mot « miroir aux princes » que les médiévistes ont retenu, et il figure dans les titres de plusieurs études des années 1930, notamment celle de Wilhelm Berges, *Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters* (1938), qui l'a popularisé[4]. Ainsi, il semble bien qu'il se soit imposé comme une sorte d'évidence, mais sans jamais avoir été défini ou explicité. Pourtant, ce mot n'est pas neutre : beaucoup plus chargé de sens que par exemple *Fürstenschrift*, il renvoie à un symbolisme philosophique et théologique, et rattache également ces traités politiques à un groupe d'autres œuvres médiévales, intitulées « miroir », telles que le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais. Tout cela pose en fait beaucoup de questions, et derrière elles, il y a une question fondamentale : de quelle façon peut-on dire que les « miroirs aux princes » forment un genre littéraire ?

C'est sur ces questions que nous voulons nous pencher ici, mais avant d'aborder le sujet une précision s'impose. Nous n'avons aucunement la prétention d'être un spécialiste des « miroirs aux princes », et si nous nous y sommes intéressé, c'est à cause d'une recherche que nous avons faite il y a bien longtemps sur le *Speculum regale*, ou « Miroir royal », une des œuvres les plus importantes de la littérature scandinave du Moyen Âge, écrite en Norvège, et en langue norvégienne malgré le titre latin, et datée de 1260 environ[5]. Cette œuvre se rattache clairement à la tradition littéraire et intellectuelle du Moyen Âge occidental, et pour nous la question était de savoir de quelle façon précisément.

À l'époque, ce problème paraissait déjà définitivement réglé. Tout le monde, que ce soit les spécialistes norvégiens ou les savants étrangers, était d'accord pour dire que le *Speculum regale* était un « miroir au prince » parmi d'autres. Déjà Wilhelm Berges lui avait fait une place de choix[6], et la grande philologue norvégienne Anne Holtsmark avait résumé ce qui était certainement le consensus des savants à l'époque dans son article pour le *Kulturhistorisk leksikon for nordisk middelalder*, publié en 1964 dans le tome IX. Il est déjà symptomatique que l'article ne soit pas consacré au *Speculum regale* en particulier ; cette œuvre norvégienne est groupée avec un traité politique

4. Parmi les autres études de cette époque, on peut citer J. RÖDER, *Das Fürstenbild in den mittelalterlichen Fürstenspiegeln auf französischem Boden*, Emstetten, 1933, et W. KLEINEKE, *Englische Fürstenspiegel vom Policraticus bis zum Basilikon Doron König Jakobs I*, Halle, 1937.

5. Nous en avons publié une traduction française : *Le Miroir royal*, Nyon, 1997.

6. Wilhelm BERGES, *Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters*, Stuttgart, 1938, rééd. 1952, p. 159-185.

suédois du XIVe siècle, intitulé *Um styrilsi kununga ok höfdhinga* (« Sur le gouvernement des rois et des princes »), avec lequel elle n'a certainement aucune relation, le tout sous le titre générique « littérature de miroirs aux princes ». Voici comment Anne Holtsmark résume ce qui était considéré comme une évidence :

> Avec le mot *speculum*, « miroir », on a désigné depuis le haut Moyen Âge des manuels de morale. En norrois, ce mot (*skuggsiá*, en norrois de l'ouest) est utilisé pour la première fois dans ce sens dans la traduction du livre d'Alcuin sur les vertus et les vices : dans les livres sacrés on peut se voir soi-même comme dans un miroir, *skuggsio*. Dans la littérature occidentale il y avait de nombreux « miroirs » de ce genre spécialement destinés aux rois et aux fils de rois.

Cependant, ce consensus ne reposait sur rien. Aucun savant n'avait en effet entrepris d'étudier les relations précises entre le *Speculum regale* et les « miroirs aux princes » pour chercher s'il y avait entre les deux de véritables rapports formels, structurels et thématiques qui permettraient de situer l'œuvre norvégienne parmi les « miroirs aux princes » et éventuellement lui assigner une place précise dans ce corpus. Berges lui-même ne s'était intéressé qu'à certaines idées du traité, sans l'étudier dans sa totalité et sans le situer dans une perspective globale. Du coup il nous semblait que la recherche sur le *Speculum regale* se trouvait dans une certaine impasse, d'où l'on ne pourrait guère sortir sans chercher du côté que les savants avaient jusqu'alors négligé. Cette recherche, qu'il était devenu urgent de faire, comportait à notre avis deux aspects différents, et par là elle sortait de la problématique particulière du *Speculum regale* norvégien et touchait celle des « miroirs aux princes » globalement en tant que genre littéraire[7].

1) Il fallait d'abord chercher si ce genre reposait sur quelque chose qu'on pourrait appeler un « fondement formel », notamment des titres typiques justifiés par le recours à des métaphores précises voire à un symbolisme lié aux sujets des œuvres. Cette question s'impose d'emblée, car si ce que dit Anne Holtsmark est vrai, si l'on trouvait dans ces écrits la métaphore du miroir appliquée précisément à un manuel de morale ou d'éthique politique destiné à un roi ou à un prince, le problème serait en partie résolu, on aurait déjà une définition concrète du genre littéraire, ou du moins un fil conducteur pour l'explorer. Ceci est d'autant plus fondamental que le terme même de « miroirs aux princes » suppose déjà l'existence d'une symbolique de ce genre.

2) Il fallait ensuite analyser les œuvres classées habituellement comme « miroirs aux princes » pour voir quels rapports structurels et thématiques il

7. De son côté Sverre Bagge a fait une comparaison entre le *Miroir royal* et les « miroirs aux princes » occidentaux, mais d'un autre point de vue, car il s'est surtout intéressé au contenu, les idées politiques ; *cf.* S. BAGGE, *The Political Thought of the King's Mirror*, Odense, 1987.

y avait éventuellement entre elles. En d'autres mots, il fallait établir une sorte de typologie des « miroirs aux princes » pour pouvoir définir la place de chaque texte dans le corpus, et pour cerner, le cas échéant, l'évolution du genre, les influences des œuvres les unes sur les autres, ou les influences extérieures au corpus.

C'est dans ces deux directions que nous nous sommes engagé[8]. Dans cette recherche nous nous sommes limité aux œuvres antérieures aux années 1260, non seulement à cause de l'interrogation initiale, concernant l'œuvre norvégienne que l'on date en général des dernières années du roi Hákon le vieux, mort en 1263, mais aussi parce qu'il nous semblait que l'atmosphère intellectuelle avait à tel point changé dans la dernière partie du XIIIe siècle que le problème devait se poser différemment à partir de cette date. Même s'il y a quelques points de contact, notre étude s'arrête donc au seuil de ce groupe de « miroirs aux princes » capétiens sur lequel Jean-Philippe Genet s'est penché[9].

Il est en fait assez facile de répondre à la première question, concernant l'idée même d'un « miroir au prince » dans le sens littéral de ce terme, mais la réponse est peut-être inattendue. Avant la fin du XIIIe siècle, en tout cas, on ne trouve pas trace de la « métaphore du miroir » appliquée à un manuel de morale ou d'éthique politique destiné à un roi ou un prince, et, à part deux œuvres, le *Speculum regum* de Godefroid de Viterbe et le *Speculum regale* norvégien, textes marginaux dont les titres en tout cas ne signifient pas « miroir au prince », les œuvres classées comme *Fürstenspiegel* ne portent jamais le titre de « speculum »[10]. Celles qui portent véritablement ce titre, suivi d'un qualificatif, comme par exemple le *Speculum virginum*, le *Speculum caritatis* ou le *Speculum maius*, appartiennent à un autre genre littéraire qui n'a rien à voir avec des « miroirs aux princes ». Cela appelle peut-être quelques éclaircissements.

Il ne semble pas que le mot « miroir » ait été utilisé au Moyen Âge comme un nom commun pour désigner des manuels de morale. Le passage d'Alcuin que cite Anne Holtsmark, et qui est tiré du *De virtutibus et vitiis*, n'est en aucune façon un exemple de ce sens particulier ; il illustre par contre

8. Nous avons publié les résultats de cette étude, en ce qui concerne le *Miroir royal* norvégien, dans notre article « La situation du *Speculum regale* dans la littérature occidentale », *Études germaniques*, 42, 1987, p. 391-408.

9. *Cf.* Jean-Philippe GENET, *Four English Political Tracts of the Late Middle Ages*, Londres, 1977, p. ix-xix, et *ID.*, « Saint Louis : Le roi politique », *Médiévales*, 34, printemps 1998, p. 27-30. Pour les « miroirs aux princes » capétiens en général, voir Jacques KRYNEN, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, 1993, p. 167-239.

10. C'est seulement au XIVe siècle que l'on trouve des œuvres intitulées *Le Mireoirs as princes* (1327, de Watriquet de Couvin), *Speculum regis Edmundi II* (1337-1349, attribué à Simon Islip), et *Speculum morale regium* (1384, de Robert de Gervais), mais à cette époque le titre « miroir » ne semble plus avoir le même sens qu'auparavant. De plus, ces œuvres paraissent marginales dans la tradition des « miroirs aux princes ». Selon le *Lexikon des Mittelalters*, t. IV, col. 1046, il est même douteux qu'on puisse inclure le *Speculum regis* dans ce genre.

le sens bien plus technique et précis du mot. Dans ce texte, en effet, Alcuin n'est pas en train de parler d'un quelconque « manuel de morale », il compare les écritures saintes à un « miroir ». Il s'agit là d'un *topos* très répandu à toutes les époques du Moyen Âge et qui comporte de nombreuses variations : le « miroir » peut désigner par métaphore les livres sacrés eux-mêmes, la Bible, des vies de saints etc., la Révélation divine que contiennent ces livres sacrés, ou encore autre chose qui reflète par d'autres intermédiaires la Révélation divine. Au début, un livre écrit par un auteur ne pouvait guère être qualifié de « miroir », sauf s'il contenait véritablement un « reflet » de la Révélation, tel que le *Speculum Augustini* qui est un florilège biblique [11].

Ce n'est qu'au début du XIIe siècle que nous trouvons véritablement, avec le *Speculum ecclesiae* d'Honorius Augustodunensis et le *Speculum virginum* anonyme, un « livre-miroir », ou « Buchspiegel » comme disent les Allemands, c'est-à-dire un livre écrit par un auteur, auquel celui-ci a donné le titre de « miroir », suivi d'un qualificatif qui en précise le sens. Les titres de ces premiers « miroirs » sont dérivés des *topoi* antérieurs et ils sont expliqués par des symbolismes élaborés, notamment dans le *Speculum virginum*, qui les rattachent à l'idée du « miroir de la Révélation » [12].

À partir de ces deux œuvres, le genre littéraire des « miroirs » se développe et se répand dans l'Occident chrétien aux XIIe et XIIIe siècles. Ce n'est pas notre propos ici de retracer cette longue évolution, que j'espère, *deo iuvante*, étudier ailleurs, mais nous voudrions souligner deux aspects :

1) Les « miroirs » des XIIe et XIIIe siècles, c'est-à-dire les œuvres qui portaient véritablement les titres de miroirs, sont très variés, et certains d'entre eux pourraient être qualifiés de « manuels de morale » ou de comportement. Mais ces œuvres-là sont toujours destinées à des religieux : il existe bel et bien un *Speculum virginum*, un *Speculum monachorum* et un *Speculum novitii*, mais nous ne trouvons nulle part un « Speculum militis », un « Speculum mercatorum » ou encore, dans ce sens précis, un « Speculum regum ». Pour des raisons qui sont peut-être liées au sens religieux de la métaphore, il ne peut y avoir, à cette époque, des « miroirs » destinés à des classes particulières de laïcs.

2) Nous avons dit plus haut que la métaphore du miroir pouvait désigner divers reflets de la Révélation divine, non seulement les Écritures et les textes écrits, mais aussi d'autres formes de vision indirecte. C'est ainsi que l'on trouve dans certains « miroirs » de cette période la métaphore du « miroir de la créature », c'est-à-dire de la créature comme miroir du Créateur. On peut alors penser que, par une métaphore analogue, on pourrait avoir l'idée d'un ordre historico-politique voulu par Dieu lui-même comme un miroir du Créateur, et donc des *specula* politiques. Effectivement, on

11. Édition par F. WEIHRICH, CSEL 12. Voir E. DEKKERS, *Clavis Patrum Latinorum*, 3e éd., Turnhout, 1995, O272. *Cf.* aussi notre ouvrage : *Le Miroir, naissance d'un genre littéraire*, *op. cit.*, p. 121-122.

12. Sur toute cette problématique, *cf.* notre ouvrage (voir note précédente).

trouve cette idée, mais dans des œuvres assez marginales dans le corpus des « miroirs » de l'époque. La plus importante qui la contienne est le *Sachsenspiegel*, qui est, comme on le sait, une somme juridique de première importance, mais pas un « miroir au prince ». Une autre œuvre, plus marginale encore, est le *Speculum regum* de Godefroid de Viterbe. Les références au symbolisme du miroir que l'on trouve dans le prologue indiquent que pour l'auteur ce livre est à la fois un miroir qui montre au destinataire (le roi et futur empereur Henri VI) l'histoire des anciens rois et le miroir que les anciens rois présentent au destinataire pour lui permettre de connaître sa propre situation dans l'histoire. Mais le titre n'a aucunement le sens de « miroir au prince », tel que les savants modernes l'ont défini, et l'œuvre n'est pas un « manuel de morale » ou d'éthique politique mais un résumé d'histoire.

On peut donc dire que si le genre littéraire des « miroirs » aux XIIe et XIIIe siècles déborde d'une façon marginale sur le domaine politique et touche, si l'on peut dire, le genre des *Fürstenspiegel*, la métaphore concrète du « miroir au prince » est absente.

Ce qui est en réalité le plus frappant, ce n'est pas cette absence de la seule métaphore du « miroir au prince » dans le genre littéraire auquel on a sans doute abusivement donné ce nom, mais l'absence complète d'une métaphore quelconque, d'un symbolisme ou de titres typiques qui auraient pu fonder le genre littéraire sur une base symbolique et le délimiter ainsi en établissant des frontières dans le champ littéraire de l'époque. En regardant les œuvres que les savants ont classées comme des « miroirs aux princes » on constate en effet que les titres sont presque toujours purement « factuels », se référant concrètement au sujet de l'œuvre ou au rapport entre l'auteur et le roi auquel il s'adresse, et d'une extrême diversité.

En ce qui concerne la référence concrète au sujet, on trouve de nombreux titres comme *De regis persona et regio ministerio* (de Hincmar de Reims, vers 873), *Liber de rectoribus christianis* (de Sedulius Scotus, vers 855), *De regimine principum* (de Hélinand de Froidmont, vers 1200), *De principis instructione* (de Giraud de Barri, vers 1217), *Liber de regimine civitatum* (de Jean de Viterbe, vers 1228), *Eruditio regum et principum* (de Guibert de Tournai, 1259), *L'enseignement des princes* (de Robert de Blois, vers le milieu du XIIIe siècle), et *De morali principis instructione* de Vincent de Beauvais (vers 1260). Le terme générique qui conviendrait le mieux à ces écrits serait effectivement, en se fondant sur les titres, *Fürstenerzieherische Schriften* (« manuel d'éducation princière »).

Les titres qui se réfèrent au rapport entre l'auteur et le roi sont bien moins nombreux, mais on relève : *La seconde élégie pour le roi Pépin d'Aquitaine* d'Ermold le noir (vers 828) et *Admonitio Jonae episcopi ad Pippinum* de Jonas d'Orléans (vers 831, connu aujourd'hui sous le titre *De institutione regia*), auxquels on pourrait peut-être ajouter les épîtres *Ad proceres regni* et *Ad episcopos regni* de Hincmar de Reims (882). Les titres du premier groupe peuvent d'ailleurs aussi être complétés par le nom du destinataire.

Ainsi le titre complet de l'œuvre majeure de Hincmar est : *De regis persona et regio ministerio ad Carolum regem.*

Certains « miroirs aux princes » ont un caractère historique qui est mis en évidence par les titres : le *Carolinus* de Gilles de Paris (vers 1200) et la *Philippide* de Guillaume le Breton (1214-1224). Vu le contenu de l'œuvre et le rapport entre le titre et ce contenu, on devrait sans doute situer ici le *Speculum regum*, déjà cité, de Godefroid de Viterbe (1180-1183).

Finalement on trouve deux titres qui ont une référence métaphorique et symbolique, mais pas la même : *Via regia* de Smaragde de Saint-Mihiel (800-814) et *Morale somnium pharaonis, sive de regia disciplina* de Jean de Limoges (1255-1260).

De cette diversité des titres on ne peut tirer qu'une seule conclusion : les écrivains médiévaux, en tout cas jusqu'à la deuxième moitié du XIIIe siècle, n'avaient pas de nom pour désigner ce que les savants modernes ont appelé des « miroirs aux princes », et même pas de terme technique (tel que *tractatus, summa*, etc.) pour indiquer la nature de l'œuvre. Dans ces conditions on pourrait même se demander si ce qu'on a appelé le « genre littéraire des miroirs aux princes » existe réellement, si on n'a pas groupé ensemble, sous un terme générique contestable, ou même faux, des écrits qui sont en réalité tout à fait disparates. Jean-Philippe Genet, qui part de la liste de Wilhelm Berges, a tout a fait raison de dire qu'il n'y a pas d'homogénéité dans cette collection [13]. Pour y voir clair, il convient d'abord de demander si l'on peut trouver une définition claire qui englobe une partie aussi grande que possible des œuvres que les savants ont étudiées sous la rubrique « miroirs aux princes ». Nous pensons que cela est possible, et nous reprenons une définition que nous avons déjà proposée ailleurs [14] :

> Un « miroir au prince » est un traité écrit pour un prince – et en général dédié à lui – qui a pour objet principal de décrire le prince idéal, son comportement, son rôle et sa situation au monde.

Cette définition a le premier avantage d'établir une frontière nette entre les écrits qu'on peut véritablement définir comme des « miroirs aux princes » et toutes sortes de traités politiques, d'œuvres de piété personnelle etc., qui ne s'adressent pas plus à des rois qu'à d'autres personnes, ou qui ne s'adressent à des rois qu'en tant que chrétiens ordinaires. Du coup certaines œuvres qui ont souvent été associées aux « miroirs aux princes » se trouvent rejetées hors du corpus : par exemple le *De duodecim abusivis saeculi* du Pseudo-Cyprien, de nombreuses *epistulae exhortatoriae* de l'époque carolingienne [15] et *La somme le roi* du frère Laurent, qui sont des œuvres de piété person-

13. J.-Ph. GENET, *Four English Political Tracts*, *op. cit.*, p. x.

14. *Cf.* E. M. JONSSON, « La situation du *Speculum regale* dans la littérature occidentale », *loc. cit.*, p. 394.

15. *Cf.* H. H. ANTON, *Fürstenspiegel und Herrscherethos in der Karolingerzeit*, Bonn, 1968.

nelle, ou encore le *Policraticus* de Jean de Salisbury, un traité de grande envergure qui compare la « vie de cour » et la « vie de philosophie » et qui est adressé à Thomas Beckett[16]. Mais si l'on veut avoir des notions claires sur un genre littéraire, il faut établir des frontières aussi précises que possible[17].

Or, les « miroirs aux princes » antérieurs aux années soixante du XIIIe siècle, qui correspondent véritablement à cette définition et qui sont une vingtaine environ, sont cependant très disparates. Il s'avère néanmoins possible de les classer d'après leur thématique et leur structure, c'est-à-dire d'en établir une sorte de typologie. On peut ainsi définir quatre classes :

1) Les « miroirs aux princes » les plus simples ne font qu'énumérer les diverses vertus que le prince idéal doit posséder et, éventuellement, les vices qu'il doit éviter, et les discuter l'une après l'autre : ce sont les œuvres que les historiens allemands appellent *Tugendkatalog*. Dans cette première classe, on peut situer la *Via regia* de Smaragde de Saint-Mihiel, *L'enseignement des princes* de Robert de Blois, et la première partie du *De principis instructione* de Giraud de Barri, mais on trouve de tels « catalogues de vertus » dans beaucoup d'autres œuvres plus élaborées. Ces catalogues peuvent se présenter de diverses façons : dans la *Via regia*, il s'agit d'une simple énumération et les divers chapitres sont intitulés « De timore », « De sapientia », « De prudentia », « De simplicitate », etc., mais dans *L'enseignement des princes*, les armes et les vêtements du chevalier sont présentés comme les symboles des vertus que le roi doit posséder et qui sont énumérées, ainsi que les vices qu'il doit éviter. Mais le principe est toujours le même.

2) Une deuxième catégorie est formée par les œuvres qui décrivent le prince idéal par le biais d'un ou de plusieurs rois historiques proposés comme modèles pour leurs successeurs ou pour d'autres rois. Cette classe est en fait étroitement liée à la précédente, et la *Seconde élégie* d'Ermold le Noir pour Pépin d'Aquitaine illustre bien la relation entre les deux catégories. Ce texte, qui est assez court, commence par un « catalogue de vertus » copié sur la *Via regia* de Smaragde. Puis l'auteur continue en donnant des exemples de rois vertueux : d'abord David et Salomon, mais ces exemples bibliques amènent des exemples plus récents, Pépin de Herstal, Charles Martel, et suit finalement une généalogie des Carolingiens avec une exhortation au roi Pépin d'Aquitaine de suivre l'exemple de ses illustres ancêtres. Une sorte d'inversion de ce thème apparaît dans le *De principis instructione* de Giraud de Barri. Là, le « catalogue des vertus » est suivi d'un exemple

16. Berges inclut le *Policraticus* parmi les « miroirs aux princes » qu'il étudie, *op. cit.*, p. 131-143.

17. Notre point de vue est donc différent de celui de Jacques LE GOFF (*cf. Saint Louis*, Paris, 1996, p. 402-431) qui s'intéresse avant tout aux idées. Mais quelle que soit la définition, il est probable que la « frontière » du genre des « miroirs aux princes » reste toujours floue. Que faut-il faire des œuvres dont une partie seulement correspond à la définition ? Le terme allemand « fürstenspiegelachtig » pourrait encore être utile...

récent (Henri II d'Angleterre), mais c'est pour montrer le triste sort d'un roi qui ne possède pas les vertus précédemment énumérées. Dans une autre œuvre, le *Carolinus* de Gilles de Paris, l'auteur utilise les quatre vertus cardinales comme principe de composition pour exposer l'histoire de Charlemagne qu'il propose comme modèle. Deux écrits, qu'on peut ranger ici, le *Speculum regum* de Godefroid de Viterbe et la *Philippide* de Guillaume le Breton, sont plus proches d'œuvres historiques pures et ne contiennent pas de « catalogue des vertus ».

3) La troisième classe des « miroirs aux princes » contient les œuvres qui ne se limitent pas à énumérer les vertus du prince idéal, mais qui le décrivent plus systématiquement dans l'exercice de ses fonctions. Leur sujet est donc double : quelles sont les caractéristiques du roi juste et comment peut-il faire régner la justice. Cette définition n'est pourtant qu'une indication, car les textes qu'on peut classer ici sont en fait extrêmement disparates. On peut citer en premier le *De regis persona et regio ministerio* de Hincmar de Reims, qui se borne surtout à étudier le roi idéal comme chef de guerre et comme juge, et le *Liber de rectoribus christianis* de Sedulius Scotus, qui présente une étude d'ensemble sur le « bonus princeps » (en le comparant avec le « rex impius ») et sur son attitude envers tous ceux qui l'entourent. L'*Eruditio regum et principum* de Guibert de Tournai est également une étude systématique qui part de la discipline du roi envers lui-même pour examiner ensuite comment il peut corriger ses sujets. Mais on pourrait aussi classer ici des œuvres assez divergentes, telle que le *Morale somnium pharaonis* où Jean de Limoges imagine un curieux échange de lettres entre Joseph et le Pharaon : le rêve de ce dernier devient ainsi un prétexte pour parler du roi idéal, critiquer les défauts du « Pharaon » et de la cour et exhorter à des réformes.

4) La quatrième et dernière classe des « miroirs aux princes » ressemble beaucoup à celle que je viens de décrire, de telle sorte que les frontières sont parfois difficiles à établir, mais ce qui change ici, c'est que les sujets sont traités plus à fond et l'horizon est plus étendu. Au lieu de décrire simplement le roi idéal et son action, les auteurs le mettent dans un contexte élargi et étudient systématiquement la question du pouvoir et le rapport entre le *regnum* et le *sacerdotium*. Parfois l'accent se déplace également, et au lieu de parler du prince idéal, les auteurs traitent de la royauté en général et de sa fonction. Dans cette classe on peut notamment citer l'*Admonitio Jonae episcopi ad Pippinum* de Jonas d'Orléans (connu sous le titre de *De institutione regia*, qui correspond en fait au sujet mais qui a été donné par un éditeur moderne), et les deux lettres écrites par Hincmar de Reims en 882, *Ad proceres regni* et *Ad episcopos regni*. L'œuvre du juriste Jean de Viterbe, le *De regimine principum*, qui était destiné non pas à un roi mais à un *podestà* italien, est encore plus systématique, contenant toutes les définitions (celles de *regimen*, *civitas*, *potestas*, du pouvoir du pape et de l'empereur etc.) dans le cadre général d'une description de sa fonction depuis le début jusqu'à la fin. Dans cette quatrième classe on peut également situer le *De*

morali principis instructione, de Vincent de Beauvais, et le *De eruditione principum*, de Guillaume Peyraut plus tard faussement attribué à Thomas d'Aquin [18].

Entre ces quatre classes de « miroirs aux princes » il y a des rapports étroits : on pourrait facilement parler d'une progression constante depuis la première jusqu'à la dernière, pas seulement parce que chaque classe ajoute un aspect ou un thème nouveau à la précédente (dont elle reprend souvent les thèmes), mais aussi parce qu'avec chaque nouvelle classe la réflexion sur le roi idéal s'approfondit. Du simple catalogue des vertus, on passe à une étude systématique de la royauté dans tout son contexte. Mais pourtant cette progression n'est qu'une vue de l'esprit, car il n'y a aucun rapport *temporel*, ou de succession, entre ces différentes classes : elles coexistent depuis le début jusqu'à la fin de la période qui nous concerne ici. Parmi les six « miroirs aux princes » carolingiens, on trouve déjà des exemples de ces quatre classes, et on les trouve également parmi les œuvres postérieures, des XIIe et XIIIe siècles. Il n'est donc pas étonnant que H. H. Anton, qui n'étudie que les œuvres carolingiennes, puisse conclure en disant que ces « miroirs aux princes » n'ont aucune unité formelle : « *den* karolingischen Fürstenspiegel in formaler Hinsicht gab es nicht » [19]. Il se contente ensuite d'établir une liste de l'ensemble des sujets discutés dans les textes en question : la seule chose qui constitue l'unité du genre, c'est le fait que chacun prend comme sujet de discussion un ou plusieurs thèmes (*Themenkreisen*) de cette liste [20]. Bien que la liste de H. H. Anton soit faite à partir des œuvres carolingiennes, elle contient les sujets des quatre classes, et on pourrait la considérer dans son ensemble comme une sorte de table de matière idéale de la quatrième classe, la plus étendue puisqu'elle est susceptible d'englober aussi les sujets des autres. Légèrement transformée et adaptée à la classification que nous venons de proposer la liste se présente ainsi :

1) le rapport entre le pouvoir du roi et le pouvoir de l'Église, la situation du roi dans l'ordre universel voulu par Dieu, la définition du mot *rex* et l'opposition *rex /tyrannus* ;

2) *Virtutes regiae*, le roi idéal, la morale du roi dans sa vie privée et dans la politique, la récompense du roi après la mort (et son châtiment le cas échéant) ;

3) exemples de rois (Saul, David, Salomon, les ancêtres du roi pour lequel l'œuvre est écrite) ;

4) la fonction du roi, son rôle de protecteur des faibles et de modèle pour ses sujets. Ses méthodes pour guider ses sujets vers le bon chemin et maintenir la vertu dans son royaume.

18. Sur ces deux œuvres, voir J. KRYNEN, *op. cit.*, p. 173-179.
19. H. H. ANTON, *Fürstenspiegel und Herrscherethos*, *op. cit.*, p. 89, n. 64.
20. *Ibid.*

Les « miroirs aux princes » les plus simples ne traitent que du deuxième sujet sur la liste, les vertus, mais les autres ajoutent d'autres thèmes jusqu'à ce qu'ils soient tous traités dans les œuvres de la quatrième classe.

Le fait que tous ces thèmes coexistent depuis l'époque carolingienne et que leur « accumulation », si l'on peut dire, ne représente pas une progression temporelle, nous oblige à poser de nouveau la question de l'unité de ce genre varié. Les œuvres se sont-elles influencées mutuellement, y a-t-il un modèle commun ? Curieusement, dans les deux cas la réponse est négative. Les auteurs de « miroirs aux princes » de l'époque carolingienne connaissaient souvent les écrits des autres auteurs qui écrivaient sur le même sujet, mais ne les utilisaient guère [21], les œuvres carolingiennes n'ont pas eu d'influence par la suite – on n'a même pas d'indication qu'on les ait lues plus tard [22] – et les écrivains des XIIe et XIIIe siècles ont apparemment composé isolément les uns des autres [23]. Les textes qui ont inspiré ces auteurs d'une façon générale, tels que le *De civitate Dei* de saint Augustin pour les deux périodes, ou le *De duodecim abusivis saeculi* du Pseudo-Cyprien pour l'époque carolingienne, sont des sources générales pour les idées et non pas pour le choix des thèmes ou pour la structure des œuvres. En cherchant les sources plus précises pour les œuvres individuelles, on découvre qu'elles sont extérieures au genre, et, en général, différentes dans chaque cas.

On pourrait même aller plus loin et rattacher les différentes classes des « miroirs aux princes » à des genres différents de la littérature occidentale. La première classe est en effet très proche des œuvres de morale en général, ou des œuvres de piété destinées à d'autres professions : on peut le constater à propos de la *Via regia* de Smaragde où l'auteur cite abondamment son propre *Diadema monachorum* [24]. De même, la deuxième classe tend à se confondre avec l'historiographie : il n'y a pas grand-chose qui sépare le *Speculum regum* ou la *Philippide* d'une œuvre historique ordinaire. Finalement, les deux dernières classes sont proches du traité de philosophie politique : il est par exemple assez probable que si Vincent de Beauvais avait pu achever

21. Jonas d'Orléans connaît apparemment l'œuvre de Smaragde, mais ne l'utilise guère (*cf.* H. H. ANTON, *op. cit.*, p. 216). Sedulius Scotus n'utilise ni l'œuvre de Smaragde ni celle de Jonas (*cf. ibid.*, p. 263, n. 582). Hincmar semble avoir connu l'œuvre de Jonas mais il se soucie plus de compléter que de copier (*cf. ibid.*, p. 222 et 286).

22. Cf. BERGES, *op. cit.*, p. 3.

23. Le *De principis instructione* de Giraud de Barri et le *Speculum regum* de Godefroid de Viterbe ne semblent avoir eu aucune influence (*cf.* BERGES, *op. cit.*, p. 294). La *Philippide* de Guillaume le Breton, qui semble avoir été écrite comme réponse au *Carolinus* de Gilles de Paris, a eu une certaine influence par la suite mais sur l'historiographie, pas sur d'autres « miroirs aux princes » (*cf.* H. F. DELABORDE, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton* I, Paris, 1885, p. lxxvii). De même, le *Liber de regimine principum* de Jean de Viterbe a influencé *Li livres dou tresor* de Brunetto Latini, mais pas les *Fürstenspiegel* postérieurs (*cf.* BERGES, *op. cit*, p. 299). Nous laissons de côté les œuvres capétiennes, postérieures à l'époque qui nous concerne ici.

24. *Cf.* H. H. ANTON, *op. cit.*, p. 133 *sq.*

selon le plan initial l'œuvre commencée avec le *De eruditione puerorum nobilium* et le *De morali principis institutione*, qu'il appelle d'ailleurs une fois « opus universale »[25], celle-ci ne serait pas devenue un « miroir au prince » mais une sorte d'encyclopédie politique.

Faudrait-il alors conclure de cette absence de rapports littéraires que le genre des « miroirs aux princes » n'existe pas et qu'il faille disperser ailleurs, dans d'autres genres littéraires, les œuvres qu'on a groupées sous cette rubrique ? Cela dépend, bien entendu, de la définition qu'on adopte du concept « genre littéraire ». Si on le définit à partir de critères formels, et en même temps programmatiques, qui annoncent un choix particulier de sujets et une attitude particulière envers les sujets, tels que les titres typiques « somme », « sentences », « miroir » etc., alors il est clair que les « miroirs aux princes » ne forment pas un genre littéraire. Si on le définit, d'un point de vue plutôt historique, comme un groupe d'œuvres littéraires dont les auteurs s'inspiraient des mêmes modèles, s'influençaient mutuellement et suivaient les mêmes règles, on est obligé de dire que les « miroirs aux princes » ne forment pas un genre littéraire non plus. Si, enfin, on adopte un critère purement matériel et qu'on définisse un genre littéraire comme un groupe d'écrits qui parlent du même sujet, telles que les œuvres historiques, alors les « miroirs aux princes » ne peuvent guère être définies comme un genre littéraire homogène. En tout état de cause, les *Fürstenspiegel* ne sont donc pas un genre littéraire au même titre, par exemple, que les œuvres intitulées *Speculum* ou *Summa*.

Tout cela ne veut cependant pas dire que l'on doive refuser toute unité à ce *corpus* qu'on a désigné par le nom « miroirs aux princes ». Ces œuvres forment incontestablement un groupe. Apparemment, elles sont situées dans un lieu incertain du champ littéraire médiéval où se rejoignent les œuvres de morale, l'historiographie et les traités politiques, et elles oscillent parfois entre ces trois genres en les mêlant. Mais, d'une façon paradoxale, leur unité surgit à travers cet enchevêtrement. Dans ces œuvres, le thème du « prince idéal » devient en effet le centre de tout un ensemble thématique, où les thèmes moraux, historiques et politiques venus de divers horizons se combinent les uns avec les autres et forment différentes structures, comme la classification esquissée plus haut le montre.

Les raisons de cet enchevêtrement et de l'unité qui en résulte sont cependant extra-littéraires : les œuvres sont écrites indépendamment les unes des autres mais dans des situations analogues, ou, plus exactement, dans une relation précise avec le prince et reflètent ainsi l'ensemble des idées qui lui sont attachées. Lorsqu'on ne fait que très peu ou pas de différence entre la morale publique et le comportement privé, lorsqu'on pense que le rôle du

25. Dans le prologue du *De eruditione filiorum nobilium* (*cf.* l'édition d'Arpad STEINER, p. 3, et BERGES, *op. cit.*, p. 305, voir aussi l'édition de Robert SCHNEIDER, Turnhout, 1995 [CCCM 137]).

roi est d'être vertueux et de faire régner la vertu – car seul le *rex iustus* est légitime – et lorsqu'on considère l'histoire, et surtout l'histoire biblique, comme *magistra uitae* pour des hommes d'action, il est clair que la personne du roi réunit en elle-même tous les aspects qui forment les « miroirs aux princes » dès le départ.

Einar Már Jonsson, Université Paris IV-Sorbonne, UFR d'Études germaniques, Département d'études nordiques, Centre universitaire Malesherbes, 108 boulevard Malesherbes, F-75010 Paris.

Médiévales 51, automne 2006, p. 167-194

NOTES DE LECTURE

Céline MARTIN, *La Géographie du pouvoir dans l'Espagne visigothique*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion (collection Histoire et Civilisations), 2003, 407 p.

Le problème de la transition entre le monde romain antique et le monde médiéval « barbare » ne se pose nulle part avec autant d'acuité que dans l'Espagne visigothique : confrontant les traditions historiographiques qui voient dans le royaume des Visigoths tantôt la rupture des traditions romaines d'unité du pouvoir, tantôt une continuité particulièrement visible dans les modèles culturels et dans le droit, Céline Martin s'attache à réfléchir sur la question qui divise les historiens, celle des lieux de pouvoirs. C'est en effet la nature des relations entretenues par les pôles locaux et la structure englobante qui est à la racine du débat qui oppose les tenants d'une rupture historique aux défenseurs de la survie de Rome après le v[e] siècle. C. Martin s'assigne donc comme but de décrire l'articulation du double niveau de pouvoir devenu traditionnel à la fin de l'Antiquité, en prenant en considération à la fois la géographie administrative et la géographie mentale, la formalisation juridique du contrôle de l'espace et sa force symbolique, en mettant en œuvre l'ensemble des sources disponibles qui ont la particularité d'être presque exclusivement des écrits théoriques.

C. Martin commence sa réflexion sur les lieux de pouvoirs par une première partie qui traite de la maîtrise de l'espace (p. 31-141). Elle montre d'une part comment la péninsule évolue vers une hiérarchisation des noyaux de peuplement, chaque pôle représentant un élement-clef du maillage du territoire et possédant une réelle zone d'influence, d'autre part l'existence d'un réel sentiment d'unité au sein d'un royaume qui n'est pas perçu comme un conglomérat de régions hétérogènes, à l'exception toutefois de la Narbonnaise, les Pyrénées constituant en fait la seule ligne de fracture importante. Localement, le pouvoir est dans les mains d'hommes particuliers, puissants laïcs, saints hommes ou encore évêques, dont la caractéristique commune est d'apporter une protection à la population, sans rien devoir au pouvoir central : faut-il pour autant les considérer comme autant de ferments de divisions à l'intérieur du royaume ?

Pour répondre à cette question, C. Martin traite de la centralité du pouvoir (p. 143-277) dont elle perçoit essentiellement un renforcement continue depuis le VI[e] siècle, battant largement en brèche les théories attribuant la chute du royaume visigothique à l'affaiblissement de ses structures étatiques. Cette centralisation caractérise particulièrement bien le milieu du VII[e] siècle, marqué par des réformes administratives, monétaires et judiciaires et surtout par la promotion de Tolède, désignée désormais comme *urbs regia*, *civitas regia* dans la plus pure tradition impériale. Véritable capitale, Tolède est le siège permanent des institutions centrales d'un État, la tête d'un organisme politique, et il existe une différence de nature et non pas seulement de degré entre la capitale et les autres villes du royaume en raison du rôle de direction politique qui lui a été confié. Mais C. Martin montre aussi que cette centralisation ne se fait pas contre les élites locales, mais emporte au contraire l'adhésion des grands laïques et ecclésiastiques ce qui s'explique par la capacité du royaume de Tolède à se présenter comme un tout cohérent.

C'est l'étude des fondements de cette cohésion qui constitue la dernière partie de l'ouvrage (p. 279-370). C. Martin développe l'idée de « frontières fondatrices » du royaume visigothique : les frontières demeurent fermées non pas pour se prémunir d'éventuelles attaques, mais pour définir une identité spécifique. Le royaume est fermé sur lui-même par des frontières considérées comme naturelles et immuables et il se construit de l'intérieur autour de sa capitale éloignée des confins, c'est un « royaume sanctuaire ». L'espace cependant n'est jamais appréhendé de manière concrète et mathématique, mais selon une perception globale généralisante : il fait l'objet d'une lecture symbolique, voire spirituelle, qui conduit à voir dans le royaume des Visigoths une construction mystique, la politique y étant davantage conçue comme un instrument du Salut que comme un mode de gestion de la vie en commun. Dans ce cadre, c'est le roi qui est la clef de voûte de l'édifice, investi d'une mission qui lui commande de reproduire sur terre l'ordre divin et de mener le peuple qui lui a été confié vers la purification nécessaire à la fin des Temps. Ce souci d'ordre théologique plus que politique, sous-tendu par des perspectives eschatologiques qui se développent à partir du milieu du VII[e] siècle, a pour conséquence dramatique la conversion forcée puis la persécution des juifs d'Espagne, dont C. Martin montre qu'elles ne doivent rien au modèle byzantin (elles les précèdent d'une vingtaine d'années) et qu'elles ne sont pas non plus liées à des raisons économiques, mais se rapportent à la mission de conversion assignée au monarque.

Dans un tel système, la relation du roi à chaque sujet ne connaît aucune médiatisation : elle est formalisée par le serment de fidélité, un lien spécifique de caractère public qui ne prolonge pas les liens personnels entretenus avec les puissants locaux mais renvoie à une instance transcendant le souverain lui-même, c'est-à-dire à l'État. L'existence de l'État, sous l'appellation *gens et patria*, apparaît donc indéniable : mode d'organisation politique nouveau dont la fin ultime est métaphysique, il est essentiellement lié à la dimension sacrale du pouvoir terrestre.

Le royaume des Visigoths formait donc bien un État, sans nul doute descendant de Rome, mais un État d'un type particulier, dont le personnel, l'action et l'idéologie relevaient au moins autant de la sphère religieuse que politique. En cela, on reconnaîtra les prémisses de nombreux « États » du Moyen Âge, et on ne pourra que conseiller la lecture de ce livre à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des représentations et des institutions politiques médiévales, mais aussi à tous ceux qui mènent une réflexion sur le rôle de l'espace dans la construction du pouvoir.

Geneviève BÜHRER-THIERRY

Anna CAIOZZO, *Images du ciel d'Orient au Moyen Âge. Une histoire du zodiaque et de ses représentations dans les manuscrits du Proche-Orient musulman*, Paris, Presses de L'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 485 p., annexes, bibl., index (noms, thèmes).

Depuis les travaux pionniers d'Aby Warburg, Franz Boll, Fritz Saxl et Wilhelm Gundel, les historiens de l'art ont insisté sur l'intérêt majeur des représentations des figures célestes. Il manquait un ouvrage d'ensemble sur les traditions iconographiques de ces représentations pour le monde islamique. Cette tâche monumentale et extrêmement ardue, tant les sources sont hétérogènes et d'une inégale richesse suivant les périodes et les supports, Anna Caiozzo, à la fois historienne de l'Islam « médiéval » et historienne d'art, s'en est acquittée dans un imposant ouvrage.

L'un des fils directeurs de cette étude tient dans la distinction entre plusieurs zodiaques. Le zodiaque est une bande de ciel de part et d'autres de l'écliptique (tra-

jectoire apparente du soleil dans sa révolution annuelle). Dans cette bande sont aussi comprises les trajectoires des six autres astres mobiles. Anna Caiozzo part d'une distinction fondamentale entre le « zodiaque sidéral des constellations » et le « zodiaque tropique des signes ». Le premier correspond à douze des quarante-huit constellations d'étoiles fixes perçues à travers la bande zodiacale. Le second zodiaque, tropique, est défini par les douze parties égales qui balisent la course annuelle du soleil de l'équinoxe de printemps (lorsque la trajectoire apparente du soleil coupe l'équateur céleste au point vernal). Au zodiaque des astronomes (zodiaque sidéral) lié à l'observation du ciel, et à celui des astrologues (zodiaque tropique) lié à la prédiction des événements ici-bas, A. Caiozzo en ajoute un troisième, celui des magiciens (dérivé du deuxième). Cette triple distinction forme l'armature de son étude.

Une première partie est consacrée au « ciel de l'astronome ». A. Caiozzo retrace l'histoire du zodiaque de l'Antiquité mésopotamienne à l'Islam. Elle remarque que les mondes gréco-romain et préislamique ne distinguent pas dans les modes de représentation entre les zodiaques sidéral et tropique, malgré la connaissance du décalage qui existe entre eux, connaissance acquise depuis la découverte de la précession des équinoxes par Hipparque (IIe siècle). L'iconographie du zodiaque paraît se fixer avec les *Aratea*, c'est-à-dire les ouvrages se situant dans la lignée d'Aratos de Soles. Et c'est bien ce modèle que l'on retrouve dans le tout premier zodiaque connu de la période islamique, celui de la coupole du caldarium du palais ummayade de Qusayr 'Amra en Jordanie (VIIIe siècle). Cependant au siècle suivant les astronomes arabo-persans proposent une nouvelle représentation du zodiaque ; et la tradition du zodiaque astronomique en terre d'Islam repose en grande partie sur l'œuvre d'al-Sufî (903-986 ap. J.-C.) et son *Livre des Étoiles Fixes*, ouvrage illustré suivant ses propres indications, qui s'inscrit dans un travail de révision de l'*Almageste* de Ptolémée. En étudiant plusieurs manuscrits de cet ouvrage du XIe au XVIIe siècle, A. Caiozzo conclut que, tout en conservant pour une bonne part les modèles antiques, hellénistiques et romains, les astronomes arabes ou persans ont introduit un certain nombre de modifications, lesquelles témoignent à la fois d'un souci d'exactitude astronomique et d'une méconnaissance de la mythologie. Les signes humains de ce zodiaque, en particulier, sont orientalisés. La tradition iconographique d'al-Sufî a été connue de l'Occident, notamment grâce aux traductions de la cour d'Alphonse X de Castille (milieu du XIIIe siècle), mais cette transmission fut sans lendemain. A. Caiozzo suit ensuite la postérité en terre d'Islam de cette tradition dans des ouvrages non astronomiques et dans d'autres supports (globes célestes) dont les commanditaires furent des califes, des princes ou d'autres « amateurs éclairés ».

Les deuxième et troisième parties sont consacrées au « ciel des astrologues » : les représentations astrologiques des planètes et du zodiaque. Le « père » de l'astrologie arabo-persanes est, sans conteste, l'astrologue Abû Ma'shar (Xe siècle). Après avoir présenté la discipline astrologique, A. Caiazzo étudie les supports les plus divers : miroirs, métaux (monnaies, vases) ou manuscrits (en particulier le ms. BnF Pers. 174, XIIIe siècle, du *Daqâ'iq al-haqâ'iq*). La tradition iconographique des planètes remonterait aux IXe-Xe siècles et tirerait ses caractéristiques de diverses influences : dieux mésopotamiens, fonctions astrologiques hellénistiques, hermétisme et traditions indiennes. L'auteur attribue un rôle crucial dans ce creuset à l'énigmatique et célèbre secte des Sabéens de Harrân, demeurée païenne et astrolâtre en terre d'Islam au moins jusqu'au XIe siècle. A. Caiozzo apporte ainsi de nouveaux éléments à la recherche sur cette fascinante secte étudiée notamment par D. Chwolsohn, J. Hjärpe, Y. Marquet, M. Tardieu, D. Pingree et T. Green. La formation du zodiaque astrologique est plus

lente et plus complexe. Un zodiaque astrologique ne vise pas à la description des constellations zodiacales, mais à la représentation symbolique d'un signe en association avec la planète dont il est le domicile. À la suite d'une démonstration très minutieuse (et parfois ardue pour le lecteur), A. Caiozzo met en évidence l'existence de deux types : un zodiaque où cette association est systématique et un autre dit « mixte » où cette association n'est pas généralisée ; ainsi certains signes demeurent proches du modèle astronomique (Cancer, Scorpion, Poissons et Balance), d'autres sont altérés (Bélier, Capricorne), d'autres enfin ont « assimilé » dans leur représentation la planète à laquelle ils sont astrologiquement associés (Gémeaux, Vierge, Sagittaire et Verseau).

Pour finir, A. Caiozzo aborde le « ciel du magicien et du sorcier », c'est-à-dire les représentations à but talismanique : qu'ils s'agissent de talismans des signes du zodiaque ou des planètes ou de ceux des vingt-huit mansions lunaires auxquelles sont associés des jinns et des anges. Elle donne ainsi des clefs pour comprendre certaines des sources essentielles de la magie astrale (comme le *Ghâyat-al-Hakîm*, traduit en latin sous le nom de *Picatrix*).

L'ouvrage d'Anna Caiozzo, muni d'un index (auteurs, notions) est extrêmement riche : au-delà du fil directeur consistant à retracer des traditions iconographiques jusque-là fort mal connues pour l'Orient islamique, c'est bien aussi une histoire de l'astrologie (ses principes, ses utilisateurs, sa signification culturelle et sociale) qui se lit en filigrane à travers ces pages denses, argumentées et illustrées de nombreuses figures. Un épais dossier d'annexes (tableaux descriptifs des diverses figures célestes et de belles planches en couleur) font de cet ouvrage un outil indispensable pour les recherches sur l'iconographie astrologique non seulement dans le monde islamique, mais aussi par ricochet dans l'Occident médiéval.

Nicolas WEILL-PAROT

Bruno DUMÉZIL, *Les Racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans les royaumes barbares, v^e-viiie siècles*, Paris, Fayard, 2005, 804 p.

Le livre de Bruno Dumézil se propose d'étudier les mécanismes de la conversion au catholicisme des royaumes barbares situés dans les anciennes provinces de l'Empire romain d'Occident entre le ve et le viiie siècle. Les politiques civiles de coercitions religieuses menées par les autorités impériales n'étaient pas parvenues à imposer le christianisme nicéen dans l'ensemble de la *pars occidentalis*. Alors que la chute de l'Empire d'Occident aurait pu sonner le glas des *christiana tempora*, la domination des rois germaniques – dont aucun n'était catholique – se traduisit peu à peu par la disparition du paganisme et des hérésies chrétiennes. Pour expliquer la conversion inattendue des royaumes barbares à la foi de Nicée, Bruno Dumézil commence par définir les notions de « conversion », d'« évangélisation », de « mission », de « contrainte » et de « liberté » religieuse. Cette réflexion conceptuelle lui permet de se démarquer des diverses traditions historiographiques qui s'étaient focalisées sur la conversion de l'Empire romain au détriment des royaumes barbares d'Occident. Après avoir posé le cadre chronologique et géographique de son enquête, l'auteur développe une argumentation en trois parties destinées à identifier, dans chaque royaume, les différents mécanismes de la contrainte religieuse, des politiques brutales de persécution aux formes de coercition les plus subtiles, qui révèlent la collaboration croissante entre l'autorité religieuse (l'évêque) et le pouvoir politique (le roi).

La première partie (*Pasteurs et troupeaux. Les* Christiana tempora *après l'Empire*) examine les conditions favorables de la conversion après 476. Premier élément : les nouveaux maîtres du pouvoir se sont appliqués à conserver les « héritages » cultu-

rels et juridiques de l'époque impériale qui avaient assuré la pérennité du christianisme ancien. La politique du roi de Ravenne Théodoric est sans doute le meilleur exemple de l'attachement aux principes du droit romain (*Code Théodosien*, *Constitutions sirmondiennes*...). Deuxième élément : l'affaiblissement de l'autorité impériale, dès les années 430, avait dynamisé la vocation missionnaire des évêques qui étaient de plus en plus contraints d'assumer seuls l'impératif apostolique d'évangélisation face aux résistances païennes ou hérétiques. L'évolution de la fonction épiscopale renforça la position dominante de l'évêque-pasteur qui bénéficiait de nouveaux modes de contraintes dans la cité puisqu'il était chargé de la gestion de la vie civique et de l'encadrement de la vie sociale. Entouré des fidèles et des clercs, l'évêque devint ainsi l'acteur principal de l'évangélisation, comme l'exprime clairement Grégoire le Grand pour qui « le pouvoir épiscopal seul organise la conversion » (p. 159). La mission apostolique de l'évêque se caractérisa à quelques exceptions près (*cf.* le prosélytisme offensif de Sévère de Minorque) par des modalités de conversion de plus en plus pragmatiques, capables de déroger aux principes établis, par exemple en acceptant le mariage entre une catholique et un roi d'une autre religion (Caretène et Gondebaud ou encore Clotilde et Clovis...). Dernier élément : le combat contre les pratiques païennes, qui persistaient surtout dans les campagnes, fut facilité, après 476, par la disparition totale du paganisme au sein des anciennes élites impériales pour lesquelles « la conversion n'était plus une obligation légale, mais une nécessité de survie sociale » (p. 105). Durant toute « cette période d'apaisement sur le plan des modalités de la conversion » (p. 165), l'épiscopat pu ainsi élaborer une stratégie de conversion des peuples germaniques fondée d'abord sur la conversion de leur roi.

La deuxième partie (*Le retour du roi. La conversion du souverain germanique et de son peuple*) se concentre sur la conversion personnelle du roi et sur les tentatives d'unité religieuse entreprise par le roi converti. L'analyse comparative montre que ce processus varie en fonction de l'histoire de chaque royaume : dans le monde anglo-saxon, la rapidité de l'unification chrétienne s'expliqua en grande partie par la faiblesse des autres cultes et la fragilité de l'implantation païenne dans l'île ; dans le *regnum Francorum*, la conversion du royaume fut facilitée par la « remarquable continuité » (p. 217) de la chrétienté catholique avec le monde romain ; en revanche, dans l'Italie soumise aux dominations successives, l'arianisme tolérant des rois goths, le rêve d'unification de Justinien puis la volonté d'arianisation sous les Lombards retardèrent de deux siècles le processus de christianisation étatique. Nécessairement tributaire de l'histoire de chaque royaume, la « conversion nationale » dépendit surtout de l'évolution des rapports de force entre la royauté et l'épiscopat comme en témoignent les tentatives d'unification chrétienne de l'Espagne wisigothique : la disparition forcée de l'arianisme et du paganisme entreprise par Léovigild avait été suivie, sous le règne du roi Sisebut (612-621), d'une persécution systématique du judaïsme considéré comme le dernier corps étranger au royaume chrétien d'Espagne. Dans un premier temps, la réaction équivoque de l'épiscopat espagnol au « concile de Séville » illustra l'embarras d'Isidore partagé entre sa fidélité à Sisebut et son attachement à la vocation universelle de l'Église. Mais à la fin du VII[e] siècle, les évêques furent les principaux soutiens de la politique du roi Egica contre les juifs. Le concile de Tolède XVII, en novembre 694, contribua à définir le judaïsme comme une hérésie ennemie de l'Église et de l'Espagne en confondant « en une même *fides* la foi religieuse et la fidélité civile ». L'impossibilité d'assimiler les juifs dans l'unité politico-religieuse se traduisit alors par l'asservissement ou la conversion forcée des juifs auxquels mit fin la conquête de l'Espagne par les armées arabes en 711 qui

permit à la religion juive de retrouver un statut d'existence légale dans le régime islamique. Dans cet exemple, la collaboration croissante entre le clergé et le roi montre comment l'épiscopat espagnol est passé d'une vocation universelle de l'Église, dont Isidore de Séville fut le dernier représentant, à l'ambition plus étriquée de servir la fondation d'un royaume chrétien. Bien que la transition religieuse ait suivi des voies et des rythmes variés suivant chaque royaume, elle se caractérise toutefois par des phases communes. La conversion du souverain germanique se traduit généralement, après une certaine défiance, par une législation du culte autorisant la prédication et par la réunion d'une assemblée de la nation encadrant le changement officiel. Une deuxième période est marquée par la situation délicate du roi converti tant d'un point de vue religieux que politique (l'échec militaire du roi Sigismond fut considéré comme la conséquence de sa conversion au catholicisme). Pour dissiper tout risque d'hostilité intérieure, les souverains sont alors contraints de mener une conversion nationale en collaboration avec l'épiscopat. L'ultime étape consacre la pérennisation de la « société chrétienne triomphante » marquée par l'unité religieuse du royaume et la christianisation des structures sociales.

La troisième partie (*La société chrétienne. Mécanismes de définition d'une chrétienté occidentale*) étudie la constitution proprement dite de la société chrétienne. Cette dernière condition de l'unification religieuse supposait l'établissement d'une norme religieuse destinée à intégrer ou, le cas échéant, à exclure. La définition de cette norme concernait autant les croyances que les pratiques du chrétien. L'uniformisation rituelle, qui supposait l'élimination de toute pratique hérétique ou païenne, fut accomplie grâce aux efforts conjugués du roi, des évêques mais aussi d'autres acteurs essentiels de l'évangélisation, à commencer par les fondations monastiques : l'expérience de saint Martin, qui avait refusé la violence pour convertir les païens, avait profondément marqué l'œuvre missionnaire des moines d'Occident, si différents sur ce point de leurs frères orientaux. L'évangélisation quotidienne des campagnes encouragée par Cassiodore à Vivarium, la pastorale des évêques provençaux nourrie de références au monachisme lérinien, la conversion sans violence promue par Grégoire le Grand ou encore la « théâtralisation de l'affrontement » illustrée par Colomban reflètent les différents types d'engagements monastiques dans l'unification religieuse de l'Occident. Les élites chrétiennes contribuèrent elles aussi à la christianisation en profondeur de l'Occident barbare en réalisant une « évangélisation par le haut ». Les modes de supériorité économique et sociale (droit des propriétaires, autorité administrative, dépendances financières, clientélisme...) induisaient en effet des rapports de domination souvent plus contraignants – et donc plus efficaces – que la simple fidélité au monarque ou à l'évêque.

L'analyse de l'uniformisation religieuse de l'Occident barbare au cours des trois premiers siècles du Moyen Âge nous renseigne davantage sur les mécanismes que sur les causes de l'évangélisation de l'Europe. Toutefois, la collaboration entre les différents acteurs de la conversion révèle un fondement de l'organisation politique et religieuse de l'Europe pré-carolingienne. Le succès final du christianisme nicéen – la religion de Rome – souligne la permanence du modèle romain tout en montrant, par ses prétentions universelles, que l'unité politique n'est plus concevable sans unité religieuse. Au terme de cette enquête monumentale, on ne peut être qu'impressionné par l'efficacité de la démonstration. Certaines questions n'en restent pas moins ouvertes, comme le rappellent les dernières pages volontairement paradoxales de l'épilogue : les principaux acteurs de l'unification religieuse de l'Occident, de Salvien de Marseille à Bède le Vénérable, en passant par Théodoric, Grégoire ou Isidore qui

« condamnaient l'usage de la contrainte », auraient eu, selon l'auteur, une perception aiguë de l'altérité religieuse qui oscille entre un « droit à la différence » et un « droit à l'erreur » : « même s'il n'y eut jamais de formulation de la liberté de conscience en tant que telle, il est évident qu'il exista, à certains moments et dans certains contextes, l'idée d'un droit à la différence » (p. 465). L'auteur aura sans doute l'occasion de préciser sa pensée sur ce problème complexe : l'œuvre de conversion implacable que reflète le *Code Théodosien* nous rappelle en effet que les politiques de coercition impériale revêtaient déjà une palette de nuances qui n'impliquaient pas nécessairement un « droit à la différence ». Contrairement à ce que fit plus tard Justinien, Théodose et ses premiers successeurs s'étaient refusés à lancer des persécutions contre les païens et les hérétiques qui menaçaient l'unité de l'Empire parce que, précisément, les persécutions s'étaient révélées inefficaces contre les chrétiens : pour mieux les faire disparaître, ils avait choisi de les marginaliser en asphyxiant progressivement leur culte et en les écartant peu à peu de la communauté civique. Mais cette comparaison verticale, qui pourrait être le seuil d'une nouvelle enquête, est marginale au regard de l'immense travail accompli dans ce livre. L'auteur complète sa démonstration en fin de volume par 179 pages de notes, un répertoire des sources et six annexes présentant le texte, la traduction et le commentaire de plusieurs documents essentiels (le *Praeceptum* de Childebert Ier, les souscriptions du concile de Tolède III de 589, le *carmen de synodo Ticinensi*, les *Lettres* d'Avit relatives à la conversion du roi burgonde Sigismond...). En particulier, l'annexe 3 constitue un précieux florilège de textes qui permettent de reconstituer le contenu de l'édit de Sisebut, aujourd'hui perdu, sur la conversion forcée des juifs dans le royaume wisigothique. Le projet de Bruno Dumézil exigeait une lecture complète des sources narratives et diplomatiques mais aussi un sens aigu de la nuance et un effort de conceptualisation qui font de ce livre une contribution majeure à l'histoire des royaumes chrétiens d'Occident entre le Ve et le VIIIe siècle.

Stéphane GIOANNI

John BLAIR, *The Church in Anglo-Saxon Society*, Oxford, Oxford University Press, 2005, 604 p.

L'ouvrage, incluant une abondante bibliographie, un index détaillé et une cinquantaine de figures, que nous offre John Blair constitue le point d'orgue de longues années de recherche consacrées à la place de l'Église et des églises dans la société anglo-saxonne selon une approche qui associe étroitement les sources écrites aux sources matérielles, sous la forme d'analyses topographiques ou de données de fouilles, une démarche qu'avait illustré, dans un registre comparable, le livre de Richard Morris, *Churches in the Landscape*, il y a plus de quinze ans [1].

Au centre de la réflexion de John Blair, les *minsters*, définis de manière large comme des communautés religieuses, d'hommes ou de femmes, parfois des deux réunis, moines et/ou prêtres, placés sous l'autorité d'un abbé, d'une abbesse ou d'un prêtre, et partageant des pratiques liturgiques communes : une diversité de statuts, de modes de vie et de missions qui interdit de traduire le latin « *monasterium* », qui désigne tous ses établissements dans les sources médiévales, par « *monastery* » terme suggérant, comme le français « monastère », une vie régulière, fondée sur une règle unique, telle qu'elle a existé seulement après la Réforme bénédictine, sur le continent

1. R. MORRIS, *Churches in the Landscape*, Londres, J. M. Dent & Sons LMT, 1989.

comme outre-Manche. Cela conduit l'auteur à utiliser le terme de « *minster* », dérivé du vieil anglais « *mynster* », une pratique à laquelle je me conformerai aussi.

L'analyse, décomposée en huit chapitres, couvre une période comprise entre le milieu du VIe siècle et la fin du XIe siècle, un terminus chronologique qui distingue d'emblée cet ouvrage de la majeure partie de la production historique relative à l'Angleterre du haut Moyen Âge qui prend la date de 1066 comme date-buttoir, comme si la conquête normande avait radicalement et rapidement transformé tous les aspects de la société anglaise. Après un chapitre introductif consacré à la situation de l'Angleterre et de ses voisins, insulaires et continentaux, entre 550 et 650, l'ouvrage est articulé en deux grandes périodes, 650-850 et 850-1100, qui correspondent respectivement à la période de fondation et d'essor des *minsters*, puis à un temps de transformations et de compétition entre les anciennes institutions et les nouvelles que représentent des églises que l'on pourra pleinement qualifier de paroissiales à l'issue de la période étudiée.

L'ouvrage décortique donc les interactions entre l'Église, les églises et la société anglaise, en mettant en évidence les influences extérieures, au premier rang desquelles figurent celles de l'Irlande et du monde franc, et les spécificités de l'Église insulaire. À une Europe méditerranéenne, fortement romanisée et caractérisée par un pouvoir épiscopal bien implanté dans les chefs-lieux de cités, John Blair oppose une Europe septentrionale (qui commence à la Loire), où une organisation politique moins centralisée a laissé place à une autre forme d'organisation ecclésiale, fondée sur un réseau de communautés religieuses et non pas sur une structure hiérarchisée dirigée par les évêques. De ce constat, découle un certain nombre de thèses majeures, qui, toutes, concourent à éclairer le rôle véritablement fondateur des *minsters*, considérés comme les pivots de la société anglaise pendant sa période même de formation. Sans prétendre rendre compte de toutes les facettes de cette très riche étude, je voudrais aborder les questions ayant trait aux multiples fonctions des *minsters* et partant à leur rôle dans la structuration de l'espace, principalement entre le VIIe et le IXe siècle.

À la lecture de l'ouvrage de John Blair, les *minsters* apparaissent en effet comme des pôles multi-fonctionnels qui ont rassemblé les vivants autour d'une grande diversité d'activités mais aussi, de manière progressive, les défunts. Lieux de vie de communautés au statut souvent difficile à cerner, fondés dans un premier temps par les souverains et la grande aristocratie puis par des notables de rang inférieur, grâce à des donations royales, les *minsters* sont d'abord des centres religieux, non seulement pour ceux qui y résident de manière permanente mais aussi pour toute la population environnante. L'Angleterre des VIIe-IXe siècles se distingue en effet par le caractère relativement centralisé de sa structure ecclésiale : c'est le personnel des *minsters* qui a assuré l'encadrement pastoral et c'est dans ces établissements que la population laïque recevait les sacrements de l'Église. Sources écrites et sources matérielles concordent ici car bien rares sont les lieux de culte antérieurs au milieu du Xe siècle, découverts dans les habitats ruraux comme dans les agglomérations, d'origine romaine ou non, hormis les *minsters* eux-mêmes et leurs dépendances.

En l'absence quasi totale d'églises secondaires dans les premiers siècles qui ont suivi la conversion, c'est autour des *minsters* que peu à peu les morts ont été rassemblés, en milieu rural comme dans les anciens chefs-lieux de cités. En plusieurs étapes, John Blair interroge les pratiques funéraires pour éclairer le passage du paganisme au christianisme, en refusant une opposition tranchée entre les deux formes de vie religieuse, pendant la période de conversion et même avant où l'adoption de nouvelles structures monumentales, illustrée par le site royal et cérémoniel de Yeavering,

montre un rapprochement des usages, tout comme les riches inhumations sous *tumuli*, version païenne de l'inhumation dans les églises prônée par l'aristocratie franque déjà convertie. Sur la question si largement débattue ces dernières années de l'interprétation des pratiques funéraires[2], John Blair se démarque nettement des interprétations de Martin Carver qui voit dans l'émergence de certains usages, comme les tombes-bateaux richement dotées de Sutton Hoo, la réaction d'une société païenne et orientée vers la Scandinavie à la menace que représenteraient la christianisation et l'influence franque grandissante dans le sud de l'Angleterre[3]. De même, alors que les travaux les plus récents insistent sur les causes culturelles et économiques pour expliquer la disparition du mobilier funéraire[4], l'auteur, tout en acceptant que l'affaiblissement de cette pratique au début du VIIe siècle résulte de changements sociaux, voit dans sa disparition totale un siècle plus tard la marque du succès des modes d'inhumation chrétiens : désormais l'identité chrétienne est exprimée par l'usage du linceul et du cercueil, même si à cette date elle ne passe pas encore systématiquement par une inhumation dans un enclos ecclésial. Si les cimetières fondés auprès des *minsters* ont accueilli non seulement les membres de la communauté mais aussi des laïcs, dans le courant du VIIe siècle, ce mouvement n'a d'abord touché qu'une faible part de la population, probablement les notables, protecteurs de ces établissements, et leurs dépendants avant de gagner du terrain, les petites nécropoles, dépourvues de lieux de culte, étant restées en usage au moins jusqu'aux alentours de 900. En effet, contrairement à ce qui est largement constaté dans l'espace franc et au-delà, la conversion des élites anglo-saxonnes ne s'est presque jamais traduite par la construction de chapelles familiales au sein de nécropoles pré-existantes : une large partie de la population chrétienne a donc été inhumée du VIIe au IXe siècle dans les sites funéraires traditionnels où l'adoption de la nouvelle foi était peu visible, le maintien de la sépulture habillée n'étant nullement preuve de paganisme.

Lieux de séjour permanents de communautés dont la majorité des membres appartenait à l'aristocratie, les *minsters* étaient aussi des centres de vie intellectuelle et artistique comme en témoignent les sources écrites mais aussi nombre de découvertes archéologiques : la quantité et la qualité du mobilier recueilli, qui associe de petits objets tels que des épingles, des stylets, des fermoirs de livres ou de coffrets, à de la vaisselle importée en verre et en céramique ou encore à des monnaies, distinguent les *minsters* des autres habitats du VIIIe siècle, où seuls les *wics* présentent une diversité mobilière comparable. Ce constat conduit John Blair à poser la question de l'identification de certains habitats ayant livré une panoplie similaire à des sites monastiques, en l'absence de toute mention textuelle. Ce débat fut d'abord ouvert par l'auteur à propos du *hall* de Northampton, interprété par le fouilleur comme un palais royal mais identifié par John Blair à un site ecclésiastique composé d'une grande salle, faisant office de réfectoire, encadrée de deux églises, l'ensemble étant presque aligné sur un même axe conformément à un usage très fréquent dans les

2. Voir notamment S. LUCY et A. REYNOLDS (éd.), *Burial in Early Medieval England and Wales*, Londres, The Society for Medieval Archaeology, 2002, dont j'ai publié un compte rendu dans *Archéologie médiévale*, 34, 2004, p. 312-315.

3. Voir M. CARVER, *Sutton Hoo : A Seventh-Century Princely Burial Ground and its Context*, Londres, British Museum Press, 2005.

4. H. GEAKE, *The Use of Grave-Goods in Conversion-Period England*, Oxford, BAR, 1997.

minsters du haut Moyen Âge[5]. Depuis cette première interrogation, le débat a été notamment nourri par la fouille du site de Flixborough qui a révélé une occupation continue à partir du VIIe siècle sous la forme principale d'un ensemble de bâtiments sur poteaux associé à un cimetière, très partiellement examiné, et où une zone de rejets a livré un mobilier exceptionnel pour la fin du IXe siècle et le début du Xe siècle, notamment 21 stylets permettant d'écrire sur des tablettes de cire (soit le quart du total connu en Angleterre à ce jour) : habitat séculier selon Christopher Loveluck[6], *minster* selon John Blair qui d'une manière générale affirme le caractère monastique des sites qui présentent la plus grande stabilité (dans le temps et dans l'espace) et la plus grande diversité fonctionnelle démontrée par la richesse du mobilier mis au jour. Ainsi, les *minsters*, notamment ceux de la côte est de l'Angleterre, seraient aussi des centres de production et d'échange, mieux insérés dans l'économie régionale que les *wics* dont le rôle majeur serait lié au commerce maritime, selon la thèse traditionnelle qu'adopte ici John Blair[7]. Ce débat pose donc la question de la définition de critères de nature matérielle pour l'identification du statut de sites que les textes ne documentent pas et invite notamment à réfléchir sur le sens à donner aux objets qui sont signes de « *literacy* » ou encore au mobilier considéré comme luxueux ou rare dans le courant du haut Moyen Âge.

Opposant les *minsters* aux *villae* royales dans lesquelles les souverains ne résident que de manière intermittente, John Blair voit donc dans les premiers les seuls centres de pouvoir stables jusqu'au IXe siècle, leur établissement dans une ancienne cité d'origine romaine ayant toujours précédé l'implantation d'un palais royal : une thèse fondée sur une analyse minutieuse des sources textuelles et archéologiques et qui s'oppose au point de vue jusque là prédominant développé en premier lieu par Martin Biddle pour Winchester où, conformément au schéma développé par Carl-Richard Brühl pour les cités de la Gaule, est supposée une continuité du pouvoir politique entre le Ve et le VIIe siècle qui aurait vu la fondation d'un palais accompagné d'une église devenue peu après siège épiscopal[8]. À l'inverse, John Blair affirme donc l'antériorité et la prééminence des établissements ecclésiastiques dans la reconquête des anciens sites romains, villes, forts ou *villae*, souvent offerts par les souverains

5. J. BLAIR, « Palaces or minsters ? Northampton and Cheddar reconsidered », *Anglo-Saxon England*, 25, 1996, p. 97-121.

6. C. LOVELUCK, « Wealth, waste and conspicuous consumption. Flixborough and its importance for mid and late Saxon settlement studies », dans H. HAMEROW et A. MACGREGOR (éd.), *Image and Power in the Archaeology of Early Medieval Britain. Essays in honour of Rosemary Cramp*, Oxford, Oxbow Books, 2001, p. 78-130.

7. Des travaux récents insistent davantage sur la fonction productive des *wics* que sur leur rôle dans le commerce à longue distance. Voir notamment A. MORTON, « Hamwic in its context », dans M. ANDERTON (éd.), *Anglo-Saxon Trading Centres : Beyond the Emporia*, Glasgow, Cruithne Press, 1999, p. 48-62 ; pour un aperçu des positions récentes concernant *Hamwic* et Ipswich, voir E. LORANS, « Les élites et l'espace urbain : approches archéologique et morphologique (France du Nord et Angleterre, VIIe-Xe siècles) », dans Ph. DEPREUX (éd.), *Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (VIe-XIe s.). Actes du colloque de Göttingen (3-5 mars 2005)*, Turnhout, Brepols, à paraître.

8. Voir notamment M. BIDDLE, « The development of the anglo-saxon town », dans *Topografia Urbana e vita cittadina nell'alto medioevo in Occidente*, Spolète, 1973, p. 203-230 ; M. BIDDLE, « The Study of Winchester : Archaeology and History in a British Town, 1961-1983 », dans E. G. STANLEY (éd.), *British Academy papers on Anglo-Saxon England*, Oxford, Oxford University Press, 1990, p. 299-341.

eux-mêmes pour la fondation d'un *minster*, une étape importante dans la construction d'une identité romaine par des autorités religieuses d'origine anglaise, passés les premiers temps de la conversion[9].

Définis comme des centres caractérisés par des activités d'une grande diversité qui en font pour l'auteur des « proto-villes », dans un monde où les anciens chefs-lieux romains n'avaient plus, selon la thèse prédominante en Angleterre, de fonction urbaine[10], les *minsters* sont considérés comme étant à l'origine de la territorialisation de l'espace. Leur rôle dans la formation du réseau paroissial a fait l'objet d'un débat animé qui a opposé au milieu des années 1990 les tenants de l'ancienneté du maillage, qui aurait été fondé sur des paroisses-mères que de nombreuses études régionales ont tenté de restituer à partir des redevances attestées vers 1100, à ceux qui voyaient dans les paroisses fragmentées dans le courant du XIIe siècle des territoires formés seulement au Xe siècle[11]. John Blair, dix ans plus tard, souscrit encore à la première position, tout en l'ayant nuancée pour adopter une voie moyenne : le Xe siècle aurait vu une réorganisation fondamentale des territoires mais sur la base de structures « quasi paroissiales » plus anciennes, si l'on se fie à la forte corrélation mise en évidence par de récentes études micro-régionales entre paroisses et centaines. D'une manière générale, l'auteur affirme la capacité des élites du haut Moyen Âge, tant laïques qu'ecclésiastiques, à découper le territoire à des fins de gestion, ce que prouveraient les donations de terres. On peut toutefois souligner la différence qui existe entre le découpage (partiel) du territoire en unités d'exploitation et/ou de redevance et la réalisation d'un maillage continu à l'échelle de vastes diocèses, qui plus est en l'absence d'un réseau d'églises secondaires. La position de John Blair paraît comparable à celle de Michel Aubrun qui a proposé pour la France des vagues de fondations paroissiales par découpage successif des territoires initiaux, avec comme postulat la délimitation précoce des contours, un shéma que l'enquête menée à l'échelle du diocèse de Tours par Élisabeth Zadora-Rio conduit à remettre en cause.

À l'inverse, les sources écrites suggèrent le caractère tardif de la délimitation du droit d'asile, qui n'est attesté en Angleterre qu'au Xe siècle : des zones de protection légalement définies n'étaient donc pas des éléments importants de la topographie chrétienne de l'Angleterre pendant l'essentiel du haut Moyen Âge et leur développement traduirait la territorialisation tardive d'un privilège laïc en milieu ecclésiastique[12].

9. La relation des sociétés au passé est l'un des thèmes récurrents de cet ouvrage, qui contribue ainsi à un champ de recherche illustré par de nombreuses publications récentes ; voir notamment J.-M. SANSTERRE (éd.), *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Rome, Coll. de l'EFR 333, 2004.

10. La présentation et la discussion de cette question d'une importance majeure dépassent le cadre de ce compte rendu. John Blair s'appuie ici en particulier sur les conclusions de S. T. LOSEBY, « Power and Towns in Late Roman Britain and Early Anglo-Saxon England », *in* G. RIPOLL et J. M. GURT (éd.), *Sedes regiae (ann. 400-800)*, Barcelone, Reial Acadèmia de Bones Lletres, 2000, p. 319-370.

11. E. CAMBRIDGE et D. ROLLASON, « Debate : The pastoral organization of the Anglo-Saxon Church : a review of the "Minster Hypothesis" », *Early Medieval Europe*, 4-1, 1995, p. 87-104 ; J. BLAIR, « Debate : Ecclesiastical organization and pastoral care in Anglo-Saxon England », *Early Medieval Europe*, 4-2, 1995, p. 193-212.

12. Cette analyse, conduite dans le chapitre 4 (p. 221-228), est d'une lecture quelque peu difficile en l'absence d'une nette distinction entre immunité et droit d'asile. L'auteur parle de « *sacred* space » et de « *protected space* » mais aussi d'« *immunities* ».

Enfin, les besoins matériels des communautés religieuses, à satisfaire tout au long de l'année, auraient entraîné une plus forte pression sur leurs terres que sur celles relevant des *villae* royales, conférant ainsi aux *minsters* un rôle majeur dans la genèse de la seigneurie, une seigneurie que John Blair qualifie d'extensive. L'Église aurait seule été capable de dégager des surplus, notamment en grains, et aurait favorisé des innovations technologiques telles que les moulins à roue horizontale.

Fondée sur la (re)lecture d'une masse considérable de sources, tant écrites que matérielles, cet ouvrage passe en revue toutes les structures de la société pour faire ressortir les champs d'action des communautés religieuses fondées en si grand nombre dans les différents royaumes anglo-saxons, où elles ont souvent constitué des instruments majeurs des politiques dynastiques. Centres de vie religieuse insérés dans l'Église universelle par leur topographie, le choix des dédicaces et leurs pratiques liturgiques, les *minsters* représentent jusqu'au IXe siècle au moins, si l'on suit John Blair, les habitats les plus développés et les plus stables, les plus riches aussi. Ils auraient irrigué dans le tissu local non seulement les nouvelles pratiques religieuses mais aussi de nouveaux produits, importés ou fabriqués sur place, stimulant en particulier la production agricole par une demande forte et continue. Finalement, c'est la diversité des processus d'incorporation des vivants et des morts dans la sphère ecclésiale que ce livre donne à voir. En conclusion, il faut regretter, avec l'auteur, la rareté des fouilles archéologiques de grande ampleur qui sont seules à même de révéler l'organisation spatiale de ces sites supposés complexes et de confirmer leurs multiples fonctions tout au long du haut Moyen Âge.

Élisabeth LORANS

Romain TELLIEZ, « Per potentiam officii ». *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIVe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005, 704 p.

Les officiers constituent le cœur d'un travail de thèse mené par Romain Telliez, qu'il présente ici sous une forme remaniée. Rassemblés par une dénomination commune, ils forment néanmoins un monde pléthorique et hétérogène. Les officiers, au sens où l'entendaient les hommes du XIVe siècle, sont ceux qui administrent au nom d'une autorité politique, quel que soit leur rang : baillis, sénéchaux, magistrats, juges, officiers de finances, sergents ou geôliers, et quelle que soit la nature de leur autorité : laïque ou ecclésiastique. Cependant, l'enjeu consiste, à travers l'éventail de toutes leurs fonctions publiques, à analyser le rapport singulier que les officiers entretiennent avec la justice, non pas en tant qu'auxiliaires mais comme accusés ou comme victimes.

Le point de départ de la réflexion s'attache à l'image des officiers dans les sources littéraires. Là, transparaît une méfiance générale et permanente envers tous ceux qui détiennent au nom du seigneur (royal ou non, qu'il soit laïc ou ecclésiastique) une parcelle de son pouvoir : celui d'interdire, de saisir, d'appréhender ou de juger. La médiation, plus ou moins contrôlée, de ce pouvoir à tous les niveaux, peut favoriser la vénalité, l'excès de pouvoir, la partialité. D'ailleurs, le peuple se méfie des agents de l'ordre, mais les seigneurs s'en défient tout autant, et le roi au premier chef. L'effort législatif qui vise à encadrer les activités des officiers à partir de l'ordonnance « fondatrice » de 1254 en témoigne. Dès lors, l'auteur qui possède une connaissance étendue des sources, interroge avec minutie les archives judiciaires centrales du royaume : registres du Parlement de Paris, lettres de rémission du trésor des Chartes, qui lui ont permis de dresser l'inventaire de milliers d'affaires où les offi-

ciers ont comparu soit comme demandeurs, soit comme défendeurs. Elles permettent ainsi de confronter les exemples vivants aux images littéraires et aux discours normatifs.

Au Parlement de Paris, ce sont les figures des officiers royaux qui prédominent. En face, leurs victimes ou leurs agresseurs appartiennent en grande majorité au monde des gens ordinaires. Se distingue toutefois la violence des gentilshommes, toujours rétifs à se plier à l'autorité des agents du pouvoir royal, de surcroît lorsqu'ils ne sont pas de sang noble ; mais également celle des clercs, rebelles à l'ordre laïque que les officiers incarnent. Le contentieux qui mène les officiers devant la justice est profondément disparate et les incriminations nombreuses : abus de pouvoir, péculat/corruption, homicide, violence, injure, viol quelquefois lorsqu'il s'agit d'accusation ; rébellion, rescousse, homicides, violences, injures lorsqu'ils sont dans la position de défendeur. Ces faits n'isolent pas toujours la fonction officielle de la raison privée, et la pratique judiciaire ne manque pas d'ambiguïté ; mais dès que l'on touche à la personne, à l'honneur ou aux intérêts des officiers du roi, le contentieux prend une tournure politique. C'est l'autorité royale qui, à travers eux, peut se trouver mise en cause. Ce risque n'empêche pas les plaideurs de s'insurger contre les « cas d'excès ». Ici on se plaint d'un usage abusif de la torture, là du racket organisé par un officier soucieux de mieux tirer profit de sa charge.

Les officiers de leur côté ont d'abord à se plaindre de désobéissance, qui peut prendre la forme de révolte collective, en particulier lorsqu'il y a une « rescousse » et que la population reprend par la force un bien ou un individu saisi par un officier. Le meurtre reste exceptionnel, mais les coups ne sont pas absents. Les injures, – « l'outrage à agent » – dirait-on aujourd'hui – sont courantes. Les officiers agissent dans une société que l'auteur qualifie lui-même de criminogène, où le port d'arme est un usage, et la boisson une composante de la sociabilité masculine, qui dégénère parfois en rixe sanglante. L'honneur, la haine, la vengeance surimposent à la norme sociale leurs propres principes. La loi a encore du mal à être entendue. Tous ces procès donnent lieu à des sanctions diverses. Les amendes constituent encore la pénalité la plus répandue. Les châtiments corporels et la peine de mort restent appliqués avec parcimonie. À ce titre, la justice rendue ne s'éloigne guère de celle que les autres travaux sur la criminalité médiévale décrivent, mais les officiers encourent un risque supplémentaire, celui de la suspension, voire de la privation de leur office.

Au total, l'analyse fouillée de Romain Telliez renvoie d'abord à une réalité foisonnante et diverse dont les lignes de force n'émergent pas de façon claire. Les affaires des officiers ne représentent qu'une faible part du contentieux des justices du royaume, mais de par leur nature, elles ne s'en éloignent guère. Au mieux relève-t-on, çà et là, une tentative récurrente de la royauté de mettre en œuvre un contrôle efficace de ses serviteurs. Il est délicat sur une période aussi courte, et l'auteur le concède, de saisir de véritables évolutions. En tout état de cause, les agents dépositaires de l'autorité publique et les justiciables au XIV[e] siècle adhèrent au même système de valeurs. Et la justice à laquelle ils ont affaire se montre, contrairement à certains clichés, à la fois efficace et pragmatique. Les fondamentaux de l'État de droit, malgré la permanence du principe de l'honneur, sont définitivement acquis.

Sans trancher de manière définitive, l'auteur nous donne à lire, à travers ce prisme que l'on pourrait croire étroit, un aspect fondamental des relations qu'entretient l'État, fut-il royal, avec ses agents et la justice dans un contexte de construction progressive du pouvoir. La qualité de son écriture, subtile et classique à la fois, ajoute à sa lecture un plaisir supplémentaire.

Valérie TOUREILLE

Amadeo FENIELLO, *Les Campagnes napolitaines à la fin du Moyen Âge. Mutations d'un paysage rural*, Rome, École Française de Rome (collection de l'École Française de Rome-348), 2005, 285 p.

Cet ouvrage reprend le thème traditionnel des rapports entre une ville capitale et son territoire, mais dans un cas bien particulier : celui de Naples et de son arrière-pays, dans un moment de crise, les XIVe et XVe siècles, période au cours de laquelle cet ensemble subit un vaste processus de transformation. Ce livre, texte remanié de la thèse de doctorat de l'auteur, relève un pari ardu. Tout d'abord, dans le cas de Naples, la crise des deux derniers siècles médiévaux s'est avérée particulièrement dévastatrice pour les campagnes. Or, pour A. Feniello, la réponse a été à la mesure de l'ampleur de la crise, par le biais d'un intérêt particulièrement précoce et soutenu de la ville pour son hinterland. Ainsi, l'homogénéité entre Naples et son territoire, apparue comme un fait naturel aux savants depuis le XVIe siècle, remonte en réalité précisément à cette période de difficultés profondes de la fin du Moyen Âge, réévaluée par l'auteur grâce à une lecture plus approfondie des sources. Et c'est là certainement le cœur du défi relevé par A. Feniello : son ouvrage apparaît isolé dans une historiographie extrêmement limitée sur le sujet, tout simplement par manque crucial de sources, suite aux événements très mouvementés de l'histoire napolitaine. L'auteur a donc eu recours ici à des sources en majorité inédites, dont le noyau est constitué d'environ quarante manuscrits monastiques (inventaires, livres comptables, contrats de location ou de vente, principalement).

Dans une première partie, A. Feniello s'attache à reprendre dans le détail les fragments de sources qui présentent des exemples révélateurs d'une crise profonde du territoire napolitain aux XIVe-XVe siècles. Ces témoignages directs reprennent tous les éléments « traditionnels » de la crise de la fin du Moyen Âge dans les campagnes européennes, mais avec une concomitance et une virulence particulières dans le cas napolitain. L'état de profonde dévastation et de violence généralisée du territoire napolitain est alors connu de tous : quand, en 1383, les cardinaux doivent se rendre de Nocera à Naples à la suite d'Urbain VI, ils décident de rejoindre la ville par la mer, préférant les dangers de celle-ci aux bandes organisées du plat pays (p. 30). A. Feniello décrit ainsi tous les éléments d'un paysage en crise : des villages vidés de leurs habitants et par conséquent non taxés, un retour des surfaces incultes, au point de réduire l'espace cultivé à « une série de fertiles oasis productives » (p. 71).

La reprise et la récupération ont été moins frappantes que les désastres. Elles se lisent dans le paysage. À partir de 1353, sur ordre royal explicite, les villages importants, stratégiques pour l'organisation et la défense du territoire, sont fortifiés, tandis que toutes les localités incapables de résister aux attaques sont détruites, et leurs habitants déplacés vers les centres mieux fortifiés. L'aspect des campagnes napolitaines change alors brutalement, avec une concentration et une rationalisation de l'organisation de l'habitat, qui adopte désormais des formes fermées et défensives, dont les traces marquent encore le territoire. L'acteur principal de cette militarisation des campagnes est celui que l'on attend en toute logique : le pouvoir royal. Mais son action pour une reprise économique fut en fait extrêmement limitée, essentiellement par manque chronique de liquidités. L'aristocratie napolitaine ne fut pas plus active : les tendances au repli et au conservatisme prédominent alors largement. La recherche de solutions nouvelles face à la crise vient d'acteurs moins attendus : les monastères. Il s'agit en fait de nouveaux monastères, rattachés aux Frères Mineurs ou aux Chartreux, et particulièrement favorisés par le pouvoir royal, tels que S. Chiara, la Maddalena, Campanora et S. Severino. Ces quatre monastères surent utiliser des noyaux de dona-

tions homogènes et ordonnés pour relancer le dynamisme de campagnes napolitaines en crise profonde.

L'action de ces communautés monastiques suivit essentiellement trois stratégies. Il s'agissait d'abord de garantir la survie des quelques « oasis productifs » ayant survécu à la crise, notamment la vigne. L'idée consista à réunir les petites unités productives parsemées sur le territoire, pour les concentrer et les intégrer dans un réseau plus organisé de production avec toute l'infrastructure nécessaire. Le deuxième but poursuivi était de réduire l'espace des zones vouées à l'abandon. Ces monastères furent par exemple à l'origine d'un défrichement de grande ampleur sur les flancs du Vésuve à la fin du XVe siècle, qui transforma profondément le paysage agricole, d'espaces incultes en une série de vignobles rationnellement organisés, devenant l'une des zones les plus rentables de l'hinterland napolitain. C'est en effet dans une logique de spécialisation que se situe le dernier élément de la stratégie de développement de ces monastères : mettre l'accent sur les productions les plus rentables, en les orientant d'emblée vers l'exportation, d'où un privilège très net accordé au vin *greco*, le plus prisé à l'exportation, ou encore au lin, autre marchandise d'exportation traditionnelle de la région. Un seul monastère est à l'origine du développement à grande échelle de cette dernière production, celui de S. Chiara, qui suivit une logique très moderne de concentration verticale, supervisant toutes les étapes du cycle de production, non seulement jusqu'à la vente de la matière première, mais aussi jusqu'au commerce du textile lui-même (avec déjà un recours à la proto-industrialisation dans les campagnes). Malgré l'image négative laissée par les sources, il est alors impossible de parler pour le XVe siècle d'un territoire napolitain « arriéré » (p. 217) : sa réorganisation en profondeur est au contraire à l'origine d'une reprise économique nette et d'une intégration particulièrement précoce de la ville à son hinterland, notamment grâce à l'accent mis sur les productions de vin, de lin et d'alun.

La structure économique de ce territoire présente cependant un certain nombre de faiblesses, que l'auteur souligne dans une dernière partie. D'une part, cette économie fondée sur des productions aussi spécialisées et toutes orientées vers l'exportation devint extrêmement dépendante des oscillations du marché extérieur. Le cas de l'alun, seule intervention importante de type industriel réalisée par les souverains aragonais est significatif. À partir du milieu du XVe siècle, la mine d'Agnano commence à être exploitée de façon moderne et rentable, et en vient même à inquiéter ses concurrentes directes, au premier rang desquelles les mines de Tolfa, propriété pontificale. Mais, au terme d'une série de tractations, la papauté parvient à soudoyer les adjudicataires de la mine d'Agnano pour faire fermer définitivement celle-ci, dans une logique évidente de monopole et suivant un système ultra-protectionniste. Naples est ainsi totalement incapable de rivaliser avec l'agressivité commerciale de ses concurrents. Cette grave situation de subordination vis-à-vis des étrangers se double d'un manque chronique de réinvestissement des fruits de la croissance dans le cycle économique ; et c'est là le deuxième lourd handicap napolitain souligné par A. Feniello : la frilosité des acteurs napolitains, cantonnés à une échelle locale et sans esprit d'entreprise, où le troc était encore de mise face à une balance commerciale locale très déséquilibrée. Le jugement d'A. Feniello est sans appel : « C'était un monde en définitive souvent incapable de dépasser ses propres limites et totalement subalterne par rapport au potentiel étranger » (p. 162). Or, même les monastères, dont l'attitude dynamique et la capacité d'adaptation aux exigences du marché contrastaient avec le reste des acteurs napolitains, ne furent pas à l'origine d'un effet de croissance généralisé pour l'économie napolitaine. S. Severino, qui tire énormément de profits de l'exportation

du vin *greco*, réinvestit ainsi massivement l'argent dans une politique de prestige (agrandissement de l'*insula* monastique citadine), et non dans une logique de marché pure (en réinjectant cet argent dans l'économie locale). C'est certainement cette situation paradoxale de « croissance sans développement », qui « rend difficile la promotion d'un vrai développement au sens moderne » (p. 218), et explique que beaucoup de chroniqueurs du temps aient manqué ce redécollage en profondeur des campagnes napolitaines au XVe siècle, et cette spécificité napolitaine d'une intégration précoce, et finalement durable, de la ville à son hinterland.

Au final, l'analyse astucieuse et originale d'A. Feniello a tout à fait relevé le défi lancé : l'abondance d'exemples précis montre combien il a su tirer finalement beaucoup d'une documentation lacunaire, sans jamais se départir d'une grande prudence d'interprétation, ce qui fait de cet ouvrage une belle leçon de méthodologie. Il se rattache nettement à une histoire économique et sociale du Moyen Âge qui se veut aujourd'hui particulièrement ouverte et variée dans ses méthodes d'approche. On relève notamment un poids évident du vocabulaire et des analyses géographiques : une connaissance très fine du territoire napolitain permet à l'auteur à la fois de combler le manque de sources, et de critiquer celles-ci quand il y a lieu. Le recours aux concepts économiques est également omniprésent, et s'oriente tout à fait dans le sens des études les plus récentes de l'histoire économique et sociale anglaise, représentées notamment par l'ouvrage de P. Schofield[13]. Qu'il soit question de paysans dans le cas de P. Schofield, ou de grands établissements monastiques dans celui d'A. Feniello, l'image qui ressort, bien au contraire d'un « automne du Moyen Âge », est celle du dynamisme et d'étonnantes capacités de réaction d'acteurs économiques dont on attendrait *a priori* le moins cette attitude (non pas le pouvoir central, ni les aristocrates ou de riches marchands entrepreneurs). Il y a là un rejet net de l'idée reçue de passivité et d'inertie de l'ensemble des acteurs économiques face aux difficultés du temps : tout comme aujourd'hui, il est possible de trouver des gens ou des institutions qui ont su réagir pour trouver les réponses les plus adéquates et rationnelles aux problèmes posés. Le pari présenté par l'auteur au début de cette étude très stimulante et renouvelée des rapports ville-campagne à la fin du Moyen Âge est incontestablement tenu. A. Feniello parvient à faire revivre, à partir d'une documentation particulièrement lacunaire, les campagnes napolitaines de la fin du Moyen Âge.

Catherine LETOUZEY

Danièle ALEXANDRE-BIDON, *Une archéologie du goût. Céramique et consommation (Moyen Âge - Temps modernes)*, « Espaces médiévaux », Paris, Picard, 2005, 304 p.

Historiens des textes et archéologues sont coutumiers du fait : les études céramologiques occupent dans les rapports de fouilles une place importante et fournissent un contingent nombreux à l'étude de la vie matérielle des sociétés passées. La terre cuite en effet se conserve bien, ne rouille ni ne se désagrège comme les métaux ou les matières organiques ; sur les sites médiévaux et modernes, elle est présente en quantités importantes et a été abondamment étudiée depuis que l'archéologie s'intéresse de manière plus systématique à ces périodes « tardives ».

Pourtant, malgré ces remarques liminaires, l'ouvrage de Danièle Alexandre-Bidon n'a rien d'une « étude de plus » sur la céramique médiévale. Prenant le contre-

13. P. SCHOFIELD, *Peasant and Community in medieval England, 1200-1500*, New York, 2003.

pied d'habitudes bien ancrées dans les pratiques des céramologues, l'auteur envisage ici son objet sous l'angle de la consommation et non, comme c'est habituellement l'usage, sous celui de la production. Récusant les classifications courantes, selon les techniques de fabrication, elle prend la céramique par l'autre bout de la lunette, celui de ses usages : cuisson, service ou conservation, mais aussi une foule d'utilisations plus étonnantes, de la toilette à la médecine ou au refroidissement des boissons. Un effet de ce retournement est que des expressions telles que « céramique grossière », « pâte fine » ou « pots de piètre qualité » sont bannies : chaque pot a son usage, en fonction duquel il est conçu par le potier et acheté et/ou entretenu par l'usager. Ainsi, l'âge des pots est systématiquement pris en compte : les pots plus anciens, généralement plus poreux, servaient à d'autres usages que les pots neufs. Comme aujourd'hui la théière ou, plus récemment, le wok, les pots étaient donc entretenus, graissés, « saturés » ; au contraire, d'autres usages exigent des pots neufs (éprouver le vin, par exemple) que l'on réutilise autrement ou que l'on jette de suite (p. 114). On remarquera aussi une réflexion récurrente sur le caractère « jetable » des objets céramiques et sur le renouvellement fréquent du vaisselier : des tentatives chiffrées sont difficilement esquissées, qui toutes donnent des chiffres impressionnants, une maisonnée noble des XIVe ou XVe siècles « consommant » entre 10 et 30 pots par semaine (p. 198) ! Le faible coût de la terre cuite explique qu'on les répare peu et qu'on les jette à volonté : « recoller un pot », c'est, selon un proverbe déniché par l'auteur, faire quelque chose d'absolument inutile (p. 255). D'où peut-être l'abondance du matériau sur les sites fouillés, une abondance qu'il ne faudrait donc pas uniquement assigner à ses capacités de conservation. Le livre multiplie d'ailleurs les recommandations aux chercheurs, et singulièrement aux archéologues : ainsi calculer le volume des pots permettrait de mieux évaluer leurs usages (p. 218) ; repérer et décrire de manière cohérente les traces de brûlé apparaît désormais comme une nécessité absolue.

Toute la première partie de l'ouvrage (80 pages) est consacrée à une typologie croisée des types céramiques et à leur place dans l'économie domestique. Pour cela, l'auteur fait usage, dans une remarquable synthèse, de toutes les sources à sa disposition : descriptions des pots, de leur glaçure et des traces visibles, analyses chimiques (encore trop rares) de leur contenu. Ici, l'interdisciplinarité intelligente est de mise : ainsi les travaux du chimiste Hervé This sont utilisés avec bonheur, et le dialogue entre sciences « dures » et sciences humaines est porté à un haut degré d'efficacité. Par exemple, l'utilisation de céramiques non glaçurées (souvent regardées jusqu'ici comme « grossières ») pour la fabrication de la crème est confirmée par le fait que la plus grande porosité d'une terre cuite non recouverte d'un enduit favorise l'absorption de l'eau du lait et l'agglomération des particules grasses (p. 107). On remarquera aussi l'utilisation des sources écrites, systématiquement confrontées avec les données de la fouille : traités de médecine et de cuisine, d'agronomie ou d'économie domestique, actes de la pratiques tels qu'inventaires et testaments, sources littéraires, didactiques et morales. Le résultat est un tableau nuancé et prudent de l'usage des « pots », « tupins », « oules » « vases » et « vaisseaux », dérivé en priorité de sources provenant d'un grand Sud-Est de la France (Lyon et Avignon sont plus que toutes autres mises à contribution), mais qui ne refuse aucunement les regards sur d'autres régions et sur d'autres pays : Normandie, Paris, Hollande, Angleterre, Espagne, Italie, et jusqu'en Transoxiane ! Les parallèles ethnographiques sont présents, de manière discrète mais efficace : ainsi l'usage des jarres dans le Maghreb contemporain fournit des hypothèses intéressantes sur le refroidissement et l'assainissement de l'eau (p. 105).

En revanche, les exemples traités renvoient essentiellement au Moyen Âge tardif (et accessoirement central), ainsi qu'aux XVIe et XVIIe siècles : le haut Moyen Âge n'est présent que de manière symbolique, et le XVIIIe siècle est plus envisagé comme ligne de fuite que comme objet d'étude à part entière. On remarquera aussi que l'image qui se dégage est majoritairement (mais pas exclusivement) urbaine.

La seconde partie, beaucoup plus longue (130 pages), est à la fois plus hardie, plus originale et plus passionnante. L'auteur y fait (et y réussit) le pari d'une véritable « archéologie du goût », l'expression étant ici utilisée dans son sens le plus strict : la restitution du goût des préparations et conserves des époques étudiées, et la reconstruction du « système physiologique et culturel du goût » (p. 173) qui les soutenait. Le Moyen Âge apparaît alors comme une période particulièrement sensible aux « saveurs ajoutées » (p. 122) par les contenants, que ce soit au stade de la conservation ou à celui de la cuisson : une habitude que nous avons presque entièrement perdue en raison de notre exigence d'emballages aseptiques et inertes sur le plan gustatif. Le goût de fumée ou de brûlé était ainsi particulièrement redouté, au point de recommander le changement de pot en cours de cuisson. Au contraire, comme aujourd'hui le « goût de chêne » dans le vin rouge, le « goût de terre », loin d'être ressenti comme pénible ou peu distingué, était recherché dans de nombreux cas : « potages » (précisément préparés dans des pots), mais aussi poisson, beurre, fruits, miel ou vinaigre sont des exemples de produits que les sources considèrent comme « bonifiés » par la terre (p. 130 *sq.*). « À l'époque médiévale », écrit l'auteur, « l'argile n'était nullement considérée comme ayant mauvais goût par essence » (p. 139) : ayant même origine que le corps humain tiré de la glaise, elle était même consommée comme médicament et considérée comme un adoucissant alimentaire (p. 153). Mais le pot lui-même n'est pas un critère suffisant : sa glaçure, on l'a dit, mais aussi la terre employée, les méthodes de cuisson utilisées, permettaient de jouer sur toute la palette des goûts. L'étude de tous les accessoires (trépieds, couvercles, spatules, etc.) complète l'analyse. On regrettera cependant l'insuffisante dimension géographique du propos : les différences régionales sont peu prises en compte, et l'on a parfois l'impression (sans nul doute artificielle) d'une uniformité des usages dans tout l'Occident (l'Italie seule étant fréquemment distinguée des autres régions) : peut-être le caractère très fragmentaire et très « pointilliste » des sources, tant archéologiques que textuelles, explique-t-il ce défaut de mise en espace.

Ajoutons que l'ouvrage se lit avec beaucoup de plaisir et que la découverte est permanente. Savant et même érudit, ce livre n'en est pas moins agréable. Les illustrations sont nombreuses (102, plus 24 en couleurs, sans compter les amusants culs-de-lampe) et la plupart du temps commentées dans le texte. L'ouvrage s'ouvre sur 15 pages en couleurs formant comme un diaporama des usages de la céramique : l'introduction au propos est ainsi faite de manière particulièrement visuelle et saisissante, suggérant l'omniprésence de la terre cuite dans l'Occident des XIIIe-XVIIe siècles, de la cuisine à la chambre, du jardin aux latrines, du marché au pressoir et de l'officine à la cave. Un glossaire « raisonné » présente en fin de volume tous les termes rencontrés dans les sources, désignant les pots et vases, en terre ou dans d'autres matériaux : il s'agit là d'un complément extrêmement utile au propos général, en particulier à l'étude de vocabulaire menée dans le corps de l'ouvrage (p. 87-90). Près de 150 termes y sont recensés, sans compter les variantes. On trouvera aussi en fin de volume des index des lieux, des auteurs, œuvres, motifs iconographiques et religieux, ainsi que des matières (tous les matériaux, denrées, métiers, préparations, ustensiles, plantes et animaux évoqués par l'ouvrage y sont répertoriés).

L'un des grands apports de ce livre est donc d'avoir mis en lumière ce goût des « saveurs terreuses », ainsi que son déclin à partir de la Renaissance, d'abord en Italie : l'essor du grès « inaltérable et solide, mais insipide », puis de la faïence, « belle et blanche, mais fragile », se conjugue alors avec le déclin de la théorie humorale pour mettre fin à la grande époque de la terre cuite (p. 169). Le métal à la Renaissance, puis le verre au XVIIIe siècle, marquent des points. La terre se voit dorénavant dévalorisée : les potiers du premier XXe siècle en sont réduits à faire la réclame d'une production « hygiénique, sans goût et sans odeur ». Le goût nouveau des cuisines exotiques, parmi lesquelles le tajine marocain s'est taillé une place de choix, marquera-t-il sous nos palais le renouveau de la « senteur terrestre » des cuisines anciennes ?

Alban GAUTIER

Constant MEWS, *La Voix d'Héloïse. Un dialogue de deux amants*, Paris, Fribourg, Cerf, Academic Press (Vestigia, n° 31), 2005, 347 p.

Quoi de plus fidèle au mythe d'Héloïse et Abélard que la passion qui caractérise les débats récents autour des *Epistolae duorum amantium* (désormais *EDA*) ? Et pourtant, cette correspondance, issue d'une anthologie de lettres compilée à la fin du XVe siècle à Clairvaux par Johannes de Vepria (Troyes, BM, 1452, f° 159r°-167v°) n'a guère électrisé la communauté des historiens lorsqu'Ewald Könsgen en a proposé l'édition critique en 1974, en évoquant déjà la possibilité d'une attribution aux célèbres amants des bords de Seine. Il s'agit d'un recueil de 113 lettres de longueur inégale, composées de messages et de quelques poèmes, dont beaucoup ont subi de fortes amputations dues au copiste. Philologue et amoureux du beau style, Johannes de Vepria (Jean de Woëvre) a sans doute écarté le contingent, toutes ces références concrètes qui aujourd'hui manquent cruellement pour certifier l'origine de ces lettres. Quoi qu'il en soit, deux voix s'expriment distinctement, celle d'un homme et celle d'une femme. Un couple d'amants qui demeure anonyme. Lui est un maître réputé ; elle est son élève douée, « seule disciple de la philosophie parmi toutes les jeunes femmes de notre temps » (lettre 50), tous deux écrivent dans un style qui s'accorde avec la première moitié du XIIe siècle. On aurait pu penser alors que les historiens se seraient immédiatement emparés d'une telle découverte, pour confirmer ou infirmer l'hypothèse d'attribution. Eh bien non, ou plus exactement, comme l'explique Constant Mews, pendant 20 ans la braise a couvé sous la cendre. Lui-même, spécialiste de la théologie d'Abélard, ne s'est penché attentivement sur les *EDA* qu'en 1993, aussitôt « stupéfait à la lecture de certains mots et idées » qu'il savait appartenir précisément et exclusivement au lexique et à la pensée philosophiques d'Abélard. Depuis, il a mis entre parenthèses ses recherches sur Roscelin de Compiègne pour se consacrer aux *EDA*. Grand bien lui en a pris, car la parution des résultats de son enquête en 1999 dans un livre intitulé *The Lost Love Letters of Heloise and Abelard* – dont le présent ouvrage est la traduction française avec une postface inédite – fait événement à plus d'un titre. Tout d'abord, en plaidant « en faveur de la solution la plus simple, à savoir que les lettres ont bien été écrites par Abélard et Héloïse », l'A. a libéré un débat qui tardait à éclore. Mais, au-delà, il offre une mise en perspective neuve et suggestive des milieux lettrés en France du Nord au tournant des XIe et XIIe siècles. Chemin faisant, l'A. prend un réel plaisir à écouter plus spécialement la voix Héloïse. Le titre français correspond ainsi mieux au contenu global de l'ouvrage car, derrière la singularité d'Héloïse, c'est bien le chœur d'une élite lettrée féminine que l'A. fait entendre.

Des six chapitres qui composent *La Voix d'Héloïse*, on peut tirer trois tableaux. Les deux premiers chapitres, en guise de prologue, guident le lecteur depuis la découverte du manuscrit par Könsgen et sa présentation minutieuse jusqu'à la tardive ouverture des débats sur l'attribution. La mise en lumière de la dramaturgie des lettres permet déjà de caractériser chacune des deux voix, qui se différencient très clairement dans leur conception respective de l'amour : lui parle d'un *amor*-passion qui se suffit à lui-même, elle développe une synthèse subtile de l'*amicitia* cicéronienne et de la *dilectio* chrétienne. On a là tout à la fois le cœur de leur dialogue amoureux et le point d'achoppement de la relation. L'A. profite de cette phase d'exposition pour dégager les rares références au monde extérieur, comme l'allusion à cet « entêtement français » (*francigena cervicositas*) que le maître doit affronter. Le second chapitre rappelle à quel point il est difficile d'approcher sereinement le couple mythique en raison de la complexité et de la profondeur de l'horizon d'attente qui se sont créées autour d'eux au fil des siècles. L'âpreté des débats dans les années 1970-1980 sur la correspondance monastique découverte par Jean de Meung, marqués par une forte tendance à minorer la parole d'Héloïse, explique selon l'A. que les *EDA*, publiées au même moment, aient été paradoxalement négligées. Qui pouvait vouloir d'une querelle d'authenticité supplémentaire ? En tout cas, pas les derniers biographes d'Héloïse jusqu'à Guy Lobrichon qui, prenant le parti d'une « attribution indécidable » (*Héloïse, l'amour et le savoir*, Paris, Gallimard, 2005, p. 48), ne les intègre pas à son portrait, ce qui revient sur le plan historiographique précisément au même que d'opter pour la thèse de la non attribution.

Avec les chapitres 3 et 4 s'ouvre un nouveau tableau qui, sans jamais perdre de vue les *EDA*, offre une approche originale de la vie intellectuelle en France du Nord à la fin du XIe siècle-début du XIIe siècle, plus précisément de la littérature amoureuse et du genre du dialogue homme-femme. L'A. montre alors que l'histoire racontée par les *EDA* n'est pas du tout incompatible avec l'*Historia calamitatum*, mais surtout qu'au travers du débat entre l'amour-passion (l'homme) et l'amitié-dilection (la femme), ce sont bien deux manières de promouvoir l'amour vrai qui s'expriment et cohabitent, avec d'une part la lignée unissant Guillaume de Champeaux, l'école de Saint-Victor et Bernard de Clairvaux à laquelle se rattacherait Héloïse alors que, d'autre part, les positions d'Abélard le rapprochent des milieux de la cour angevine et du camp des Garlande qui le protège. Les *EDA* révèlent ainsi en contre-champ les enjeux culturels que portent ces différentes façons d'échafauder une éthique de l'amour. Par son étude du genre du dialogue amoureux dans le chapitre 4, l'A. rappelle que la voix d'Héloïse n'était pas sans écho féminin en son temps. Il y a bien sûr les figures féminines des corpus poétiques de Marbode de Rennes ou de Baudri de Bourgueil mais l'A. donne toute leur place à des correspondances moins connues, comme celles de Regensburg ou de Tegernsee au XIIe siècle, qui exposent elles aussi des idéaux de relations homme/femme en termes de tension entre *amor* et *amicitia*. Quand le rideau tombe sur ce tableau, l'hypothèse de l'attribution se trouve renforcée d'une triple cohérence : cohérence des *EDA* avec l'*Historia calamitatum* ; cohérence avec le genre du dialogue amoureux homme/femme ; cohérence avec le paysage culturel entre réforme et renaissance littéraire en France du Nord.

Le dernier tableau, avec les chapitres 5 et 6, troque la longue vue de l'histoire culturelle pour le microscope de l'analyse textuelle. En l'absence d'éléments factuels, c'est bien dans la concordance du lexique qu'il faut se plonger prioritairement. Il conviendra, à terme, de procéder à une analyse systématique du vocabulaire des *EDA*, tâche lourde mais désormais possible à l'aide des bases de données informatisées.

L'A. privilégie ici quelques pistes en variant les registres. Les résultats sont inégaux. Certains mots choisis sont trop peu spécifiques pour qu'on puisse en tirer des conclusions solides. C'est le cas par exemple de l'usage par la femme d'*animus* ou encore d'*affectus*. L'A. voit dans l'emploi fréquent de ce dernier mot un argument en faveur du rapprochement entre la conception de l'amour chez la femme et la rhétorique de Bernard de Clairvaux. Ce n'est pas moi qui vais remettre en cause la place centrale qu'occupe la notion d'*affectus* dans l'écriture cistercienne, mais le vocable est tellement commun à toute rhétorique affective (pas seulement cistercienne) qu'il est risqué d'en tirer des conclusions trop affirmatives. Les analyses consacrées au lexique philosophique sont les plus stimulantes. L'argument le plus probant concerne l'emploi par la femme du concept de *scibilitas*, la connaissabilité, un néologisme qui semble ne pas apparaître avant la fin du XIII[e] siècle (Raimond Lull) sauf chez... Abélard. On est aussi impressionné par la démonstration qui relie l'emploi d'*indifferenter* et de *specialis/specialiter* à la logique abélardienne. Ainsi, dans la lettre 24, l'homme ajoute à la conception cicéronienne de l'amitié qui fait de deux volontés distinctes une seule un « sans différence ». L'A. voit dans cet inattendu *indifferenter* une référence à la théorie des identités d'Abélard selon laquelle deux entités sans différence ne constituent pas pour autant une identité d'essence. En écho, le recours par la femme à l'adjectif *specialis* pour qualifier leur amour, alors que lui emploie *singularis*, serait une façon de sa part à elle de lui retourner son propre vocabulaire dialectique : par là, elle désignerait bien un amour « d'une espèce », alors que lui en fait une *res universalis*. La lecture de l'A. sur ce point est virtuose mais néanmoins tout à fait probable tant les deux auteurs de la correspondance maîtrisent à un très haut niveau la joute intellectuelle dans leur vision respective de l'amour. Il convient malgré tout de reconnaître que l'adverbe *indifferenter* n'est pas exceptionnel avec un sens plus commun (l'A. a raison de corriger P. von Moos qui prétend qu'*indifferenter* est un mot fréquent chez Aelred de Rievaulx ; en revanche, il n'est pas rare sous la plume de Bernard de Clairvaux et d'autres cisterciens contemporains) ; tout comme il n'y a rien *a priori* de bien spécifique au XII[e] siècle à voir un ami ou une amitié qualifiés de *specialis*, là encore avec un sens général de « privilégié(e) » (voir Bernard de Clairvaux, Pierre le Vénérable ou Aelred de Rievaulx). Le dernier chapitre tire les enseignements d'une attribution des *EDA* à Héloïse et Abélard, en revisitant la biographie croisée du couple et le paysage intellectuel de l'époque. L'A. expose de façon très convaincante comment Héloïse incarne la possibilité d'un compromis entre le courant cistercien et l'esprit philosophique abélardien.

Le livre s'achève sur une postface propre à la version française, dans laquelle l'A. répond à un certain nombre de critiques émises depuis la première édition de son livre en 1999, notamment par P. von Moos qui milite en faveur d'une datation tardive des *EDA*. Pour consolider sa thèse, l'A. apporte de nouveaux arguments. Celui qui consiste à rapprocher la conception de la *caritas* selon Abélard dans son œuvre savante avec la lettre 24 me paraît quelque peu forcé, tant la base est mince. En revanche, l'A. fait part d'une nouvelle trouvaille de poids : une allusion explicite à un passage peu cité de Cicéron (*De amicitia*, 20) dans la lettre 24 se trouve également dans la question 138 du *Sic et non*.

Certes, une accumulation, même impressionnante, d'indices, de concordances textuelles et contextuelles ne vaut pas pour une preuve formelle. Mais c'est aussi justement au statut de la preuve en critique textuelle que ce véritable cas d'école invite à réfléchir. Au terme de la plaidoirie de l'A., une chose est certaine : il est plus difficile d'opter pour la thèse de la non attribution à Abélard et Héloïse que

pour la thèse de l'attribution. D'autant plus difficile que d'autres éléments convergent dans le même sens (voir par exemple l'enquête de Sylvain Piron en postface de sa traduction des *EDA* chez Gallimard en 2005). Dès lors, la vraie question qui se pose désormais est : peut-on, pour peu que l'on reconnaisse que la vérité en histoire relève – ainsi que le rappelle avec bon sens S. Piron – d'une argumentation contradictoire, ne pas attribuer les *EDA* à Héloïse et Abélard ? En tout cas, il ne me paraît guère tenable pour l'historien de ne pas prendre position, sauf à rester sans voix sur Héloïse, sur sa relation avec Abélard, voire sur les cercles lettrés en France du Nord au début du XIIe siècle.

Damien BOQUET

LIVRES REÇUS

ALBERT Sophie dir., *Laver, monder, blanchir. Discours et usages de la toilette dans l'Occident médiéval*, Paris, PUPS, 2006.

ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise et POISSON Jean-Michel dir., *Cadre de vie et manières d'habiter (XIIe-XVIe siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2006.

AURELL Martin et TONNERRE Noël-Yves dir., *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages*, Brepols (Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge), Turnhout, 2006.

BANGO TORVISO Isidro G. dir., *La Edad de un Reyno, Las Encrucijadas de la Corona y la Diocesis de Pamplona*, Livret d'exposition, Pampelune, Epitome, 2006.

BARTHÉLEMY Dominique, BOUGARD François et LE JAN Régine dir., *La Vengeance, 400-1200*, Rome (École Française de Rome-357), Rome, 2006.

BATES David et GAZEAU Véronique dir., *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles britanniques (XIe-XXe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

BENGTSSON Anders, *La Vie de Sainte Geneviève. Cinq versions en prose des XIVe et XVe siècles*, Stockholm, Stockholms universitet, 2006.

BLANCHARD Joël, *Philippe de Commynes*, Paris, Fayard, 2006.

CARLOTTO Natascia et VARANINI Gian Maria (a cura di), *Il « regestum possessionum comunis vincencie » del 1262*, Roma, Viella, 2006.

CHABOT Isabelle, HAYEZ Jérôme et LETT Didier dir., *La Famille, les Femmes et le Quotidien (XIVe-XVIIIe siècle)*, textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

CLÉMENT François, TOLAN John et WILGAUX Jérôme dir., *Espaces d'échanges en Méditerranée, Antiquité et Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

FLAMBARD HÉRICHER Anne-Marie dir., *Les Lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*, Caen, Publications du CRAHM, 2006.

FORONDA François, GENET Jean-Philippe et NIETO SORIA José Manuel dir., *Coups d'État à la fin du Moyen Âge ? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, Madrid, collection de la Casa de Velazquez, vol. 91, 2005.

GAILLARD Michèle, *D'une réforme à l'autre (816-934) : Les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

GIRALT Sebastia, *Epistola de reprobacione nigromantice ficcionis (De improbatione maleficiorum), Arnaldi de Villanova, Opera Medica Omnia*, vol. VII, 1, Barcelone, 2005.

HERBIN Jean-Charles (publié par), *La Vengeance Fromondin*, Abbeville, Société des anciens textes français, 2005.

Historia Instituciones Documentos, en hommage à D. Manuel GONZALEZ JIMENEZ, Seville, Publicaciones de la universidad de Sevilla, 2004.

IOGNA-PRAT Dominique, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 2006.

LABANDE Edmond-René, *Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine*, Geste éditions / Société des Antiquaires de l'Ouest, 2005.

LAFFONT Pierre-Yves (textes réunis par), *Transhumance et estivage en Occident. Des origines aux enjeux actuels*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2006.

LAURIOUX Bruno, *Gastronomie, humanisme et société à Rome au milieu du* XV*e siècle. Autour du* De honesta voluptate *de Platina*, Firenze, Micrologus' Library 14, Sismel – Edizioni del Galluzzo, 2006.

LEMAITRE Jean-Loup et VIELLIARD Françoise, *Portraits de troubadours, Initiales des chansonniers provençaux I et K*, Ussel, Musée du pays d'Ussel – Centre Trobar, 2006.

LUCENTINI Paolo et DELP Mark D. éd., *Hermetis Trismegistus, De sex rerum principiis*, Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis, Turnhout, Brepols, 2006.

MC VAUGH Michael, *The Rational Surgery of the Middle Ages*, Firenze, Micrologus' Library 15, Sismel – Edizioni del Galluzzo, 2006.

MERCIER Franck, *La Vauderie d'Arras, une chasse aux sorcières à l'Automne du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

MICHAUD-FRÉJAVILLE Françoise, DAUPHIN Noëlle et GUILHEMBET Jean-Pierre dir., *Entrer en ville*, Rennes, PUR, « Histoire », 2006.

Micrologus, « Il Segreto », Florence, Sismel – Edizioni del Galluzzo, 2006.

MODZELEWSKI Karol, *L'Europe des barbares. Germains et slaves face aux héritiers de Rome*, Paris, Aubier, « collection historique », 2006.

MOOS Peter von, *Entre histoire et littérature, communication et culture au Moyen Âge*, Firenze, Sismel – Edizioni del Galluzzo, 2005.

*Ordres (Les) religieux militaires dans le Midi (*XII*e-*XIV*e siècle)*, Toulouse, éditions Privat, 2006.

PARRI Ilaria, *La Via filosofica di Ermete. Studio sull'Asclepius*, Florence, Edizioni Polistampa, « Hermetica Mediaevalia », 2005.

PAYAN Paul, *Joseph, une image de la paternité dans l'Occident Médiéval*, Paris, Aubier, « collection historique », 2006.

PERRONE COMPAGNI Vittoria, *Ermetismo e Cristianesimo in Agrippa. Il De triplici ratione cognoscendi Deum*, Florence, Edizioni Polistampa, « Hermetica Mediaevalia », 2005.

RICHÉ Pierre, *Grandeurs et faiblesses de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 2006.

SCORDIA Lydwine, *« Le roi doit vivre du sien ». La théorie de l'impôt en France (*XIII*e-*XV*e siècle)*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, Collection des Études Augustiniennes, série Moyen Âge et Temps Modernes, 40, 2005.

SOTINEL Claire, *Identité civique et christianisme, Aquilée du* III*e au* VI*e siècle*, Rome (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome – 324), Rome, 2005.

Stephani de Borbone, Tractatus de diversis materiis predicabilibus, BERLIOZ Jacques, éd., Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis, Turnhout, Brepols, 2006.

TOOMASPOEG Kristjan dir., *La Contabilità delle Case dell'Ordine Teutonico in Puglia e in Sicilia nel Quattrocento*, Mario Congedo Editore, 2005.

REVUE *MÉDIÉVALES*

BULLETIN D'ABONNEMENT ET DE COMMANDE

NOM ....

Prénom ....

Adresse ....

Code Postal .... Ville .... Pays ....

❒ Je souhaite recevoir le n° 52
France : 20 € UE : 19,11 € Étranger : 21,11 €

❒ Je souscris un abonnement à 2 numéros
2007 : n°s 52 et 53
France : 34,89 € UE : 33,38 € Étranger : 37,38 €

❒ Je souscris un abonnement à 4 numéros
2007 : n°s 52 et 53
2008 : n°s 54 et 55
France : 66,40 € UE : 63,56 € Étranger : 71,56 €

❒ Je souhaite recevoir le(s) numéro(s) précédent(s) : ...
France : 18 € UE : 17,22 € Étranger : 19,22 €

Tous nos prix sont frais de port inclus

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Régisseur de Recettes PUV-Paris 8/MED
(CCP Paris 9 150 59 K)

Règlement par carte bancaire (Carte bleue, Visa, Eurocard)
Carte n° :
Date d'expiration :
Date :
Signature :

Bulletin à retourner à :
PUV-Revues
Université Paris VIII
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
France

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Chirat
42540 Saint-Just-la-Pendue - Dépôt légal janvier 2007 - N° 3055

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Abonnements :
Université Paris VIII – PUV *Médiévales* – 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
Tél. 01 49 40 67 88 – Fax 01 49 40 67 53
E-mail : puv@univ-paris8.fr – Web : http://www.puv-univ-paris8.org

Distribution :
SODIS – 128. avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
77403 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 60 07 82 00 – Fax 01 64 30 32 27

Diffusion :
AFPU-Diffusion – c/o Presses du Septentrion
rue du Barreau – BP 199 – 59654 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél. 03 20 41 66 95 – Fax 03 20 41 61 85

Numéros disponibles

L'Occident sur ses marges
(VIe-Xe siècles)
Formes et techniques de l'intégration

Coordonné par :
Geneviève BÜHRER-THIERRY
Stéphane LEBECQ

NUMERO 51 • AUTOMNE 2006

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES

ISSN 0751-2708
ISBN 978-2-84292-193-4

9 782842 921934

PRIX : 17 €